



VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s). M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint. M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOUJ, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): Mme PELAEZ, Adjoint. M. REILLES, M. ALAMI, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : LEGALITE ET CITOYENNETE
Service : S. SEC. CONSEIL MUNICIPAL

Réf. Service : PD/AP/SCM

OBJET : 0 - ADMINISTRATION GENERALE - Compte rendu des décisions du Maire - Application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal n° CM200525D002 en date du 25 mai 2020, rendue exécutoire le 27 mai 2020, donnant délégation au Maire d'une partie de ses attributions, je vous rends compte des décisions prises depuis la séance publique du 04 juillet 2022.

- 245 - JURIDIQUE - Sous-location à Betarra des Arènes de Béziers – Avenant n°4
- 246 - JURIDIQUE - Don de vélos d'occasions à la Commune de Béziers
- 247 - DOMAINE - Délégation ponctuelle du droit de préemption au profit de la société PROMOLOGIS – Lots n°21 et n°73 de l'immeuble en copropriété sis 31-32 et 33 boulevard de Verdun, cadastré section MR n°256 et n° 257
- 248 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Décision Hebdomadaire n° 22 – Marchés publics – Marchés et avenants
- 249 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Demande de subventions auprès de la CAF de l'Hérault pour une demande de subvention d'investissement du Lieu Accueil Enfants Parents « Béziers Famille »
- 250 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Attribution – Case de columbarium accordée à Monsieur CARRILLO Francisco et Madame WARIN Ghislaine – Cimetière Neuf
- 251 - COMMERCE, ARTISANAT et TOURISME - Attribution d'une subvention d'équipement dans le cadre de l'aide à la rénovation des vitrines et enseignes dans le périmètre ' Action Coeur de Ville' – EURL Couveuse Cible – BEG Ouest Hérault
- 252 - ADMINISTRATION GENERALE - Attribution – Case de columbarium accordée à Madame Eline Dominique – Cimetière Neuf
- 253 - ADMINISTRATION GENERALE - Attribution – Case de columbarium accordée à Monsieur LARGEMAIN Michel – Cimetière Neuf
- 254 - ADMINISTRATION GENERALE - Cimetière neuf – Concession familiale trentenaire accordée à Madame BENGATTAT Marie épouse BOUNI
- 255 - ADMINISTRATION GENERALE - Cimetière neuf – Concession familiale perpétuelle accordée à Monsieur ATMANI Belkacem et son épouse Madame ATMANI Nouna née ATMANI
- 256 - DOMAINE - Délégation ponctuelle du droit de préemption au profit de la société PROMOLOGIS – Lots n°46 et n°120 de l'immeuble en copropriété « Résidence Biterroise » 2 rue des Frères Lumière, cadastré section MT n°275
- 257 - JURIDIQUE - Contentieux – Commune de Béziers c/ SARL Benjamin Fruits et Légumes – Procédure devant le tribunal de Béziers – Paiement des honoraires d'avocat
- 258 - JURIDIQUE - Contentieux – Béziers c/ COLLECTEAM – MALAKOFF HUMANIS – Paiement des honoraires
- 259 - JURIDIQUE - Contentieux – Incendie de l'école des tamaris – Paiement des honoraires
- 260 - JURIDIQUE - Responsabilité Civile – Bris de glace par rotofil sur le véhicule de M.Jouannet Julien assuré de Sagesse Synergie Courtage en date du 17 mai 2022 – Remboursement du dommage par Protocole d'Accord Transactionnel
- 261 - JURIDIQUE - Responsabilité Civile – Dommage pneu sur le véhicule de M. Enzo Legrand assuré de l'agence AXA ASSURANCE en date du 15 mai 2022 – Remboursement du dommage par Protocole d'Accord Transactionnel
- 262 - JURIDIQUE - Contentieux – FORNENGO c/ Béziers – Requête en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier – Affaire n°220293 – Décision d'ester en justice
- 263 - JURIDIQUE - Contentieux – expulsion 13 route d'Espagne – Décision d'ester et désignation d'un avocat

- 264 - JURIDIQUE - Contentieux - Béziers c/ OUSTAL DE MONTIBEL – Paiement des honoraires
- 265 - JURIDIQUE - Contentieux – Ville de Béziers c/ HAOUARI – Tribunal Judiciaire de Béziers – Paiement des honoraires
- 266 - JURIDIQUE - DOMAINE – Mise à disposition de locaux – Convention Commune de Béziers / Association des Villes Françaises – Avenant n°2
- 267 - JURIDIQUE - DOMAINE – Mise à disposition de local sis au 14 rue Française – Conventions Commune de Béziers / Mme Mélodie IBANEZ et Commune de Béziers / Mme Mélanie NAGEL – Avenant n°1
- 268 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - MATERIAUX, FOURNITURES, PRESTATIONS DE SERVICE – Convention de cession de matériel à titre onéreux – Ciels de rues – SAS DANY LUC
- 269 - ADMINISTRATION GENERALE - Décision Hebdomadaire n° 23 – Marchés publics – Marchés et avenants
- 270 - JURIDIQUE - Contentieux - SAGNIER c/Béziers – Requête en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier – Affaire n°2202550 – Décision d’ester en justice
- 271 - JURIDIQUE - Menace pour la sécurité ou insalubrité d’un immeuble – Paiement des frais d’huissiers
- 272 - JURIDIQUE - Contentieux – Immeuble abandonné – Désignation d’un notaire et paiement des frais de procédure
- 273 - JURIDIQUE - Contentieux – M. et Mme LOMBART et autres – Juge des référés du tribunal administratif de Montpellier – Suspension DP Antenne – relais
- 274 - JURIDIQUE - Intervention de la SAS MAS Jérémie/LABORIE Eve pour signification commandements de paiement des loyers et assurances aux locataires du 16 rue du Touat, MM. SCANU Jérôme et TAHRI Abderrahim
- 275 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Remboursement Assurance flotte automobile de la Ville de Béziers ‘ SMACL ASSURANCES’ de la somme d’un montant de 172,04 euros par virement suite à l’accident du 02 mai 2022 et à l’ouverture du dossier sinistre n° 2205040002
- 276 - ADMINISTRATION GENERALE - Décision Hebdomadaire n° 24 – Marchés publics – Marchés et avenants
- 277 - COMMERCE, ARTISANAT et TOURISME - Convention Commune de Béziers / Organisation FHRA Foires et Salons – Mise à disposition des parkings n°4 et 5 du Stade Raoul Barrière – Vide grenier dominicaux
- 278 - CULTURE - Mise à disposition à titre gratuit du Palais épiscopal à l’association ‘ les écluses de l’Art ‘
- 279 - JURIDIQUE - Responsabilité Civile – Dommage pneu sur véhicule de M. BOYER-NAVARRO Kévin en date du 28/05/2022 – Remboursement du dommage par protocole d’accord transactionnel.
- 280 - ADMINISTRATION GENERALE - Cimetière neuf – Concession familiale perpétuelle accordée à Madame GALLEGO Aurore veuve FERRE
- 28 - ADMINISTRATION GENERALE - Cimetière neuf – Concession familiale perpétuelle accordée à Monsieur COQUE Georges
- 282 - ADMINISTRATION GENERALE - Cimetière neuf – Concession familiale trentenaire accordée à Madame TOUHAMI Fathia épouse OUASTI

- 283 - ADMINISTRATION GENERALE - Attribution – Case de columbarium accordée à Madame BRUNET Marie née AUGUSTE – Cimetière Neuf
- 284 - ADMINISTRATION GENERALE - Renouvellement – Case de columbarium accordée à Monsieur THIRION André – Cimetière Neuf
- 285 - ADMINISTRATION GENERALE - Cimetière neuf – Concession familiale trentenaire accordée à Monsieur TORREGROSA Francis
- 286 - ADMINISTRATION GENERALE - Décision Hebdomadaire n° 25 – Marchés publics – Marchés et avenants
- 287 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Demande de subvention – Travaux de sécurisation et de conservation de la cathédrale Saint- Nazaire
- 288 - JURIDIQUE - Contentieux – ERDOGAN/ERTEK et ERDOGAN/KOC c/ Commune de Béziers – Assignation devant le juge des référés – Liquidation astreinte
- 289 - SCOLAIRE - Demande de subvention 2022 – Cité éducative Béziers
- 290 - JURIDIQUE - Contentieux - Cour d’appel de Montpellier – Ville de Béziers c/ HAOUARI – décision d’ester
- 291 - CULTURE - Protocole d’accord transactionnel avec l’association RIDZ- Compagnie
- 292 - JURIDIQUE - Contentieux – LAMRIRA c/ Ville de Béziers – exécution de l’arrêt rendu par la Cour d’appel de Montpellier en date du 23/09/2016 – encaissement des condamnations
- 293 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE. . - Catalogue des tarifs de la ville de Béziers : tarifs des parkings exceptionnels mis en place pendant la Féria
- 294 - ADMINISTRATION GENERALE - Décision Hebdomadaire n° 26 – Marchés publics – Marchés et avenants
- 295 - JURIDIQUE - Délégation ponctuelle du droit de préemption au profit de la société PROMOLOGIS – Lots n°3 et n°79 de l’immeuble en copropriété « Résidence Biterroise »2 rue des Frères Lumière, cadastré section MT n° 275
- 296 - ADMINISTRATION GENERALE - Concession familiale perpétuelle accordée à Monsieur HAMIDI Hanadi et son épouse Madame YAHIAOUI Fatma
- 297 - ADMINISTRATION GENERALE - Concession familiale perpétuelle accordée à Madame FERNANDEZ Dolorès veuve MORENO
- 298 - ADMINISTRATION GENERALE - Concession familiale trentenaire accordée à Monsieur MOISSARD Yannick et son épouse Madame WALTER Claudine
- 299 - ADMINISTRATION GENERALE - Attribution – Case de columbarium accordée à Monsieur DRAL Christophe – Cimetière Neuf
- 300 - COMMERCE, ARTISANAT et TOURISME - Attribution d’une subvention d’équipement dans le cadre de l’aide à la rénovation des vitrines et enseignes dans le périmètre ‘ Action Coeur de Ville’ – Madame CORDIER Laura
- 301 - COMMERCE, ARTISANAT et TOURISME - Attribution d’une subvention d’équipement dans le cadre de l’aide à la rénovation des vitrines et enseignes dans le périmètre ‘ Action Coeur de Ville’ – Monsieur COTTILLE Pascal

- 302 - COMMERCE, ARTISANAT et TOURISME - Attribution d'une subvention d'équipement dans le cadre de l'aide à la rénovation des vitrines et enseignes dans le périmètre ' Action Coeur de Ville' – Madame Bernadette GAMBET – Resto Bio/The Rooster Cook
- 303 - JURIDIQUE - Contentieux – Cour Administrative d'appel de Toulouse – Autorisation d'ester en justice contre les associations « Pour la protection du patrimoine Biterrois », « Urgence patrimoine » et « Béziers notre patrimoine »
- 304 - JURIDIQUE - Location – Guinguette du Moulin de Bagnol – Signature de la convention d'occupation du domaine public
- 305 - ADMINISTRATION GENERALE - Décision Hebdomadaire n° 27 – Marchés publics – Marchés et avenants
- 306 - JURIDIQUE - Protection Fonctionnelle – Mme Valérie LHUILLIER et Mme Nathalie BARBESANGE agents de la Commune de Béziers – Convention de subrogation.
- 307 - MATERIEL, FOURNITURES, PRESTATIONS DE SERVICE - Convention de cession de matériel à titre onéreux – Vente de Ciels de rue Conforama France
- 308 - DOMAINE - Villa Montflourès – Traverse de Colombiers – Convention d'occupation Commune de Béziers/M. Emmanuel DEHESDIN
- 309 - ADMINISTRATION GENERALE - Catalogue des tarifs de la Ville – Féria 2022 – Adoption des tarifs pour les casetas
- 310 - JURIDIQUE - Protocole de mise en œuvre du rappel à l'ordre entre le Parquet de Béziers et la Ville de Béziers
- 311 - JURIDIQUE - Protection Fonctionnelle - Affaire Fabien LANES contre El Houcine GUERBAZ – Audience du 5 juillet 2022 – Règlement des honoraires à l' avocat, Maître Franck CHAPUIS
- 312 - JURIDIQUE - Responsabilité Civile – Bris de glace par rotofil sur le véhicule de M.Frédéric BACOU assuré de la MAIF BEZIERS en date du 5 juillet 2022 – Remboursement du dommage par Protocole d'Accord Transactionnel
- 313 - JURIDIQUE - Protection Fonctionnelle – Affaire DIAZ Marvin et TRIOUX Thierry contre BOILS Cédric – Audience du 24 juin 2022 – Règlement des honoraires à l' avocat, Maître Franck CHAPUIS
- 314 – CULTURE - Mise à disposition des Arènes à l'Amicale des Sapeurs Pompiers pour le Bal des Pompiers le 14 juillet 2022
- 315 - ADMINISTRATION GENERALE - Décision Hebdomadaire n° 28 – Marchés publics – Marchés et avenants
- 316 - JURIDIQUE - Délégation ponctuelle du droit de préemption au profit de la société PROMOLOGIS – Lots n°14 et 68 de l'immeuble en copropriété sis 32 Boulevard de Verdun, cadastré section MR n°256 et 257
- 317 - ADMINISTRATION GENERALE - Décision Hebdomadaire n° 29 – Marchés publics – Marchés et avenants 19/07/22
- 318 - JURIDIQUE - Contentieux – Ville de Béziers c/ Gallart – Cour d'appel de Montpellier - Décision d'ester en justice et désignation d'un avocat
- 319 - JURIDIQUE - Protocole d'accord transactionnel Ville de Béziers / SPC REVETEMENT
- 320 - JURIDIQUE - Convention d'occupation du domaine public Ville/VNF Renouvellement
- 321 - ADMINISTRATION GENERALE - Décision Hebdomadaire n° 30 – Marchés publics – Marchés et

avenants

- 322 - DOMAINE - Mise à disposition de locaux en faveur de l'inspection académique dans la nouvelle école Samuel Paty
- 323 - ADMINISTRATION GENERALE - Cimetière neuf – Concession familiale perpétuelle accordée à Madame ASSANI Fatima
- 324 - ADMINISTRATION GENERALE - Cimetière neuf – Concession familiale cinquantenaire accordée à Monsieur LUCET Paul et son épouse Madame BLONDEAU Françoise
- 325 - ADMINISTRATION GENERALE - Cimetière neuf – Concession familiale perpétuelle accordée à Madame HENNEL Marie-Louise épouse LESIEUR, Madame HENNEL Gisèle épouse BONAFE et Madame HENNEL Jacqueline épouse TEXIER
- 326 - ADMINISTRATION GENERALE - Attribution – Case de columbarium accordée à Monsieur MAS Christian – Cimetière Neuf
- 327 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Ouverture d'une ligne de trésorerie pour 2022-2023
- 328 - JURIDIQUE - Responsabilité Civil – bris de glace du véhicule de M. Francis CRESPO assuré de la PACIFICA Assurances en date du 20 avril 2022 – Remboursement du dommage par Protocole d'Accord Transactionnel
- 329 - JURIDIQUE - Dommage aux biens – Encaissement indemnisation assurance SMACL – Sinistre du 13 juillet 2021 – MG LOC NIMES – Dégradations de la barre de gabarit du Pont du Midi
- 330 - JURIDIQUE - Procédure d'abandon d'immeuble 10 rue Porte Olivier – Paiement honoraires Me BASCUGNANA
- 331 - JURIDIQUE - Procédure de Péril – 52 bis Allées Paul Riquet – Paiement des honoraires
- 332 - JURIDIQUE - Ilots Ricciotti – Procédures de fin de bail – Paiement des frais d'huissiers
- 333 - JURIDIQUE - Contentieux – Cour d'Appel de Montpellier – Ville de Béziers c/ ADM MECa – Paiement des honoraires
- 334 - JURIDIQUE - Protection fonctionnelle – Lanes c/ Guerbaz – Paiement des honoraires
- 335 - JURIDIQUE - Contentieux – Tribunal Administratif de Montpellier – COLBAC c/ Ville de Béziers – paiement des honoraires
- 336 - JURIDIQUE - Consultation juridique (NBI) – paiement des honoraires
- 337 - JURIDIQUE - Procédure disciplinaire – Paiement des honoraires
- 338 - JURIDIQUE - Contentieux – Cour d'Appel de Montpellier – Béziers c/ Haouari – Paiement des honoraires
- 339 - ADMINISTRATION GENERALE - conversion d'une concession trentenaire accordée à BELFODIL Mama – Cimetière Neuf
- 340 - ADMINISTRATION GENERALE - Cimetière Neuf – Concession familiale trentenaire accordée à Madame GOMEZ Anne, Madame GOMEZ Bernadette , Monsieur GOMEZ André, Madame GOMEZ Monique et son époux NICOLAS Yves
- 341 - ADMINISTRATION GENERALE - Cimetière Neuf – Concession familiale trentenaire accordée à Madame EL OUARDI Hassana

342 - SCOLAIRE - Contrat de location Vile de Béziers / Centre Aéré Villamont-Méditerranée

343 - JURIDIQUE - Contentieux – Tribunal correctionnel de Béziers – Ville de Béziers c/ BEN GREICH – PAIEMENT DES HONNORAIRES

344 - JURIDIQUE - Contentieux – Tribunal Administratif de Montpellier – SEYNAT c/ Ville de Béziers - Paiement des honoraires

345 - DOMAINE - Délégation ponctuelle du droit de préemption au profit de VIATERRA – Local à usage commercial soit les lots 7 et 10 d'un immeuble 39 Allées Paul Riquet cadastré section OZ n° 424 de 01a90ca

346 - DOMAINE -Réserve de chasse et de faune sauvage de Bourbaki – Décision préfectorale n°PGC2022-38 du 21 juin 2022 de mise en place d'un plan de gestion cynégétique pour les espèces sanglier, lapin, et renard pour l'année 2022-2023 – Bail de chasse Saint-Hubert Club

347 - JURIDIQUE - Responsabilité Civile – Dommage pneu sur véhicule de M. BOYER-NAVARRO Kévin en date du 28/05/2022 – Remboursement du dommage par protocole d'accord transactionnel. (Correction de la Décision 379-2022)

348 - ADMINISTRATION GENERALE - Décision Hebdomadaire n° 31 – Marchés publics – Marchés et avenants

349 - ADMINISTRATION GENERALE - Mise à disposition des locaux de de la MVA Daniel CORDIER – Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

350 - DOMAINE - Délégation ponctuelle du droit de préemption au profit de la société PROMOLOGIS – Lots n°29 et 81 de l'immeuble en copropriété sis 32 Boulevard de Verdun, cadastré section MR n°256 et 257

351- COMMERCE, ARTISANAT et TOURISME - Attribution d'une subvention d'équipement dans le cadre de l'aide à la rénovation des vitrines et enseignes dans le périmètre ' Action Coeur de Ville' - Madame FOURES Patricia

352 - URBANISME - Subventions campagne de ravalement obligatoire de façades 2021-2023 Pont neuf-Garibaldi (Avenue Colonel d'Ornana – Avenue de la Marne)

353 - CULTURE - Don sans contrepartie de Mme Laurence Villeneuve d'une huile sur toile réalisée par Georges d'Espagnat, « Portrait d'un jeune garçon »

354 - CULTURE - Féria : Mise à disposition du domaine public pour l'installation du Village des Pitchous

355 - CULTURE- Restauration du Cercle Riquet pendant la Féria : contrat d'engagement et fixation de la redevance

356 - ADMINISTRATION GENERALE - Décision Hebdomadaire n° 32 – Marchés publics – Marchés et avenants

357 - CULTURE - Soirée Family Piknik à l'Amphithéâtre du Pont Vieux le 28 août 2022 : Convention Ville de Béziers / Association Moovment Event

358 - CULTURE - Exposition « Instants de Vie » au Palais Episcopal : Convention Ville de Béziers / Virginie Dumas

359 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - MATERIAUX, FOURNITURES, PRESTATIONS DE SERVICE – Convention de cession de matériel à titre onéreux – vente d'un lot de ciels de rue Mr Coumes Devert Olivier

360 - JURIDIQUE - Acquisition et hébergement d'un chien policier

- 361 - ADMINISTRATION GENERALE - Cimetière Neuf – Concession familiale trentenaire accordée à Madame KHELAIFIA Samira
- 362 - ADMINISTRATION GENERALE - Cimetière Neuf – Reprise administrative de cases de columbarium
- 363 - ADMINISTRATION GENERALE - Cimetière Neuf – Reprise administrative en terrain commun
- 364 - ADMINISTRATION GENERALE - Décision Hebdomadaire n° 34 – Marchés publics – Marchés et avenants
- 365 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE MATERIEL, FOURNITURES, PRESTATIONS DE SERVICE – Convention de cession de matériel à titre onéreux – Lot n°19 de Topiaires – Mme Marion Vanbeber née Devambe
- 366 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Demande de subventions auprès de la DPMIS pour le fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents « Béziers Famille » pour l'année 2023
- 367 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Demande de subventions en réponse à l'appel à projets Régional 2022 – volet 3 – Déclinaison territoriale de la politique relative aux 1000 premiers jours de l'enfant
- 368 - JURIDIQUE - Conseil juridique – Assistance à procédure RH – Paiement des honoraires
- 369 - JURIDIQUE - Contentieux – Tribunal Administratif de Montpellier – Affaire n°2203443 – Doreau c/Béziers – Paiement des honoraires
- 370 - JURIDIQUE - Contentieux – LAMRIRA c/Ville de Béziers – exécution de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Montpellier en date du 23/09/2016 – Encaissement des condamnations
- 371 - JURIDIQUE - Dommage Au Bien – Recours direct pour la destruction d'un feu tricolore à l'intersection Rue Noël Sylvestre/Avenue Jean Moulin/Rue Vercingétorix en date du 6 juillet 2022 – Encaissement du chèque de Monsieur BONNAFOUS Charles
- 372 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Subventions campagne de ravalement obligatoire de façades pour la période de 2021 à 2023 : Place de la Madeleine
- 373 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - MATERIAUX, FOURNITURES, PRESTATIONS DE SERVICE – Convention de cession de matériel à titre onéreux – Lot n°1 de Topiaire : Robe de Cendrillon – Lot n°10 de Topiaire : petite sirène – Lot de topiaire : jeu d'échec – Mairie de Narbonne
- 374 - ADMINISTRATION GENERALE - Décision Hebdomadaire n° 35 – Marchés publics – Marchés et avenants

Le Conseil prend acte

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

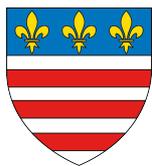
Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84933-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22





VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint.M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOUJ, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : PILOTAGE DES GRANDS PROJETS

Service :

Réf. Service : mr/em

OBJET : 1 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Pôle d'Echanges Multimodal de la gare SNCF de Béziers centre - Convention de financement des études de Projet (PRO) et des travaux (REA) pour le bâtiment S2FIT

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 23 novembre 2020, la Conseil Municipal a approuvé la convention de financement des études d'Avant-Projet (AVP) du projet de Pôle d'Échanges Multimodal (PEM).

Les études d'Avant-Projet (AVP) ont été menées à bien et leurs conclusions ont été validées par les

membres du Comité de Pilotage, réunis le 14 juin 2022.

Afin de poursuivre le projet, il est aujourd'hui nécessaire d'engager les études de Projet et la réalisation des travaux de démolition du bâtiment S2FIT (sis boulevard de Verdun et cadastré LW 168), préalables à l'engagement du programme d'aménagement du PEM.

Le coût des études de Projet et des travaux susmentionnés est de 1.822.637€ HT financés par l'Agglomération, la Région Occitanie et la Ville de Béziers

Le plan de financement détaillé de ce programme est le suivant :

	Région Occitanie		Agglomération Béziers Méditerranée		Ville de Béziers		Total € HT
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	
Etudes Projet (PRO)							
Maîtrise d'œuvre	171 199 €	33,3 %	171 199 €	33,3 %	171 199 €	33,3 %	513 597 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage et acquisitions de données	34 000 €	33,3 %	34 000 €	33,3 %	34 000 €	33,3 %	102 000 €
Maîtrise d'ouvrage	53 333,33 €	33,3 %	53 333,33 €	33,3 %	53 333,33 €	33,3 %	160 000 €
Sous total PRO	258 532,33 €	33,3 %	258 532,33 €	33,3 %	258 532,33 €	33,3 %	775 597 €
Phase travaux (REA)							
Acquisition foncière S2FIT (LW 168)	0 €	0 %	473 000 €	100 %	0 €	0 %	473 000 €
Travaux de démolition	229 616 €	40 %	172 212 €	30 %	172 212 €	30 %	574 040 €
Sous total REA	229 616 €	21,93 %	645 212 €	61,62 %	172 212 €	16,45 %	1 047 040 €
TOTAL PRO + REA	488 148,33 €	26,79 %	903 744,33 €	49,58 %	430 744,33 €	23,63 %	1 822 637 €

Après examen, il vous est proposé:

- d'approuver la convention de financement des études de Projet et des travaux de démolition du bâtiment S2FIT (LW 168), telle que jointe à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84935-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22



Pôle d'échanges multimodal (PEM) de la Gare SNCF de Béziers

Etudes Projet (PRO) et phase réalisation (REA) pour le bâtiment S2FIT (achat foncier et démolition) dans le cadre de la création d'un Pôle d'Echanges Multimodal

Convention de financement



Entre,

La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, domicilié au 22, boulevard du Maréchal Juin 31 406 Toulouse, représenté par Madame la Présidente du Conseil Régional en exercice, Madame Carole DELGA, dûment habilitée à cet effet,

Ci-après dénommée la « **Région** »

La Ville de Béziers, domiciliée place Gabriel Péri 34 500 BEZIERS, représentée par Monsieur le Maire de Béziers, Monsieur Robert MENARD, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée la « **Ville** »

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, domicilié au 39 boulevard de Verdun 34 536 BEZIERS CEDEX, représentée par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, Monsieur Robert MENARD, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée « **l'Agglomération** »,

Et

SNCF Gares & Connexions, société anonyme au capital social de 213 710 030,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 50 523 801, dont le siège social est Paris (75013^à, au 16 d'Ivry, représenté par Agnès MOUTET-LAMY, Directrice Territoriale des Gares Occitanie et Sud, domicilié 4, rue Léon Gozlan, 13 331 MARSEILLE, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée « **SNCF Gares & Connexions** »,
Le « **Maître d'ouvrage** » ou le « **Bénéficiaire** »

La Région, la Ville, SNCF Gares & Connexions, et l'Agglomération étant identifiés ensemble par « **les Partenaires** » et séparément par « **le Partenaire** ».

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales
- le Règlement budgétaire et financier en vigueur
- le Règlement de Gestion des Financements Régionaux en vigueur dans sa version modifiée par la délibération du Conseil Régional Occitanie n° 2018/AP-DEC/12 du 20 décembre 2018
- la délibération du Conseil Régional Occitanie n°2021AP-JUILL/02 en assemblée Plénière du 02 juillet 2021 portant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente
- la délibération du Conseil Régional Occitanie n° CP/2017-OCT/10.01 en date du 13 octobre 2017 approuvant le dispositif régional d'intervention en faveur de la création des pôles d'échanges multimodaux ferroviaires
- la délibération du Conseil Régional Occitanie n° CP/2021-AVR/10.09 en date du 18 avril 2021 approuvant l'actualisation du dispositif d'intervention en faveur de la création des pôles d'échanges multimodaux ferroviaires
- la délibération du Conseil Régional Occitanie n°2017-JUILL/10.01 du 7 juillet 2017 approuvant la convention type du dispositif dérogatoire au Règlement de Gestion des Financements Régionaux en faveur de la sauvegarde et développement des infrastructures et gares ferroviaires.
- l'avis de la Commission sectorielle n°11, Commission Mobilité et Infrastructures du 2022,
- la délibération n°..... de la Commission Permanente de la Région, en date du
- la délibération n°... du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, en date du,
- la délibération n°... du Conseil Municipal de la Ville de Béziers, en date du,

SOMMAIRE

<u>PREAMBULE.....</u>	<u>5</u>
<u>Article 1 – Objet de la Convention et cadre contractuel.....</u>	<u>8</u>
<u>Article 2 – Maîtrise d’ouvrage.....</u>	<u>8</u>
<u>Article 3 – Description des missions inscrites dans la convention de financement.....</u>	<u>9</u>
<u>Article 4 – Coût des études et modalités de répartition.....</u>	<u>10</u>
<u>Article 5 – Délai prévisionnel de réalisation.....</u>	<u>11</u>
<u>Article 6 – Gouvernance.....</u>	<u>12</u>
<u>Article 7 – Engagement du bénéficiaire.....</u>	<u>12</u>
<u>Article 7-1 : Information des Partenaires.....</u>	<u>12</u>
<u>Article 7-2 : Contrôle de l’utilisation de la subvention.....</u>	<u>12</u>
<u>Article 7-3 : Information sur la participation des Partenaires.....</u>	<u>13</u>
<u>Article 8 – Dispositions financières.....</u>	<u>13</u>
<u>Article 8-1 : Caractéristiques des versements.....</u>	<u>13</u>
<u>Article 8-2 : Gestion des écarts.....</u>	<u>13</u>
<u>Article 8-3 : Rythmes de versement.....</u>	<u>14</u>
<u>Article 8-4 : Pièces justificatives à produire.....</u>	<u>15</u>
<u>Article 8-5 : Facturation et recouvrement.....</u>	<u>16</u>
<u>Article 9 – Non Versement / Reversement et suspension.....</u>	<u>16</u>
<u>Article 9-1 : Suspension.....</u>	<u>16</u>
<u>Article 9-2 : Non-versement et reversement.....</u>	<u>17</u>
<u>Article 9-3 : Procédure de reversement.....</u>	<u>17</u>
<u>Article 10 – Caducité, modification et résiliation de la Convention.....</u>	<u>17</u>
<u>Article 11 – Date d’effet et durée de la Convention.....</u>	<u>18</u>
<u>Article 12 – Propriété, diffusion des études, communication.....</u>	<u>18</u>
<u>Article 13 - Confidentialité.....</u>	<u>18</u>
<u>Article 14 – Litiges.....</u>	<u>18</u>
<u>Article 15 – Mesures d’ordre.....</u>	<u>19</u>
<u>Article 16 – Nombres d’exemplaires.....</u>	<u>19</u>
<u>Annexe 1 – Périmètre de l’opération.....</u>	<u>21</u>
<u>Annexe 2 – Planning prévisionnel de l’opération.....</u>	<u>22</u>
<u>Annexe 3 – Coût Prévisionnel Projet.....</u>	<u>23</u>

PREAMBULE

Le projet

Le projet d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de la gare de Béziers s'inscrit dans une réflexion partenariale de longue date. Avec plus de 1,4 millions de voyageurs en 2016, Béziers est une gare de segment A (dite gare d'intérêt national) qui représente la 5ème gare de la région Occitanie en termes de fréquentation.

Elle constitue la principale gare de l'ouest héraultais. Toutefois, elle n'est plus adaptée à ses usages actuels et futurs et reste mal connectée aux territoires et à son environnement urbain proche.

Ainsi, il est apparu indispensable pour les Partenaires de travailler à une reconfiguration de la gare de Béziers en véritable PEM.

Le protocole d'intention

Ces Partenaires ont confirmé leur intérêt en signant en 2018 un protocole d'intention qui décrit la nécessité d'engager une réflexion globale sur la gare de Béziers en lançant des études pré-opérationnelles pour la réalisation du PEM.

Pour ces études, le protocole prévoit des conventions spécifiques de financement précisant les modalités d'exécution de chaque étude.

En parallèle, SNCF Gares & Connexions a lancé une étude phase projet (PRO) sur l'accessibilité de la gare de Béziers dans le respect des engagements des Agendas d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap).

Les études pré-opérationnelles et les études AVP

Conformément au protocole d'intention susmentionné, quatre études pilotées par trois maîtres d'ouvrages différents ont été engagées :

1. **Une étude de Programmation et spatialisation sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions a permis:**
 - en phase 1, d'identifier les besoins du futur Pôle d'échanges multimodal,
 - en phase 2, de dimensionner les besoins dans différents scénarios,
 - en phase 3, de développer le scénario retenu via un programme, des phasages et des chiffrages.

Les résultats de la phase 3 de cette étude ont été présentés aux membres du Comité de pilotage du Pôle d'Echanges Multimodal le 16 octobre 2020 qui a approuvé le lancement des études avant projet (AVP) du PEM (hors projets passerelle et de mise en accessibilité de la gare qui font l'objet d'études spécifiques).

1. **Une étude passerelle sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions.** Elle a consisté à :
 - phase 1, identifier les lieux d'implantations possibles de la passerelle au vu des contraintes techniques.
Les membres du Comité de pilotage du 8 octobre 2018 ont validé l'implantation de la passerelle à l'ouest du bâtiment voyageurs de la gare de Béziers.
 - phase 2, définir la faisabilité technique et architecturale de la passerelle (dimensionnement, accessibilité, etc.).

Ce projet de passerelle mixte consiste en la réalisation d'un ouvrage qui permettra à la fois la desserte des quais et le franchissement des voies SNCF. La mise en accessibilité totale de la gare (traitement de la liaison horizontales, requalification des quais et de l'éclairage, réfection du passage souterrain) complétera le programme.

Les résultats de cette étude ont été publiés au 2ème semestre 2019. Ils ont conduit à engager les études avant-projet qui ont permis de fiabiliser le programme, les coûts et le planning de l'opération. Lancées en 2020, les études AVP ont été livrées en octobre 2021.

Les membres du Comité de Pilotage réunions le 10 décembre 2021 ont validé les études avant-projet pour la création de la passerelle et la mise en accessibilité complète de la gare, ainsi que le lancement des études de projet (PRO) et la réalisation de travaux (REA).

1. **Une étude immobilière phase 1** sous maîtrise d'ouvrage SNCF Immobilier établissant un diagnostic technique et ferroviaire du périmètre d'étude concernant les occupations et les potentiels de libération.

Le Comité de pilotage du 8 octobre 2018 a validé le lancement de la phase 2 de l'étude foncière de libération et d'optimisation des emprises SNCF du PEM de Béziers.

2. **Une étude immobilière phase 2**, sous maîtrise d'ouvrage SNCF Immobilier permettant d'établir les modalités de libération et d'optimisation des emprises SNCF du PEM de Béziers.

Elle a compris :

- en partie 1, un programme et une faisabilité foncier et immobilier,
- en partie 2, une étude des contraintes liées aux installations ferroviaires,
- en partie 3, un relevé topographique,
- en partie 4, un diagnostic pollution.

Cette étude a été achevée au 1er semestre 2020.

1. **Une étude avant-projet** pour la création d'un Pôle d'Echanges Multimodal, menée en 2021/2022.

Une convention de financement « études AVP » et une convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique (MOAU), ont été signées respectivement le 01/06/2021 et le 18/12/2020.

Les études AVP du PEM de la gare de Béziers ont été livrées à la MOAU SNCF Gares & Connexions en juin 2022 et présentées aux Partenaires en Comité de Pilotage du 18 mars 2022. En accord avec l'ensemble des Partenaires, les études AVP ont fait l'objet d'un travail d'optimisation de coûts, et ont été approuvées par les Partenaires, le 14 juin 2022.

Les prestations prévues dans le cadre des études avant-projet étaient :

- l'établissement d'un dossier technique de présentation qui comprend notamment un programme d'opération, les caractéristiques principales de la solution technique retenue, les enjeux essentiels du projet (phasage, enjeux environnementaux, etc.), un dossier des procédures administratives, une estimation du coût prévisionnel des travaux détaillée en un planning de l'opération,
- la réalisation de documents graphiques du projet (plan général de l'aménagement, profils en travers et coupes, détails du projet),
- des acquisitions de données (levés topographique, études de sol, diagnostics environnementaux, études, CSPS, AMOA).

Le coût des études AVP pour la création d'un Pôle d'Echanges Multimodal a été fixé à 1 198 340 € au CE 01/2020.

Etudes Phase AVP	Coûts Hors Taxes
MOE (Taux 12%)	684 130 €
AMOA et acquisitions de données (Taux 4,5 %)	387 580 €
MOA (Taux 4,5%)	126 630 €
Coût total des études AVP	1 198 340 €

Dans le cadre des études AVP, le coût relatif au programme PEM était supporté par les collectivités partenaires selon la clé de répartition suivante :

	Taux de financement	Montant
Agglomération	25 %	299 585 €
Région	25 %	299 585 €
Département	25 %	299 585 €
Ville	25 %	299 585 €
SNCF Gares & Connexions	0 %	0 €
Total	100 %	1 198 340€

Montant études AVP Périmètre Gares & Connexions : 855 677 €

Montant études AVP Périmètre Agglomération : 342 663 €.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la Convention et cadre contractuel

Le comité de pilotage réuni le 14 juin 2022 a validé la réalisation du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Béziers et l'engagement des phases projets présentées ci-dessous.

La présente convention (ci-après « la Convention ») a donc pour objet de définir les engagements réciproques de chacun des Partenaires pour ce qui concerne les modalités de réalisation (consistance, exécution, suivi) et de financement (répartition, versements...)

- Des études PRO portant sur la création d'un pôle d'échanges multimodal de la gare de Béziers, et spécifiquement le périmètre de réaménagement suivant :
 - o création d'une gare routière,
 - o réaménagement du parvis nord devant la gare,
 - o création d'une liaison piétons / cycles du parvis nord à la passerelle,
 - o création d'une dépose minute au nord des voies ferrées,
 - o création d'un parking concessionnaire au sud des voies ferrées (ancienne Halle SERNAM),
 - o création du parvis sud,
 - o démolitions des bâtiments nécessaires à la réalisation du projet.

- De la phase Réalisation (REA) pour le périmètre du bâtiment S2FIT (T090 – B198) intégrant les prestations suivantes :
 - o Acquisition foncière du périmètre bâtiment S2FIT,
 - o Travaux de démolition du bâtiment S2FIT.

Nota : les études AVP PEM intégraient au périmètre d'étude la requalification de la rue Pasquet et du Boulevard de Verdun. En études PRO, il a été validé par les Partenaires, que ces deux périmètres soient pris sous MOA « Agglomération » et/ou MOA « Ville ».

Article 2 – Maîtrise d'ouvrage

La présente convention de financement prévoit la répartition de la Maîtrise d'Ouvrage sur le périmètre projet du PEM de la gare de Béziers, comme présentée ci-dessous.

Pour la phase études Projet,

Périmètre projet sous MOA SNCF Gares & Connexions

- démolition des bâtiments propriétés de S2FIT (T090 – B198) et SNCF Mobilités (T083 – B024 et B023) avec création en lieu et place d'une dépose minute,
- création d'une liaison piétons / cycle depuis l'entrée/sortie nord de la passerelle jusqu'au parvis nord et démolition des bâtiments situés sur l'emprise (partie arrière de l'immeuble ancien Hôtel du Midi référencé LW 158, extension légère de type véranda accolée au Bâtiment Voyageur et bâtiment B025) ;
- reconfiguration du parvis piétons nord afin d'assurer la continuité gare / plateau des poètes,
- création d'un parking de la gare au sud des voies ferrées, dans la halle SERNAM réaménagée et à l'extérieur au droit de celle-ci, côté sud ;
- création d'un parvis sud,
- relogement des différentes activités SNCF.
- la création d'une gare routière 19 quais, en lieu et place du parking EFFIA actuel, y compris démolition des bâtiments situés sur l'emprise (T049 – B029 et B030, T010 – B038).

Pour la phase Réalisation (périmètre S2FIT).

Périmètre projet sous MOA SNCF Gares & Connexions

- acquisition foncière du périmètre propriété S2FIT (T090 – B198) ;
- démolitions des bâtiments propriétés de S2FIT (T090 – B198).

Article 3 – Description des missions inscrites dans la convention de financement

Le périmètre d'intervention inscrit dans la convention de financement ici présentée est joint en annexe 1.

Les études Projet (PRO).

Les prestations prévues dans les études PRO « PEM de la gare de Béziers » sont :

1°) Un dossier technique de présentation qui comprend :

- un programme technique détaillé d'opération en cohérence avec les objectifs fonctionnels et de performance du projet,
- le pilotage des enjeux essentiels du projet (phasage, objectifs d'exploitation, objectifs environnementaux),
- un dossier des procédures administratives (autorisation d'urbanisme et procédures environnementales),
- une estimation du coût prévisionnel des travaux détaillée par natures de travaux et zones projets ;
- les délais (planning de l'opération, phasage travaux et hypothèses retenues en ce qui concerne les conditions de réalisation prévues pour les travaux, phases provisoires...) ;
- le pilotage et suivi de la démarche de certification « Effinature » ;

2°) Des documents graphiques :

Ils comprennent notamment un plan de situation, un plan général de l'aménagement avec profils en long, profils en travers types et coupes diverses, des documents graphiques particuliers permettant d'explicitier certains détails particuliers du projet ou certains aménagements spécifiques, ainsi que les objectifs et dispositifs architecturaux.

Les acquisitions de données, et missions d'assistance à MOA s'inscrivent en phase PRO et consistent en :

- Etude de sol,
- Diagnostic des déchets / réemploi,
- Diagnostics réglementaires (étude d'impact, le cas échéant),
- Mission OPC,
- Mission CSPS,
- AMOA Architecture,
- Sondages géotechniques complémentaires,
- Procédures administratives (autorisations d'urbanisme),
- Diagnostic structurel et technique des bâtiments.

La Phase REA (acquisition foncière et démolition du bâtiment S2FIT).

La convention de financement ici décrite intègre le budget d'opération dédié à

- L'acquisition du foncier où se situe le bâtiment propriété de S2FIT (T090 – B198) ;
- La réalisation des travaux démolition du bâtiment S2FIT (T090 – B198), y compris procédures associées dans le domaine ferroviaire.

Nota : . Pour rappel ces travaux de démolitions sont nécessaires au bon déroulement du projet de PEM et doivent être réalisés en anticipation de phase.

Article 4 – Coût des études et modalités de répartition

Le coût associé aux prestations présentées aux Articles 1 et 3, pour la réalisation du PEM de la gare de Béziers est de 775 597 € pour la phase PRO et 1 047 040 € pour la phase REA Démolition du bâtiment S2FIT, aux conditions économiques projetées.

Etudes Projet (PRO)	Coût (€ HT)
MOE	513 597 €
AMOA et acquisitions de données	102 000 €
MOA	160 000 €
Coût total des études PRO	775 597 €

Phase REA	Coût (€ HT)
Acquisitions foncières	473 000 €
Travaux	574 040 €
Coût total des études REA	1 047 040 €

Dans le cadre des missions objet de la Convention, le coût projet PEM est supporté par les collectivités partenaires selon la clé de répartition suivante :

	Région Occitanie		Agglomération Béziers Méditerranée		Ville de Béziers		Total € HT
	Montant (CE projeté)	Taux	Montant (CE projeté)	Taux	Montant (CE projeté)	Taux	
Etudes Projet (PRO)							
MOE	171 199 €	33,3 %	171 199 €	30,3 %	171 199 €	33,3 %	513 597 €
AMOA et acquisitions de données	34 000 €	33,3 %	34 000 €	33,3 %	34 000 €	33,3 %	102 000 €
MOA	53 333,33 €	33,3 %	53 333,33 €	33,3 %	53 333,33 €	33,3 %	160 000 €
Sous total PRO	258 532,33 €	33,3 %	258 532,33 €	33,3 %	258 532,33 €	33,3 %	775 597 €
Phase travaux (REA)							
Acquisition foncière	0 €	0 %	473 000 €	100 %	0 €	0 %	473 000 €
Travaux	229 616 €	40 %	172 212 €	30 %	172 212 €	30 %	574 040 €
Sous total REA	229 616 €	21,93 %	645 212 €	61,62 %	172 212 €	16,45 %	1 047 040 €
TOTAL PRO + REA	488 148,33 €	26,79 %	903 744,33 €	49,58 %	430 744,33 €	23,63 %	1 822 637 €

Le besoin de financement tient compte de la valeur du dernier indice connu ING pour la partie étude et BT01 pour la partie travaux, ainsi que d'un taux d'actualisation de 3% par an à partir du 1^{er} janvier 2022, et seront réactualisés avec les indices ING et BT01.

Article 5 – Délai prévisionnel de réalisation

Pour la phase études PRO.

Le délai prévisionnel de réalisation des études PRO est de dix-huit (18) mois à compter du démarrage effectif des études PRO.

Un calendrier prévisionnel du déroulement des missions décrites dans cette convention de financement et de leur coordination globale est présenté en annexe 2.

Pour la phase REA (S2FIT).

Le délai prévisionnel de la phase REA concernant l'acquisition foncière et les travaux de démolition des bâtiments propriétés S2FIT est de vingt (20) mois à compter de juin 2022.

Un calendrier prévisionnel du déroulement des missions décrites dans cette convention de financement et de leur coordination globale est présenté en annexe 2.

Article 6 – Gouvernance

Les modalités de pilotage du projet sont celles indiquées à l'article 5 du protocole d'intention pour la réalisation du projet PEM de Béziers.

Le pilotage du programme des études objet de la Convention est assuré par un comité de pilotage, assisté d'un comité technique au sein duquel les signataires de la Convention sont représentés.

Le comité de pilotage est présidé par l'Agglomération.

Le comité de pilotage assure le suivi du projet global et a pour objet :

- d'informer les Partenaires de l'avancement des études, notamment en dressant un point d'étape d'avancement physique et de tenue des délais ainsi que la mise à jour du dialogue de gestion financière de l'opération,
- de s'accorder sur des orientations en cours de réalisation, et en particulier de décider les mesures à prendre dans le cas où le maître d'ouvrage, SNCF Gares & Connexions, prévoit une modification de programme ou un risque de dépassement du besoin financier.

Il se réunit à intervalles réguliers (au moins une fois par an) afin d'être informé par le comité technique de l'évolution technique et financière du projet. Il pourra être élargi à d'autres partenaires susceptibles de s'associer à l'opération. Le délai de convocation est fixé à 15 jours minimum. Les comptes-rendus sont établis sans délai par « l'Agglomération ».

Le comité technique, composé des représentants des services de chaque signataire et des représentants de chaque Partenaire, se réunit quant à lui périodiquement pour faire le point sur l'avancement de l'opération et préparer les décisions du comité de pilotage. En cas de besoin, il pourra être élargi à d'autres partenaires.

L'animation et le secrétariat du comité technique sont assurés par l'Agglomération.

Article 7 – Engagement du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à utiliser le financement conformément à l'objet pour lequel il a été attribué, à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'opération financée et à respecter les engagements suivants.

Article 7-1 : Information des Partenaires

Le bénéficiaire s'engage à tenir informés les autres Partenaires, dans un délai d'un mois, de tout événement survenant tant dans sa situation que dans celle des études financées.

Le bénéficiaire s'engage également à informer les autres Partenaires, réunis dans le cadre de comités techniques et de comités de pilotage, de toute modification dans le déroulement de l'opération financée, notamment toute modification des données financières et techniques.

Article 7-2 : Contrôle de l'utilisation de la subvention

Le bénéficiaire s'engage à accepter le contrôle technique et financier portant sur l'utilisation du financement attribué.

Ce contrôle, sur pièces et/ou sur place, pourra être exercé, pendant la durée de réalisation de l'opération et dans un délai de trois ans suivant le paiement du solde et en tout état de cause jusqu'à l'extinction des engagements du bénéficiaire, par toute personne dûment mandatée par chaque Partenaire.

A ce titre, le bénéficiaire s'engage, d'une part à remettre sur simple demande d'un Partenaire tout document comptable et administratif dont la production serait jugée utile pour la réalisation du contrôle de l'emploi des fonds.

Article 7-3 : Information sur la participation des Partenaires

Le bénéficiaire s'engage à indiquer la participation financière de chacun des Partenaires sur tout support de communication mentionnant l'opération financée, notamment dans ses rapports avec les médias, par apposition des logos et ce, de manière parfaitement visible et identifiable.

La notion de support de communication mentionnée à l'alinéa précédent comprend notamment :

- tous les supports papiers types plaquette, brochure ou carton d'invitation relatifs à l'opération financée,
- toutes les parutions dans la presse relatives à l'opération financée,
- toutes les annonces média notamment les annonces radio relatives à l'opération financée,
- la page d'accueil du site Internet du bénéficiaire.

Le cas échéant, le bénéficiaire doit convier les Partenaires à la conférence de presse qui serait organisée dans le cadre de l'opération financée, à l'inauguration de l'équipement ou de tout autre type de manifestations objet du financement.

Article 8 – Dispositions financières

Article 8-1 : Caractéristiques des versements

Pour chaque volet des phases Projet du PEM de la gare de Béziers, le financement est versé au maître d'ouvrage.

Le financement est incessible hors cession de créances intervenant dans le cadre des articles L.313-23 et suivants du code monétaire et financier.

A ce titre, le maître d'ouvrage ne peut, pour quelque raison que ce soit, reverser tout ou partie du financement accordé à un tiers.

Il s'agit d'un financement à versement proportionnel ; le montant varie en fonction du degré de réalisation des missions réalisées.

Le financement de l'opération pourra être réévalué par voie d'avenant à la Convention approuvée et signée par tous les Partenaires, si le montant des dépenses dépasse le montant prévisionnel de l'opération précisé dans l'article 4.

Article 8-2 : Gestion des écarts

Les instances chargées du pilotage et du suivi de la mise en œuvre du projet et de l'application de la Convention de financement seront régulièrement tenus informés de l'évolution du projet et de son suivi financier.

En cas de risque de dépassement en euros courants du plan de financement, de dépassement des délais ou de risque de non-respect des objectifs de l'opération fixés à la Convention, les partenaires co-financeurs sont informés dès que possible. Il sera ensuite débattu de la suite à donner.

Le maître d'ouvrage informera les Partenaires, fournira tout élément justificatif et proposera, le cas échéant, des alternatives.

Les Partenaires conviendront alors, ensemble et à bref délai, de la réponse à apporter, soit par :

- modification du niveau des prestations,
- mobilisation d'autres financements ou révision des financements consentis par les différents Partenaires,
- évolution du programme et/ou du calendrier de réalisation,
- abandon du projet.

Les modifications devront être décidées dans un délai de deux (2) mois à compter de la diffusion de l'information en convoquant si nécessaire une réunion d'urgence du comité de pilotage.

Les modifications décidées dans ce cadre feront l'objet d'avenants à la Convention.

En cas d'économies, celles-ci seront partagées au prorata des participations financières des Partenaires financeurs de la Convention.

En cas de non réalisation de tout ou partie des opérations, un relevé final des dépenses acquittées sera établi par le maître d'ouvrage qui procédera alors à la présentation d'un appel de fonds pour règlement du solde ou au versement du trop-perçu auprès des Partenaires au prorata de leur participation.

Article 8-3 : Rythmes de versement

Pour l'objet de la Convention, les appels de fonds sont effectués par le maître d'ouvrage auprès des autres financeurs, selon les répartitions de financement définies à l'article 4.2, dans les conditions suivantes :

Les appels de fonds portent sur des montants facturés sans TVA.

Chaque appel de fond est subordonné à la production d'un certificat d'avancement et de paiement dûment visé.

Phase études PRO

- A la date d'engagement effectif des études : une avance provisionnelle auprès de chaque Partenaire à hauteur de 30% de leur engagement sera effectuée sur la base des justificatifs demandés.
- A la remise des premiers livrables à hauteur de 90% du montant total : un appel de fonds auprès de chaque partenaire à hauteur de 60% de leur engagement sera effectué sur la base des justificatifs demandés.
- En fin d'étude, à compter de la réception de l'ensemble des études définitives : un appel de fond pour le solde des engagements de chaque partenaire.

Répartition prévisionnelle des appels de fonds

Phase Etudes PRO	Avance	Acompte	Solde	Total en € (HT)
Région Occitanie	77 559,70 €	155 119,40 €	25 853,23 €	258 532,33 €
Agglomération CABM	77 559,70 €	155 119,40 €	25 853,23 €	258 532,33 €
Ville de Béziers	77 559,70 €	155 119,40 €	25 853,23 €	258 532,33 €

Phase REA

Répartition prévisionnelle des appels de fonds

REA - Démolition S2FIT	Avance	Acompte	Solde	Total en € (HT)
Région Occitanie	68 880,00 €	137 760,00 €	22 960,00 €	229 600,00 €
Agglomération CABM	51 660,00 €	103 320,00 €	17 220,00 €	172 200,00 €
Ville de Béziers	51 660,00 €	103 320,00 €	17 220,00 €	172 200,00 €

Article 8-4 : Pièces justificatives à produire

La subvention est versée, selon le rythme de paiement défini à l'article précédent, au vu d'une demande de paiement adressée au représentant du partenaire, dûment complétée et signée par le bénéficiaire ou son représentant selon les modèles figurant en annexe, ainsi que des pièces justificatives suivantes, accompagnées d'un RIB complet :

Phase études PRO

Pour l'avance :

- à la date d'engagement effectif des études par SNCF Gares et Connexions : une avance provisionnelle sera effectuée sur la base d'un certificat de démarrage, daté et signé.

Pour l'acompte :

- la copie des premiers livrables en une version numérique et une version papier pour chaque Partenaire,
- un état récapitulatif des justificatifs des dépenses directement acquittées par le bénéficiaire dûment signé par ce dernier ou son représentant,
- la copie des justificatifs de dépenses directement acquittées par le bénéficiaire.

Pour le solde :

- la copie des livrables définitifs en une version numérique et une version papier pour chaque Partenaire,
- un état récapitulatif des justificatifs des dépenses directement acquittées par le bénéficiaire dûment signé par ce dernier ou son représentant,
- un bilan financier des dépenses et recettes dûment signé par le bénéficiaire ou son représentant. Il récapitule par poste les dépenses prévisionnelles et les dépenses réalisées, faisant apparaître les écarts par poste. Ces écarts doivent être justifiés. Si des charges indirectes sont affectées à l'opération, il reprend également les règles de répartition de ces charges. Les recettes perçues et restant à percevoir sont également récapitulées.

Phase REA

Pour l'avance :

- Le montant nécessaire à l'acquisition foncière ;

Pour l'acompte n°2 :

- le dossier de consultation des entreprises
- les états d'avancement des travaux

Pour le solde :

- Toutes les études, documents techniques et plans des ouvrages seront remis aux cofinanceurs
- dans un délai d'un mois à compter de la fin du délai de garantie de parfait achèvement, à savoir :
- une copie des autorisations de construire
- une copie des pièces contractuelles des différents marchés
- une copie des Décomptes Généraux Définitifs des différents marchés
- une copie des procès-verbaux des OPR
- une copie des procès-verbaux de réception de marchés de travaux
- une copie des attestations d'assurance des entreprises titulaires
- une copie des plans avec Dossiers des Ouvrages Exécutés + Dossier d'Interventions
- Ultérieures sur l'Ouvrage complet.

Article 8-5 : Facturation et recouvrement

Les sommes dues au maître d'ouvrage au titre de la Convention sont mandatées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception des appels de fonds.

À défaut de paiement dans un délai de trente (30) jours, les montants seront majorés de plein droit, sans aucune mise en demeure préalable et quelle que soit la cause du retard, du paiement des intérêts moratoires au taux d'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts auront commencé à courir, majoré de deux (2) points.

Les co-financeurs se libèrent des sommes dues au titre de la Convention par virement bancaire, portant numéro de référence de la facture, sur le compte du maître d'ouvrage.

Bénéficiaire	Etablissement Agence	Titulaire du Compte	Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
SNCF GARES & CONNEXIONS	BNP Paribas – La Defense ENT (01328)	SNCF GARES & CONNEXIONS	3004	01328	00013903694	04
IBAN FR 76 3000 4013 2800 0139 0369 404						

Les domiciliations des Partenaires pour la gestion des flux financiers sont :

Adresse de facturation	Service administratif responsable du suivi des factures
	Nom du service

AGGLOMÉRATION	Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée Quai Ouest 39 boulevard de Verdun – CS 30567 – 34536 Béziers Cedex	Mission Mobilités et Intermodalités
RÉGION	Région Occitanie 22, boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse cedex 9	Service finances et ressources
VILLE	Ville de Béziers Place Gabriel Péri 34 500 Béziers	Pilotage des grands projets

Toute modification de domiciliation devra faire l'objet, dans les meilleurs délais, d'un courrier d'information en recommandé avec accusé de réception aux cosignataires.

Article 9 – Non Versement / Reversement et suspension

Article 9-1 : Suspension

Chaque Partenaire se réserve le droit de suspendre le paiement dans le cadre d'un contrôle sur pièces et/ou sur place.

Article 9-2 : Non-versement et reversement

Chaque Partenaire peut exiger le reversement de tout ou partie du financement alloué (soit dans son intégralité, soit due à proportion, correspondant à la part non réalisée ou non conforme à l'objet du financement), ajuster le montant versé ou décider de ne pas verser s'il apparaît, notamment au terme des opérations de contrôle prévues dans la Convention que :

- la subvention a été partiellement utilisée ou utilisée à des fins non conformes à l'objet présenté,
- l'opération n'a pas été réalisée ou a été partiellement réalisée,
- la subvention a fait l'objet d'un trop perçu,
- que les engagements auxquels est tenu le bénéficiaire n'ont pas été respectés, notamment ceux relatifs à l'information sur la participation financière de chacun.

Article 9-3 : Procédure de reversement

Le reversement est demandé par simple émission d'un titre de recettes.

Préalablement à l'émission du titre, le Partenaire concerné notifie par lettre recommandée avec accusé de réception, les conclusions du contrôle de l'utilisation de la subvention avec mention des considérations de fait et de droit qui justifient l'ordre de reversement.

Cette lettre de notification indique le délai dont dispose le bénéficiaire pour présenter des observations écrites. Ce délai ne peut être inférieur à quinze (15) jours à compter de la date de notification.

La décision de reversement est prise par l'autorité compétente du Partenaire concerné si aucun document n'est présenté par le bénéficiaire à l'expiration du délai précisé dans la lettre de notification ou si les documents transmis, dans le délai imparti, ne sont pas de nature à permettre le maintien du financement alloué au bénéficiaire.

Article 10 – Caducité, modification et résiliation de la Convention

Les engagements financiers des financeurs deviendront caducs à l'expiration de l'un des deux délais suivants :

- un délai de 12 mois, à compter de la date de signature de la présente convention, au terme duquel le maître d'ouvrage doit avoir transmis les pièces justificatives permettant de justifier soit d'un début de réalisation de l'opération, soit d'une justification de son report.
- un délai de 24 mois, à compter de la date d'achèvement des missions, au terme duquel le maître d'ouvrage doit avoir transmis les pièces justificatives permettant le règlement du solde.

Les financeurs ne sont pas tenus d'avertir le maître d'ouvrage de la perspective d'expiration de ces délais de caducité.

Toute modification à la Convention, notamment de la consistance des études ou du coût (due ou non à une modification de programme) donne lieu à l'établissement d'un avenant, après accord des Partenaires.

En cas de non-respect par l'un des Partenaires des engagements réciproques au titre de cette Convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par tout autre Partenaire à l'expiration d'un délai de trois (3) mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La période de trois (3) mois devra être mise à profit par les Partenaires pour trouver une solution par conciliation à l'amiable.

Dans tous les cas, les Partenaires s'engagent à rembourser au prorata de leurs participations au maître d'ouvrage, les dépenses engagées jusqu'à la date de résiliation sur la base d'un relevé de dépenses final ; ainsi que les dépenses d'études et de travaux nécessaires à l'établissement d'une situation à caractère définitif.

Sur cette base, le maître d'ouvrage procède à la présentation d'une facture pour règlement du solde ou au reversement du trop-perçu auprès de Partenaires.

Article 11 – Date d'effet et durée de la Convention

La Convention prend effet à la date de notification au maître d'ouvrage, après signature par le dernier des Partenaires, par courrier en recommandé avec demande d'accusé de réception ou remise en main propre.

La Convention prend fin après avoir constaté que chacun des Partenaires a satisfait à ses obligations.

Article 12 – Propriété, diffusion des études, communication

Les études menées dans le cadre de la Convention restent la propriété du maître d'ouvrage.

Les résultats des études ainsi que tous les documents spécifiques à la réalisation des études seront systématiquement communiqués aux Partenaires en un exemplaire papier et sous forme dématérialisée (PDF).

Toute autre diffusion est subordonnée à l'accord préalable du maître d'ouvrage.

Les Partenaires s'engagent à faire mention dans toute publication ou communication des études de l'aide financière des Partenaires à la présente.

Article 13 - Confidentialité

Les Partenaires garderont confidentielles toutes les informations techniques (données, documents, résultats, produits et matériels) et financières échangées dans le cadre de la Convention à l'exception de celles devant être intégrées dans les délibérations publiques.

Les Partenaires ne pourront faire état des informations confidentielles auprès de tiers sans avoir obtenu l'accord préalable et exprès des autres Partenaires.

Les obligations de confidentialité énumérées ci-dessus survivront à l'expiration de la Convention quelle qu'en soit la cause pendant un délai de cinq années.

Ne sont pas considérées comme confidentielles pour le Partenaire considéré les informations figurant dans les études dont il est propriétaire ou sur lesquelles il bénéficie d'un droit d'usage.

Article 14 – Litiges

En cas de litige entre les Partenaires auxquels pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution de la Convention, ceux-ci engagent tous leurs efforts afin de résoudre ce litige à l'amiable au sein des Comités techniques et / ou de pilotage.

A défaut de règlement amiable, les litiges peuvent être soumis par l'un ou l'autre des Partenaires au Tribunal Administratif territorialement compétent.

Article 15 – Mesures d'ordre

Les frais de timbres et d'enregistrement sont à la charge de celui des Partenaires qui entendrait soumettre la Convention à cette formalité.

Pour l'exécution de la Convention, les Partenaires font élection de domicile en leur siège respectif.

Article 16 – Nombres d'exemplaires

La convention est établie en quatre (4) exemplaires, une à destination de chaque signataire.

Signataires de la convention de financement

Pour la Région Occitanie

La Présidente de la Région Occitanie

Carole DELGA

A

Le

***Pour la Communauté
d'Agglomération Béziers Méditerranée***

Le Président

Pour la ville de Béziers

Le Maire

Robert MENARD

A

Le

Robert MENARD

A

Le

Pour SNCF Gares & Connexions

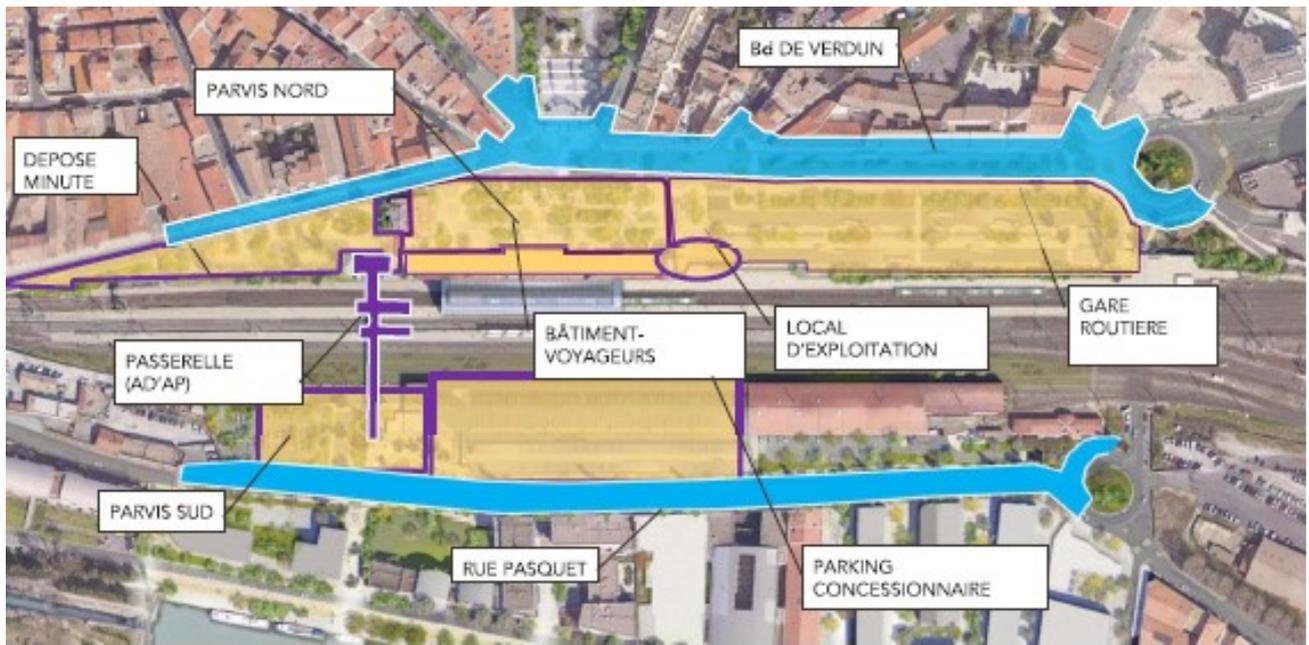
La Directrice de l'Agence Gares Grand Sud

Agnès MOUTET-LAMY

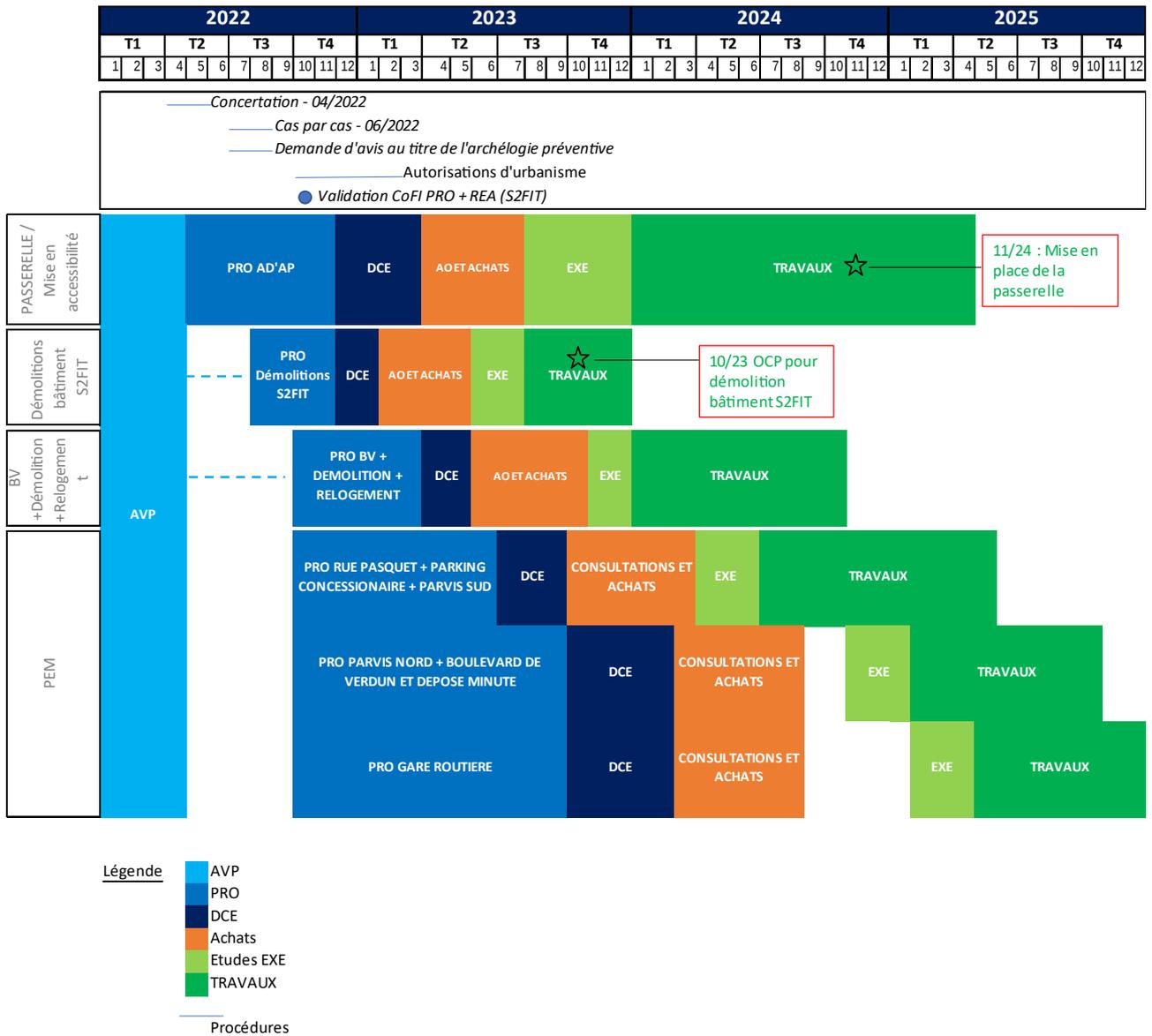
A

Le

Annexe 1 – Périmètre de l'opération

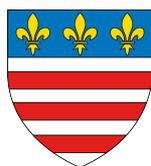


Annexe 2 – Planning prévisionnel de l’opération



Annexe 3 – Coût Prévisionnel Projet

	Montant Travaux CE 01/2022	Incertitude de phase (5%)	Travaux compris IC CE 01/2022	Taux MOE	Montant MOE	Tx +MOE	Taux AMOA	Montant AMOA	Tx +MOE + AMOA	Taux MOA	Montant MOA	Tx +MOE + AMOA + MOA	Taux PR	Montant Provisions Risques	Montant opération CE 01/2022	Année	Montant opération projeté
Démolition	671 682 €	33 584 €	705 266 €	10,00%	70 527 €	775 793 €	3,0%	23 274 €	799 066 €	3,0%	23 972 €	823 038 €	6%	49 382 €	872 421 €	2024	922 544 €
Dépose Minute	1 032 063 €	51 603 €	1 083 666 €	10,00%	108 367 €	1 192 033 €	3,0%	35 761 €	1 227 794 €	3,0%	36 834 €	1 264 628 €	6%	75 878 €	1 340 505 €	2025	1 457 770 €
Parvis Nord	1 923 032 €	96 152 €	2 019 184 €	14,00%	282 686 €	2 301 869 €	3,0%	69 056 €	2 370 925 €	3,0%	71 128 €	2 442 053 €	6%	146 523 €	2 588 576 €	2024	2 737 297 €
Gare routière	3 447 590 €	172 380 €	3 619 970 €	10,00%	361 997 €	3 981 966 €	3,0%	119 459 €	4 101 425 €	3,0%	123 043 €	4 224 468 €	6%	253 468 €	4 477 936 €	2025	4 869 659 €
Bd de Verdun	2 248 918 €	112 446 €	2 361 364 €	8,00%	188 909 €	2 550 273 €	2,5%	63 757 €	2 614 030 €	2,5%	65 351 €	2 679 381 €	6%	160 763 €	2 840 143 €	2024	3 003 318 €
Parvis Sud	1 119 650 €	55 983 €	1 175 633 €	14,00%	164 589 €	1 340 221 €	3,0%	40 207 €	1 380 428 €	3,0%	41 413 €	1 421 841 €	6%	85 310 €	1 507 151 €	2024	1 593 741 €
Parking concessionnaire	5 291 846 €	264 592 €	5 556 438 €	13,00%	722 337 €	6 278 775 €	3,0%	188 363 €	6 467 139 €	3,0%	194 014 €	6 661 153 €	6%	399 669 €	7 060 822 €	2024 / 2025	7 551 288 €
Rue Pasquet	2 756 268 €	137 813 €	2 894 081 €	8,00%	231 527 €	3 125 608 €	2,5%	78 140 €	3 203 748 €	2,5%	80 094 €	3 283 842 €	6%	197 031 €	3 480 872 €	2024	3 680 858 €
Batiment Voyageurs	1 425 614 €	71 281 €	1 496 895 €	14,00%	209 565 €	1 706 460 €	3,5%	59 726 €	1 766 186 €	3,5%	61 817 €	1 828 003 €	7%	127 960 €	1 955 963 €	2024	2 067 288 €
																	27 883 763 €
Batiment Voyageurs Relogement agent	1 556 842 €	77 842 €	1 634 684 €	14,00%	228 856 €	1 863 540 €	3,5%	65 224 €	1 928 764 €	3,5%	67 507 €	1 996 271 €	7%	139 739 €	2 136 009 €	2024	2 257 582 €
	Montant Travaux CE 01/2022	Taux PR	Montant PR	Tx+PR	Taux MOE + MOA	Montant MOE + MOA	Tx+PR+MOE +MOA	Année									
Relogement CE	149 000 €	20,00%	29 800 €	178 800 €	20,00%	35 760 €	214 560 €	2024									257 749 €
Relogement brigade caténaire	891 000 €	20,00%	178 200 €	1 069 200 €	20,00%	213 840 €	1 283 040 €	2024									1 541 302 €
																	4 056 633 €
Achat batiment centre de formation sur futur dépose minute																	473 000 €
Ancien Hôtel du Midi sur futur parvis nord																	157 400 €
Comité d'entreprise sur futur gare routière																	336 998 €
Halle SERNAM sur futur parking concessionnaire																	765 000 €
Cabinet médical sur futur parvis nord																	158 971 €
																	1 891 369 €
MONTANT PROJET PEM Toutes phases						2 569 358 €			742 967 €			765 171 €					33 831 765 €
Phase AVP (Taux actualisé CE 01/2022)						764 466 €			433 093 €			141 500 €					1 339 059 €
Montant Phases PRO REA						1 804 892 €			309 874 €			623 671 €					32 492 706 €



VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint. M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOUJ, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : LEGALITE ET CITOYENNETE

Service : D. AFFAIRES JURIDIQUES

Réf. Service : AP/AP

OBJET : 3 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Délégation de service public de la SAEML des Pompes Funèbres des Communes Occitanes - Rapport technique et financier 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la convention de délégation signée entre la Ville de Béziers et la SAEML Pompes Funèbres des Communes Occitanes, le délégataire de service public des pompes funèbres a fourni un rapport comportant les comptes retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service

et un compte rendu d'activités pour l'année 2021. Ce rapport a fait l'objet d'une présentation en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 8 septembre 2022.

Après examen, il vous est proposé :

- de prendre acte du rapport technique et financier 2021 de la SAEML Pompes Funèbres des Communes occitanes.

Le Conseil prend acte

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84941-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22



RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC 2021

Articles L. 1411-3 et R. 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales



Pech Bleu

DES SERVICES AU-DELÀ DU FUNÉRAIRE

Route de Corneilhan
34500 Béziers
Tél. : 04 67 31 80 05

contact@pechbleu.com
www.pechbleu.com

Conseil d'administration

Président du Conseil d'administration :	Robert MENARD Maire de Béziers
Vice-président et Administrateur :	Bernard SAGUY Représentant la MUTAC
Vice-président et Administrateur :	Michel HERAIL Représentant la Ville de Béziers
Administrateurs :	Jean-Louis AYCART Représentant la Ville de Béziers
	Fabienne BERTRAND Représentant la Ville de Béziers
	Oscar BONAMY Représentant la Ville de Béziers
	Sébastien CABRI Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon
	Laetitia LAFARE Représentant la Ville de Béziers
	Yvon MARTINIEZ Représentant la Ville de Béziers
	Michel MOULIN Représentant la Ville de Béziers
	Perrine PELAEZ Représentant la Ville de Béziers
	Sébastien SAEZ Représentant la Ville de Béziers
	Georgia de SAINT-PIERRE Représentant la Ville de Béziers
	Christophe SPINA Représentant la Ville de Béziers
	Serge PESCE Maire de la Ville de Maraussan représentant les communes actionnaires
	Directeur Général : Manuel SAUVEPLANE
	Directeur Général Délégué : Didier HORS

SOMMAIRE

<i>Préambule</i>	5
<i>Présentation de la SEM P.F.O.</i>	5
<i>Missions et secteurs d'activité</i>	6
<i>Moyens d'exploitation</i>	6
<i>Réunion des organes sociaux de la SEM P.F.O. au cours de l'exercice</i>	7
<i>Analyse des décès déclarés sur Béziers</i>	8
<i>Evolution des modes de sépulture PFO.</i>	8
<i>Chambre funéraire</i>	9
<i>Occupation des salons funéraires</i>	9
<i>Crématorium</i>	10
<i>La crémation par commune de décès</i>	10
<i>La boutique du Pech Bleu</i>	11
<i>Prévoyance obsèques</i>	12
<i>Gestion financière</i>	13
<i>Faits marquants de l'exercice</i>	14
<i>Qualité des services</i>	15
<i>Perspectives pour l'exercice 2020</i>	15
<i>Détail de l'activité de la SEM P.F.O.</i>	16
<i>Site cinéraire</i>	17
<i>Personnes dépourvues de ressources suffisantes</i>	17
<i>Filiale Pech Bleu-Marbrerie Yedra : Résultats – Affectation</i>	18
<i>Historique du Pech Bleu</i>	19
<i>Annexe</i>	21
<i>Résultats analytiques</i>	22
<i>Méthodes et éléments de calcul</i>	26
<i>Etat des variations du patrimoine immobilier</i>	29
<i>Suivi du programme contractuel d'investissements</i>	31
<i>Inventaire et nature des biens mobiliers</i>	32
<i>Etat des variations des biens mobiliers</i>	40
<i>Engagements à incidences financières</i>	41
<i>Tarifs</i>	44
<i>Compte de résultat de l'exercice</i>	46
<i>Annexe : Indice satisfaction retours qualité</i>	

NOS PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS

LES COMMUNES ACTIONNAIRES

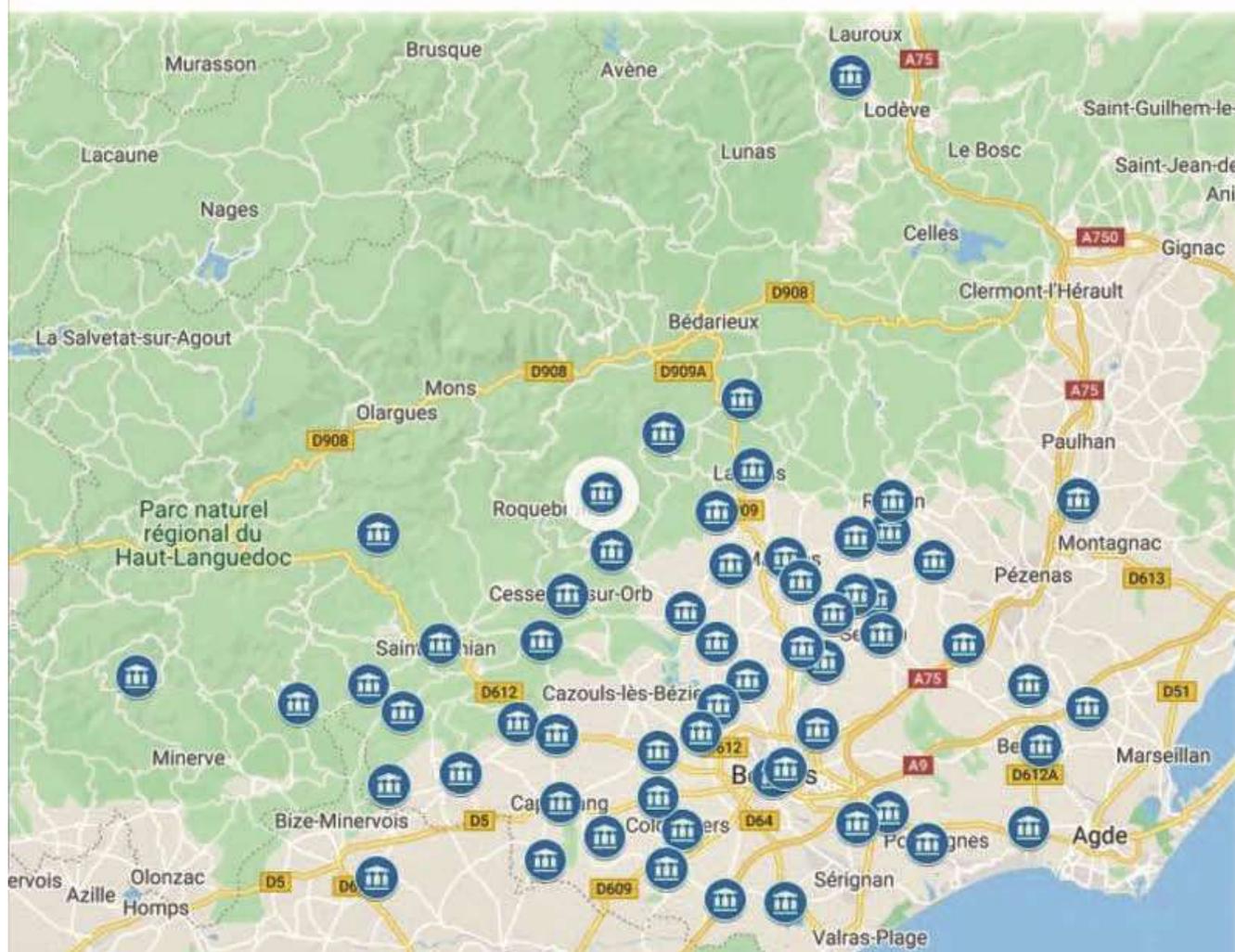
& Les partenaires

59 communes actionnaires, nous font confiance dans l'Hérault et dans l'Aude. Les associations crématises de Béziers, Narbonne, Agde, ainsi que l'association des soins palliatifs de l'Hérault (ASP) sont également partenaires. Des actionnaires privés s'engagent également pour le funéraire d'esprit public.

PECH BLEU, SOUTIEN LA VIE LOCALE

Sponsoring & mécénat

Nos valeurs nous engagent à soutenir l'environnement et les initiatives des acteurs de la vie locale : Label Tree-Nation (Pech Bleu bénéficie de l'éco-label arbres du souvenir), ASBH (Rugby), Béziers Angels (Volley-ball) et autres clubs sportifs, Sapeurs pompiers, Souvenir Français, Soins palliatifs de l'Hérault...



Année 2021

Présentation de la SEM-PFO et de sa filiale

L'INSEE prévoyait le décès de 657 000 personnes en France contre 669 000 décès en 2020, soit une baisse de 1.8% mais plus qu'en 2019 avant pandémie (+44 000 décès soit +7.1%). Béziers note une hausse de la mortalité, le service de l'Etat Civil de la Ville a enregistré 1 845 décès ce qui représente +18.6% par rapport à l'année 2020 (rappel en légère baisse par rapport à 2019).

Le groupe PFO (SEM et SAS) a traité 984 de ces décès contre 854 en 2020, soit +15.2%. La part de la SAS progresse parfois au détriment de la SEM.

La SEM-PFO a traité 877 de ces décès soit 47.5% de parts de marché.

La SEM PFO est intervenue 604 fois pour des décès hors Béziers contre 621 en 2020,

Le crématorium du Pech Bleu a enregistré une hausse de 6.5% des crémations (hors pièces anatomiques et restes mortels) soit au total 2 522 contre 2 368 crémations en 2020.

Il n'y a pas eu de hausse tarifaire en 2020.

Une Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SEM Pompes Funèbres des communes Occitanes) a été fondée en juillet 2002 par la Ville de Béziers, les communes de Cers, Maraussan, Lignan sur Orb, Bessan ainsi que par la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon, Mutac et l'Association Crématisiste du Biterrois.

La convention de délégation du Service Extérieur des Pompes funèbres et du crématorium entre la SEM P.F.O. et la Ville de Béziers a été signée en novembre 2002 pour une durée de 18 ans. En 2011 cette durée a été prolongée de 9 ans. Entre-temps, en 2007, la gestion du site funéraire du Pech Bleu a été confiée par la voie d'une DSP à la SEM PFO. En septembre 2009 la SEM PFO détient 100% de la SAS Le Pech Bleu Marbrerie YEDRA avec un magasin et un dépôt sur Béziers, offrant une diversité de services et de compétences. Depuis, cette filiale a ouvert dans l'Hérault 7 agences de pompes funèbres, 2 chambres funéraires et une activité fleuriste sur Servian, Florensac, Pézenas, Montagnac, Saint André de Sangonis, Lodève, Bédarieux.

Le capital social de la société est de 800 000 € et se compose de 59 communes adhérentes dont 3 nouvelles en 2021 :

85% d'actionnaires du secteur public

Abeilhan	Cazedarnes	Laurens	Montouliers	Saint-Jean-de-Minervois
Alignan-du-Vent	Cazouls d'Hérault	Lespignan	Murviel les Béziers	Saint-Nazaire de Ladarez
Assignan	Cers	Les Plans	Nissan-les-Enserune	Saint-Thibéry
Autignac	Cessenon-sur-Orb	Lieurans les Béziers	Poilhes	Sauvian
Bassan	Colombiers	Lignan-sur-Orb	Portiragnes	Servian
Bessan	Corneilhan	Magalas	Pouzolles	Thézan-les-Béziers
Béziers	Coulobres	Maraussan	Puissalicon	Valros
Boisset	Creissan	Margon	Puisserguier	Vendres
Boujan sur Libron	Espondeilhan	Maureilhan	Quarante	Vias
Cabrerolles	Faugères	Mirepeisset	Roujan	Villeneuve-les-Béziers
Capestang	Ferrières-Poussarou	Montady	Saint-Chinian	Villespassans
Causses et Veyran	Florensac	Montels	Saint-Geniès-de-Fontedit	

15% d'actionnaires du secteur privé :

Caisse d'Epargne
Crédit Coopératif
ViaSanté Mutuelle
MUTAC
Harmonie Santé et Services Sud-Est

Les Associations Crématisistes :
d'Agde
de Coursan
de Narbonne/Béziers
SEM PFI du Boulonnais

Missions et secteur d'activité

Les missions confiées à la SEM-P.F.O sont clairement identifiées :

- Mettre à la disposition des populations un service funéraire de qualité grâce à des équipements modernes tout en pratiquant, pour chaque prestation, des prix accessibles à tous.
- Gérer les équipements funéraires du Pech Bleu en tenant compte des évolutions et contraintes réglementaires et des attentes de la population.
 - la chambre funéraire,
 - le crématorium,
 - le site cinéraire (DSP 2007).
- Répondre aux pouvoirs publics en offrant les moyens nécessaires en cas de réquisition ou de crise sanitaire.

Secteur d'activité

Le territoire couvert par la SEM P.F.O. représente une population de 175 000 habitants.

Elle confirme l'assise du service public, notamment sur 14 des 17 communes de la CABEM, mais aussi sur des communes limitrophes et au-delà.

Parc automobile

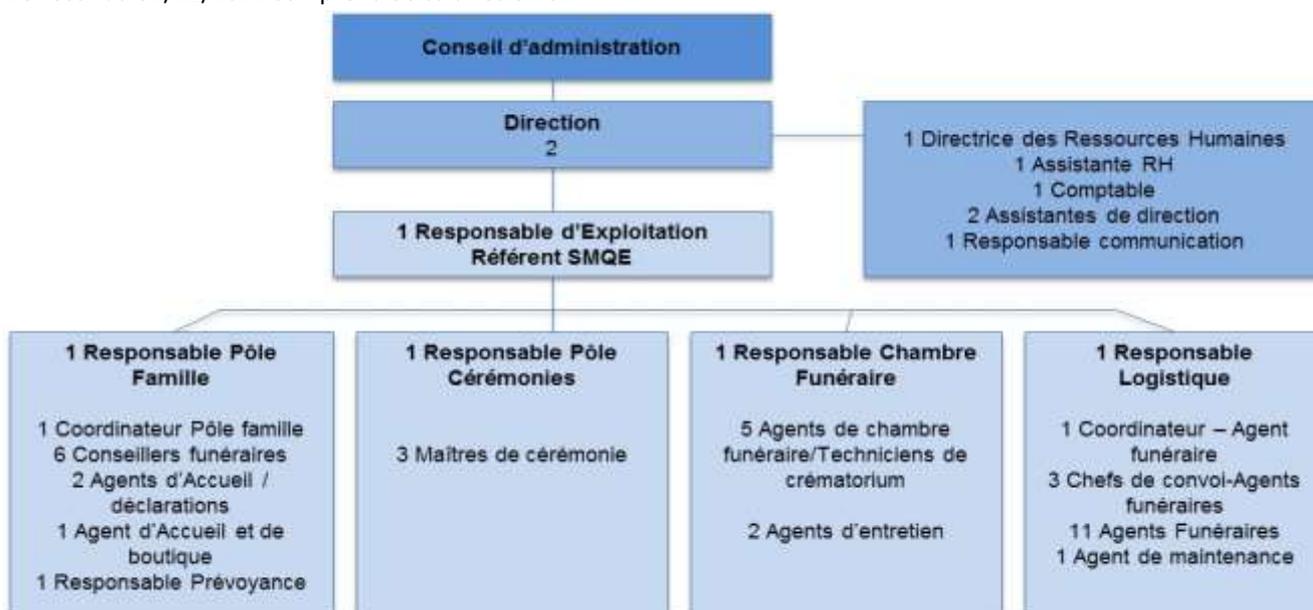
Le parc automobile de la SEM P.F.O. est composé de 20 véhicules :

	<i>Date de mise en service</i>
<i>7 corbillards (après mise en bière)</i>	
- Corbillard Renault Trafic	2005
- Corbillard Renault Trafic	2013
- Limousine Mercedes 2 places	2013
- 2 corbillards Vito/Char à fleurs	2016
- Limousine Mercedes 5 places	2016
- Mercedes Vito	2020
<i>2 véhicules avant mise en bière</i>	
- Citroën Jumpy double corps	2020
- Citroën Jumpy double corps	2021
<i>11 véhicules de service et d'accompagnement</i>	
- Piaggio	2015
- Citroën Berlingo	2016
- Peugeot 3008	2017
- Renault Kangoo	2018
- Citroën C4 Spacetourer	2018
- Peugeot 3008	2019
- Citroën C3	2019
- Citroën DS7	2020
- Citroën C4 Spacetourer	2020
- Citroën C3 Bleu HDI	2020
- Citroën C5 Aircross	2020

Moyens d'exploitation

Personnel

L'effectif au 31/12/2021 comprend 50 salariés en CDI.



Réunions des organes sociaux

Conseil d'administration :

Le 02 avril 2021 :

- Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration,
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Etablissement du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du texte des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle,
- Projet des résolutions présentées à l'Assemblée Générale,
- Convocation de l'Assemblée Générale,
- Bilan social 2020 et organigramme,
- Présentation de l'activité 2020,
- Agrément de nouveaux actionnaires.

Le 29 septembre 2021 :

- Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration,
- Activité au 31 août et rapports financiers de la SEM-PFO et de la SAS PECH BLEU-MARBRERIE YEDRA au 31 mai 2021,
- Information sur les recrutements et mutations internes,
- Changement de la convention collective de la SAS,
- Formalisation - Avantage en nature Garantie Sociale Dirigeant de la SAS,
- Fusion entre les associations Crématistes du Biterrois et du Narbonnais, cession des parts sociales à l'association Crématiste Narbonnaise,
- Annulation de la convention don au Café des arts et du bonheur,
- Agrément de nouveaux actionnaires.

Le 08 décembre 2021 :

- Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration,
- Acquisition et financement d'un fonds de commerce Pompes Funèbres Brun,
- Activité et rapports financiers de la SEM-PFO et de la SAS PECH BLEU-MARBRERIE YEDRA au 31 octobre 2021,
- Information sur les recrutements et mutations internes,
- Tarifs 2022 et présentation du prévisionnel de la SEM-PFO et de la SAS PECH BLEU-MARBRERIE YEDRA pour 2022,
- Point appel à projet construction d'une chambre funéraire sur la commune d'Agde.

Assemblée générale ordinaire :

Le 27 mai 2021 :

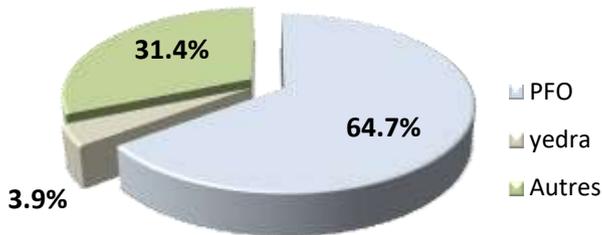
- Rapport de gestion établi par le conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux Administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
 - Affectation du résultat,
 - Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce,
- Approbation des dites conventions.

Conventions :

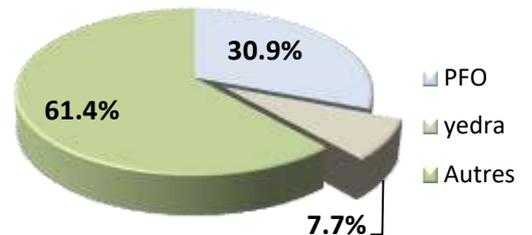
- Délégation de Service Public et avenants.
- Prestation de services UPFP/SEM PFO portant sur la gestion comptable de l'association.
- « Redevance spéciale avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée » portant sur l'enlèvement des déchets (transfert Ville de Béziers).
- MUTAC portant sur les intermédiaires en assurance.
- Mise à disposition des locaux et équipements de la SEM au profit de l'Association Crématiste de Béziers.
- transport de corps entre des établissements de soins, maisons de retraites et la SEM PFO.
- Conventions conclues entre la SEM-PFO et la SAS Pech Bleu-Marbrerie Yedra :
 - d'intégration fiscale,
 - de crédit,
 - d'assistance administrative, financière, managériale et commerciale.
 - Usage de la marque « Pech Bleu » au profit de la filiale SAS Pech Bleu-Marbrerie Yedra
- Convention de gestion de trésorerie conclue entre la SEM-PFO et la SAS Pech Bleu-Marbrerie Yedra.

Décès déclarés sur Béziers :
1 845 décès

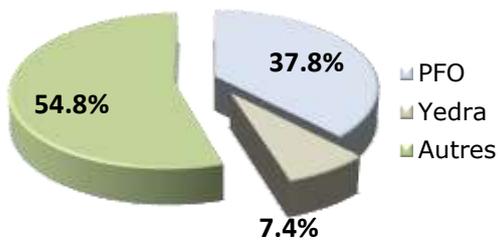
Résidents Biterrois
(49.1% des décès sur Béziers)



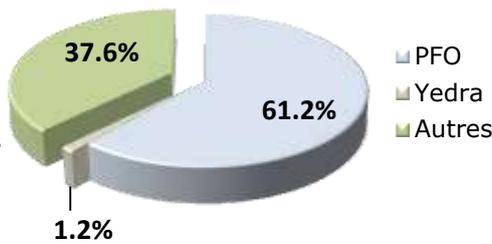
Résidents hors Béziers
(50.8% des décès sur Béziers)



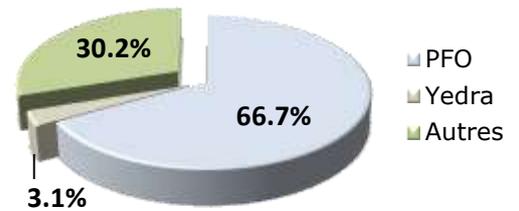
Décès hôpital
(65.4% des décès sur Béziers)



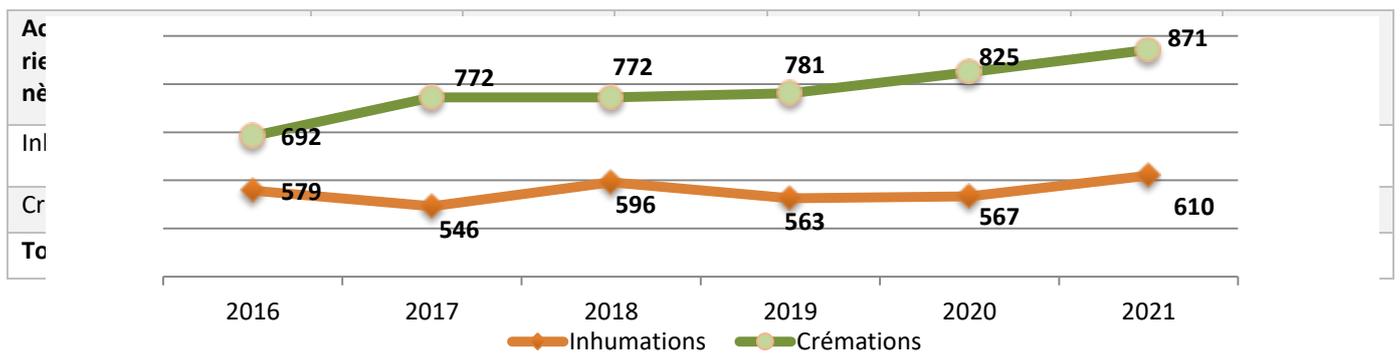
Décès cliniques
(4.6% des décès sur Béziers)



Décès domicile/Maison de retraite (30% des décès sur Béziers)



Evolution des modes de sépultures
PFO



RAPPORT DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC 2021

Chambre funéraire

Admissions en chambre funéraire	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evol. 2021 vs 2020
Admissions "autres opérateurs funéraires"	283	296	344	386	471	540	14.6%
Admissions PFO	994	1 068	1 095	1 106	1 136	1 224	7.7%
Total admissions	1 277	1 364	1 439	1 492	1 607	1 764	9.8%

Occupation des salons

Salon	Nombre de jours occupés 2020	Taux d'occupation 2020	Nombre de jours occupés 2021	Taux d'occupation 2021
Fonserannes	290	79.4%	321	87.9
Les Avants Monts	278	76.2%	320	87.7
Les Orpelières	199	54.5%	270	74
Malpas	295	80.8%	332	91
Oppidum	274	75.1%	309	84.7
Vallée d'Orb	286	78.3%	297	81.4
David d'Angers	252	69%	287	78.6
Fayet	152	41.6%	215	58.9
Cordier	251	68.8%	289	79.2
Jean Magrou	242	66.3%	285	78.1
Paul Riquet	274	75.1%	298	81.6
Pont Canal	246	67.4%	283	77.5
Total	3 039	69.4%	3 507	80.1%

Crématorium

Crématorium	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evol. 2021 vs 2020
Crémations	1 623	1 812	2 020	2 192	2 368	2 522	6.5%
Pièces anatomiques	51	70	65	38	49	53	8.2%
Restes mortels*	31	28	15	6	7	24	104%
Total activité	1 705	1 910	2 100	2 236	2 424	2 599	7.2%

* Résultat impacté par les marchés publics pour reprise de concession.

Taux de crémation sur Béziers



Crémations par communes de décès

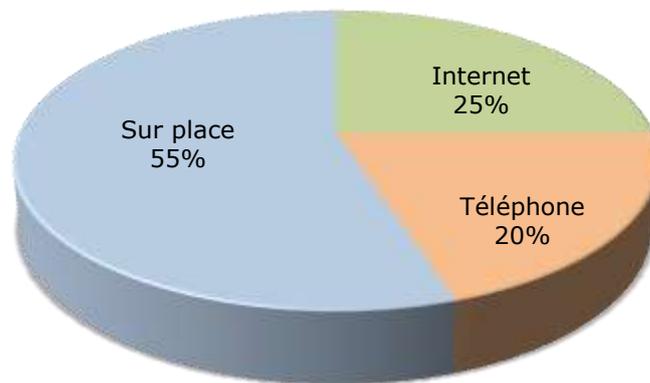
Secteur	2011	2016	2018	2019	2020	2021
0 - Béziers/Boujan *	617	659	776	808	850	987
1 - Nord Ouest Béziers (Pailhès à Maureilhan)	30	35	35	54	56	64
2 - Ouest Béziers (Puisserguier à Nissan)	50	49	62	71	80	60
3 - St Chinianais à Laurens	39	54	55	65	52	67
4 -Sud Béziers (Vendres à Portiragnes)	54	92	97	87	115	114
5 - Nord Est Béziers (Piscénois)	95	130	158	159	173	187
6 - Sud Est Béziers (Agathois)	60	99	125	174	195	174
7 - Nord Hérault (Clermont l'Hérault - Millau)	38	99	120	158	91	107
8 - Aude	45	142	268	293	393	381
9 - Bédarieux	56	70	78	80	79	93
10 - Autres	24	47	69	54	78	85
11 - Montpellier	68	132	147	169	181	187
12 – Saint-Ponais	17	15	30	20	25	16
Total	1 193	1 623	2 020	2 192	2 368	2 522

* Implantation Clinique St-Privat à Boujan en 2010

Boutique Pech Bleu

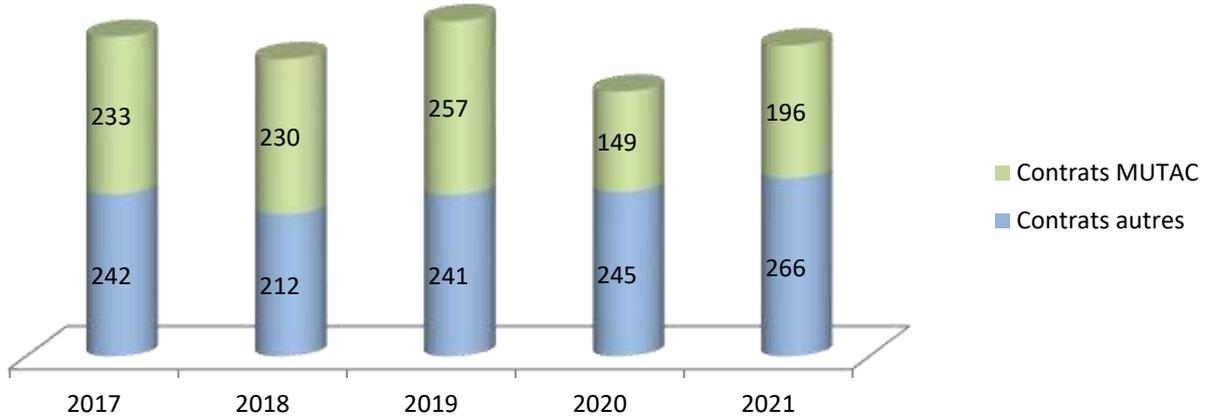
	2020	2021	Evol. 2021 vs 2020
• Articles funéraires	91 864 €	143 988 €	56.7%
• Fleurs fraîches (sous-traitance fleuristes)	49 760 €	52 002 €	4.5%
• Prestations dont marbrerie	14 522 €	15 314 €	5.5%
Chiffre d'affaires	156 146 €	211 304 €	35.32%

Répartition par type de vente



Situation Contrats Obsèques

Nombre de contrats obsèques souscrits



Situation des contrats MUTAC

	En cours au 31/12/2020	En cours au 31/12/2021
Effectif assuré contrats « Symphonie »	1 999	2 028
Montants disponibles épargne	6 630 089 €	6 868 090 €
Montant moyen disponible épargne	3 316.70 €	3 386.63 €

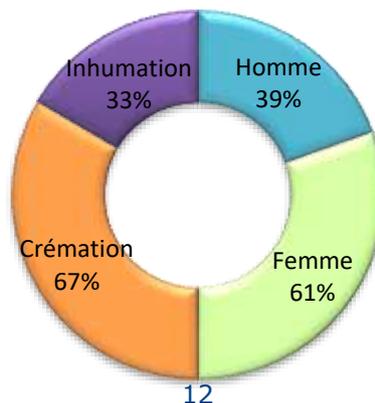
Montant moyen capital souscrit au 31/12/2021 : 3 221.53 €

EFFECTIF CONTRATS ASSURES EN COURS						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Symphonie *	1 741	1 819	1 904	1 980	1 999	2 028
Adagio **	169	180	172	177	175	178
TOTAL	1 910	1 999	2 076	2 157	2 174	2 206

*Contrat en capital

**Contrat d'assurance

PROFIL DES ASSURES AYANT SOUSCRIT UN CONTRAT EN 2021



Age moyen : 71.3 (72 en 2020)

Gestion financière

	2021
Chiffre d'affaires	6 548 490 €
Charges de personnel	2 580 989 €
Résultat de l'exercice	576 466 €
Solde entre l'ensemble des produits de l'exercice et l'ensemble des charges engagées, payées ou non	
Résultat d'exploitation	829 037 €
Différence entre le C.A., les remboursements de charges obtenus, les divers produits d'exploitation et l'ensemble des charges engagées, hormis les charges financières et les charges exceptionnelles	
Résultat financier	-65 968 €
Différence entre les produits de placement de la trésorerie et les charges financières	
Résultat courant avant impôt	763 069 €
Cumul du résultat d'exploitation et du résultat financier	
Résultat après impôt	576 466 €
Résultat exceptionnel	17 735 €
Différence entre produits exceptionnels et charges exceptionnelles	
Total des capitaux propres	4 672 561 €
Les capitaux propres sont composés du capital social, des réserves provenant des résultats antérieurs et du résultat de l'exercice clos	

Chiffre d'affaires en k€



Résultat d'exploitation en k€



Les faits marquants de l'exercice

L'année 2021 a été marquée par la pandémie et la crise sanitaire liée au Covid-19, à laquelle la SEM-PFO a dû s'adapter tant en moyens matériels qu'humains.

Aucun incident majeur n'a été constaté durant l'année et la SEM-PFO a fait face à un surcroît d'activité.

Coopérer...

- Pour intervenir dans les formations de l'UPFP (Union du Pôle Funéraire Public), CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).
- En qualité de Président, représentant l'UPFP,
- Nomination du Directeur Général au CNOF (Conseil National des Opérations Funéraires),
- Référencement du PECH BLEU en qualité d'organisme de formation.

Garantir...

- Un ensemble de prestations, une qualité de service pour les familles, en interne une meilleure reconnaissance du métier et une méthode de travail irréprochable attestés par la norme NF 407 « Services Funéraires - Organisation d'Obsèques » maintenue en 2021.



- Des formations régulières de perfectionnement destinées aux Conseillers funéraire, Maître de cérémonie, agents funéraires, pour assurer l'excellence de l'accueil et du service auprès des familles.

Communiquer...

- Tous les événements sportifs, festifs, réunions d'informations avec les institutions ayant été suspendus afin de respecter des protocoles sanitaires renforcés, la communication radio, presse, affichage urbain est restée très présente localement.

Soutenir...

Parrainages associatifs, dons, mécénat :

RC HAND MONTAGNAC
ASSOCIATION SOURCE FRATERNITE
SOUVENIR FRANCAIS BEZIERS
LE SOUVENIR FRANCAIS LODEVE
ASS ECOLE TAURINE BEZ-MED
FEDERATION CLUB TAURIN
DONS HAND CLUB MONTAGNAC
RIQUET OUEST
CANOE KAYAC
ETOILE DU RAIL
CLUB ECHEC DE CERS
ADEMA
CALENDRETA LO GARRIC
LES AMIS DE L'ORGUE
ARCADJIA
LA FARANDOLE BITERROISE
CHORALE ORPHEON CORNEILHAN
LES MARAUDES 34
CLCV
SAINT VINCENT DE PAUL
FOYER RURAL SAUVIAN
GEM
PARALYSES DE FRANCE
TRAUMATISES CRANIENS
ASSOC SYNDROME LAW
COMITE DE QUARTIER SAINT NAZAIRE
LA CROIX ROUGE
FOYER RURAL LIGNAN SUR ORB
OPERA DU GRAND SUD
VILLE BOUJAN
RESTOS BB DU COEUR
ASSOC CERCLE LUX AETERNA
ESPACE RENAISSANCE
ASSOC BOXING CLUB CAPESTANG

Partenariat :

ASBH
ASB FOOT
BEZIERS VOLLEY
HAPPY END
LIONS CLUB
BOXING CLUB MARCEL CERDAN
ESPRIT BOXE 34
ASB FOOT/SAISON 2021-2022
ASBH/SAISONS 21-22
BEZIERS VOLLEY/SAISON 2021-2022

Qualité et services

Indices de satisfaction

Le site internet ENAOS dédié aux familles à été lancé en janvier. Sur l'année 543 530 visiteurs ont fréquenté le site, moyenne mensuelle de 45 294.

Le 1^{er} mai le questionnaire papier a été remplacé par un questionnaire en ligne sur ENAOS plus restreint et approuvé par la norme NF.

Depuis cette date sur 1 027 questionnaires mis en ligne, 294 soit un taux de retour de 29%. A noter que 71% des retours ont lieu après l'envoi d'un mail de rappel.

L'avis général sur les produits et services :

Année	 Satisfait	 Insatisfait	 Ne se prononce pas
2021	99.5 %	0.5%	0
2020	99.7%	0	0.3%
2019	99.6%	0	0.4%
2018	99.6%	0	0.4%

L'analyse des retours de notre questionnaire « démarche qualité » permet de réagir en temps réel par des actions correctives ciblées ou des principes généraux d'amélioration.

Hormis ces questionnaires, si des doléances nous parviennent, elles sont traitées dans les plus brefs délais et une réponse est systématiquement apportée à la famille.

La qualité des services est un engagement permanent qui s'est traduit en interne par la signature d'une charte éthique et, au niveau fédéral par celle du « Respect de la personne endeuillée » avec le Secrétaire d'Etat chargé de la Famille et de la Solidarité.

Les témoignages spontanés de satisfaction et remerciements personnalisés sont de l'ordre de plusieurs dizaines de lettres ou de cartes. Ils sont révélateurs de la reconnaissance des familles éprouvées par un deuil envers les personnels chargés de cette mission de confiance.

Perspectives 2022

Investissements

- Rénovation peinture.
- Aménagement accueil et parking.
- Changement logiciel informatique
- Aménagement audio vidéo dans salle des hommages

Orientations-Objectifs

- Accroître le nombre de convois du groupe:
 - Hôpital, cliniques, maisons de retraite, particuliers, communes actionnaires.
- Prospecter de nouvelles communes actionnaires et s'y implanter selon le potentiel démographique.
- Travail sur l'image Pech Bleu :
 - La concurrence n'est pas moins chère, voire souvent bien plus chère.
 - N'est pas uniquement un crématorium.
 - Etablir d'excellentes relations avec les PF extérieures, clients du Pech Bleu et les associations crématisistes.
- Maintenir la prévoyance : effet réseau.
- Continuer d'arborer les valeurs qui font la force du Pech Bleu :
 - Accompagnement, rigueur, éthique, professionnalisme.
 - Réflexion, anticipation, communication, organisation.
- Etoffer l'offre de services proposés aux familles endeuillées, notamment grâce au site internet.

Détail de l'activité de la SEM-PFO

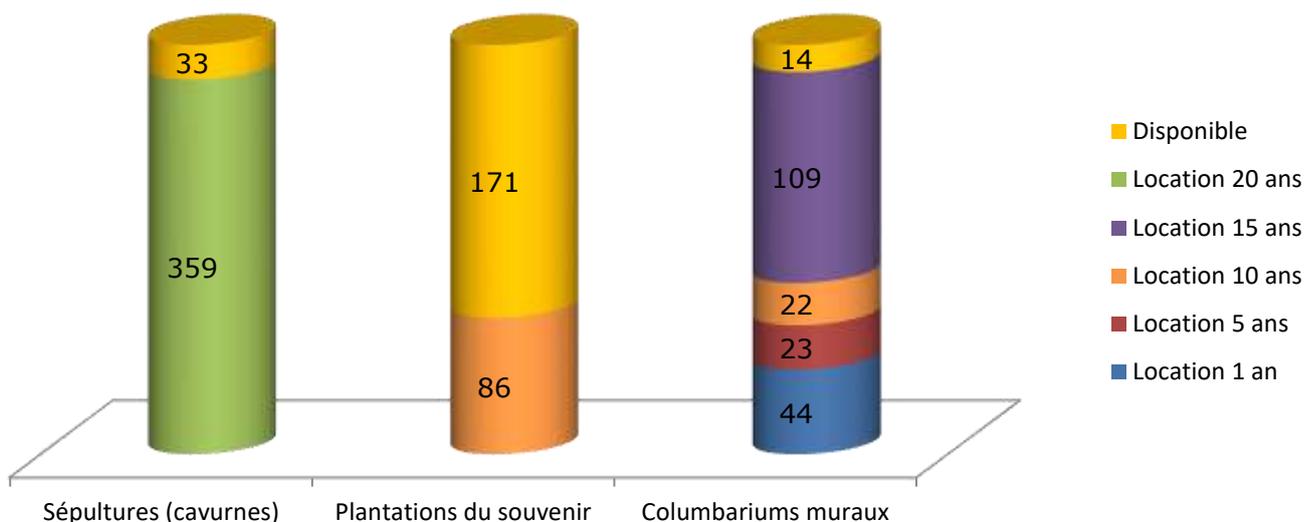
Activité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021 vs
Admissions en Chambre Funéraire	1 277	1 364	1 439	1 492	1 607	1 764	9.8%
Admissions SEM-PFO	994	1 068	1 095	1 106	1 136	1 224	7.7%
Admissions autres opérateurs funéraires	283	296	344	386	471	540	14.6%
Occupation des Salles des Hommages	1 094	1 123	1 350	1 350	1 432	1 695	18.4%
Réservation par des Pompes Funèbres extérieures	388	389	521	527	581	753	29.6%
Crémations	356	350	459	476	503	664	32%
Inhumations	32	39	62	51	78	89	14.1%
Réservation par la SEM-PFO	706	734	829	823	851	942	10.7%
Crémations	498	549	583	585	609	688	13%
Inhumations	208	185	246	238	242	254	5%
Crématorium	1 623	1 812	2 020	2 192	2 368	2 522	6.5%
Crémations SEM-PFO	692	772	772	781	825	871	5.6%
Crémations PECH BLEU MARBRERIE YDRA	36	33	57	92	149	220	47.7%
Crémations opérateurs funéraires locaux *	508	546	572	636	525	673	28.2%
Crémations opérateurs funéraires extérieurs **	387	461	619	683	869	758	-12.8%
Crémations restes mortels	31	28	15	6	7	24	1000%
<u>Destination des cendres :</u>							
Urnes remises aux familles ou PF extérieures	1 199	1 393	1 552	1 764	1 886	2 002	6.2%
Urnes inhumées	235	247	246	252	283	317	12%
Dispersions au Jardin du Souvenir	172	164	217	172	192	196	2.1%
Dispersions PFO autres lieux	17	8	5	3	7	7	=
<u>Location de sépultures :</u>							
Plantations	6	12	10	11	7	6	-14.3%
Cavernes	12	15	15	19	25	36	44%
Columbariums location 15 ans	7	7	11	11	4	9	125%
Columbariums location 10 ans	5	1	3	4	3	1	-66.7%
Columbariums location 5 ans	1	3	8	5	4	3	-25%
Columbariums location 1an	23	15	20	26	22	19	-13.6%

* Opérateurs funéraires locaux : Deyres, Pla, Roc Eclerc, Chevalier, PF Philae, PF Occitanie, Hauts Cantons, Douarche, Rey Holding, Funéraire Service, Agathoise Funeral, Lost Funéraire, DiBenedeto, Casanova, Poitevin, Vallée d'Orb, PF Guilhaumon.

** Opérateurs funéraires extérieurs : Roblot, Marmigère, PF Narbonne, Millau, etc...

Site cinéraire

	Nombre 2021	Taux d'occupation
Sépultures (cavurnes)	392	91.6%
Plantations du Souvenir	257	33.5%
Columbariums muraux	212	93.4%



Personnes dépourvues de ressources suffisantes

Obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, prises en charge par la SEM-PFO pour le compte de la Ville de Béziers, au titre de la convention de Délégation de Service Public.

6 personnes dont le frais d'obsèques sont passés en perte en 2021.

Taxes

Les taxes funéraires sur les crémations et les inhumations ont été supprimées depuis le 01/01/2021.

Filiale SAS Pech Bleu-Marbrerie
Yedra

Résultats – Affectation

Au cours de l'exercice écoulé, l'activité de la SAS PECH BLEU-MARBREY YEDRA a été la suivante :

- Acquisition de fonds de commerce à Bédarieux et de branches d'activités funéraires dont une chambre funéraire.

8 agences avec les activités de :

- Pose de monuments,
- Vente d'articles funéraires,
- Gravure et entretien de monuments funéraires,
- Organisation d'obsèques,
- Prévoyance obsèques,
- Décoration,
- Fleurs.

Chiffre d'affaires consolidé PFO et Pech Bleu-Marbrerie Yedra

Composition CA HT	2020	2021
CA PFO hors facturation interne	5 755 762 €	6 393 997 €
CA YEDRA hors activité PFO	1 586 884 €	1 956 386 €
CA TOTAL GROUPE (hors facturation interne)	7 342 646 €	8 350 383 €

Activité au cours de l'exercice

Agence	Convois 2020	Convois 2021
Pézenas	58	87
Lodève	61	54
Montagnac	19	19
Servian	185	174
Saint-André de Sangonis	2	14
Florensac	7	26
Bédarieux	-	57
TOTAL	332	431
2021 vs 2020	+ 29.8%	

Agence Béziers : 225 constructions et poses de monuments/caveaux, contre 244 en 2020.

Résultat

- Chiffre d'affaires net : 2 396 891 €
- Résultat d'exploitation : 156 085 €
- Résultat financier : - 8401 €
- Résultat exceptionnel : 41 996 €
- Résultat après impôts : 138 593 €

Historique Pech Bleu

3 006 m² de bâtiments et 177 m² de terrasses couvertes sur 1,4 hectare, dont 4500 m² d'espace cinéraire paysagé.

Propriétaire Exploitant :

Société d'Economie Mixte Locale
Pompes Funèbres des communes Occitanes.
Délégué Officiel de la Ville de Béziers.

Crématorium

Propriétaire : Ville de Béziers.
Exploitant : Société d'Economie Mixte Locale Pompes Funèbres des communes Occitanes.

Jardin du Souvenir

Propriétaire : Ville de Béziers.
Exploitant : Société d'Economie Mixte Locale - Pompes Funèbres des communes Occitanes.
Délégué Officiel de la Ville de Béziers.



Historique

2021 :

Création de 32 cavurnes dans le Jardin du souvenir

2020 :

Création d'une aire de dispersion dans le jardin du souvenir et de cavurnes dans le jardin du souvenir.

2016 :

Réaménagement de l'espace dispersion vignes : création de 28 cavurnes et de 36 columbariums muraux.

2014 :

Fin des travaux d'extension avec 600 m² de bâtiments comprenant :

- Les installations de 2 appareils de crémation aux normes,
- Un local filtration,
- Un espace de restauration,
- Un magasin de vente d'articles funéraire, LaBoutique Pech Bleu,
- Un bureau Prévoyance,
- Une salle de sport pour le personnel.

2013 :

Extension de la Chambre funéraire de 692 m² 6 salons de recueillement, 1 salle des hommages supplémentaires.

2011 :

Rénovation des salons.

2010 :

Création de 3 nouveaux bureaux Conseillers funéraires.

2009 :

Acquisition des parts sociales de la SAS Marbrerie Pech Bleu-Yedra

2008 :

Création de la « Circulade des Pensées ».
176 columbariums
257 plantations du Souvenir

2007 :

Aménagement du site cinéraire : 224 sépultures

2006 :

Rénovation du Salon de convivialité. Acquisition d'un terrain jouxtant le Pech Bleu.

2005 :

Extension de 83 m² de la salle des hommages pouvant accueillir 180 personnes.

Création d'un salon de nuit et de toilettes extérieures.

2004 :

Achat du Pech Bleu par la SEM P.F.O.

Création d'un espace de recueillement le « Jardin des Anges ».

2003 :

Construction de 765 m² de bâtiments administratifs et techniques.

2000 :

Construction d'un bâtiment commercial de 260 m².

1998 :

Construction de la chambre funéraire et du crématorium dans un bâtiment de 560 m².

Annexe

Décret n° 2005-236 du 14 mars 2005

Article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus proche assemblée délibérante qui en prend acte.

Contenu du rapport : article R. 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ce rapport comprend :

- Le compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation rappelant les données précédentes au titre du contrat en cours. L'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les

charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition.

- Une présentation des méthodes des éléments économiques annuels et pluriannuels retenus pour la détermination des produits et charges directes et indirectes.
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.
- Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations.
- Un état du suivi du programme contractuel des investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaire à l'exploitation du service délégué.
- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.
- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué.
- Les engagements à incidences financières liés à la délégation de service public.
- L'analyse de la qualité du service.
- Le mode de détermination des tarifs pratiqués.

Résultats analytiques

Activité Crématorium

Comptes	Charges directes	Charges indirectes	Résultat activité
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Production vendue (Services)	1 547 796.32 €	66 904.26 €	1 614 700.58 €
Chiffre d'affaires net	1 547 796.32 €	66 904.26 €	1 614 700.58 €
Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Reprises sur provisions et transfert de charges	5 570.28 €	7 622.89 €	13 193.17 €
Autres produits	0.00 €	169.48 €	169.48 €
	1 553 366.60 €	74 696.64 €	1 628 063.24 €
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Variation de stock	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Autres achats et charges internes	222 779.58 €	58 955.58 €	281 735.16 €
Impôts et taxes assimilés	25 067.27 €	11 329.97 €	36 397.24 €
Salaires et traitements	269 450.70 €	49 572.27 €	319 022.97 €
Charges sociales	116 169.73 €	25 846.75 €	142 016.49 €
Dotations aux amortissements et provisions			
- Amortissements sur immobilisations	137 308.58 €	4 321.77 €	141 630.35 €
- Provisions sur immobilisations et actifs circulants	0.00 €	0.00 €	0.00 €
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Autres charges	0.00 €	3 518.22 €	3 518.22 €
	770 775.86 €	153 544.55 €	924 320.42 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	782 590.74 €	-78 847.92 €	703 742.82 €
Produits financiers			
De participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Autres intérêts et produits assimilés	0.00 €	63.41 €	63.41 €
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	0.00 €	63.41 €	63.41 €
Charges financières			
Dot aux amort. & aux provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Intérêts et charges assimilées	0.00 €	10 338.62 €	10 338.62 €
	0.00 €	10 338.62 €	10 338.62 €
RESULTAT FINANCIER	0.00 €	-10 275.21 €	-10 275.21 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	782 590.74 €	-89 123.13 €	693 467.61 €
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	0.00 €	1 316.09 €	1 316.09 €
Sur opérations en capital	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Reprises sur provisions et transferts de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	0.00 €	1 316.09 €	1 316.09 €
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	0.00 €	206.14 €	206.14 €
Sur opérations en capital	3 006.88 €	0.00 €	3 006.88 €
Dotations aux amortissements et provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	3 006.88 €	206.14 €	3 213.02 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 006.88 €	1 109.96 €	-1 896.92 €
Total des produits	1 553 366.60 €	76 076.14 €	1 629 442.74 €
Total des charges	773 782.74 €	164 089.31 €	937 872.06 €
BENEFICE AVANT IMPOTS	779 583.86 €	-88 013.17 €	691 570.69 €

Résultats analytiques

Activité Chambre Funéraire

Comptes	Charges directes	Charges indirectes	Résultat activité
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Production vendue (Services)	575 817.14 €	27 103.16 €	602 920.30 €
Chiffre d'affaires net	575 817.14 €	27 103.16 €	602 920.30 €
Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Reprises sur provisions et transfert de charges	3 825.42 €	3 088.06 €	6 913.48 €
Autres produits	0.00 €	68.66 €	68.66 €
	579 642.56 €	30 259.88 €	609 902.44 €
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Variation de stock	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Autres achats et charges internes	57 892.65 €	24 001.09 €	81 893.74 €
Impôts et taxes assimilés	10 183.05 €	4 589.81 €	14 772.86 €
Salaires et traitements	96 648.40 €	20 081.91 €	116 730.31 €
Charges sociales	41 170.00 €	10 470.61 €	51 640.62 €
Dotations aux amortissements et provisions			
- Amortissements sur immobilisations	149 894.93 €	1 750.76 €	151 645.69 €
- Provisions sur immobilisations et actifs circulants	0.00 €	0.00 €	0.00 €
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Autres charges	0.00 €	1 425.24 €	1 425.24 €
	355 789.03 €	62 319.43 €	418 108.47 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	223 853.53 €	-32 059.55 €	191 793.97 €
Produits financiers			
De participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Autres intérêts et produits assimilés	0.00 €	25.69 €	25.69 €
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	0.00 €	25.69 €	25.69 €
Charges financières			
Dot aux amort. & aux provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Intérêts et charges assimilées	0.00 €	4 188.21 €	4 188.21 €
	0.00 €	4 188.21 €	4 188.21 €
RESULTAT FINANCIER	0.00 €	-4 162.52 €	-4 162.52 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	223 853.53 €	-36 222.08 €	187 631.45 €
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	0.00 €	533.15 €	533.15 €
Sur opérations en capital	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Reprises sur provisions et transferts de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	0.00 €	533.15 €	533.15 €
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	0.00 €	83.51 €	83.51 €
Sur opérations en capital	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dotations aux amortissements et provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	0.00 €	83.51 €	83.51 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0.00 €	449.65 €	449.65 €
Total des produits	579 642.56 €	30 818.73 €	610 461.29 €
Total des charges	355 789.03 €	66 591.16 €	422 380.19 €
BENEFICE AVANT IMPOTS	223 853.53 €	-35 772.43 €	188 081.10 €

Résultats analytiques

Activité service extérieur des Pompes Funèbres

Comptes	Charges directes	Charges indirectes	Résultat activité
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises	1 924 266.96 €	0.00 €	1 924 266.96 €
Production vendue (Services)	1 906 789.69 €	313 521.70 €	2 220 311.39 €
Chiffre d'affaires net	3 831 056.65 €	313 521.70 €	4 144 578.35 €
Production stockée	2 163.38 €	0.00 €	2 163.38 €
Reprises sur provisions et transfert de charges	81 594.16 €	35 721.82 €	117 315.98 €
Autres produits	0.00 €	794.20 €	794.20 €
	3 914 814.19 €	350 037.73 €	4 264 851.92 €
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises	717 780.67 €	0.00 €	717 780.67 €
Variation de stock	17 115.14 €	0.00 €	17 115.14 €
Achats matières premières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Autres achats et charges externes	1 239 057.43 €	276 052.89 €	1 515 110.32 €
Impôts et taxes assimilés	28 187.06 €	53 093.64 €	81 280.70 €
Salaires et traitements	1 030 572.47 €	232 301.81 €	1 262 874.28 €
Charges sociales	419 952.37 €	121 121.10 €	541 073.47 €
Dotations aux amortissements et provisions			
- Amortissements sur immobilisations	97 139.79 €	20 252.35 €	117 392.14 €
- Provisions sur immobilisations et actifs circulants	38 515.16 €	0.00 €	38 515.16 €
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Autres charges	0.00 €	16 486.82 €	16 486.82 €
	3 588 320.09 €	719 308.61 €	4 307 628.70 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	326 494.10 €	-369 270.88 €	-42 776.78 €
Produits financiers			
De participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Autres intérêts et produits assimilés	603.94 €	297.17 €	901.11 €
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	603.94 €	297.17 €	901.11 €
Charges financières			
Dot aux amort. & aux provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Intérêts et charges assimilées	0.00 €	48 448.07 €	48 448.07 €
	0.00 €	48 448.07 €	48 448.07 €
RESULTAT FINANCIER	603.94 €	-48 150.91 €	-47 546.97 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	327 098.04 €	-417 421.78 €	-90 323.74 €
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	1 994.21 €	6 167.38 €	8 161.59 €
Sur opérations en capital	11 458.33 €	0.00 €	11 458.33 €
Reprises sur provisions et transferts de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	13 452.54 €	6 167.38 €	19 619.92 €
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	0.00 €	965.98 €	965.98 €
Sur opérations en capital	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dotations aux amortissements et provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	0.00 €	965.98 €	965.98 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	13 452.54 €	5 201.40 €	18 653.94 €
Total des produits	3 928 870.67 €	356 502.28 €	4 285 372.95 €
Total des charges	3 588 320.09 €	768 722.67 €	4 357 042.76 €
BENEFICE AVANT IMPOTS	340 550.58 €	-412 220.39 €	-71 669.81 €

Résultats analytiques

Activité pour le compte de la Marbrerie Yedra

Comptes	Charges directes	Charges indirectes	Résultat activité
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises	7 426.43 €	0.00 €	7 426.43 €
Production vendue (Services)	147 066.40 €	31 798.20 €	178 864.60 €
Chiffre d'affaires net	154 492.83 €	31 798.20 €	186 291.03 €
Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Reprises sur provisions et transfert de charges	0.00 €	3 623.00 €	3 623.00 €
Autres produits	0.00 €	80.55 €	80.55 €
	154 492.83 €	35 501.75 €	189 994.58 €
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises	6 751.30 €	0.00 €	6 751.30 €
Variation de stock	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Autres achats et charges internes	21 126.21 €	27 887.54 €	49 013.75 €
Impôts et taxes assimilés	1 211.34 €	5 384.90 €	6 596.24 €
Salaires et traitements	91 329.56 €	23 560.66 €	114 890.22 €
Charges sociales	20 455.59 €	12 284.42 €	32 740.01 €
Dotations aux amortissements et provisions			
- Amortissements sur immobilisations	0.00 €	2 054.05 €	2 054.05 €
- Provisions sur immobilisations et actifs circulants	0.00 €	0.00 €	0.00 €
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Autres charges	0.00 €	1 672.14 €	1 672.14 €
	140 874.00 €	72 843.70 €	213 717.70 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	13 618.83 €	-37 341.95 €	-23 723.12 €
Produits financiers			
De participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Autres intérêts et produits assimilés	900.00 €	30.14 €	930.14 €
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	900.00 €	30.14 €	930.14 €
Charges financières			
Dot aux amort. & aux provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Intérêts et charges assimilées	0.00 €	4 913.73 €	4 913.73 €
	0.00 €	4 913.73 €	4 913.73 €
RESULTAT FINANCIER	900.00 €	-4 883.59 €	-3 983.59 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	14 518.83 €	-42 225.54 €	-27 706.71 €
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	0.00 €	625.51 €	625.51 €
Sur opérations en capital	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Reprises sur provisions et transferts de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	0.00 €	625.51 €	625.51 €
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	0.00 €	97.97 €	97.97 €
Sur opérations en capital	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dotations aux amortissements et provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	0.00 €	97.97 €	97.97 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0.00 €	527.54 €	527.54 €
Total des produits	155 392.83 €	36 157.40 €	191 550.23 €
Total des charges	140 874.00 €	77 855.41 €	218 729.41 €
BENEFICE AVANT IMPOTS	14 518.83 €	-41 698.00 €	-27 179.17 €

Méthodes et éléments de calcul

Centres de coût

Nombre de dossiers traités exercice 2021

- Chambre funéraire : 1 764 admissions
- Crématorium : 2 522 crémations
- Service extérieur des Pompes Funèbres :
1 481 convois

Charges variables	Crématorium	Chambre funéraire	Service extérieur PF
Fournitures à la vente	0.00 €	0.00 €	734 895.81 €
Gaz	49 413.51 €	1 560.42 €	520.14 €
Autres énergie	5 223.61 €	20 064.64 €	41 061.21 €
Autres fournitures	4 562.48 €	8 584.91 €	81 401.38 €
Autres prestations	0.00 €	0.00 €	714 111.40 €
Assurances exploitation	493.25 €	493.25 €	0.00 €
Déplacements	0.00 €	65.57 €	3 812.97 €
Perte + Provision créances- reprise	0.00 €	0.00 €	38 515.16 €
Interim	0.00 €	0.00 €	122 738.40 €
Téléphonie	0.00 €	0.00 €	15 384.62 €
Provision gros travaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €
sous total	59 692.85 €	30 768.79 €	1 752 441.09 €
Nombre de dossier 2021	2 522	1 764	1 481
Coût d'un dossier	23.67 €	17.44 €	1 183.28 €
Charges fixes	Crématorium	Chambre funéraire	Service extérieur PF
Habillement	0.00 €	1 086.06 €	50 190.52 €
Maintenance/Entretien	52 020.86 €	9 286.35 €	28 971.97 €
Autres prestations	1 676.62 €	5 052.13 €	12 962.34 €
Locations	65 454.23 €	2 145.00 €	39 330.30 €
Assurances	1 856.20 €	1 856.21 €	24 354.67 €
Honoraires + divers	3 220.65 €	1 121.63 €	15 085.00 €
Communication/Réception	38 858.17 €	6 576.48 €	86 969.13 €
Impôts et taxes - Rembt formation	25 067.27 €	10 183.05 €	28 187.06 €
Frais de personnel - rembt	380 050.15 €	133 992.98 €	1 368 930.68 €
Dotations et provisions - reprise	137 308.58 €	149 894.93 €	97 139.79 €
Sous total	705 512.73 €	321 194.82 €	1 752 121.46 €

Méthodes et éléments de calcul

Charges administratives : répartition des postes par centre de coût

Les charges administratives sont affectées selon la méthode de répartition de l'heure de main d'œuvre directe HMDO.

Poste	Administratif	Crématorium	Chambre funéraire	Service Extérieur PF	Marbrerie
Directeur Général	0.10	0.30	0.10	0.50	
Directeur Général Délégué	0.30	0.30	0.10	0.30	
Responsable exploitation	0.20	0.10	0.10	0.60	
Ressources Humaines	1.90				0.1
Communication	1.00				
Prévoyance	1.00				
Comptabilité/pré-contentieux	1.70				0.30
Encadrement intermédiaire	0.00	0.80	0.20	2.99	0.01
Secrétariat	1.00				
Conseillers /MC/ Accueil		2.36	0.50	12.13	0.25
Agents funéraires		1.89	0.38	12.34	2.32
Agents de surface+ maintenance	0.38	0.52	1.16	0.52	
Total	7.58	6.27	2.54	29.38	2.98

Affectation des charges par centre de coût

2021	Crématorium	Chambre funéraire	Service Extérieur PF	Marbrerie		
Personnel temps complet	6.27	2.54	29.38	2.98		
Taux	15.23%	15.23%	15.23%	15.23%	6.17%	71.3

Charges diverses

2021	Crématorium	Chambre funéraire	Service Extérieur PF	Administratif
EDF	10%	50%	30%	10%
GDF	95%	1%	3%	1%
Eau	70%	5%	21%	4%
Personnel	6.27 postes	2.54 postes	29.38 postes	7.58 postes
Publicité	30%	5%	65%	

Méthodes et éléments de calcul

Ventilation des produits par centre de coût

<i>Crématorium</i>	<i>Chambre Funéraire</i>	<i>Service Extérieur des Pompes Funèbres</i>	<i>Administratif</i>
Crémation	Admission et conservation des défunts	Cercueils inhumation et crémation	Gestion des dossiers
Crémation de restes mortels	Location de Salons	Zinc et reliquaire	Démarches administratives
Crémation de pièces anatomiques	Location de salles (soins et hommages)	Capiton et emblème	Travaux d'imprimerie
Location Salon de convivialité		Urne et articles funéraires	Réduction déplacement communes membres
Dispersion de cendres		Toilette, soin de conservation, rampe	
Location de columbarium		Transport, Prestation de convoi	
		Inhumation, travaux de cimetière	
		Emballage et collecte pièces anatomiques	
		Réquisition	
		Pose monument gravure	
		Prestations extérieures	

Détermination du seuil d'équilibre

	2021	Crématorium	Chambre funéraire	Service extérieur PF
A	Nombre	2522	1764	1481
B	Chiffre d'affaires dégagé	1 547 796.32 €	575 817.14 €	3 831 056.65 €
C	CA moyen dégagé HT (B/A)	613.72 €	326.43 €	2 586.80 €
D	Charges variables	59 692.85 €	30 768.79 €	1 752 441.09 €
E	Coût moyen HT par dossier (D/A)	23.67 €	17.44 €	1 183.28 €
F	Marge (C-E)	590.05 €	308.98 €	1 403.52 €
H	Charges fixes	705 512.73 €	321 194.82 €	1 752 121.46 €
I	Charges indirectes (résultat courant)	89 123.13 €	36 222.08 €	417 421.78 €
	Seuil d'équilibre en dossiers (H+I)/F	1 347	1 157	1 546

Etat des variations du patrimoine immobilier

Terrains

Section	N°	Propriété	2003		2021
CI	388	Ville	3 187 m ²	22/12/04	3 187 m ²
CI	387	SEM	8 779 m ²	22/12/04	8 779 m ²
CI	353	Ville	345 m ²	22/12/04	345 m ²
CI	374	SEM		20/09/06	1 167 m ²
Total			12 311 m²		13 478 m²

Bâtiments

BATIMENTS DES POMPES FUNEBRES

Dénomination	Surfaces m ² initiales	Surfaces m ² 2013	Surfaces m ² 2021
Hall d'accueil		30.03	30.03
Rangement		2.55	2.55
Bureau 1		11.79	11.79
Bureau 2		11.80	11.80
Bureau 3		15.49	15.49
Bureau 4		8.09	8.09
Dégagement		4.63	4.63
Bureau 5		12.53	12.53
Bureau 6		10.53	10.53
Bureau 7		13.10	13.10
Sanitaires		13.29	13.29
Salle d'attente 1		150.13	150.13
Salle d'exposition		35.55	68.55
Espace restauration			26.71
Bureau Prévoyance			26.51
Boutique			59.34
Totaux	238.40	319.51	465.07

CHAMBRE FUNERAIRE ET CREMATORIUM

Dénomination	Surfaces m ² initiales	Surfaces m ² 2013	Surfaces m ² 2021
<i>Locaux personnel. aarages et stockaae</i>			
Dégagements		25.95	25.95
Bureau Exploitation		9.80	9.80
Réfectoire		32.20	32.20
Vestiaires hommes		41.15	21.80
Vestiaires femmes			19.35
Sanitaires hommes		9.20	3.90
Sanitaires femmes			5.30
Stationnements couverts : garage 1		185.60	185.60
Stockage produits		5.24	5.24
Vestiaire technique		11.60	11.60
Stockage		183.15	183.15
Salle de détente			31.43
<i>Locaux techniques d'exploitation</i>			
Sas d'entrée			29.87
Bureau		5.46	5.46
Ménage - Atelier		12.16	12.16
Salle de préparation 1		12.14	12.14
Salle de préparation 2			12.89
Morgue		28.17	28.17
Dégagements + circulations		43.02	145.81
Sanitaires		5.50	5.50
Chaufferie		12.61	12.61
Salle de Crémation		25.44	25.44
salle d'introduction		31.35	31.35
TGBT 1 + 2		3.53	2.98
Stockage des urnes			20.09
Régies + vestiaires			20.38
<i>Etage</i>			
Local technique			101.53

Rapport annuel du délégataire de service public 2021

CHAMBRE FUNERAIRE ET CREMATORIUM (suite)

Dénomination	Surfaces m ² initiales	Surfaces m ² 2013	Surfaces m ² 2021
<i>Locaux accessibles au public</i>			
Hall 1		54.22	54.22
Hall 2			105.47
Salons 1 à 5		75.55	75.55
Salle des Hommages 1		155.33	155.33
Sanitaires		13.50	13.30
Circulation + sas		11.45	11.45
Bureau			10.99
Salle de visualisation		24.36	24.36
Salle de remise d'urne			13.03
Dégagement salons			35.43
Salons 6 à 12		126.43	126.43
Salle des hommages 2		250.00	250.00
Totaux	427.55	1 678.90	1 877.28

ADMINISTRATIF

Dénomination	Surfaces m ² initiales	Surfaces m ² 2013	Surfaces m ² 2021
<i>Locaux administratifs</i>			
Rez de Chaussée			
Accueil + Dégagement		53.42	53.42
Bureau Directeur		27.88	27.88
salle de réunion		60.16	60.16
Sanitaires		5.91	5.91
<i>Etage</i>			
Dégagement		16.84	16.84
Bureau DGD		21.20	21.20
Bureau 1		9.00	9.00
Bureau 2		9.00	9.00
Bureau 3		9.17	9.17
Bureau 4			15.35
Bureau RH			20.15
Archives (stockage)		15.19	15.19
Espace photocopieuse		5.53	5.53
Totaux	84.00	233.30	268.80
Superficies totales	749.95	2 232.71	2 611.15

Surfaces aménagées

Nature	2003 m ²	2021 m ²
Terrasse bâtiment PF	100	13.43
Auvent salle des hommages	38	199.56
Auvent atelier		45.94
Cour de service	350	350
Surface totale	138	608.93
Parking goudronné	33 places	4 places handicapés 9 places personnel
Parking tout-venant		130 places
Parking initial	33 places	163 places

Récapitulatif

Nature	2003	2021	2010	2012	2018
Surface habitable	749.95 m ²	1523.84 m ²	1559.66 m ²	1561.66 m ²	2611.15 m ²
Surface aménagée	138 m ²	601.1 m ²			608.93
Parking	33 places	143 places			143 places
Terrain à aménager		1167 m ²			

Suivi du programme contractuel d'investissements

Depuis le début de la convention de Délégation de Service Public le 1er décembre 2002, la SEM Pompes Funèbres des communes Occitanes n'a cessé d'améliorer l'accueil et le confort des familles par divers aménagements (cf. rapport du délégataire).

Les tableaux comparatifs ci-annexés permettent d'apprécier la plus-value que la SEM-PFO a apportée

à la structure déléguée par la Ville de Béziers.

Ces biens sont récents et les programmes pluriannuels de travaux garantissent le bon état des bâtiments pour la durée de la délégation.

Grâce à son renouvellement permanent, le matériel et le mobilier ne peuvent être obsolètes et garantissent la qualité permanente du service aux familles.

Les travaux réalisés en 2013 et 2014 sont pris en charge par la SEM-PFO suite à la prolongation de 9 ans de la Délégation de Service Public.

NATURE	CONVENTION		REALISATION		PREVISION	
	Année	Coût HT	Année	Coût HT	Année	Coût HT
Clôture	2004	128 000 €	2006	57 178 €		
Parking + espace paysagé	2004	58 000 €	2005	51 299 €		
Construction du local d'implantation du 2eme four	2005	30 000 €	Remplacé par l'extension de la salle des hommages, le salon de nuit avec toilettes (avenant du 3 mars 2005)			
Installation du 2eme four		160 000 €				
Extension salle des hommages, salon de nuit, toilettes			2005	189 797 €		
Equipement audio / vidéo de la Salle des Hommages	2005	20 000 €	2005	26 737 €		
Remplacement automate four			2006	25 360 €		
Création de bureaux de conseillers et aménagement			2006	48 862 €		
Agence Devèze			2005	19 852 €		
Acquisition terrain			2006	85 920 €		
Aménagement du bassin existant			2007	9 376 €		
Rebriquetage du four de crémation			2007	65 635 €		
Aménagement de l'espace cinéraire			2007	56 156 €		
Mur de clôture			2008	137 380 €		
Sol circulade			2008	43 085 €		
Création de columbarium (176 cases)			2008	69 347 €		
Circulade des Pensées			2008	55 036 €		
Aménagement bureaux des Conseillers			2008	14 092 €		
Revêtement parking et circulation visiteurs			2008	39 705 €		
Toilettes publiques			2009	33 989 €		
Rénovation étanchéité toit terrasse de la Chambre fu-			2009	17 567 €		
Habillage inox du frigo et installation portes automa-			2009	17 296 €		
Extension 3 bureaux Conseillers funéraires			2010	49 120 €		
Chambre funéraire Serrure à Badge			2010	7 256 €		
Agencement Jardin			2010	5 785 €		
Création d'un salon supplémentaire			2011	21 763 €		
Rénovation salons + salle hommage			2011	17 535 €		
Plantation accueil PF+ Jardin enfant			2011	8 563 €		
Création de columbarium (8 cases)			2012	2 508 €		
agencement accès + terrasse atelier			2012	11 190 €		
Rénovation goudron parking			2012	10 850 €		
Système de filtration + 2 fours (Bien de retour)			2014	653 000 €		
Agrandissement complexe funéraire			2014	3 305 529 €		
Agencement extension			2014	209 816 €		
Aménagement salle exposition			2015	57 640 €		
Brise vue Jardin et cheminée crématorium			2015	18 800 €		
Columbarium 20 cave urnes vignes			2015	13 000 €		
création Cellule réfrigérée 5 places			2015	11 605 €		
embellissement jardin souvenir			2016	21 443 €		
Remplacement climatisation			2016	20 717 €		
réaménagement accueil administratif			2016	11 241 €		
création aire loisir enfant			2016	5 194 €		
cavurne et columbarium			2016	51 396 €		
rénovation sole four			2017	11 360 €		
rénovation sole four			2018	10 528 €		
rénovation toiture administratif			2018	5 290 €		
téléphonie IP			2018	7 803 €		
rénovation sole four			2019	31 978 €		
création 3 cavurnes			2019	1 950 €		
site internet			2020	28 906 €		
Création aire dispersion et réfection arrosage jardin			2020	129 829 €		
Création columbarium			2020	12 000 €		
climatisation vestiaires et salle repos			2021	7 183 €		
renovation sole + briquetage four			2021	29 713 €		
création Columbarium			2021	26 667 €		
Total investissements		396 000 €		5 880 827 €		0 €

Rapport annuel du délégataire de service public 2021

Inventaire et nature des biens mobiliers

CODE	DESIGNATION	DATE ACQUISITION	QTE	VALEUR D'ACQUISITION	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE	NATURE DU BIEN
00045	LOGICIEL TOP TIME	08-févr-07	1	5 500.00 €	5 500.00 €	0.00 €	Ni reprise ni retour
00425	APSLINE/LOGICIEL COMPT ET PAYE	30-mars-09	1	17 910.00 €	17 910.00 €	0.00 €	Ni reprise ni retour
00627	C14/LOGICIEL MIGR	23-ianv-12	1	850.00 €	850.00 €	0.00 €	Ni reprise ni retour
00620	C14/LOGICIEL 2EM VERS N° FACT 49302	25-févr-12	1	5 100.00 €	5 100.00 €	0.00 €	Ni reprise ni retour
00628	C14/LOGICIEL MIGRATION FACT 50133	25-févr-12	1	4 250.00 €	4 250.00 €	0.00 €	Ni reprise ni retour
00636	ABERIA/PERFECT STANDARD	15-nov-12	1	5 677.50 €	5 677.50 €	0.00 €	Ni reprise ni retour
00657	ELIT/LOGICIEL OMNIPAGE	28-mars-13	1	300.00 €	300.00 €	0.00 €	Ni reprise ni retour
00659	LOMACO/LICENCE KHEOPS 2	31-mai-13	1	990.00 €	990.00 €	0.00 €	Ni reprise ni retour
00765	QUADRIA/SAGE I17	28-mars-14	1	2 706.00 €	2 706.00 €	0.00 €	De reprise
00787	CARBONE C14/COMPLE SEPA	26-mai-14	1	1 440.00 €	1 440.00 €	0.00 €	Ni reprise ni retour
00893	C14/MODULE CAISSE COMPLE CB INTER+C	22-juin-15	1	375.00 €	375.00 €	0.00 €	Ni reprise ni retour
00921	SALTO/LOGICIEL PORTE AUTOMATIQUE	31-mars-16	1	995.00 €	995.00 €	0.00 €	Ni reprise ni retour
00923	C14 AJOUT TACHE EN COURS	15-avr-16	1	1 125.00 €	1 125.00 €	0.00 €	Ni reprise ni retour
01050	ABSYS/LOGICIEL KAV MPS	23-ianv-20	1	1 280.00 €	1 241.53 €	38.47 €	Ni reprise ni retour
				48 498.50 €	48 460.03 €	38.47 €	
01079	OPTRAGROUP/SITE INTERNET	01-juin-20	1	28 906.00 €	15 269.09 €	13 636.91 €	Ni reprise ni retour
				28 906.00 €	15 269.09 €	13 636.91 €	
00120	CENTRE FUNERAIRE	22-déc-04	1	936 621.60 €	419 088.41 €	517 533.19 €	De reprise
00002	BATIMENT PF	22-déc-04	1	122 262.34 €	55 574.53 €	66 687.81 €	De reprise
00128	IGT EXTENSION SALLE HOMMAGES	18-nov-05	1	36 899.85 €	29 742.25 €	7 157.60 €	De reprise
00566	SALVADOR SERGE/FENETRE SALON	06-juil-11	1	328.60 €	328.60 €	0.00 €	De reprise
00831	SEM ETANCHEITE/REFECT TOITURE COMTP	29-déc-14	1	8 191.00 €	2 870.22 €	5 320.78 €	De reprise
				1 104 303.39 €	507 604.01 €	596 699.38 €	
00207	PEINTURE FACADE EXTERIEURE	22-déc-04	1	25 000.00 €	25 000.00 €	0.00 €	De reprise
00574	HERNANDEZ/SALON EXT CARRELAGE	30-sept-11	1	4 374.00 €	4 374.00 €	0.00 €	De reprise
00573	HERNANDEZ/SALON EXT FACADE	30-sept-11	1	1 280.00 €	656.31 €	623.69 €	De reprise
00572	HERNANDEZ/SALON EXT PLACO	30-sept-11	1	3 030.00 €	1 553.60 €	1 476.40 €	De reprise
00571	HERNANDEZ/SALON EXT MACONNERIE	30-sept-11	1	7 405.00 €	1 898.47 €	5 506.53 €	De reprise
				41 089.00 €	33 482.38 €	7 606.62 €	
00162	TERRASSEMENT PARKING HAUT+ BORDURE	25-mars-08	1	23 385.36 €	16 103.89 €	7 281.47 €	De reprise
00154	MUR CLOTURE CREMATORIUM	01-juin-08	1	137 380.34 €	97 730.14 €	39 650.20 €	De retour
00156	SOL COLUMBARIUM	01-juin-08	1	19 700.00 €	13 382.51 €	6 317.49 €	De retour
00157	PERGOLAS COLOMBARIUM	01-juin-08	1	11 883.30 €	8 072.57 €	3 810.73 €	De retour
00161	POUTRE DELIMITATION PLANTATION JS	01-août-08	1	6 500.60 €	5 815.60 €	685.00 €	De reprise
00159	DECORATION CIRCUADE DES PENSEES	10-août-08	1	2 500.00 €	2 500.00 €	0.00 €	De reprise
00160	SONORISATION CIRCUADE DES PENSEES	17-août-08	1	8 936.74 €	8 936.74 €	0.00 €	De reprise
				210 286.34 €	152 541.45 €	57 744.89 €	
00184	FACADE EXTERIEURE PEINTURE	22-déc-04	1	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	De reprise
00134	CONSEIL DECO/PEINTURE BUR CONS	28-mars-06	1	663.99 €	663.99 €	0.00 €	De reprise
00405	LANG CONS DECO/PEINT MENUIS EXT	31-mai-07	1	2 185.30 €	2 185.30 €	0.00 €	De reprise
00493	ETANCHEITE DU MIDI	15-déc-10	1	4 558.10 €	2 517.62 €	2 040.48 €	De reprise
00500	AUTOCONSTRUC CARRELAGE	15-déc-10	1	161.04 €	118.64 €	42.40 €	De reprise
00499	AUTOCONSTRU PEINTURE	15-déc-10	1	786.87 €	786.87 €	0.00 €	De reprise
00498	AUTOCONSTRU ELECTREC	15-déc-10	1	510.54 €	510.54 €	0.00 €	De reprise
00497	AUTOCONSTR PARQUET	15-déc-10	1	1 017.98 €	1 017.98 €	0.00 €	De reprise
00496	HERNANDEZ/ETANCHEITE	15-déc-10	1	5 117.70 €	2 826.71 €	2 290.99 €	De reprise
00494	MANES/MENUISERIE EXTERIEURE	15-déc-10	1	4 146.00 €	1 831.96 €	2 314.04 €	De reprise
00492	HERNANDEZ/GROS OEUVRES BUREAU	15-déc-10	1	22 176.70 €	6 124.44 €	16 052.26 €	De reprise
00495	HERNANDEZ/AGENCEMENTS	15-déc-10	1	6 823.60 €	5 025.20 €	1 798.40 €	De reprise
00630	BM CONSTRUCTION/TERRASSE ATELIER	01-août-12	1	9 390.00 €	4 421.77 €	4 968.23 €	De reprise
00869	SEM ETANCHEI/REFECT TOIT CONSEILLE	31-mars-15	1	2 635.00 €	890.12 €	1 744.88 €	De reprise
00870	EC LANGUEDOC/CREAT VENTIL LOCAL TEC	09-avr-15	1	3 832.00 €	2 579.51 €	1 252.49 €	De reprise
				74 004.82 €	41 500.65 €	32 504.17 €	
00747	GO EXTENSION DEMOLITION PHASE 1	20-nov-13	1	6 569.83 €	1 332.90 €	5 236.93 €	De reprise
00748	GO EXTENSION GO PHASE 1	20-nov-13	1	1 253 619.66 €	254 330.22 €	999 289.44 €	De reprise
00750	FACADE EXT PH 1	20-nov-13	1	13 050.53 €	5 295.33 €	7 755.20 €	De reprise
00751	ETANCHEITE EXT PH 1	20-nov-13	1	96 104.34 €	38 994.69 €	57 109.65 €	De reprise
00749	GO EXTENSION CHARPENTE PHASE 1	20-nov-13	1	54 409.07 €	11 038.36 €	43 370.71 €	De reprise
00753	ELECTR EXTENSION PHASE 1	20-nov-13	1	165 190.91 €	67 026.81 €	98 164.10 €	De reprise
00759	AGENCEMNT EXT PEINTUR PHASE 1	20-nov-13	1	40 130.73 €	32 566.34 €	7 564.39 €	De reprise
00754	AGENCEMNT EXT MENUIS INTER PHASE 1	20-nov-13	1	138 803.56 €	112 640.07 €	26 163.49 €	De reprise
00755	AGENCEMNT EXT MENUIS EXTER PHASE 1	20-nov-13	1	57 192.95 €	46 412.51 €	10 780.44 €	De reprise
00756	AGENCEMNT EXT CARRELAG PHASE 1	20-nov-13	1	45 290.13 €	36 753.23 €	8 536.90 €	De reprise
00757	AGENCEMNT EXT CLOISON PHASE 1	20-nov-13	1	80 354.84 €	65 208.47 €	15 146.37 €	De reprise
00758	AGENCEMNT EXT SERRURERIE PHASE 1	20-nov-13	1	45 518.41 €	36 938.49 €	8 579.92 €	De reprise
00752	CHAUFFAGE EXTENSION PHASE 1	20-nov-13	1	170 024.76 €	68 988.14 €	101 036.62 €	De reprise
00813	AGCTS Serrureries PHASE 2	20-mai-14	1	9 331.87 €	7 110.14 €	2 221.73 €	De retour
00804	GO PHASE 2	20-mai-14	1	77 053.23 €	14 677.05 €	62 376.18 €	De reprise
00807	IGT chauffage vc PHASE 2	20-mai-14	1	161 099.21 €	61 372.17 €	99 727.04 €	De reprise
00806	ETANCHEITE PHASE 2	20-mai-14	1	7 278.72 €	2 772.92 €	4 505.80 €	De reprise
00814	AGCTS Peinture PHASE 2	20-mai-14	1	26 095.20 €	19 882.40 €	6 212.80 €	De reprise
00805	FACADE PHASE 2	20-mai-14	1	8 363.65 €	3 186.19 €	5 177.46 €	De reprise
00810	AGCTS Menuiseries ext PHASE 2	20-mai-14	1	15 406.66 €	11 738.64 €	3 668.02 €	De reprise
00803	GO démolition PHASE 2	20-mai-14	1	14 507.84 €	2 763.47 €	11 744.37 €	De reprise
00808	IGT ELECTRECITE PHASE 2	20-mai-14	1	59 763.82 €	22 767.55 €	36 996.27 €	De reprise
00809	AGCTS Menuiseries int PHASE 2	20-mai-14	1	108 238.15 €	82 468.61 €	25 769.54 €	De reprise
00812	AGCTS cloisons PHASE 2	20-mai-14	1	52 285.12 €	39 836.95 €	12 448.17 €	De reprise

CODE	DESIGNATION	DATE ACQUISITION	QTE	VALEUR D'ACQUISITION	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE	NATURE DU BIEN
00811	AGCTS carrelages PHASE 2	20-mai-14	1	71 682.69 €	54 616.33 €	17 066.36 €	De reprise
00849	IGT Electrecte Phase 3	14-nov-14	1	42 778.99 €	15 253.94 €	27 525.05 €	De reprise
00844	GO Phase 3	14-nov-14	1	253 050.19 €	45 115.70 €	207 934.49 €	De reprise
00843	GO Démolition phase 3	14-nov-14	1	4 008.28 €	714.65 €	3 293.63 €	De reprise
00846	Facade phase 3	14-nov-14	1	4 072.27 €	1 452.05 €	2 620.22 €	De reprise
00848	IGT Chauffage Phase 3	14-nov-14	1	62 968.88 €	22 453.12 €	40 515.76 €	De reprise
00845	GO charpentes phase 3	14-nov-14	1	10 346.82 €	1 844.71 €	8 502.11 €	De reprise
00847	Etanchéite phase 3	14-nov-14	1	19 660.06 €	7 010.27 €	12 649.79 €	De reprise
00850	Agt Menuiseries intérieuresPhase 3	14-nov-14	1	46 979.20 €	33 503.25 €	13 475.95 €	De reprise
00851	Agts Menuiseries extérieure Phase 3	14-nov-14	1	13 806.06 €	9 845.83 €	3 960.23 €	De reprise
00852	Agts Carrelages Phase 3	14-nov-14	1	22 244.38 €	15 863.61 €	6 380.77 €	De reprise
00853	Agt cloisons Phase 3	14-nov-14	1	25 223.76 €	17 988.37 €	7 235.39 €	De reprise
00854	Agts Serrureries Phase 3	14-nov-14	1	10 430.72 €	7 438.66 €	2 992.06 €	De reprise
00855	Agts Peinture Phase 3	14-nov-14	1	12 593.99 €	8 981.42 €	3 612.57 €	De reprise
00897	EIFFAGE/ETANCHEITE COMPLE EXTENSION	29-sept-15	1	3 068.14 €	1 010.47 €	2 057.67 €	De reprise
				3 308 597.62 €	1 289 194.03 €	2 019 403.59 €	
00186	CHAMB FUNE/FRIGO	01-ianv-03	1	29 521.00 €	29 521.00 €	0.00 €	De reprise
00189	BUT FRIGO AMERIC	13-mai-03	1	892.98 €	892.98 €	0.00 €	De reprise
00133	JCV/2 PANNEAUX PUB PECH	30-avr-04	2	1 554.98 €	1 554.98 €	0.00 €	De reprise
00230	CDBO/ECHAFFAUDAGE	03-nov-04	1	1 285.20 €	1 285.20 €	0.00 €	De reprise
00212	MICROS STATISTIQUES	18-nov-05	2	681.04 €	681.04 €	0.00 €	De reprise
00228	CAMERA SONY ET OBJECTIF	18-nov-05	1	3 420.00 €	3 420.00 €	0.00 €	De reprise
00121	JR CONCEPT/ENCEINTES GRAV SDH	18-nov-05	2	1 900.00 €	1 900.00 €	0.00 €	De reprise
00122	JR CONCEPT/ENCEINTES AIG SDH	18-nov-05	2	2 408.68 €	2 408.68 €	0.00 €	De reprise
00129	FACULTATIVE/PULVERISATEUR CREMA	07-août-08	1	26 990.00 €	26 990.00 €	0.00 €	De retour
00458	PELMAT EST/ENCADRM T SECUR REGLABLE	16-févr-10	1	1 450.00 €	1 450.00 €	0.00 €	De reprise
00460	BLUELEVEL/MACHINE A CIRER	16-févr-10	1	587.40 €	587.40 €	0.00 €	De reprise
00462	PELMAT EST/OUTILLAG ENCADRE SECUR R	16-févr-10	2	1 146.80 €	1 146.80 €	0.00 €	De reprise
00457	EHS/AUTOLAVEUSE	01-mars-10	1	3 180.00 €	3 180.00 €	0.00 €	De reprise
00472	MSDIFFUS/NETTOYEUR HAUTE PRESSION	30-déc-10	1	1 513.95 €	1 513.95 €	0.00 €	De reprise
457	NICOLAS ENTRETIEN/MONOBROSSE	15-juin-11	1	887.55 €	887.55 €	0.00 €	De reprise
00658	EIHF/CHARIOT	30-avr-13	1	2 066.50 €	2 066.50 €	0.00 €	De reprise
00661	MS DIFFUSION/BURINEUR	30-juin-13	1	570.00 €	570.00 €	0.00 €	De reprise
00839	FRIMA CONCEPT/BAC DE LAVAGE	28-avr-14	1	161.81 €	115.39 €	46.42 €	De reprise
00835	FRIMA CONCEPT/TABLE AUTOPSIE	28-avr-14	1	2 537.69 €	1 809.76 €	727.93 €	De reprise
00788	GAMBA/COMPRESSEUR 2014	14-juin-14	1	2 643.05 €	2 643.05 €	0.00 €	De reprise
00896	EIHF/CELLULE REFRIGERANTE	30-sept-15	1	11 605.00 €	7 258.69 €	4 346.31 €	De reprise
00910	GAMBA/CHASSE AUTOMATIQUE	27-oct-15	1	2 946.00 €	2 946.00 €	0.00 €	De reprise
00908	NICOLAS ENTRE/PURIFICATEUR AIR	15-déc-15	1	1 100.00 €	1 100.00 €	0.00 €	De reprise
00913	BUT/ECRAN ACCUEIL ANCIEN SALON	12-févr-16	1	210.16 €	210.16 €	0.00 €	De reprise
00915	BUT/TELEVISION REFECTOIRE	12-févr-16	1	315.83 €	315.83 €	0.00 €	De reprise
00916	BUT/TELEVISION BOUTIQUE	12-févr-16	1	340.82 €	340.82 €	0.00 €	De reprise
00960	FGCE/KIT INTERPHONE PORTE CF	27-sept-16	1	1 591.00 €	1 591.00 €	0.00 €	De reprise
00955	MATPROSEC/DEFIBRILLATEUR	17-oct-16	1	1 976.50 €	1 976.50 €	0.00 €	De reprise
00974	DIPRO DIFFUS/CHARIOT EXTENSIBLE CF	23-févr-17	1	749.33 €	727.58 €	21.75 €	De reprise
00989	HYGECO/CHARIOT ELEVATEUR	10-juil-17	1	4 345.11 €	1 946.37 €	2 398.74 €	De reprise
00992	POLYSON/AMPLIFICATEUR SALLE CEBENA	26-sept-17	1	919.00 €	784.05 €	134.95 €	De reprise
00996	NICOLAS ENTRETIEN/NETTOYEUR VAPEUR	19-déc-17	1	3 689.70 €	2 978.04 €	711.66 €	De reprise
01000	YEDRA/GRAVEUSE GRAVOGRAPH	01-avr-18	1	4 757.68 €	4 757.68 €	0.00 €	De reprise
01012	COBETEX/CHARIOT PORTE CERCUEIL	07-nov-18	3	5 750.00 €	3 623.29 €	2 126.71 €	De reprise
01022	ABERIA/BORNE IP	21-ianv-19	1	1 144.00 €	1 123.10 €	20.90 €	De reprise
01020	ISOFROID/CHARIOT EXTENSIBLE BARRE	21-févr-19	2	1 121.00 €	641.27 €	479.73 €	De reprise
01059	GAMBA REMP GROUP CHAMBRE FROIDE	27-mai-20	1	2 007.18 €	641.64 €	1 365.54 €	De reprise
01055	ISOFROID/TABLE REFRIGERENTES	30-juin-20	1	1 010.00 €	304.10 €	705.90 €	De reprise
01056	ISOFROID/TABLE REFRIGERENTES	30-juin-20	1	1 010.00 €	304.10 €	705.90 €	De reprise
01073	STI FERRONNERIE/CHARIOT INOX	28-août-20	1	784.30 €	210.86 €	573.44 €	De reprise
01074	FRIMA CHARIOT POUR CERCUEIL	30-nov-20	4	3 396.00 €	738.58 €	2 657.42 €	De reprise
01084	ISOFROID/RAMPES REFRIGERANTE	01-ianv-21	2	2 056.00 €	411.20 €	1 644.80 €	De reprise
01112	MATPROSEC/DEFIBRILLATEUR	21-oct-21	1	1 200.00 €	47.34 €	1 152.66 €	De reprise
				139 423.24 €	119 602.48 €	19 820.76 €	
00840	FACULTATIVEE TECHN/FOUR N°1	01-juin-14	1	309 500.00 €	156 531.49 €	152 968.51 €	De retour
00861	FACULAT/PIECES USURE FOUR 1	01-juin-14	1	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	De retour
00819	AXION/VELO VERTICAL	21-sept-14	1	2 556.00 €	2 556.00 €	0.00 €	De reprise
00818	AXION/RAMEUR	21-sept-14	1	915.00 €	915.00 €	0.00 €	De reprise
00820	AXION/ELLIPTIQUE	21-sept-14	1	4 796.00 €	4 796.00 €	0.00 €	De reprise
00821	AXION/BANC MULTI AJUSTABLE	21-sept-14	1	1 116.00 €	1 116.00 €	0.00 €	De reprise
00822	AXION/JORDAN	21-sept-14	1	1 522.80 €	1 522.80 €	0.00 €	De reprise
00863	FACULTATIVEE TN/BRIQUETTAGE FOUR 2	26-sept-14	1	6 000.00 €	5 449.32 €	550.68 €	De retour
00841	FACULTATIVEE TECHN/FOUR 2	26-sept-14	1	309 500.00 €	149 917.49 €	159 582.51 €	De retour
01037	FACULTATIEV/FOUR SOLE 2	11-oct-19	1	16 585.38 €	16 585.38 €	0.00 €	De retour
01108	FACULTATIVEE TECH/REMP SOLE FOUR 1	29-ianv-21	1	13 213.79 €	8 133.42 €	5 080.37 €	De retour
01110	FACULATATI TEC/BRIQUETAGE FOUR 1	15-sept-21	1	16 499.12 €	1 220.48 €	15 278.64 €	De retour
				687 204.09 €	353 743.38 €	333 460.71 €	
00190	MONTAURY/MEZZANINE	11-févr-03	1	2 541.18 €	2 399.87 €	141.31 €	De reprise
00149	BOIXADERA/ENDUIT INT GARAGE	28-févr-03	1	5 158.25 €	5 158.25 €	0.00 €	De reprise
00365	MONTANE/RIDEAUX ELEC ADM	30-avr-03	1	1 086.34 €	1 086.34 €	0.00 €	De reprise
00369	MONTANE/RIDEAUX ELEC SCONV	30-avr-03	3	842.22 €	842.22 €	0.00 €	De reprise
00144	MECALUX/RAYONNAGES CERCUEILS	30-avr-03	1	10 201.00 €	10 201.00 €	0.00 €	De reprise
00146	MIROITERIE BLC/STORES SALLE REUNIO	26-mai-03	2	1 450.00 €	1 450.00 €	0.00 €	De reprise
00362	MONTANE/SERRURE PORT BOIS JURID	02-juin-03	1	72.00 €	72.00 €	0.00 €	De reprise
00351	MONTANE/SERRURE PORT BOIS SC	02-juin-03	3	216.00 €	216.00 €	0.00 €	De reprise

Rapport annuel du délégataire de service public 2021

CODE	DESIGNATION	DATE ACQUISITION	QTE	VALEUR D'ACQUISITION	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE	NATURE DU BIEN
00217	MONTANE/POIGNEE SC	02-juin-03	4	528.00 €	528.00 €	0.00 €	De reprise
00355	MONTANE/SERRURE PORT BOIS CERCU	02-juin-03	1	72.00 €	72.00 €	0.00 €	De reprise
00220	MONTANE/POIGNE ACC PF	02-juin-03	2	264.00 €	264.00 €	0.00 €	De reprise
00356	MONTANE/SERRURE PORT BOIS ENTR AT	02-juin-03	1	72.00 €	72.00 €	0.00 €	De reprise
00357	MONTANE/SERRURE PORT BOIS GAR	02-juin-03	1	72.00 €	72.00 €	0.00 €	De reprise
00360	MONTANE/SERRURE PORT BOIS EXT MORG	02-juin-03	1	72.00 €	72.00 €	0.00 €	De reprise
00168	MARB YEDRA/STEE PIERRE BLCHE	26-oct-04	1	570.00 €	570.00 €	0.00 €	De reprise
00209	SAS ENTREE DIRECTION	31-oct-04	1	7 892.30 €	7 892.30 €	0.00 €	De reprise
00167	SCREG/REVEVT PARKING	09-févr-05	1	29 753.25 €	29 753.25 €	0.00 €	De reprise
00164	PARCS/ENROCHEMENT PARKING	07-avr-05	1	1 913.00 €	1 913.00 €	0.00 €	De reprise
00163	PARCS JARD/OLIVIER	07-avr-05	1	750.00 €	627.64 €	122.36 €	De reprise
00152	JR CONCEPT/AMGT AUDI-VID PUPITRE SH	08-sept-05	1	1 635.00 €	1 635.00 €	0.00 €	De reprise
00166	GAMBA/1 CLIM SALON	24-oct-05	1	2 156.83 €	2 156.83 €	0.00 €	De reprise
00182	PANNEAUX ACCOUSTIQUES SDH	13-nov-05	1	3 600.00 €	2 902.68 €	697.32 €	De reprise
00376	GAMBA/CLIM BUR CONSEIL	06-mars-06	1	1 502.02 €	1 502.02 €	0.00 €	De reprise
00375	GAMBA/CLIM BUR MC/CONT	06-mars-06	1	1 502.02 €	1 502.02 €	0.00 €	De reprise
00374	GAMBA/CLIM ACC AF ET ER	06-mars-06	1	1 502.02 €	1 502.02 €	0.00 €	De reprise
00373	GAMBA/CLIM ACC BUR ADJ	06-mars-06	1	1 502.02 €	1 502.02 €	0.00 €	De reprise
00377	GAMBA/CLIM SALL EXPO	06-mars-06	1	1 502.02 €	1 502.02 €	0.00 €	De reprise
00352	AMTG BUR PREVVOY	22-mars-06	1	1 180.00 €	1 180.00 €	0.00 €	De reprise
00353	AMT BUR PREVO	26-mars-06	1	1 896.98 €	1 896.98 €	0.00 €	De reprise
00354	BARON/ELEC BUR CONSE	27-mars-06	1	5 036.00 €	5 036.00 €	0.00 €	De reprise
00169	MIROITERIE BLC FUMEE/ACCUEIL PF	27-juin-06	1	1 480.00 €	1 480.00 €	0.00 €	De reprise
00378	SYST DIFFUS AUDIO VIDEO SDH	12-oct-06	1	3 533.33 €	3 533.33 €	0.00 €	De reprise
00225	BARON/ELECT LAMPE SUSP	16-oct-06	10	2 150.00 €	2 150.00 €	0.00 €	De reprise
00223	BARON/ELECTRICITE	16-oct-06	1	1 540.00 €	1 540.00 €	0.00 €	De reprise
00226	BARON/TABLEAU ELEC	16-oct-06	1	1 867.50 €	1 867.50 €	0.00 €	De reprise
00224	BARON/ELECT APPLIQ MUR	16-oct-06	8	1 884.80 €	1 884.80 €	0.00 €	De reprise
00227	BARON/ELECT PUIITS	16-oct-06	1	929.20 €	929.20 €	0.00 €	De reprise
00379	GRILLE PARKING THERMOLAQUE	05-nov-06	1	57 178.00 €	57 178.00 €	0.00 €	De reprise
00401	PARC ET JARD/FORAGE	14-avr-08	1	6 340.00 €	4 348.55 €	1 991.45 €	De retour
00243	PARCS/PUIT JDS	26-mai-08	1	425.00 €	425.00 €	0.00 €	De retour
00242	PARCS/AGCT ARROSAGE CIRCULADE PENS	26-mai-08	1	8 025.75 €	8 025.75 €	0.00 €	De retour
00251	PARCS/172 ROSIERS BUISSON JDS	28-mai-08	172	1 582.40 €	1 582.40 €	0.00 €	De retour
00250	PARCS/BALAST 650 M2 JDS	28-mai-08	1	6 077.50 €	6 077.50 €	0.00 €	De retour
00246	PARCS/5 AMANDIERS JDS	28-mai-08	5	712.50 €	712.50 €	0.00 €	De retour
00248	PARCS/38 ROSIERS POLYANTHAS JDS	28-mai-08	38	332.50 €	332.50 €	0.00 €	De retour
00247	PARCS/48 PIEDS DE VIGNE JDS	28-mai-08	48	3 515.00 €	3 515.00 €	0.00 €	De retour
00245	PARCS/7 CUPRESSUS JDS	28-mai-08	7	1 015.00 €	1 015.00 €	0.00 €	De retour
00244	PARCS/6 OLIVIERS JDS	28-mai-08	6	2 970.00 €	2 970.00 €	0.00 €	De retour
00252	PARCS/SEMIS 1300M2 JDS	28-mai-08	1	2 405.00 €	2 405.00 €	0.00 €	De retour
00249	PARCS/86 PLANTES GRIMPANTES JDS	28-mai-08	86	3 612.00 €	3 612.00 €	0.00 €	De retour
00253	ABSYS/CABLAGE FIBRE OPTIQUE	01-sept-08	1	1 571.26 €	1 571.26 €	0.00 €	De reprise
00259	GD SUD BTP/AGT BUR CONS PEINT-PARQU	30-sept-08	1	6 431.73 €	6 431.73 €	0.00 €	De reprise
00260	GD SUD BTP/AGT BUR CONS ELECTRICITE	30-sept-08	1	1 184.93 €	1 184.93 €	0.00 €	De reprise
00261	GD SUD BTP/AGT BUR CONS MENUI METAL	30-sept-08	1	3 691.97 €	3 691.97 €	0.00 €	De reprise
00258	GD SUD BTP/AMNGT BUR CONS GS	30-sept-08	1	1 691.37 €	1 691.37 €	0.00 €	De reprise
00255	TERRASSEMENT PARKING VISITEURS PF	10-oct-08	1	6 775.75 €	6 775.75 €	0.00 €	De reprise
00256	REVT GRAVILLON PARKING VISITEURS	10-oct-08	1	8 906.75 €	8 906.75 €	0.00 €	De reprise
00254	GRAND SUD BTP/AGT BUREAU DA CONSEIL	21-oct-08	1	1 092.46 €	1 092.46 €	0.00 €	De reprise
00257	SOLATRAG/REVT ALLEE CF ET ACC PF	24-déc-08	1	24 024.00 €	20 856.03 €	3 167.97 €	De reprise
00413	GAMBA/TOILETTES CH FUN	30-avr-09	2	9 334.98 €	9 334.98 €	0.00 €	De reprise
00409	GAMBA/MEUBLE et VASQUE TOILETTE CF	30-avr-09	1	3 471.39 €	3 471.39 €	0.00 €	De reprise
00410	GAMBA/SECHE MAIN TOILET CF	30-avr-09	1	1 816.32 €	1 816.32 €	0.00 €	De reprise
00411	GAMBA/MEUBLE TOILETTES PF	30-avr-09	1	3 521.00 €	3 521.00 €	0.00 €	De reprise
00414	GAMBA/TOILETTES PF	30-avr-09	3	14 002.47 €	14 002.47 €	0.00 €	De reprise
00412	GAMBA/SEICHE MAIN PF	30-avr-09	1	1 842.77 €	1 842.77 €	0.00 €	De reprise
00024	PORTE AUTOMATIQUE/CHAMBRE	18-mai-09	2	3 724.01 €	3 724.01 €	0.00 €	De reprise
00036	MIROITERIE BLANC/VITRE OPAQUE CREMA	27-août-09	1	3 960.00 €	3 960.00 €	0.00 €	De retour
00416	ETANCHEITE MIDI/REF TERRASSE CF	25-sept-09	1	17 566.93 €	17 566.93 €	0.00 €	De reprise
453	ALINEA/TABLE ORIENTAT ENTREE JARDIN	21-déc-09	1	838.40 €	838.40 €	0.00 €	De reprise
455	ALINEA/TABLE ORIENTAT CENTRE JARDIN	21-déc-09	1	1 148.40 €	1 148.40 €	0.00 €	De reprise
00463	LOUVIER/FENETRE DIRECTION	22-juin-10	1	1 230.00 €	945.36 €	284.64 €	De reprise
00465	GAMBA/VMC ACCUEIL CF	12-juil-10	1	672.04 €	672.04 €	0.00 €	De reprise
00464	GAMBA/CLIM ACCUEIL PF	12-juil-10	1	2 244.74 €	2 244.74 €	0.00 €	De reprise
00502	PANNEAUX DE NOISETIER	22-sept-10	1	2 779.20 €	2 779.20 €	0.00 €	De reprise
00470	CLIM ET FROID/CLIM CONSEILLERS	15-déc-10	1	1 227.00 €	1 227.00 €	0.00 €	De reprise
00469	CLIM ET FROID/CLIM CONSEILLERS	15-déc-10	1	1 227.00 €	1 227.00 €	0.00 €	De reprise
00468	CLIM ET FROID/CLIM CONSEILLERS	15-déc-10	1	1 227.00 €	1 227.00 €	0.00 €	De reprise
00507	TAFOIRY/BUXUS JENFANTS	24-févr-11	1	3 105.00 €	3 105.00 €	0.00 €	De reprise
00509	ETS SINTES/STORE BUREAU DIRECTION	30-mars-11	1	1 294.79 €	1 294.79 €	0.00 €	De reprise
00538	TAFOIRYDAURE/OLIVIER ACCUEIL PF	11-avr-11	1	5 458.00 €	5 458.00 €	0.00 €	De reprise
00537	PARFEU/ALARME INCENDIE	19-avr-11	1	1 490.00 €	1 490.00 €	0.00 €	De reprise
00539	PORTAL/LAMPADAIRE DIRECTION	05-mai-11	1	1 043.95 €	1 043.95 €	0.00 €	De reprise
00570	FRANCIALEX/RIDEAU SALLE HOMMAGES	01-juin-11	1	4 042.71 €	4 042.71 €	0.00 €	De reprise
00576	HERNANDEZ BAT/AGENC SALON	30-sept-11	1	1 350.00 €	1 350.00 €	0.00 €	De reprise
00575	HERNANDEZ BAT/AGENC SALON PORTE	30-sept-11	1	2 650.00 €	2 650.00 €	0.00 €	De reprise
00577	HERNANDEZ BAT/AGENC SALON ELECTR	30-sept-11	1	1 345.00 €	1 345.00 €	0.00 €	De reprise
00619	PECH BLEU/RENOV SALON	01-oct-11	1	13 492.75 €	13 492.75 €	0.00 €	De reprise
00621	EDWARD GAMMEL/REVT SOL PARKING	28-mars-12	1	10 850.00 €	10 850.00 €	0.00 €	De reprise
00623	MARBR YEDRA/COLUMBARIUM	30-avr-12	1	2 508.36 €	2 426.15 €	82.21 €	De retour
00645	JVILAR/PANNEAU ATELIER YEDRA	23-mai-12	1	1 863.00 €	1 863.00 €	0.00 €	De reprise

CODE	DESIGNATION	DATE ACQUISITION	QTE	VALEUR D'ACQUISITION	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE	NATURE DU BIEN
00625	MACONNERIE GENERALE/FENETRE	20-juin-12	1	1 800.00 €	1 715.90 €	84.10 €	De reprise
00743	EGF/ECRAN MOTORISES	29-oct-13	2	2 000.00 €	2 000.00 €	0.00 €	De reprise
00742	EGF/ECLAIRAGE ET VR PUPITRE SH2	29-oct-13	1	350.00 €	284.03 €	65.97 €	De reprise
00745	VRD PHASE 1	20-nov-13	1	136 703.47 €	55 467.87 €	81 235.60 €	De reprise
00769	SINTES/RIDEAU MOTORISE SH	27-mars-14	1	246.20 €	246.20 €	0.00 €	De reprise
00771	SINTES/RIDEAU MOTORISE SH	27-mars-14	2	367.14 €	367.14 €	0.00 €	De reprise
00773	SINTES/STORES BUREAUX	27-mars-14	5	639.63 €	639.63 €	0.00 €	De reprise
00764	SINTES/RIDEAU MOTORISE SH 2	27-mars-14	1	349.68 €	349.68 €	0.00 €	De reprise
00770	SINTES/RIDEAU MOTORISE SH	27-mars-14	1	246.20 €	246.20 €	0.00 €	De reprise
00782	IXINA/LAVE VAISSELLE	29-avr-14	1	336.75 €	336.75 €	0.00 €	De reprise
00783	IXINA/TABLE CUISSON	29-avr-14	1	285.00 €	285.00 €	0.00 €	De reprise
00802	VRD PHASE 2	20-mai-14	1	20 033.31 €	7 631.90 €	12 401.41 €	De reprise
00816	ABERIA/BORNE DETECTEUR	17-juin-14	1	955.00 €	955.00 €	0.00 €	De reprise
00798	PORTAL/APPLIQUE SALON FAYET	30-juin-14	2	350.06 €	350.06 €	0.00 €	De reprise
00793	PORTAL/APPLIQUE SHOMMAGES	30-juin-14	4	533.60 €	533.60 €	0.00 €	De reprise
00794	PORTAL/APPLIQUE SALON PAUL RIQUET	30-juin-14	4	700.24 €	700.24 €	0.00 €	De reprise
00795	PORTAL/APPLIQUE SALON JEAN CORDIER	30-juin-14	2	350.10 €	350.10 €	0.00 €	De reprise
00797	PORTAL/2 APPLIQUES SALON DAVID D'AN	30-juin-14	2	350.10 €	350.10 €	0.00 €	De reprise
00796	PORTAL/APPLIQUE SALON JEAN MAGROU	30-juin-14	2	350.10 €	350.10 €	0.00 €	De reprise
00817	PROTECTIVE/SOL SALLE SPORT	10-juil-14	1	3 281.96 €	2 380.12 €	901.84 €	De reprise
00790	SINTES/RIDEAUX SH ANC 2130 LARX2680	24-juil-14	1	423.07 €	423.07 €	0.00 €	De reprise
00791	SINTES/RIDEAUX SH ANC 2160 LARX2220	24-juil-14	1	423.63 €	423.63 €	0.00 €	De reprise
00800	YEDRA/CREDENCE REFACTOIRE	05-sept-14	2	481.67 €	352.76 €	128.91 €	De reprise
00799	YEDRA/DESSUS BUREAU ATELIER	05-sept-14	1	431.67 €	316.15 €	115.52 €	De reprise
00823	TAFOIRY/FONTAINE	24-oct-14	1	3 803.00 €	2 733.99 €	1 069.01 €	De reprise
00842	VRD PHASE 3	14-nov-14	1	29 806.18 €	10 628.16 €	19 178.02 €	De reprise
00828	SINTES/STORE ORPELIERES	18-nov-14	1	223.30 €	223.30 €	0.00 €	De reprise
00827	SINTES/STORE FONSERANE	18-nov-14	1	223.30 €	223.30 €	0.00 €	De reprise
00826	SINTES/STORES MALPAS	18-nov-14	2	446.60 €	446.60 €	0.00 €	De reprise
00829	SINTES/STORE AVANT MONTS	18-nov-14	1	106.33 €	106.33 €	0.00 €	De reprise
00833	IXINA/FRIGO FAMILLE	05-déc-14	1	340.00 €	340.00 €	0.00 €	De reprise
00832	IXINA/MICRO ONDE FAMILLE	05-déc-14	1	262.08 €	262.08 €	0.00 €	De reprise
00865	COMBES HUNDES/PANNEAU SIGNALITIQUE	09-ianv-15	1	6 990.00 €	6 990.00 €	0.00 €	De reprise
00888	SINTES/RIDEAU FOUR	13-ianv-15	1	763.08 €	763.08 €	0.00 €	De retour
00867	PROMEN/PORTE FENETRE CUISINE EXTERI	13-ianv-15	1	2 013.83 €	1 403.04 €	610.79 €	De reprise
00872	RETIF/MEUBLES BOUTIQUES	16-ianv-15	1	4 082.51 €	4 058.57 €	23.94 €	De reprise
00857	ABSYS/WIFI	29-ianv-15	1	530.28 €	530.28 €	0.00 €	De reprise
00856	ABSYS/CAISSE INFORMATIQUE BOUTIQUE	29-ianv-15	1	1 415.95 €	1 415.95 €	0.00 €	De reprise
00858	RASPINI DESIGNER/DECO SALON	06-févr-15	1	1 857.00 €	1 857.00 €	0.00 €	De reprise
00873	VALERO/VAISSELLES CAFET	04-mars-15	1	2 895.16 €	2 895.16 €	0.00 €	De reprise
00871	EMC/AMENAG SALLE EXPOSITION	30-avr-15	1	48 370.00 €	32 268.75 €	16 101.25 €	De reprise
00874	EGL/ECLAIRAGE BOUTIQUE	10-juin-15	1	1 998.00 €	1 998.00 €	0.00 €	De reprise
00877	EGL/PRISES BOUTIQUE	10-juin-15	1	1 090.70 €	715.68 €	375.02 €	De reprise
00876	EGL/ECLAIRAG ENSEIGNE BOUTIQUE	10-juin-15	1	1 562.50 €	1 562.50 €	0.00 €	De reprise
00875	EGL/ECLAIRAG ENSEIGNE CAFETERIA	10-juin-15	1	1 183.50 €	1 183.50 €	0.00 €	De reprise
00880	AGRIPAL CLOTURE/TOLE	26-juin-15	1	1 000.00 €	651.78 €	348.22 €	De reprise
00879	AGRIPAL CLOTURE/TOLE	26-juin-15	1	9 800.00 €	6 387.45 €	3 412.55 €	De reprise
00892	MIDIVER/GLACE SANS TAIN	10-sept-15	1	3 034.00 €	1 914.33 €	1 119.67 €	De retour
00895	POLYSON/PROCESSEUR NUMERIQUE ANC	05-oct-15	1	1 863.07 €	1 162.78 €	700.29 €	De reprise
00898	GAMBA/CHAUFFE EAU	27-oct-15	1	590.34 €	364.85 €	225.49 €	De reprise
00900	AGRIPAL CLOT/BRISE VUE	30-oct-15	1	5 020.00 €	3 098.65 €	1 921.35 €	De retour
00899	AGRIPAL CLOT/ISOLATION	30-oct-15	1	5 480.00 €	3 382.59 €	2 097.41 €	De retour
00907	MERCHANDISING/AGENC SALLE EXPO	15-déc-15	1	9 270.00 €	5 605.18 €	3 664.82 €	De reprise
00964	SICMA/REALISAT BARRIERE	01-ianv-16	1	1 508.00 €	904.80 €	603.20 €	De reprise
00963	SICMA/LOCAL POUBELLE	01-ianv-16	1	7 915.00 €	4 749.00 €	3 166.00 €	De reprise
00965	SICMA/PORTE PARAPLUIE	01-ianv-16	1	720.00 €	720.00 €	0.00 €	De reprise
00924	TAFOIRY/PASSAG PIETON MINERAL	15-mars-16	1	1 152.00 €	1 152.00 €	0.00 €	De reprise
00925	EGF/AJOUT LED SALON DE PRESENTATION	16-mars-16	1	1 468.50 €	1 468.50 €	0.00 €	De reprise
00929	PROMEN/PORTE ENTREE EXTERIEURE	28-avr-16	1	4 676.65 €	2 655.24 €	2 021.41 €	De reprise
00930	PROMEN/PORTE ENTREE ACCUEIL	09-mai-16	1	1 179.40 €	666.07 €	513.33 €	De reprise
00928	EGF/ECLAIRAGE BOUTIQ 2E PHASE	10-mai-16	1	1 192.25 €	1 192.25 €	0.00 €	De reprise
00947	KIDEA/TABLE PENTO COLORS	04-juil-16	1	771.58 €	771.58 €	0.00 €	De reprise
00948	KIDEA/BORNE INTERACT ARBRE	04-juil-16	1	2 715.00 €	2 715.00 €	0.00 €	De reprise
00933	AROS/AGENCE BUREAU ACCUEIL ADM	07-juil-16	1	5 385.00 €	2 954.39 €	2 430.61 €	De reprise
00935	LA PAYSAGERIE/AMENAG LOISIR	01-août-16	1	1 707.83 €	1 707.83 €	0.00 €	De reprise
00943	GAMBA/CLIM SALLE SOIN 2 SI	05-août-16	1	1 069.50 €	1 069.50 €	0.00 €	De reprise
00938	GAMBA/CLIM SALON S1	05-août-16	1	1 611.00 €	1 611.00 €	0.00 €	De reprise
00939	GAMBA/CLIM SALON S2	05-août-16	1	805.50 €	805.50 €	0.00 €	De reprise
00940	GAMBA/CLIM SALON S3	05-août-16	1	805.50 €	805.50 €	0.00 €	De reprise
00942	GAMBA/CLIM SALON S5	05-août-16	1	805.50 €	805.50 €	0.00 €	De reprise
00944	GAMBA/CLIM SALLE THANATO STH	05-août-16	1	2 021.90 €	2 021.90 €	0.00 €	De reprise
00945	GAMBA/GROUPE EXT	05-août-16	1	4 250.00 €	4 250.00 €	0.00 €	De reprise
00946	GAMBA/GROUPE CLIM EXT	05-août-16	1	4 250.00 €	4 250.00 €	0.00 €	De reprise
00941	GAMBA/CLIM SALON S4	05-août-16	1	805.50 €	805.50 €	0.00 €	De reprise
00934	GAMBA/CLIM BUREAU COTE JS WC	09-août-16	1	4 092.73 €	4 092.73 €	0.00 €	De reprise
00961	LA PAYSAGERIE/AMNAG JS VIGNES	06-oct-16	1	5 189.85 €	2 718.32 €	2 471.53 €	De retour
00954	TAFOIRY/CHEMIN DE VIGNES	06-oct-16	1	4 958.00 €	2 596.85 €	2 361.15 €	De retour
00968	POLYSON /SONORISAT SH	14-oct-16	1	1 959.00 €	1 021.78 €	937.22 €	De reprise
00966	COMBES HUND/PANNEAU BOUTIQUE	17-oct-16	1	1 148.00 €	1 148.00 €	0.00 €	De reprise
00987	GAMBA/CLIM SALON DE CONVIVIALITE	16-ianv-17	2	8 193.52 €	4 063.08 €	4 130.44 €	De reprise
00975	ANTHO'DECO/PEINTURE BUREAU SAL	07-avr-17	1	1 338.00 €	633.81 €	704.19 €	De reprise

Rapport annuel du délégataire de service public 2021

CODE	DESIGNATION	DATE ACQUISITION	QTE	VALEUR D'ACQUISITION	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE	NATURE DU BIEN
00980	ANTHO'DECO/PEINT SALLE REUNION	07-avr-17	1	609.00 €	288.48 €	320.52 €	De reprise
00979	ANTHO'DECO/PEINT COULOIR+ESCALIE A	07-avr-17	1	1 596.00 €	756.02 €	839.98 €	De reprise
00978	ANTHO'DECO/PEINT BUREAU ADM ACCUEI	07-avr-17	1	630.00 €	298.43 €	331.57 €	De reprise
00977	ANTHO'DECO/PEINTURE ANC SALLE	07-avr-17	1	812.00 €	384.64 €	427.36 €	De reprise
00976	ANTHO'DECO/PEINT SALON CONVIVIALITE	07-avr-17	1	322.00 €	152.53 €	169.47 €	De reprise
00990	SINTES/RIDEAU MOTORO SALLE MIDI	03-août-17	1	1 712.68 €	1 511.87 €	200.81 €	De reprise
00991	MULTINERGIE/CHAUDIER MURALE ATELIER	05-août-17	1	5 236.50 €	2 308.36 €	2 928.14 €	De reprise
00995	GAMBA /GROUPE INJECTION SALLE THANA	29-déc-17	1	1 589.61 €	1 274.29 €	315.32 €	De reprise
01001	SINTES/STORE SALL HOMMAGE CEBENA	01-mars-18	1	2 930.88 €	2 249.96 €	680.92 €	De reprise
00999	PRO RENOV/TOITURE BUREAU ADM	27-avr-18	1	5 290.00 €	1 947.88 €	3 342.12 €	De reprise
01002	CARAYON/PORTE ACOUSTIQUE SALLE CEBE	01-juin-18	1	2 235.11 €	801.57 €	1 433.54 €	De reprise
01006	GUEROLA/PORTE COUPE FEU CHAUFFERIE	30-juin-18	1	1 265.00 €	887.23 €	377.77 €	De reprise
01005	COPAS/PORTE AUTOMATIQU COULISS	30-juin-18	1	5 252.00 €	3 683.59 €	1 568.41 €	De reprise
01003	GAMBA/CLIM SALLE REUNION	12-juil-18	1	1 713.26 €	1 190.36 €	522.90 €	De reprise
01013	ABERIA/INSTALLAT TELE IT	26-déc-18	1	7 802.85 €	4 707.36 €	3 095.49 €	De reprise
01018	COPAS/PORTE AUTOMATIQUE CF	31-déc-18	1	4 147.00 €	2 490.47 €	1 656.53 €	De reprise
01021	PROMEN/PORTE ACCUEIL FAMILLE	25-ianv-19	1	6 367.35 €	1 868.35 €	4 499.00 €	De reprise
01026	GAMBA/CLIM SALLE REUNION 2	01-août-19	1	1 849.26 €	894.73 €	954.53 €	De reprise
01027	GAMBA/CLIM BUREAU DE DIRECTION	01-août-19	1	1 849.26 €	894.73 €	954.53 €	De reprise
01032	IMMO SERV/CREAT CLOIS PLACO SALL RE	03-oct-19	1	1 380.00 €	310.03 €	1 069.97 €	De reprise
01033	ABP/POMPE POUR FORAGE	28-nov-19	1	4 586.00 €	2 399.80 €	2 186.20 €	De retour
01035	ABP/CREATION ARMOIRE ELECTRIQUE EXT	13-déc-19	1	4 768.42 €	978.50 €	3 789.92 €	De retour
01060	YEDRA/AMENAG PARK	17-juin-20	1	4 500.00 €	693.44 €	3 806.56 €	De reprise
01058	ABERIA/INST FIBRE OPTIQUE	26-juin-20	1	1 525.00 €	330.36 €	1 194.64 €	De reprise
01061	GAMBA/REm CLIM SERVEUR	23-juil-20	1	1 999.99 €	577.05 €	1 422.94 €	De reprise
01062	ANTHODECO/BUREAU LOGIST	06-août-20	1	3 103.50 €	435.85 €	2 667.65 €	De reprise
01063	ANTHODECO/VESTI HOMMES ET FEMMES	06-août-20	1	2 876.50 €	403.97 €	2 472.53 €	De reprise
01075	COMBES HUND STAND SALON	08-oct-20	1	2 017.00 €	497.09 €	1 519.91 €	De reprise
01078	MIFORA/DISTRIBUTEUR DE CENDRE	01-nov-20	1	129 829.98 €	15 146.83 €	114 683.15 €	De retour
01076	GAMBA CLIM BUREAU ARCHIV	17-déc-20	1	2 080.83 €	433.23 €	1 647.60 €	De reprise
01109	MIFORA/URNE PYRAMIDE	26-mai-21	1	4 453.00 €	268.40 €	4 184.60 €	De retour
01085	ANTHODECO/BUREAU COMMUNICAT	17-juin-21	1	3 252.50 €	352.87 €	2 899.63 €	De reprise
01113	ABSYS/AGENCEMENT STANDARD TGBT	13-déc-21	1	6 172.45 €	107.10 €	6 065.35 €	De reprise
01114	JR CONCEPT/SONO JARDIN SOUV	20-déc-21	1	2 660.00 €	29.15 €	2 630.85 €	De retour
01115	GAMBA/CLIM VESTIARE	23-déc-21	1	7 182.90 €	35.42 €	7 147.48 €	De reprise
				999 115.19 €	643 499.78 €	355 615.41 €	
00272	IMPRIMANTE RUBAN DEUIL	01-ianv-03	1	668.00 €	668.00 €	0.00 €	De reprise
00276	MILELEC/STANDARD GSM	30-mars-04	1	2 128.00 €	2 128.00 €	0.00 €	De reprise
00116	ELIT/MASSICOT	15-févr-05	1	890.00 €	890.00 €	0.00 €	De reprise
00113	JR CONCEPT/PLASMA SALON CONV	19-juin-06	1	6 828.00 €	6 828.00 €	0.00 €	De reprise
00427	ABSYS/PC SECRIT DIR	08-déc-09	1	630.30 €	630.30 €	0.00 €	De reprise
00428	ABSYS/PORTABLE CONSEILLER ASTREINTE	08-déc-09	1	1 199.00 €	1 199.00 €	0.00 €	De reprise
00466	CORBILLARD RENAULT AN-090-AT	19-févr-10	1	24 949.00 €	24 949.00 €	0.00 €	De reprise
00471	CGI/TRAFIC RENAULT DC-248-NE	09-déc-10	1	2 105.06 €	2 105.06 €	0.00 €	De reprise
00540	JRCONCEPT/GRAND ECRAN VIDEO SH	28-mai-11	1	2 650.00 €	2 650.00 €	0.00 €	De reprise
00615	ABSYS/PLATINE BUR MAINTENANCE	06-déc-11	1	415.60 €	415.60 €	0.00 €	De reprise
00614	ABSYS/PORTABLE DH	06-déc-11	1	1 309.00 €	1 309.00 €	0.00 €	De reprise
00631	ABSYS/PORTABLE ACCUEIL TOSCH L870	17-juil-12	1	959.00 €	959.00 €	0.00 €	De reprise
00662	BERGADANA/LIMOUSINE	17-juin-13	1	86 481.01 €	86 481.01 €	0.00 €	De reprise
00744	ABSYS/ORDINATEUR CH FUNERAIRE	11-déc-13	1	666.50 €	666.50 €	0.00 €	De reprise
00762	ABSYS/ORDINATEUR SECRETAIRE	25-mars-14	1	699.00 €	699.00 €	0.00 €	De reprise
00761	ABSYS/ORDINATEUR COMPTA	25-mars-14	1	699.00 €	699.00 €	0.00 €	De reprise
00763	ABSYS/ORDINATEUR BUREAU CF	25-mars-14	1	699.00 €	699.00 €	0.00 €	De reprise
00789	ELIT/VIDEO-PROJECTEUR SREUNION	28-juil-14	1	590.00 €	590.00 €	0.00 €	De reprise
00825	ELECTRO DEPOT/TELEVIS SALLE SPORT	01-oct-14	1	290.73 €	290.73 €	0.00 €	De reprise
00922	ABSYS/ORDINAT CONSEILLER PREVOY	16-mars-16	1	2 213.44 €	2 213.44 €	0.00 €	De reprise
00926	PILATO/LIMOUSINE SUPER STELLA	30-mai-16	1	117 500.00 €	117 500.00 €	0.00 €	De reprise
00931	ABSYS/ORDINATEUR MONTAGE	11-juil-16	1	886.00 €	886.00 €	0.00 €	De reprise
00949	PILATO/CORBILLARD EF 412 KK	26-juil-16	1	39 200.00 €	39 200.00 €	0.00 €	De reprise
00950	PILATO/CORBILLARD EF 431 KK	26-juil-16	1	39 200.00 €	39 200.00 €	0.00 €	De reprise
00972	ABSYS ORDINAT PORTABLE MS	24-févr-17	1	3 022.83 €	3 022.83 €	0.00 €	De reprise
00998	ABSYS/PORTABLE ATELIER GRAVURE	09-mars-18	1	1 413.33 €	1 413.33 €	0.00 €	De reprise
00997	ABSYS/PORTABLE ASSIST RH	09-mars-18	1	1 413.33 €	1 413.33 €	0.00 €	De reprise
01011	ABSYS/SERVEUR	20-déc-18	1	15 984.00 €	9 695.50 €	6 288.50 €	De reprise
01019	ABSYS/PLATINE BUREAU CARIBAUD	27-févr-19	1	984.00 €	932.78 €	51.22 €	De reprise
01028	ABSYS/PC MAITRE CEREMONIE	02-oct-19	1	1 393.50 €	1 044.81 €	348.69 €	De reprise
01029	ABSYS/VIDEO PROJECTEUR SALLE REUNIO	15-nov-19	1	7 587.97 €	5 384.33 €	2 203.64 €	De reprise
01043	ABSYS/UNITE CENTRALE COMPTA	23-ianv-20	1	589.00 €	380.86 €	208.14 €	De reprise
01042	ABSYS/UNITE CENTRALE SECRETAIRE	23-ianv-20	1	589.00 €	380.86 €	208.14 €	De reprise
01049	ABSYS/ORIDINAT PREVOYANCE	23-ianv-20	1	917.00 €	592.96 €	324.04 €	De reprise
01045	ABSYS/ORIDINAT HP ACCUEIL CREMA	23-ianv-20	1	496.00 €	320.73 €	175.27 €	De reprise
01046	ABSYS/ORIDINAT HP CONSEILLER ROUCHY	23-ianv-20	1	496.00 €	320.73 €	175.27 €	De reprise
01047	ABSYS/ORIDINAT BOUTIQUE	23-ianv-20	1	1 298.00 €	839.33 €	458.67 €	De reprise
01048	ABSYS/ORIDINAT CONSEILLER BASTIT	23-ianv-20	1	818.00 €	528.95 €	289.05 €	De reprise
01044	ABSYS/UNITE CENTRALE BUREAU CREMA	23-ianv-20	1	589.00 €	380.86 €	208.14 €	De reprise
01041	ABSYS/ORIDINAT ADJOINT	23-ianv-20	1	819.00 €	529.59 €	289.41 €	De reprise
01051	ABSYS/VIDEO PROJECTEUR SH	31-ianv-20	1	859.00 €	549.19 €	309.81 €	De reprise
01039	DUCHARME/VITO 3 FP-458-QN	29-avr-20	1	45 150.00 €	15 124.02 €	30 025.98 €	De reprise
01040	ABSYS/SYSTEME CONFERENCE	27-mai-20	1	4 074.37 €	2 170.77 €	1 903.60 €	De reprise
01053	ABSYS/PORTABLE THOCHIBA LOGISTI 1	28-mai-20	1	890.00 €	473.37 €	416.63 €	De reprise
01054	ABSYS/PORTABLE DELL LOGISTI 2	23-juin-20	1	827.99 €	420.78 €	407.21 €	De reprise
458	IVECO/PIAGGIO DT-645-SC	16-juil-20	1	145.00 €	145.00 €	0.00 €	De reprise

CODE	DESIGNATION	DATE ACQUISITION	QTE	VALEUR D'ACQUISITION	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE	NATURE DU BIEN
01077	ABSYS ORDI ASSIS DRH	07-déc-20	1	734.00 €	261.38 €	472.62 €	De reprise
01086	ABSYS/PORTABLE RH TELE TRAV	01-juin-21	1	740.00 €	144.62 €	595.38 €	De reprise
01111	ABSYS/PC SONO JDS	06-sept-21	1	922.13 €	98.53 €	823.60 €	De reprise
01116	TRESSOL JUMPY GD 381 RK	20-déc-21	1	38 485.63 €	253.06 €	38 232.57 €	De reprise
01117	CREDIPAR BERLINGO EH-414-WJ	20-déc-21	1	146.44 €	4.81 €	141.63 €	De reprise
				465 240.16 €	380 682.95 €	84 557.21 €	
00381	4BANCS 2PLACES SH	01-ianv-03	4	40.00 €	40.00 €	0.00 €	De reprise
00382	12 BANCS 3 PLACES SH	01-ianv-03	12	120.00 €	120.00 €	0.00 €	De reprise
00384	BUREAU RQJ	01-ianv-03	1	309.00 €	309.00 €	0.00 €	De reprise
00390	CONSOLES STOCK CERCUEIL	01-ianv-03	1	251.00 €	251.00 €	0.00 €	De reprise
00399	PLACARS SALLE REUNI	01-ianv-03	1	868.00 €	868.00 €	0.00 €	De reprise
00613	4 TABLES BASSES	01-ianv-03	1	200.00 €	200.00 €	0.00 €	De reprise
00611	2 BANCS 3 PLACES SH	01-ianv-03	2	20.00 €	20.00 €	0.00 €	De reprise
00400	BUREAU RRH	01-ianv-03	1	784.00 €	784.00 €	0.00 €	De reprise
00587	PAP MIDI/ARMOIRE VITRINE DIRECTION	28-mars-03	1	748.00 €	748.00 €	0.00 €	De reprise
00088	PAP MIDI/BUREAU DIRECTION	28-mars-03	1	1 596.00 €	1 596.00 €	0.00 €	De reprise
00089	PAP MIDI/TABLE RONDE DIRECTION	28-mars-03	1	1 192.00 €	1 192.00 €	0.00 €	De reprise
00092	PAP MIDI/CAISSON DIRECTION	28-mars-03	1	620.00 €	620.00 €	0.00 €	De reprise
00583	PAP MIDI/CHAISES DIRECTION	28-mars-03	2	312.00 €	312.00 €	0.00 €	De reprise
00091	PAP MIDI/ARMOIRE BASSE DIRECTION	28-mars-03	1	1 596.00 €	1 596.00 €	0.00 €	De reprise
00617	PAPETERIE MIDI/ TABLE BUREAU	22-avr-03	2	376.00 €	376.00 €	0.00 €	De reprise
00096	PAP MIDI/BUREAUX COMPTA	22-avr-03	2	752.00 €	752.00 €	0.00 €	De reprise
00097	PAP MIDI/TABLES SNACK REfectoire	22-avr-03	1	392.00 €	392.00 €	0.00 €	De reprise
00443	GAZEL/DECO SALON FAUX PLAFOND	06-févr-04	1	1 395.00 €	1 395.00 €	0.00 €	De reprise
00294	GAZEL/DECO SALON FAUX PLAFOND	06-févr-04	1	1 494.00 €	1 494.00 €	0.00 €	De reprise
00293	GAZEL/DECO SALON FAUX PLAFOND	06-févr-04	1	1 394.00 €	1 394.00 €	0.00 €	De reprise
00078	PARCS JARD/BANCS EXT	07-juil-04	8	4 632.00 €	4 632.00 €	0.00 €	De reprise
00079	ROLBER/MEUBLE FRIGO SALLE REUNION	22-juil-04	1	2 646.32 €	2 646.32 €	0.00 €	De reprise
00303	PARCS ET JARD/3 BANCS PIERRE	15-oct-04	3	1 737.00 €	1 737.00 €	0.00 €	De retour
00302	PARCS ET JARD/2 BANCS PIERRE	07-avr-05	2	1 158.00 €	1 158.00 €	0.00 €	De reprise
00071	PAPETERIE MIDI/TABLES RDES SAL REU	29-avr-05	2	595.00 €	595.00 €	0.00 €	De reprise
00072	PAPETERIE MIDI/TABLES RECT SALL REU	29-avr-05	6	1 683.00 €	1 683.00 €	0.00 €	De reprise
00307	HOUSSARD/21 BANCS 2 PLACES SDH	24-oct-05	21	3 995.31 €	3 995.31 €	0.00 €	De reprise
00308	HOUSSARD/26 BANCS 3 PLACES SDH	24-oct-05	26	7 419.78 €	7 419.78 €	0.00 €	De reprise
00076	JARRE/EXT CHAMBRE FUNERAIRE	21-nov-05	1	1 120.00 €	1 120.00 €	0.00 €	De reprise
00075	MONTAURY/MEUBLES EXPO 4 cf 1 logist	20-déc-05	5	3 110.00 €	3 110.00 €	0.00 €	De reprise
00069	ABSYS/COFFRE SAUVEGARDE ATELIER	04-avr-06	1	790.00 €	790.00 €	0.00 €	De reprise
00067	ARCHITRUC/MEUBLE+2 CONSOL SAL CONV	02-mai-06	1	4 116.60 €	4 116.60 €	0.00 €	De reprise
00279	MONTAURY/MEUB SAL CONV ACC KF	24-sept-06	1	2 330.00 €	2 330.00 €	0.00 €	De reprise
00082	ROLBER/BIBLIO SALLE REUNION	31-ianv-07	1	7 625.42 €	7 625.42 €	0.00 €	De reprise
00065	BRUNEAU/ARMOIRE SECR DIR HETRE	05-août-08	1	475.64 €	475.64 €	0.00 €	De reprise
00584	BRUNEAU/BUREAU SECR DIR	05-août-08	1	287.16 €	287.16 €	0.00 €	De reprise
00585	BRUNEAU/CAISSON RRH	05-août-08	1	309.33 €	309.33 €	0.00 €	De reprise
00061	BRUNEAU/CAISSON SECR DIR	05-août-08	1	309.33 €	309.33 €	0.00 €	De reprise
00066	BRUNEAU/ARMOIRE GRISE 1.95 DH	05-août-08	1	315.98 €	315.98 €	0.00 €	De reprise
00058	MONTAURY/MEUBLE BUREAU DIR PF	07-sept-08	1	595.00 €	595.00 €	0.00 €	De reprise
00418	BRUNEAU/ARMOIR SECR DIR	29-oct-09	1	602.50 €	602.50 €	0.00 €	De reprise
00031	MEUBLE BLANC HAUT SUR MESURE CF	30-oct-09	1	950.00 €	950.00 €	0.00 €	De reprise
00032	MEUBLE ARMOIRE BLANC SUR MESURE	30-oct-09	1	1 500.00 €	1 500.00 €	0.00 €	De reprise
00532	RBC/FAUTEUIL CONSEILLER	30-mars-11	1	477.47 €	477.47 €	0.00 €	De reprise
00536	RBC/CAISSON MOBILE 2 TIROIRS	30-mars-11	1	312.20 €	312.20 €	0.00 €	De reprise
00535	RBC/FAUTEUIL CONSEILLER	30-mars-11	1	477.48 €	477.48 €	0.00 €	De reprise
00522	RBC/FAUTEUIL DIRECT	30-mars-11	1	1 681.55 €	1 681.55 €	0.00 €	De reprise
00510	RBC/BUREAU DIRECTION	30-mars-11	1	1 716.21 €	1 716.21 €	0.00 €	De reprise
00511	RBC/BIBLIOTHEQUE DIRECTION	30-mars-11	1	3 893.27 €	3 893.27 €	0.00 €	De reprise
00512	RBC/BAHUT BUR DIRECT	30-mars-11	1	1 704.70 €	1 704.70 €	0.00 €	De reprise
00513	RBC/TABLE RONDE BUR DIR	30-mars-11	1	574.09 €	574.09 €	0.00 €	De reprise
00515	RBC/SUPPORT URNE SALON DES ANGES	30-mars-11	1	818.37 €	818.37 €	0.00 €	De reprise
00517	RBC/CAISSON MOBILE 3TIROIRS	30-mars-11	1	312.20 €	312.20 €	0.00 €	De reprise
00518	RBC/MEUBLE RANG CONSEIL 2PORTES	30-mars-11	2	469.48 €	469.48 €	0.00 €	De reprise
00519	RBC/MEUBLE RANG CONSEIL 2PORTES	30-mars-11	2	469.49 €	469.49 €	0.00 €	De reprise
00534	RBC/FAUTEUIL CONSEILLER	30-mars-11	1	477.48 €	477.48 €	0.00 €	De reprise
00521	RBC/CREDESCENCE BUR DIRECT	30-mars-11	1	1 133.00 €	1 133.00 €	0.00 €	De reprise
00533	RBC/FAUTEUIL CONSEILLER	30-mars-11	1	477.48 €	477.48 €	0.00 €	De reprise
00523	RBC/FAUTEUIL CONSEILL MARRON	30-mars-11	2	1 149.76 €	1 149.76 €	0.00 €	De reprise
00524	RBC/FAUTEUIL CONSEILL MARRON	30-mars-11	2	1 149.76 €	1 149.76 €	0.00 €	De reprise
00525	RBC/FAUTEUIL CONSEILL BLEU	30-mars-11	3	1 724.64 €	1 724.64 €	0.00 €	De reprise
00526	RBC/FAUTEUIL CONSEILL BLEU	30-mars-11	2	1 149.76 €	1 149.76 €	0.00 €	De reprise
00527	RBC/FAUTEUIL CONSEILL BLEU CLAIR	30-mars-11	3	1 724.64 €	1 724.64 €	0.00 €	De reprise
00528	RBC/FAUTEUIL CONSEILL BLEU CLAIR	30-mars-11	2	1 149.76 €	1 149.76 €	0.00 €	De reprise
00529	RBC/FAUTEUIL ACCUEIL	30-mars-11	1	477.48 €	477.48 €	0.00 €	De reprise
00530	RBC/FAUTEUIL CONSEILL	30-mars-11	1	477.48 €	477.48 €	0.00 €	De reprise
00531	RBC/FAUTEUIL CONSEILLER	30-mars-11	1	477.47 €	477.47 €	0.00 €	De reprise
00516	RBC/CAISSON MOBILE 3 TIROIRS	30-mars-11	1	312.20 €	312.20 €	0.00 €	De reprise
00520	RBC/MEUBLE RANG CONSEIL 2PORTES	30-mars-11	2	469.49 €	469.49 €	0.00 €	De reprise
00514	RBC/FAUTEUIL VISITEUR BUR DIRECT	30-mars-11	5	6 619.20 €	6 619.20 €	0.00 €	De reprise
00543	ARCHITRUC BALTAZ/PARAVENT	14-juin-11	1	1 076.30 €	1 076.30 €	0.00 €	De reprise
00544	ARCHITRUC BALTAZ/PARAVENT	14-juin-11	1	1 076.30 €	1 076.30 €	0.00 €	De reprise
00545	ARCHITRUC BALTAZ/PARAVENT	14-juin-11	1	1 076.30 €	1 076.30 €	0.00 €	De reprise
00546	ARCHITRUC BALTAZ/PARAVENT	14-juin-11	1	1 076.30 €	1 076.30 €	0.00 €	De reprise
00548	ARCHITRUC BALTAZ/PARAVENT	14-juin-11	1	1 076.29 €	1 076.29 €	0.00 €	De reprise

Rapport annuel du délégataire de service public 2021

CODE	DESIGNATION	DATE ACQUISITION	QTE	VALEUR D'ACQUISITION	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE	NATURE DU BIEN
00547	ARCHITRUC BALTAZ/PARAVENT	14-juin-11	1	1 076.29 €	1 076.29 €	0.00 €	De reprise
00607	ARCHITRUC BALTAZAR/CHAISE SC	29-sept-11	1	110.41 €	110.41 €	0.00 €	De reprise
00597	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUT PARM	26-nov-11	1	831.66 €	831.66 €	0.00 €	De reprise
00588	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUT JAUNES CONV	26-nov-11	1	831.62 €	831.62 €	0.00 €	De reprise
00589	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUT JAUNE SCONV	26-nov-11	1	831.62 €	831.62 €	0.00 €	De reprise
00590	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUTEU BLEU SCON	26-nov-11	1	831.00 €	831.00 €	0.00 €	De reprise
00591	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUT BLEU SCONVI	26-nov-11	1	831.00 €	831.00 €	0.00 €	De reprise
00592	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUT VERT SCONVI	26-nov-11	1	831.64 €	831.64 €	0.00 €	De reprise
00593	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUT VERT SCONVI	26-nov-11	1	831.65 €	831.65 €	0.00 €	De reprise
00594	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUT VERTSCONVI	26-nov-11	1	831.65 €	831.65 €	0.00 €	De reprise
00606	ARCHITRUC BALTAZAR/PORTE MANTEAUX	26-nov-11	1	158.07 €	158.07 €	0.00 €	De reprise
00596	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUT PARM	26-nov-11	1	831.66 €	831.66 €	0.00 €	De reprise
00609	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUTEUIL BUBBLE	26-nov-11	2	625.92 €	625.92 €	0.00 €	De reprise
00598	ARCHITRUC BALTAZAR/CANAP BLEU	26-nov-11	1	842.76 €	842.76 €	0.00 €	De reprise
00599	ARCHITRUC BALTAZAR/CANAPE BLE SCONV	26-nov-11	1	842.76 €	842.76 €	0.00 €	De reprise
00600	ARCHITRUC BALTAZAR/CANAP BLEU SCON	26-nov-11	1	842.76 €	842.76 €	0.00 €	De reprise
00601	ARCHITRUC BALTAZAR/CANAPE BLEU SCON	26-nov-11	1	783.19 €	783.19 €	0.00 €	De reprise
00603	ARCHITRUC BALTAZAR/TABL SCONVI	26-nov-11	1	501.62 €	501.62 €	0.00 €	De reprise
00604	ARCHITRUC BALTAZAR/TABL SCONVI	26-nov-11	1	501.62 €	501.62 €	0.00 €	De reprise
00605	ARCHITRUC BALTAZAR/TABL SCONVI	26-nov-11	1	501.26 €	501.26 €	0.00 €	De reprise
00595	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUTE PARME	26-nov-11	1	831.65 €	831.65 €	0.00 €	De reprise
00602	ARCHITRUC BALTAZAR/CANAPE BLEU SCON	26-nov-11	1	783.29 €	783.29 €	0.00 €	De reprise
00608	ARCHITRUC BALTAZAR/CHAISE SC	29-nov-11	1	110.41 €	110.41 €	0.00 €	De reprise
00640	MENUIS SANTACREU/BANQUE ACCUEIL	16-déc-12	1	4 200.00 €	4 200.00 €	0.00 €	De reprise
00699	ARCHITRUC BALTA/TABLE SALON 3	04-oct-13	1	543.12 €	543.12 €	0.00 €	De reprise
00697	ARCHITRUC BALTAZ/TABLE SALON 1	04-oct-13	1	543.12 €	543.12 €	0.00 €	De reprise
00695	ARCHITRUC BALTAZAR/PARAVENT SALON 5	04-oct-13	1	1 087.17 €	1 087.17 €	0.00 €	De reprise
00694	ARCHITRUC BALTAZAR/PARAVENT SALON 4	04-oct-13	1	1 087.17 €	1 087.17 €	0.00 €	De reprise
00693	ARCHITRUC BALTAZAR/PARAVENT SALON 3	04-oct-13	1	1 087.17 €	1 087.17 €	0.00 €	De reprise
00692	ARCHITRUC BALTAZAR/PARAVENT SALON 2	04-oct-13	1	1 087.17 €	1 087.17 €	0.00 €	De reprise
00691	ARCHITRUC BALTAZAR/PARAVENT DEG 2	04-oct-13	2	1 478.97 €	1 478.97 €	0.00 €	De reprise
00690	ARCHITRUC BALTAZAR/BANC WAVE DEG 2	04-oct-13	3	1 422.90 €	1 422.90 €	0.00 €	De reprise
00689	ARCHITRUC BALTAZAR/JARDINIERE DEG 2	04-oct-13	2	697.50 €	697.50 €	0.00 €	De reprise
00700	ARCHITRUC BALTA/TABLE SALON 4	04-oct-13	1	451.98 €	451.98 €	0.00 €	De reprise
00676	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUTEUIL SALON 5	04-oct-13	1	1 108.56 €	1 108.56 €	0.00 €	De reprise
00671	ARCHITRUC BALTAZAR/HALL ACC 60*85	04-oct-13	2	1 724.22 €	1 724.22 €	0.00 €	De reprise
00685	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUTEUIL SALON 2	04-oct-13	2	2 704.44 €	2 704.44 €	0.00 €	De reprise
00672	ARCHITRUC BALTAZAR/HALL ACC 60*85	04-oct-13	3	2 586.33 €	2 586.33 €	0.00 €	De reprise
00673	ARCHITRUC BALTAZAR/HALL ACC 189*85	04-oct-13	2	3 258.72 €	3 258.72 €	0.00 €	De reprise
00674	ARCHITRUC BALTAZAR/TABLE 44*42*50	04-oct-13	4	1 190.40 €	1 190.40 €	0.00 €	De reprise
00675	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUTEUIL SALON 3	04-oct-13	1	1 108.56 €	1 108.56 €	0.00 €	De reprise
00677	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUTEUIL SALON 4	04-oct-13	1	1 108.56 €	1 108.56 €	0.00 €	De reprise
00678	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUTEUIL SALON 2	04-oct-13	1	1 108.56 €	1 108.56 €	0.00 €	De reprise
00679	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUTEUIL SALON 6	04-oct-13	1	1 108.56 €	1 108.56 €	0.00 €	De reprise
00680	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUTEUIL SALON 7	04-oct-13	1	1 108.56 €	1 108.56 €	0.00 €	De reprise
00681	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUTEUIL SALON 3	04-oct-13	1	1 352.22 €	1 352.22 €	0.00 €	De reprise
00682	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUTEUIL SALON 5	04-oct-13	1	1 352.22 €	1 352.22 €	0.00 €	De reprise
00684	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUTEUIL SALON 1	04-oct-13	2	2 704.44 €	2 704.44 €	0.00 €	De reprise
00670	ARCHITRUC BALTAZAR/HALL ACC 189*85	04-oct-13	1	1 629.36 €	1 629.36 €	0.00 €	De reprise
00696	ARCHITRUC BALTA//PARAVENT SALON 6	04-oct-13	1	1 087.17 €	1 087.17 €	0.00 €	De reprise
00683	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUTEUIL SALON 4	04-oct-13	2	2 704.44 €	2 704.44 €	0.00 €	De reprise
00686	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUTEUIL SALON 6	04-oct-13	1	1 352.22 €	1 352.22 €	0.00 €	De reprise
00687	ARCHITRUC BALTAZAR/FAUTEUIL SALON 7	04-oct-13	1	1 352.22 €	1 352.22 €	0.00 €	De reprise
00688	ARCHITRUC BALTAZAR/PARAVENT SALON1	04-oct-13	1	1 087.17 €	1 087.17 €	0.00 €	De reprise
00703	ARCHITRUC BALTA/TABLE SALON 7	04-oct-13	1	399.90 €	399.90 €	0.00 €	De reprise
00702	ARCHITRUC BALTA/TABLE SALON 6	04-oct-13	1	399.90 €	399.90 €	0.00 €	De reprise
00701	ARCHITRUC BALTA/TABLE SALON 5	04-oct-13	1	451.98 €	451.98 €	0.00 €	De reprise
00698	ARCHITRUC BALTA/TABLE SALON 2	04-oct-13	1	543.12 €	543.12 €	0.00 €	De reprise
00741	BUROSPACE/TABL PLATEAU DIAMETRE AC2	21-oct-13	1	311.54 €	311.54 €	0.00 €	De reprise
00737	BUREAU SPACE/CHAISES ALPHA	21-oct-13	4	1 664.24 €	1 664.24 €	0.00 €	De reprise
00710	HOUSSARD MOBILIER/BANC LG 4290 SH2	31-oct-13	1	2 798.36 €	2 262.49 €	535.87 €	De reprise
00709	HOUSSARD MOBILIER/BANC LG 4290 SH2	31-oct-13	1	2 798.36 €	2 262.49 €	535.87 €	De reprise
00721	HOUSSARD MOBILIER/BANC LG 2840 SH2	31-oct-13	1	2 159.63 €	1 746.02 €	413.61 €	De reprise
00707	HOUSSARD MOBILIER/BANC LG 4290 SH2	31-oct-13	1	2 798.36 €	2 262.49 €	535.87 €	De reprise
00718	HOUSSARD MOBILIER/BANC 2840 SH2	31-oct-13	1	2 159.63 €	1 746.02 €	413.61 €	De reprise
00704	HOUSSARD MOBILIER/BANC LG 4290 SH2	31-oct-13	1	2 798.36 €	2 262.49 €	535.87 €	De reprise
00705	HOUSSARD MOBILIER/BANC LG4290 SH2	31-oct-13	1	2 798.36 €	2 262.49 €	535.87 €	De reprise
00708	HOUSSARD MOBILIER/BANC LG 4290 SH2	31-oct-13	1	2 798.36 €	2 262.49 €	535.87 €	De reprise
00732	HOUSSARD MOBILIER/BANC LG 5720 SH2	31-oct-13	1	3 659.75 €	2 958.92 €	700.83 €	De reprise
00716	HOUSSARD MOBILIER/BANC LG 2840 SH2	31-oct-13	1	2 159.63 €	1 746.02 €	413.61 €	De reprise
00722	HOUSSARD MOBILIER/BANC 2840 SH2	31-oct-13	1	2 159.63 €	1 746.02 €	413.61 €	De reprise
00736	HOUSSARD MOBILIER/BANC LG 1430 SV	31-oct-13	1	1 069.11 €	864.36 €	204.75 €	De reprise
00735	HOUSSARD MOBILIER/BANC LG 1430 SH2	31-oct-13	1	1 069.11 €	864.36 €	204.75 €	De reprise
00733	HOUSSARD MOBILIER/BANC LG 5720 SH2	31-oct-13	1	3 659.75 €	2 958.92 €	700.83 €	De reprise
00731	HOUSSARD MOBILIER/BANC LG 4290 SH2	31-oct-13	1	2 798.36 €	2 262.49 €	535.87 €	De reprise
00730	HOUSSARD MOBILIER/BANC LG 4290 SH2	31-oct-13	1	2 798.36 €	2 262.49 €	535.87 €	De reprise
00729	HOUSSARD MOBILIER/BANC LG 4290 SH2	31-oct-13	1	2 798.36 €	2 262.49 €	535.87 €	De reprise
00724	HOUSSARD MOBILIER/ BANC LG 4290 ACC	31-oct-13	1	2 870.13 €	2 320.46 €	549.67 €	De reprise
00734	HOUSSARD MOBILIER/BANC LG 1430 SH2	31-oct-13	1	1 069.11 €	864.36 €	204.75 €	De reprise
00723	HOUSSARD MOBILIER/BANC 2840 ACCOUD	31-oct-13	1	2 240.19 €	1 811.19 €	429.00 €	De reprise
00728	HOUSSARD MOBILIER/ BANC LG 4290 ACC	31-oct-13	1	2 870.13 €	2 320.46 €	549.67 €	De reprise
00725	HOUSSARD MOBILIER/ BANC LG 4290 ACC	31-oct-13	1	2 870.13 €	2 320.46 €	549.67 €	De reprise

CODE	DESIGNATION	DATE ACQUISITION	QTE	VALEUR D'ACQUISITION	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE	NATURE DU BIEN
00726	HOUSSARD MOBILIER/ BANC LG 4290 ACC	31-oct-13	1	2 870.13 €	2 320.46 €	549.67 €	De reprise
00727	HOUSSARD MOBILIER/ BANC LG 4290 ACC	31-oct-13	1	2 870.13 €	2 320.46 €	549.67 €	De reprise
00713	HOUSSARD MOBILIER/BANC LG 4290 SH2	31-oct-13	1	2 798.36 €	2 262.49 €	535.87 €	De reprise
00714	HOUSSARD MOBILIER/BANC LG 4290 SH2	31-oct-13	1	2 798.36 €	2 262.49 €	535.87 €	De reprise
00715	HOUSSARD MOBILIER/BANC LG 4290 SH2	31-oct-13	1	2 798.36 €	2 262.49 €	535.87 €	De reprise
00717	HOUSSARD MOBILIER/BANC 2840 SH2	31-oct-13	1	2 159.63 €	1 746.02 €	413.61 €	De reprise
00712	HOUSSARD MOBILIER/BANC LG 4290 SH2	31-oct-13	1	2 798.36 €	2 262.49 €	535.87 €	De reprise
00720	HOUSSARD MOBILIER/BANC 2840 SH2	31-oct-13	1	2 159.63 €	1 746.02 €	413.61 €	De reprise
00706	HOUSSARD MOBILIER/BANC LG 4290 SH2	31-oct-13	1	2 798.36 €	2 262.49 €	535.87 €	De reprise
00719	HOUSSARD MOBILIER/BANC 2840 SH2	31-oct-13	1	2 159.63 €	1 746.02 €	413.61 €	De reprise
00711	HOUSSARD MOBILIER/BANC LG 4290 SH2	31-oct-13	1	2 798.36 €	2 262.49 €	535.87 €	De reprise
00774	BUREAU/VESTIAIRE GRIS BLEU	05-févr-14	15	2 164.95 €	2 164.95 €	0.00 €	De reprise
00784	BUREAU/VESTIAIRE HOMM FEMM GRIS B	05-févr-14	23	3 319.53 €	3 319.53 €	0.00 €	De reprise
00767	BUREAU SPACE/BANCS EXTERIEURS JDS	31-mars-14	10	10 855.00 €	10 855.00 €	0.00 €	De reprise
00738	BUROSPACE/CHAISE REMBOUR RCF	31-mars-14	3	1 248.18 €	1 248.18 €	0.00 €	De reprise
00766	BUROSPACE/BUREAU CFUNERAIRE	31-mars-14	1	1 054.84 €	1 054.84 €	0.00 €	De reprise
00778	ARCHITRUC BALTAZ/TABLES	22-avr-14	4	1 554.95 €	1 554.95 €	0.00 €	De reprise
00777	ARCHITRUC BALTAZ/CANAPES	22-avr-14	3	3 462.39 €	3 462.39 €	0.00 €	De reprise
00776	ARCHITRUC BALTAZ/FAUTEUILS	22-avr-14	7	5 930.61 €	5 930.61 €	0.00 €	De reprise
00781	IXINA/MEUBLES	29-avr-14	1	2 023.06 €	2 023.06 €	0.00 €	De reprise
00775	BUROSPACE/ARMOIRE HAUTE COMPTA	12-mai-14	2	629.02 €	629.02 €	0.00 €	De reprise
00786	BUROSPACE/MEUBLE BUREAU GRH	19-mai-14	1	278.43 €	278.43 €	0.00 €	De reprise
00785	BUROSPACE/ENSEMBLE MEUBLES BUREAU	19-mai-14	1	1 722.84 €	1 722.84 €	0.00 €	De reprise
00779	POSE D'OC/MEUBLE	26-mai-14	1	665.00 €	665.00 €	0.00 €	De reprise
00830	AROS/COLONNES S HOMMAGES	03-nov-14	1	2 800.00 €	2 800.00 €	0.00 €	De reprise
00834	IXINA/MEUBLE CUISINE FAMILLE	05-déc-14	1	3 492.17 €	3 492.17 €	0.00 €	De reprise
00885	BUROSPACE/DESSERT BURE PREVOYANCE	08-juil-15	2	492.78 €	492.78 €	0.00 €	De reprise
00881	BUROSPACE/PL TRAVAIL. RETOUR BUR CONT	08-juil-15	1	406.59 €	406.59 €	0.00 €	De reprise
00882	BUROSPACE/CAISSON BUREAU	08-juil-15	1	184.34 €	184.34 €	0.00 €	De reprise
00884	BUROSPACE/ARMOIRE BUREAU	08-juil-15	4	1 445.84 €	1 445.84 €	0.00 €	De reprise
00886	BUROSPACE/FAUTEUIL BURE PREVOYANCE	08-juil-15	1	260.51 €	260.51 €	0.00 €	De reprise
00887	BUROSPACE/CHAISE BUREAU PREVOYANCE	08-juil-15	6	667.08 €	667.08 €	0.00 €	De reprise
00883	BUROSPACE/TABLE BUREAU PREVOYANCE	08-juil-15	1	330.11 €	330.11 €	0.00 €	De reprise
00920	ARCHITRUC /FAUTEUIL VERT SAL CONVIV	18-ianv-16	2	763.60 €	763.60 €	0.00 €	De reprise
00917	ARCHITRUC /CHAISE VERT BUREAU CONSE	18-ianv-16	3	1 731.90 €	1 731.90 €	0.00 €	De reprise
00919	ARCHITRUC/FAUTEUIL BEIGE SAL EXPO	18-ianv-16	2	763.60 €	763.60 €	0.00 €	De reprise
00918	ARCHITC/CHAISE VERT BUR CONS DU MIL	18-ianv-16	3	1 731.90 €	1 731.90 €	0.00 €	De reprise
00959	MERCHANDISING/MEUBLE E TABLETTE BOI	14-oct-16	1	555.10 €	555.10 €	0.00 €	De reprise
00956	MERCHANDISING/MEUBLE B ANGLE ARR	14-oct-16	1	585.90 €	585.90 €	0.00 €	De reprise
00958	MERCHANDISING/MEUBLE D TABLETTES	14-oct-16	1	1 381.32 €	1 381.32 €	0.00 €	De reprise
00962	MERCHANDISING/MEUBLE C TAB VERRE	14-oct-16	1	1 492.37 €	1 492.37 €	0.00 €	De reprise
00953	MERCHANDISING/MEUBLE A RANGMT	14-oct-16	1	715.31 €	715.31 €	0.00 €	De reprise
00988	BUREAU ECO/CHAISS SREUNION	26-avr-17	40	2 784.80 €	2 784.80 €	0.00 €	De reprise
00984	ARCHITRUC BAL/CONSOLE GREY	16-juin-17	1	1 182.50 €	1 074.94 €	107.56 €	De reprise
00983	ARCHITRUC BALTAZ/BANQUE ACCUEIL CF	16-juin-17	1	5 768.00 €	5 243.35 €	524.65 €	De reprise
00985	ARCHITRUC /MEUBLE RANGMT BLEU	16-juin-17	1	1 182.50 €	1 074.94 €	107.56 €	De reprise
01025	AROS/FAUTEIL ERGONOMIQUE	11-févr-19	1	810.00 €	467.80 €	342.20 €	De reprise
01024	AROS/BANQUE ACCUEIL	11-févr-19	1	15 000.00 €	4 331.51 €	10 668.49 €	De reprise
01072	LACOSTE/CAISSON BUREAU LOG	31-août-20	1	264.72 €	70.73 €	193.99 €	De reprise
01071	LACOSTE/ CAISSON BUREAU LOG	31-août-20	1	264.72 €	70.73 €	193.99 €	De reprise
01070	LACOSTE/ARMOIRE BURE LOG	31-août-20	1	422.20 €	112.82 €	309.38 €	De reprise
01069	LACOSTE/BUREAU CHAISE LOG	31-août-20	1	464.02 €	123.99 €	340.03 €	De reprise
01068	LACOSTE/BUREAU CHAISE LOG	31-août-20	1	464.02 €	123.99 €	340.03 €	De reprise
01067	LACOSTE/BUREAU CHAISE LOG	31-août-20	1	464.02 €	123.99 €	340.03 €	De reprise
01066	LACOSTE/BUREAU LOG 2	31-août-20	1	489.07 €	130.68 €	358.39 €	De reprise
01065	LACOSTE/BUREAU LOG	31-août-20	1	840.48 €	224.59 €	615.89 €	De reprise
01104	BUROSPACE/ARMOI COULOIR H198 L102	27-ianv-21	1	429.41 €	79.76 €	349.65 €	De reprise
01102	BUROSPACE BUREAU COMMU CHAISE	10-févr-21	1	79.45 €	14.15 €	65.30 €	De reprise
01097	BUROSPACE/ PLAN BUR COMMUNIC	10-févr-21	1	390.29 €	69.50 €	320.79 €	De reprise
01103	BUROSPACE/ BUREAU COMMU ARMOIRE	10-févr-21	1	451.91 €	80.48 €	371.43 €	De reprise
01101	BUROSPACE BUREAU COMMU CHAISE	10-févr-21	1	79.45 €	14.15 €	65.30 €	De reprise
01100	BUROSPACE BUREAU COMMU TABOURET	10-févr-21	1	128.05 €	22.80 €	105.25 €	De reprise
01099	BUROSPACE/ BUREAU COMMU TABOURET	10-févr-21	1	128.05 €	22.80 €	105.25 €	De reprise
01098	BUROSPACE/ BUREAU COMMU TABOURET	10-févr-21	1	128.04 €	22.80 €	105.24 €	De reprise
01095	BUROSPACE/ BUREAU COMMU PLAN	10-févr-21	1	353.76 €	63.00 €	290.76 €	De reprise
01096	BUROSPACE/ CAISSONS BUREAU	10-févr-21	1	203.16 €	36.18 €	166.98 €	De reprise
01094	BUROSPACE/TABLE BUR DH	18-févr-21	1	293.97 €	51.06 €	242.91 €	De reprise
01088	BUROSPACE/BIBLIOTHEQUE	18-févr-21	1	510.60 €	88.69 €	421.91 €	De reprise
01090	BUROSPACE/CHAISE BUR DH	18-févr-21	1	101.94 €	17.71 €	84.23 €	De reprise
01087	BUROSPACE/ARMOIRE H 78.6 X L80	18-févr-21	1	172.12 €	29.90 €	142.22 €	De reprise
01089	BUROSPACE/ARMOIR H 193.8 X L80	18-févr-21	1	304.79 €	52.94 €	251.85 €	De reprise
01091	BUROSPACE/CHAISE BUR DH	18-févr-21	1	101.94 €	17.71 €	84.23 €	De reprise
01092	BUROSPACE/CHAISE BUR DH	18-févr-21	1	101.94 €	17.71 €	84.23 €	De reprise
01093	BUROSPACE/CHAISE BUR DH	18-févr-21	1	101.94 €	17.71 €	84.23 €	De reprise
01144	MURCIA REM URNE TABLE APPOINT	18-déc-21	1	299.25 €	2.30 €	296.95 €	De reprise
01121	MURCIA DAVID D'ANGER CANAPE CLOUD	18-déc-21	1	1 322.10 €	10.14 €	1 311.96 €	De reprise
01151	MURCIA REMISE URNE SCULPTURE	18-déc-21	3	742.50 €	5.70 €	736.80 €	De reprise
01129	MURCIA MAGROU CONSOLE RISE	18-déc-21	1	359.10 €	2.75 €	356.35 €	De reprise
01128	MURCIA MAGROU SET 2 TABLES TRAY	18-déc-21	1	216.90 €	1.66 €	215.24 €	De reprise
01127	MURCIA MAGROU FEUTEUIL BAS JOIN	18-déc-21	1	487.80 €	3.74 €	484.06 €	De reprise
01126	MURCIA MAGROU CANAPE N701	18-déc-21	1	1 004.40 €	7.70 €	996.70 €	De reprise

Rapport annuel du délégataire de service public 2021

CODE	DESIGNATION	DATE ACQUISITION	QTE	VALEUR D'ACQUISITION	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE	NATURE DU BIEN
01125	MURCIA DAVID D'ANGER CONSOLE RISE	18-déc-21	1	359.10 €	2.75 €	356.35 €	De reprise
01124	MURCIA DAVID D'ANGERS TAB BASS/TABO	18-déc-21	1	186.75 €	1.43 €	185.32 €	De reprise
01131	MURCIA CORDIER CANAPE N701	18-déc-21	1	1 004.40 €	7.70 €	996.70 €	De reprise
01122	MURCIA DAVID D'ANGER FAUTEIL LOUNG	18-déc-21	1	366.75 €	2.81 €	363.94 €	De reprise
01132	MURCIA CORDIER FAUTEUIL BAS JOIN	18-déc-21	1	487.80 €	3.74 €	484.06 €	De reprise
01120	MURCIA FAYET TABLE LUNA	18-déc-21	1	269.10 €	2.06 €	267.04 €	De reprise
01119	MURCIA FAYET FAUTEIL BOTTO	18-déc-21	1	441.90 €	3.39 €	438.51 €	De reprise
01118	MURCIA FAYET CANAPE HYPE	18-déc-21	1	900.00 €	6.90 €	893.10 €	De reprise
01123	MURCIA DAVID D'ANGER TAB BASSE KA	18-déc-21	1	269.10 €	2.06 €	267.04 €	De reprise
01142	MURCIA P RIQUET LAMPADAIRE RETRO XL	18-déc-21	1	404.10 €	3.10 €	401.00 €	De reprise
01150	MURCIA REMISE URNE APPLIQUES	18-déc-21	2	343.80 €	2.64 €	341.16 €	De reprise
01149	MURCIA REMISE URNE LAMPAD	18-déc-21	1	341.10 €	2.62 €	338.48 €	De reprise
01148	MURCIA REMISE URNE SELETTE PEDESTRA	18-déc-21	1	321.75 €	2.47 €	319.28 €	De reprise
01147	MURCIA REMISE URNE CHAISE ARCH	18-déc-21	2	487.80 €	3.74 €	484.06 €	De reprise
01146	MURCIA REMISE URNE TABLE TORSION	18-déc-21	1	681.75 €	5.23 €	676.52 €	De reprise
01145	MURCIA REMISE URNE ARMOIRE HAUTE TA	18-déc-21	1	1 821.60 €	13.97 €	1 807.63 €	De reprise
01130	MURCIA MAGROU TABOURET OSSO	18-déc-21	1	209.25 €	1.61 €	207.64 €	De reprise
01143	MURCIA REM URNE FAUTEUIL BARROW	18-déc-21	2	1 333.80 €	10.23 €	1 323.57 €	De reprise
01141	MURCIA P RIQUET FAUTEUIL BOK	18-déc-21	1	411.75 €	3.16 €	408.59 €	De reprise
01140	MURCIA P RIQUET CONSOLE BUREAU BLAC	18-déc-21	1	824.40 €	6.32 €	818.08 €	De reprise
01139	MURCIA P RIQUET TABLE LUNA 50 X 41	18-déc-21	1	269.10 €	2.06 €	267.04 €	De reprise
01138	MURCIA P RIQUET TABLE LUNA 65X41	18-déc-21	1	329.40 €	2.53 €	326.87 €	De reprise
01137	MURCIA P RIQUET FAUTEUIL CLOUD	18-déc-21	1	977.40 €	7.50 €	969.90 €	De reprise
01136	MURCIA P RIQUET CANAPE LOUD	18-déc-21	2	3 036.60 €	23.29 €	3 013.31 €	De reprise
01135	MURCIA CORDIER TABOURET OSSO	18-déc-21	1	209.25 €	1.61 €	207.64 €	De reprise
01134	MURCIA CORDIER CONSOLE RISE	18-déc-21	1	359.10 €	2.75 €	356.35 €	De reprise
01133	MURCIA CORDIER SET 2 TABLES TRAY	18-déc-21	1	216.90 €	1.66 €	215.24 €	De reprise
				360 886.72 €	305 843.71 €	55 043.01 €	
00057	SOLATRAG/COLOMBARIUM	31-juil-08	7	48 855.71 €	43 716.02 €	5 139.69 €	De retour
00663	YEDRA/COLUMBARIUM GRANIMON 8	22-mai-13	1	3 390.00 €	1 915.74 €	1 474.26 €	De retour
00664	YEDRA/COLUMBARIUM FLEURS	11-juil-13	1	3 390.00 €	1 915.74 €	1 474.26 €	De retour
00665	YEDRA/COLUMBARIUM FLEURS	11-juil-13	1	3 390.00 €	1 915.74 €	1 474.26 €	De retour
00902	YEDRA/VIGNES COLUMB	01-juil-15	20	8 600.00 €	3 995.41 €	4 604.59 €	De retour
00891	YEDRA/ 2 COLUMBARIUMS MURAU	02-sept-15	2	21 000.00 €	9 497.32 €	11 502.68 €	De retour
00911	YEDRA/VIGNES FIN DE TRAVAUX	28-oct-15	1	4 400.00 €	1 941.71 €	2 458.29 €	De retour
00927	YEDRA/CAVURNES	29-ianv-16	1	13 000.00 €	5 923.50 €	7 076.50 €	De retour
00936	SOLATRAG/COLUMBARIUM 24 CASES	31-juil-16	1	13 696.00 €	5 710.99 €	7 985.01 €	De retour
00937	YEDRA/COLUMB TOTEM 12 CASES	05-août-16	1	6 500.00 €	2 703.55 €	3 796.45 €	De retour
00951	YEDRA/CAVURNE 28	30-sept-16	1	18 200.00 €	7 355.74 €	10 844.26 €	De retour
01034	YEDRA/CAVURNE JS	17-déc-19	3	1 950.00 €	398.01 €	1 551.99 €	De retour
01052	YEDRA/CAVURNES VIGNE 2	26-mars-20	1	7 500.00 €	1 473.13 €	6 026.87 €	De retour
01064	YEDRA PLANTATION DU SOUVENIR	30-avr-20	1	4 500.00 €	836.07 €	3 663.93 €	De retour
01105	YEDRA/ROSACE	14-ianv-21	2	10 833.33 €	1 305.94 €	9 527.39 €	De retour
01106	YEDRA/CAVURNES	19-mars-21	10	5 000.00 €	493.15 €	4 506.85 €	De retour
01107	YEDRA/ROSACE	21-mai-21	2	10 833.33 €	834.76 €	9 998.57 €	De retour
				185 038.37 €	91 932.52 €	93 105.85 €	
00642	MANES/MENUISERIE EXTERIEURE	15-déc-10	1	0.00 €	0.00 €	0.00 €	De reprise
				7 652 593.44 €	3 983 356.46 €	3 669 236.98 €	

Etat des variations des biens mobiliers

NATURE	VNC 2020	VALEUR ACHAT 2021	VNC 2021	VARIATION SUR VNC
Matériel+ installation sportive	24 296 €	150 329 €	19 821 €	-18.42%
Four	362 049 €	676 298 €	333 461 €	-7.90%
Installations	392 701 €	999 115 €	355 615 €	-9.44%
Véhicule	60 118 €	393 362 €	68 400 €	13.78%
Matériel bureau Informatique	26 095 €	71 878 €	16 157 €	-38.08%
Mobilier	44 021 €	360 887 €	55 043 €	25.04%
Columbarium	77 453 €	185 038 €	93 106 €	20.21%
TOTAL	986 733 €	2 836 907 €	941 603 €	-4.57%

Engagements à incidences financières

Contrats Fournisseurs de service, de location, de maintenance

<i>Nature contrat</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Tacite recon- duction</i>
Parc téléphones mobiles	ABERIA	31/12/2024	Oui
Maintenance équipements téléphoniques	ABERIA	31/12/2022	Oui
Fibre SFR + routeur + téléphonie	ABERIA	20/02/2023	Oui
Licence Microsoft	ABSYS	31/03/2023	Oui
Maintenance informatique	ABSYS	28/02/2023	Oui
Assurance responsabilités Dirigeants	AIG	22/03/2023	Oui
Partenariat ASBH	ASBH	10/07/2022	Non
Liber T	ASF	Caution	
Logiciel SAGE	ASP LINE	28/02/2020	Oui
Location copieurs Konica 250i et C300i	BNP PARIBAS LEASIGN/ELIT	01/01/2026	Non
Contrôle installations	BUREAU VERITAS	30/08/2022	Non
Contrôles champs électromagnétiques	BUREAU VERITAS	28/11/2026	Non
Caution solidaire Marbrerie Yedra	CAISSE D'EPARGNE	30/06/2033	Non
Monétique Commerçant	CAISSE D'EPARGNE	31/12/2030	Non
Service SP Plus	CAISSE D'EPARGNE	25/06/2030	Non
Abonnement certificat électronique	CAISSE D'EPARGNE	28/04/2020	Non
DATALIS Echange de données informatisées	CAISSE D'EPARGNE	31/12/2030	Oui
Licence Progiciel C14	CARBONE14	31/12/2021	Oui
Convention enlèvement déchets	Communauté Agglo Béziers méditerranée	31/12/2022	Oui
Maintenance portes et portails	COPAS SYSTEMES	30/09/2022	Oui
Réservation 1 berceau	CRECHES DE FRANCE	04/09/2022	Oui
Location 3008 (FJ-894-SD)	CREDIPAR/PEUGEOT	08/09/2023	Non
Contrat de prêt entreprise construction 2013	CREDIT AGRICOLE	06/03/2033	Non
Echange de données informatisées EBICS	CREDIT AGRICOLE	03/05/2030	Oui
Echange de données	CREDIT COOPERATIF	Indéterminé	Oui
Kangoo	DIAC LOCATION	19/11/2022	Non
Journal du Biterrois	DIXICOM	31/03/2023	Non
Location Terminal CB	ECR DIFFUSION	01/07/2022	Oui
Police dommages ouvrages	EISL	30/01/2024	Non
Carburant	ELF/TOTAL/INTERMARCHE	Caution	
Fontaine a eau	ELIS	27/08/2022	Oui
Licences MFiles + maintenance	ELIT	30/06/2024	Non
Entretien maintenance four	FACULTATIVE TECHNOLOGIES	23/09/2022	Oui
Télesurveillance-Vidéoprotection	FCGE ET TELE SECURE	28/11/2022	Oui
DS7 (FR-404-RQ)	FREE2MOVE	30/07/2022	Non
C4 Spacetourer (FA-119-ED)	FREE2MOVE	13/09/2022	Non
C3 Aircross	FREE2MOVE	01/09/2024	Non
C3 Blue HDI	FREE2MOVE	31/12/2023	Non
C5 Aircross (FT-278-TM)	FREE2MOVE	05/11/2024	Non
C4 Spacetourer (FR-213-LF)	FREE2MOVE	31/07/2024	Non
Entretien VMC chaufferie	GAMBA	31/12/2022	Oui
Entretien climatisation	GAMBA	31/12/2022	Oui
Assurance locaux professionnels +bris machine	GAN	31/12/2022	Oui
Multirisque-Responsabilité civile	GAN	31/12/2022	Oui
Gaz	GAZPROM	31/12/2025	Oui
Collecte et remise du courrier	LA POSTE	11/01/2022	Oui
Maintenance défibrillateurs/consommables	MATPROSEC	21/10/2022	Oui
Publicité Midi Média	MIDI JOURNAUX	31/12/2022	Non
Recyclage des résidus issus de la crémation	ORTHOMETALS	20/04/2021	Oui
Maintenance logiciel d'exploitation C14	PARTNER/C14	24/07/2022	Oui
Location imprimantes	REX.ROTARY	01/03/2026	Oui

Rapport annuel du délégataire de service public 2021

Nature contrat	Fournisseur	Échéance	Tacite recon- duction
Musique	SACEM	Illimité	
Location entretien machine à affranchir	SECAP	31/12/2025	Oui
Electricité	SELIA	31/12/2024	Oui
Maintenance entretien matériels incendie	SERMI	01/09/2021	Oui
Entretien espaces Verts	TAFFOIRY DAURE	01/01/2023	Oui
Abonnement Télépéage	ULYS PRO	23/09/2031	Oui

Engagements à incidences financières

Contrats de travail à durée indéterminée au 31/12/2021

Catégorie	Temps du travail du contrat	Niveau-Position	Ancienneté au 31/12/2021 en nbre d'années	Nombre de salariés	
Cadre	35	directeur général	12	1	
	35	directeur général délégué	24	1	
	35	5.1	2	1	
	35	5.1	11	1	
	35	5.1	16	1	
Agent de maîtrise	35	4.2	20	1	
	35	4.2	11	1	
	35	4.2	5	1	
	35	4.2	4	1	
	35	4.1	23	1	
	35	4.1	21	2	
	35	4.1	20	1	
	35	4.1	19	2	
	35	4.1	17	2	
	35	4.1	14	2	
	28	4.1	11	1	
	35	4.1	7	1	
	35	4.1	4	1	
	35	4.1	3	1	
	35	4.1	0	1	
Employé	35	3.2	19	1	
	35	3.1	10	1	
	28	3.1	8	1	
	35	3.1	6	1	
	35	3.1	2	1	
	35	3.1	1	1	
	35	2.2	16	1	
	35	2.2	15	1	
	35	2.2	12	1	
	35	2.2	11	1	
	35	2.1	12	1	
	35	2.1	9	1	
	35	2.1	5	1	
	35	2.1	4	1	
	35	2.1	3	1	
	35	2.1	2	2	
	35	2.1	1	3	
	35	2.1	0	3	
	Effectif				47

Indemnités de départ dimension IFC / IL - IRC:

Epargne constituée compte Gan IFC/IL/IRC au 31/12/2021 : 91 766 € (31/12/2020 : 81 620 €)

Le passif social est quant à lui estimé à 216 117 € au 31/12/2021

Emprunts

<i>Contrat</i>	<i>Montant du prêt</i>	<i>Réalisé au 31/12/21</i>	<i>Solde à réaliser</i>	<i>Reste dû sur réalisé</i>
Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon N° A171204F000 (renégociation ALR 20053195 500 000 €)	286 222.26 €	286 222.26 €		0 €
Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon N° ALR 20053194	500 000 €	500 000 €		10 477.10 €
Crédit Coopératif n°12147160 taux variable	1 000 000 €	933 878,25 €	0 €	470 802,63 €
Crédit Coopératif taux fixe	1 000 000 €	1 000 000 €		650 383,75 €
Crédit Agricole n° 02RBKLO18PR	1 500 000 €	1 481 127,06 €	0 €	998 952,14 €

Contrats prévoyance

<i>Organisme</i>	<i>Nombre de souscripteurs</i>
MUTAC	2 206

Conventions et contrats clients autres que prévoyance

<i>Nature contrat</i>	<i>Client</i>	<i>Échéance</i>	<i>Tacite re-conduction</i>
Convention d'enlèvement et incinération pièces anatomiques	Hôpital Béziers	31/12/2022	Oui
Convention d'enlèvement et incinération pièces anatomiques	Clinique Champeau Béziers	31/12/2022	Non
Convention d'enlèvement et incinération pièces anatomiques	Polyclinique les 3 vallées Bédarieux	31/12/2022	Non
Convention d'enlèvement et incinération pièces anatomiques	Polyclinique le Languedoc Narbonne	31/12/2022	Non
Convention d'enlèvement et incinération pièces anatomiques	Polyclinique Pasteur Pézenas	31/12/2022	Non
Convention d'enlèvement et incinération pièces anatomiques	Polyclinique Saint Privat Boujan	31/12/2022	Non
Convention d'enlèvement et incinération pièces anatomiques	Hôpital Narbonne	31/12/2022	Oui
Convention chambre funéraire	Polyclinique Saint Privat Boujan	07/01/2022	Oui
Convention Prestations de services	UPFP	31/12/2022	Oui
Mise à disposition matériel	Via café	15/06/2022	Oui
Recyclage Métaux	Orthométal	20/04/2022	Non

Tarif

Crémation	
Gaz	5.8%
Autres charges variables	1.2%
Personnel	44.6%
Dotations et provisions	16.0%
Maintenance	6.1%
Publicité	4.5%
Loyers	7.7%
honoraires	0.4%
Autres charges fixes	3.4%
Frais administratifs	10.3%
	100.0%

Chambre funéraire	
Energie	5.6%
Petites fournitures	2.2%
Autres charges variables	0.2%
Personnel	34.6%
Dotations et provisions	38.7%
Maintenance	2.4%
Publicité	1.7%
honoraires	0.3%
Autres charges fixes	5.1%
Frais administratifs	9.2%
	100.0%

Service extérieur PF	
Marchandises	18.2%
Carburant et autres énergies	1.1%
Petites fournitures	2.1%
Prestations extérieures	21.4%
Autres charges variables	1.5%
Personnel	35.0%
Dotations et provisions	2.5%
Publicité	2.2%
Location	1.0%
honoraires	0.4%
Autres charges fixes	4.1%
Frais administratifs	10.5%
	100.0%

Administratif	
Energie	1.3%
Petites fournitures	1.5%
mission et déplacements	2.8%
Autres charges	16.2%
Personnel	47.3%
Dotations et provisions	2.2%
Locations matériels	7.3%
honoraires	7.8%
Impôts et taxes	7.1%
Charges financières	6.5%
	100.0%

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

**ANNEXE
RETOUR QUALITE 2021**

SAEML Pompes Funèbres des communes Occitanes

Route de Corneilhan

34500 Béziers

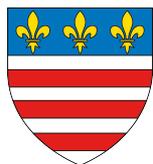
Tél : 04 67 31 80 05 - Fax : 04 67 31 80 08

Site : www.pechbleu.com

Courriel : contact@pechbleu.com



SERVICES FUNERAIRES
ORGANISATION D'OBSEQUES
www.marque-nf.com



VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint.M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOUJ, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : LEGALITE ET CITOYENNETE
Service : S. SEC. CONSEIL MUNICIPAL

Réf. Service : PD/MS

OBJET : 4 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - **Compte-rendu annuel d'activité - LEO FOODING - Année 2021**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 28 juin 2018, le principe d'une Délégation de Service Public a été approuvé pour l'exploitation de la buvette et terrasse de la salle de spectacle Zinga Zanga, des espaces bars du Palais des Congrès et du théâtre municipal, des buvettes des Arènes – hors spectacles taurins, du service de collations au stade Raoul Barrière et dans les équipements municipaux concernés.

Par délibération du Conseil Municipal en du 26 novembre 2018, la ville de Béziers a attribué ce contrat de délégation à la S.A.R.L. Léo Fooding. La Délégation de Service Public a couru sur une durée de trois ans, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son article L.1411-3, l'obligation pour le délégataire de présenter un rapport détaillé permettant notamment à l'autorité délégante le contrôle des comptes et les conditions du service public délégué.

Ces dispositions sont reprises dans le cahier des charges accepté par le délégataire, chapitre 6, article 22 « Compte-rendu financier ».

Il a été demandé au délégataire de fournir, au-delà du compte de résultat transmis, un véritable compte-rendu d'activités. Le délégataire s'est engagé à l'envoyer en Mairie, il sera consultable dès réception.

Cette affaire a été présentée en Commission Consultative des Services Publics du 8 septembre 2021.

Après examen, il vous est proposé

- de prendre acte du compte-rendu d'activité pour l'année 2021 de la S.A.R.L. Léo Fooding relatif à la Délégation de Service Public pour l'exploitation de la buvette et terrasse de la salle de spectacle Zinga Zanga, des espaces bars du Palais des Congrès et du théâtre municipal, des buvettes des Arènes – hors spectacles taurins, du service de collations dans les salons du stade Raoul Barrière et dans les équipements municipaux concernés.

Le Conseil prend acte

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84913-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22



Je soussigné Bruno VERGELY, Expert Comptable, 114 Avenue Jean JAURES à BEDARIEUX, atteste qu'il ressort de la comptabilité de la SARL LEO FOODING les éléments suivants dans le cadre du contrat de délégation de service public :

CA RECAPITULATIF - DELEGATION DE SERVICES PUBLICS DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

DATE	LIBELLE	10,00%			20,00%		
		TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA
	SALLE ZINGA ZANGA						
18/01/2021	MAIRIE DE BEZIERS	1 584,00 €	1 440,00 €	144,00 €			
06/02/2021	MAIRIE DE BEZIERS	55,00 €	50,00 €	5,00 €			
15/02/2021	MAIRIE DE BEZIERS	422,40 €	384,00 €	38,40 €			
08/02/2021	MAIRIE DE BEZIERS	55,00 €	50,00 €	5,00 €			
02/02/2021	MAIRIE DE BEZIERS	55,00 €	50,00 €	5,00 €			
01/02/2021	MAIRIE DE BEZIERS	3 168,00 €	2 880,00 €	288,00 €			
25/03/2021	MAIRIE DE BEZIERS	39,60 €	36,00 €	3,60 €			
15/03/2021	MAIRIE DE BEZIERS	55,00 €	50,00 €	5,00 €			
14/03/2021	MAIRIE DE BEZIERS	176,00 €	160,00 €	16,00 €			
05/03/2021	MAIRIE DE BEZIERS	55,00 €	50,00 €	5,00 €			
21/03/2021	MAIRIE DE BEZIERS	176,00 €	160,00 €	16,00 €			
08/03/2021	MAIRIE DE BEZIERS	1 320,00 €	1 200,00 €	120,00 €			
02/03/2021	MAIRIE DE BEZIERS	55,00 €	50,00 €	5,00 €			
01/03/2021	MAIRIE DE BEZIERS	4 276,80 €	3 888,00 €	388,80 €			
15/04/2021	MAIRIE DE BEZIERS	52,80 €	48,00 €	4,80 €			
30/04/2021	MAIRIE DE BEZIERS	8 976,00 €	8 160,00 €	816,00 €			
20/04/2021	MAIRIE DE BEZIERS	52,80 €	48,00 €	4,80 €			
15/04/2021	MAIRIE DE BEZIERS	3 014,00 €	2 740,00 €	274,00 €			
30/04/2021	MAIRIE DE BEZIERS	52,80 €	48,00 €	4,80 €			
12/04/2021	MAIRIE DE BEZIERS	52,80 €	48,00 €	4,80 €			
11/04/2021	MAIRIE DE BEZIERS	176,00 €	160,00 €	16,00 €			
22/04/2021	MAIRIE DE BEZIERS	3 465,00 €	3 150,00 €	315,00 €			
03/04/2021	MAIRIE DE BEZIERS	132,00 €	120,00 €	12,00 €			
06/04/2021	MAIRIE DE BEZIERS	52,80 €	48,00 €	4,80 €			
08/04/2021	MAIRIE DE BEZIERS	1 716,00 €	1 560,00 €	156,00 €			
09/04/2021	MAIRIE DE BEZIERS	52,80 €	48,00 €	4,80 €			
06/04/2021	MAIRIE DE BEZIERS	55,00 €	50,00 €	5,00 €			
10/05/2021	MAIRIE DE BEZIERS	4 026,00 €	3 660,00 €	366,00 €			
07/05/2021	MAIRIE DE BEZIERS	52,80 €	48,00 €	4,80 €			
12/05/2021	MAIRIE DE BEZIERS	132,00 €	120,00 €	12,00 €			
11/05/2021	MAIRIE DE BEZIERS	52,80 €	48,00 €	4,80 €			
03/05/2021	MAIRIE DE BEZIERS	52,80 €	48,00 €	4,80 €			
17/05/2021	MAIRIE DE BEZIERS	132,00 €	120,00 €	12,00 €			
21/05/2021	MAIRIE DE BEZIERS	132,00 €	120,00 €	12,00 €			
24/05/2021	MAIRIE DE BEZIERS	3 630,00 €	3 300,00 €	330,00 €			
17/05/2021	MAIRIE DE BEZIERS	3 729,00 €	3 390,00 €	339,00 €			
06/06/2021	MAIRIE DE BEZIERS	132,00 €	120,00 €	12,00 €			
10/06/2021	MAIRIE DE BEZIERS	132,00 €	120,00 €	12,00 €			
07/06/2021	MAIRIE DE BEZIERS	3 300,00 €	3 000,00 €	300,00 €			
01/06/2021	MAIRIE DE BEZIERS	132,00 €	120,00 €	12,00 €			
14/06/2021	MAIRIE DE BEZIERS	2 024,00 €	1 840,00 €	184,00 €			
22/06/2021	MAIRIE DE BEZIERS	132,00 €	120,00 €	12,00 €			

21/06/2021	MAIRIE DE BEZIERS	3 619,00 €	3 290,00 €	329,00 €			
25/07/2021	MAIRIE DE BEZIERS	2 843,50 €	2 585,00 €	258,50 €			
01/08/2021	MAIRIE DE BEZIERS	3 030,50 €	2 755,00 €	275,50 €			
28/07/2021	MAIRIE DE BEZIERS	264,00 €	240,00 €	24,00 €			
11/07/2021	MAIRIE DE BEZIERS	2 618,00 €	2 380,00 €	238,00 €			
04/07/2021	MAIRIE DE BEZIERS	4 015,00 €	3 650,00 €	365,00 €			
04/07/2021	MAIRIE DE BEZIERS	1 196,80 €	1 088,00 €	108,80 €			
18/07/2021	MAIRIE DE BEZIERS	1 919,50 €	1 745,00 €	174,50 €			
28/08/2021	MAIRIE DE BEZIERS	2 546,50 €	2 315,00 €	231,50 €			
08/08/2021	MAIRIE DE BEZIERS	2 585,00 €	2 350,00 €	235,00 €			
21/08/2021	MAIRIE DE BEZIERS	2 590,50 €	2 355,00 €	235,50 €			
05/09/2021	MAIRIE DE BEZIERS	2 629,00 €	2 390,00 €	239,00 €			
12/09/2021	MAIRIE DE BEZIERS	2 173,00 €	1 975,45 €	197,55 €			
18/09/2021	MAIRIE DE BEZIERS	1 478,40 €	1 344,00 €	134,40 €			
18/09/2021	MAIRIE DE BEZIERS	1 313,40 €	1 194,00 €	119,40 €			
17/11/2021	THEATRE MUNICIPAL DE BEZIERS	206,80 €	188,00 €	18,80 €			
19/11/2021	THEATRE MUNICIPAL DE BEZIERS	550,00 €	500,00 €	50,00 €	360,00 €	300,00 €	60,00 €
11/12/2021	MAIRIE DE BEZIERS				126,00 €	105,00 €	21,00 €
11/12/2021	MAIRIE DE BEZIERS	1 848,00 €	1 680,00 €	168,00 €			
18/12/2021	MAIRIE DE BEZIERS				126,00 €	105,00 €	21,00 €
18/12/2021	MAIRIE DE BEZIERS	51,04 €	46,40 €	4,64 €			
18/12/2021	MAIRIE DE BEZIERS	4 158,00 €	3 780,00 €	378,00 €			
		TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA
	SOUS TOTAL	88 770,94 €	80 700,85 €	8 070,09 €	612,00 €	510,00 €	102,00 €
		TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA
	<i>SOUS TOTAL 2020 (pour rappel)</i>	<i>2 913,90 €</i>	<i>2 649,00 €</i>	<i>264,90 €</i>	<i>11 094,00 €</i>	<i>9 245,00 €</i>	<i>1 849,00 €</i>

DATE LIBELLE

DATE LIBELLE	10,00%			20,00%			
	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	
06/02/2021	MAIRIE DE BEZIERS	55,00 €	50,00 €	5,00 €			
06/04/2021	MAIRIE DE BEZIERS	55,00 €	50,00 €	5,00 €			
08/06/2021	MAIRIE DE BEZIERS	55,00 €	50,00 €	5,00 €			
23/09/2021	ASP OUEST HERAULT	158,40 €	144,00 €	14,40 €			
23/09/2021	ASP OUEST HERAULT				2 160,00 €	1 800,00 €	360,00 €
02/10/2021	CLUB SOROPTIMIST	110,00 €	100,00 €	10,00 €			
26/09/2021	ASSOCIATION PHILATELIQUE ET NUMISMATIQUE	99,00 €	90,00 €	9,00 €	120,00 €	100,00 €	20,00 €
22/10/2021	CSEB	770,00 €	700,00 €	70,00 €			
22/10/2021	COMITE DE QUARTIER LIBERTE ZOLA				180,00 €	150,00 €	30,00 €
23/11/2021	COMITE DE QUARTIER CHAMPS DE MARS				300,00 €	250,00 €	50,00 €
21/11/2021	ASSOCIATION PHILATELIQUE ET NUMISMATIQUE	222,75 €	202,50 €	20,25 €	180,00 €	150,00 €	30,00 €
23/11/2021	PLIE MEDITERRANEE	356,40 €	324,00 €	32,40 €			
23/12/2021	MAIRIE DE BEZIERS	343,20 €	312,00 €	31,20 €			
03/12/2021	AFM TELETHON	1 650,00 €	1 500,00 €	150,00 €			
10/12/2021	ADAMA 34	192,50 €	175,00 €	17,50 €			
04/10/2021	MAIRIE DE BEZIERS	690,80 €	628,00 €	62,80 €			
11/10/2021	MAIRIE DE BEZIERS	836,00 €	760,00 €	76,00 €			
18/10/2021	MAIRIE DE BEZIERS	814,00 €	740,00 €	74,00 €			
25/10/2021	MAIRIE DE BEZIERS	814,00 €	740,00 €	74,00 €			
07/11/2021	MAIRIE DE BEZIERS	470,80 €	428,00 €	42,80 €			
08/11/2021	MAIRIE DE BEZIERS	470,80 €	428,00 €	42,80 €			
15/11/2021	MAIRIE DE BEZIERS	470,80 €	428,00 €	42,80 €			
22/11/2021	MAIRIE DE BEZIERS	497,20 €	452,00 €	45,20 €			
29/11/2021	MAIRIE DE BEZIERS	686,40 €	624,00 €	62,40 €			
06/12/2021	MAIRIE DE BEZIERS	1 271,60 €	1 156,00 €	115,60 €			
13/12/2021	MAIRIE DE BEZIERS	1 350,80 €	1 228,00 €	122,80 €			
20/12/2021	MAIRIE DE BEZIERS	708,40 €	644,00 €	64,40 €			
27/12/2021	MAIRIE DE BEZIERS	1 038,40 €	944,00 €	94,40 €			
		TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA
	SOUS TOTAL	14 187,25 €	12 897,50 €	1 289,75 €	2 940,00 €	2 450,00 €	490,00 €



SOUS TOTAL 2020 (pour rappel)

TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA
30 742,30 €	27 947,55 €	2 794,75 €	2 304,00 €	1 920,00 €	384,00 €

DATE LIBELLE

MAIRIE - LE THEATRE

		10,00%			20,00%		
		TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA
19/05/2021	MAIRIE DE BEZIERS	30,80 €	28,00 €	2,80 €			
24/09/2021	FNPHP OCCITANIE	192,50 €	175,00 €	17,50 €			
24/09/2021	MAIRIE DE BEZIERS	1 540,00 €	1 400,00 €	140,00 €			
24/09/2021	MAIRIE DE BEZIERS	345,60 €	314,18 €	31,42 €			
10/09/2021	MAIRIE DE BEZIERS				3 240,00 €	2 700,00 €	540,00 €
21/10/2021	MAIRIE DE BEZIERS	58,30 €	53,00 €	5,30 €			
17/10/2021	MAIRIE DE BEZIERS	86,00 €	78,18 €	7,82 €			
09/10/2021	CCAS BEZIERS	1 210,00 €	1 100,00 €	110,00 €			
01/10/2021	MAIRIE DE BEZIERS	572,00 €	520,00 €	52,00 €			
19/11/2021	MAIRIE DE BEZIERS	99,00 €	90,00 €	9,00 €			
06/11/2021	MAIRIE DE BEZIERS				2 160,00 €	1 800,00 €	360,00 €
27/11/2021	MAIRIE DE BEZIERS				116,00 €	96,67 €	19,33 €
13/11/2021	MAIRIE DE BEZIERS	23,10 €	21,00 €	2,10 €	20,00 €	16,67 €	3,33 €
19/11/2021	MAIRIE DE BEZIERS	22,00 €	20,00 €	2,00 €			
27/11/2021	MAIRIE DE BEZIERS	30,80 €	28,00 €	2,80 €	20,00 €	16,67 €	3,33 €
SOUS TOTAL		4 210,10 €	3 827,36 €	382,74 €	5 556,00 €	4 630,00 €	926,00 €
<i>SOUS TOTAL 2020 (pour rappel)</i>		<i>1 601,05 €</i>	<i>1 455,50 €</i>	<i>145,55 €</i>	<i>3 612,00 €</i>	<i>3 010,00 €</i>	<i>602,00 €</i>

DATE LIBELLE

STADE RAOUL BARRIERE

		10,00%			20,00%		
		TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA
02/07/2021	MAIRIE DE BEZIERS - CPAM HERAULT	1 020,25 €	927,50 €	92,75 €			
15/09/2021	MAIRIE DE BEZIERS				691,20 €	576,00 €	115,20 €
15/09/2021	MAIRIE DE BEZIERS	3 300,00 €	3 000,00 €	300,00 €			
14/12/2021	MAIRIE DE BEZIERS - STADE RAOUL BARRIERE	432,00 €	392,73 €	39,27 €			
SOUS TOTAL		4 752,25 €	4 320,23 €	432,02 €	691,20 €	576,00 €	115,20 €
<i>SOUS TOTAL 2020 (pour rappel)</i>		<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>3 600,00 €</i>	<i>3 000,00 €</i>	<i>600,00 €</i>

DATE LIBELLE

EXTERIEUR

		10,00%			20,00%		
		TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA
SOUS TOTAL		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>SOUS TOTAL 2020 (pour rappel)</i>		<i>5 595,70 €</i>	<i>5 087,00 €</i>	<i>508,70 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>



DATE LIBELLE

		10,00%			20,00%		
		TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA
MAIRIE - LE THEATRE DES FRANCISCAINS							
21/08/2021	THEATRE DES FRANCISCAINS	302,50 €	275,00 €	27,50 €			
19/10/2021	THEATRE DES FRANCISCAINS	99,00 €	90,00 €	9,00 €			
05/11/2021	THEATRE DES FRANCISCAINS	15,40 €	14,00 €	1,40 €	14,40 €	12,00 €	2,40 €
27/11/2021	THEATRE DES FRANCISCAINS	211,20 €	192,00 €	19,20 €			
SOUS TOTAL		TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA
		628,10 €	571,00 €	57,10 €	14,40 €	12,00 €	2,40 €
<i>SOUS TOTAL 2020 (pour rappel)</i>		TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA
		121,00 €	110,00 €	11,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA
TOTAL GENERAL 2021	112 548,64 €	102 316,95 €	10 231,69 €	9 813,60 €	8 178,00 €	1 635,60 €
<i>TOTAL GENERAL 2020 (pour rappel)</i>	40 973,95 €	37 249,05 €	3 724,90 €	20 610,00 €	17 175,00 €	3 435,00 €

Fait à Bédarieux, le

Pour servir et valoir ce que de droit

Pod



Eric Hortala.



Je soussigné Bruno VERGELY, Expert Comptable, 114 Avenue Jean JAURES à BEDARIEUX, atteste qu'il ressort de la comptabilité de la SARL LEO FOODING les éléments suivants dans le cadre du contrat de délégation de service public :

CA RECAPITULATIF - DELEGATION DE SERVICES PUBLICS "BUVETTE" 2021

DATE	LIBELLE	10,00%			20,00%		
		TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA
SALLE ZINGA ZANGA							
19/10/2021	PRESENTATION ALBUM	32,00 €	29,09 €	2,91 €	12,00 €	10,00 €	2,00 €
17/11/2021	SPECTACLE ROMEO	104,00 €	94,55 €	9,45 €	12,00 €	10,00 €	2,00 €
20/11/2021	CONCERT LA LYRE	24,00 €	21,82 €	2,18 €	6,00 €	5,00 €	1,00 €
01/12/2021	SPECTACLE CARMEN	92,00 €	83,64 €	8,36 €	32,00 €	26,67 €	5,33 €
	SOUS TOTAL	252,00 €	229,09 €	22,91 €	62,00 €	51,67 €	10,33 €
	<i>SOUS TOTAL 2020</i>	<i>452,00 €</i>	<i>410,91 €</i>	<i>41,09 €</i>	<i>183,00 €</i>	<i>152,50 €</i>	<i>30,50 €</i>

DATE	LIBELLE	10,00%			20,00%		
		TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA
MAIRIE LE PALAIS							
03/12/2021	TELETHON	24,00 €	21,82 €	2,18 €	96,00 €	80,00 €	16,00 €
	SOUS TOTAL	24,00 €	21,82 €	2,18 €	96,00 €	80,00 €	16,00 €
	<i>SOUS TOTAL 2020</i>	<i>1 283,00 €</i>	<i>1 166,36 €</i>	<i>116,64 €</i>	<i>314,00 €</i>	<i>261,67 €</i>	<i>52,33 €</i>

DATE	LIBELLE	10,00%			20,00%		
		TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA
THEATRE							
21/10/2021	CONCERT SANDWICH	204,00 €	185,45 €	18,55 €	36,00 €	30,00 €	6,00 €
22/10/2021	JOURNEE TAURINE	42,00 €	38,18 €	3,82 €	24,00 €	20,00 €	4,00 €
05/11/2021	CONCERT FATO	38,00 €	34,55 €	3,45 €	24,00 €	20,00 €	4,00 €
13/11/2021	CONCERT TRIO A CO	38,00 €	34,55 €	3,45 €	15,00 €	12,50 €	2,50 €
18/11/2021	CONCERT SANDWICH	280,00 €	254,55 €	25,45 €	32,00 €	26,67 €	5,33 €
19/11/2021	SPECTACLE EDMOND	32,00 €	29,09 €	2,91 €	10,00 €	8,33 €	1,67 €
20/11/2021	CONFERENC	52,00 €	47,27 €	4,73 €	12,50 €	10,42 €	2,08 €
21/11/2021	CONCERT LEO FERRE	12,00 €	10,91 €	1,09 €		- €	- €

27/11/2021	SPECTACLE AIR OPERA	62,00 €	56,36 €	5,64 €	12,50 €	10,42 €	2,08 €
30/11/2021	PIECE PIERRE ET	39,00 €	35,45 €	3,55 €	12,50 €	10,42 €	2,08 €
02/12/2021	CONCERT SANDWICH	192,00 €	174,55 €	17,45 €	32,50 €	27,08 €	5,42 €
07/12/2021	PIECE	18,00 €	16,36 €	1,64 €	7,50 €	6,25 €	1,25 €
09/12/2021	PIECE LE MALADE	12,00 €	10,91 €	1,09 €	6,00 €	5,00 €	1,00 €
12/12/2021	PIECE VIVALDI	12,00 €	10,91 €	1,09 €	6,00 €	5,00 €	1,00 €
14/12/2021	PIECE TRANS	24,00 €	21,82 €	2,18 €	5,00 €	4,17 €	0,83 €
20/12/2021	SPECTACLE ASB GYM	224,00 €	203,64 €	20,36 €		- €	- €
26/12/2021		6,00 €	5,45 €	0,55 €		- €	- €
27/12/2021		4,50 €	4,09 €	0,41 €		- €	- €
	SOUS TOTAL	1 291,50 €	1 174,09 €	117,41 €	235,50 €	196,25 €	39,25 €
	<i>SOUS TOTAL 2020</i>	<i>167,00 €</i>	<i>151,82 €</i>	<i>15,18 €</i>	<i>93,00 €</i>	<i>77,50 €</i>	<i>15,50 €</i>

DATE	LIBELLE	10,00%			20,00%		
		TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA
ARENES							
13/11/2021	SALON SANTON	482,00 €	438,18 €	43,82 €	69,00 €	57,50 €	11,50 €
14/11/2021	SALON SANTON	504,00 €	458,18 €	45,82 €	39,00 €	32,50 €	6,50 €
19/11/2021	FETE DU VIN	925,00 €	840,91 €	84,09 €		- €	- €
21/11/2021	THE DANSANT	123,00 €	111,82 €	11,18 €	18,00 €	15,00 €	3,00 €
	SOUS TOTAL	2 034,00 €	1 849,09 €	184,91 €	126,00 €	105,00 €	21,00 €
	<i>SOUS TOTAL 2020</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>

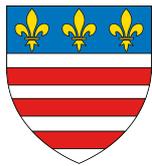
DATE	LIBELLE	10,00%			20,00%		
		TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA
MAIRIE - LE THEATRE DES FRANSCISCAINS							
22/10/2021	JAZZ FRERES BELMONDO	84,00 €	76,36 €	7,64 €	18,00 €	15,00 €	3,00 €
	SOUS TOTAL	84,00 €	76,36 €	7,64 €	18,00 €	15,00 €	3,00 €
	<i>SOUS TOTAL 2020 (pour rappel)</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>

TOTAL GENERAL 2021	3 685,50 €	3 350,45 €	335,05 €	537,50 €	447,92 €	89,58 €
<i>TOTAL GENERAL 2020</i>	<i>1 902,00 €</i>	<i>1 729,09 €</i>	<i>172,91 €</i>	<i>590,00 €</i>	<i>491,67 €</i>	<i>98,33 €</i>

Fait à Bédarieux, le
Pour servir et valoir ce que de droit

Pol
Eric Hortala





VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint.M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOU, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : FINANCES ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Service : D. ELABO. BUDG. FINANCEMENT

Réf. Service : 6017-fin-bb-n°14

OBJET : 5 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Budget principal 2022 - Décision modificative n°2

Mesdames, Messieurs,

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Total	1 450 000,00 €	1 450 000,00 €
Opérations réelles	1 995 545,00 €	1 684 485,00 €
Opérations d'ordre	-545 545,00 €	-234 485,00 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Total	1 656 000,00 €	1 656 000,00 €
Opérations réelles	1 890 485,00 €	2 201 545,00 €
Opérations d'ordre	-234 485,00 €	-545 545,00 €

Pour la section de fonctionnement

Les principales opérations réelles concernent :

En recettes :

- * l'inscription de rôles supplémentaires pour la taxe foncière (668 775 €),
- * une hausse de + 500 000 € pour les taxes additionnelles aux droits de mutation compte tenu des sommes déjà encaissées,
- * l'inscription de 355 000 € pour le boni à percevoir lors de la clôture de la concession pour la requalification du centre ville, en fin d'année.

En dépenses :

- * l'inscription pour les charges à caractère général de : 400 000 € en enveloppe pour des dépenses imprévues liées à la forte hausse de l'inflation notamment les fluides, de 117 000 € pour l'aide apportée aux Ukrainiens, et de divers compléments pour des révisions de prix ou avenants.
- * pour les charges de personnel, la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet dernier induit une augmentation de près de 880 000 €.

Pour la section d'investissement,

En recettes :

- * l'ajustement des inscriptions suite aux notifications reçues : FCTVA et autres,
- * l'inscription du remboursement de l'avance de 3 millions consentie à VIATERRA qui sera versé après le vote de la clôture de la concession requalification du centre ville,
- * la réduction de l'inscription d'emprunt de 1,960 million : elle était de 31,110 millions et passe à 29,150 millions.

En dépenses:

- * l'inscription de la rétrocession des espaces publics des îlots des Chaudronniers et Tiquetonne, et de la rue de l'Hortet (1,8 million)
- * quelques transferts de crédits pour financer des acquisitions ou des travaux qui n'étaient pas prévus lors du vote du Budget et de la décision modificative précédente.

Les opérations d'ordre inter-sections correspondent à la réduction du virement de 530 000 € (après la décision modificative, il sera de 13,950 millions) et des modifications sur les provisions.

Après cette décision modificative, le Budget 2022 s'établira à 237,5millions, dont 130,4 millions pour le fonctionnement et 107,1 millions pour l'investissement.

Après examen, il vous est proposé :

- d'adopter, telle que présentée, la décision modificative n° 2 de 2022 pour le budget principal, le vote étant effectué par chapitre.

Votants : 45

Pour : 41

Contre : 4

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Conseil adopte à la majorité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission :

Certifié exécutoire le : 29/09/22



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : VILLE DE BEZIERS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340032800018

POSTE COMPTABLE : SGC BITERROIS

M. 57

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	31
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	44
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	77
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	80
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	83
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	88

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	91
A1.01 - Opérations non ventilables	93
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	94
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	97
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	98
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	99
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	102
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	105
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	108
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	109
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	112
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	114
A1.908 - Fonction 8 - Transports	117
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	121
A2.01 - Opérations non ventilables	123
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	124
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	130
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	131
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	132
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	135
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	139
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	142
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	143
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	144
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	147
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	149
A2.938 - Fonction 8 - Transports	152

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	156
B3.1 - Etat des provisions constituées	157
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1 - Subventions versées	Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	159
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	160
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	162

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : .

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires 14/12/2020 (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	0,00	A2
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	0,00	A3

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes			Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 656 000,00	1 656 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 656 000,00	1 656 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 450 000,00	1 450 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 450 000,00	1 450 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		3 106 000,00	3 106 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0.00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	1 625 379,33	0,00	-226 000,00	-226 000,00	1 399 379,33
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	4 567 118,00	0,00	358 300,00	358 300,00	4 925 418,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	11 480 934,81	0,00	1 775 152,00	1 775 152,00	13 256 086,81
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	46 679 575,14	0,00	-102 467,00	-102 467,00	46 577 108,14
Total des dépenses d'équipement		64 353 007,28	0,00	1 804 985,00	1 804 985,00	66 157 992,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
13	Subventions d'investissement (4)	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 988 620,00	0,00	0,00	0,00	12 988 620,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	85 500,00	85 500,00	85 500,00
27	Autres immobilisations financières (4)	11 920 000,00	0,00	0,00	0,00	11 920 000,00
Total des dépenses financières		24 984 620,00	0,00	85 500,00	85 500,00	25 070 120,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		89 337 627,28	0,00	1 890 485,00	1 890 485,00	91 228 112,28

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	2 676 700,00		-234 485,00	-234 485,00	2 442 215,00
041	Opérations patrimoniales (8)	824 000,00		0,00	0,00	824 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 500 700,00		-234 485,00	-234 485,00	3 266 215,00

TOTAL	92 838 327,28	0,00	1 656 000,00	1 656 000,00	94 494 327,28
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	12 566 672,72
--	----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	107 061 000,00
---	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	11 281 651,00	0,00	1 580 985,00	1 580 985,00	12 862 636,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	31 110 000,00	0,00	-1 960 000,00	-1 960 000,00	29 150 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	26 160,00	26 160,00	26 160,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	21 500,00	0,00	0,00	0,00	21 500,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
Total des recettes d'équipement		42 613 151,00	0,00	-352 855,00	-352 855,00	42 260 296,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 210 376,01	0,00	407 000,00	407 000,00	6 617 376,01
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	19 307 822,99	0,00	0,00	0,00	19 307 822,99
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 703 000,00	0,00	0,00	0,00	2 703 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	8 920 000,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	11 920 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 989 500,00	0,00	-852 600,00	-852 600,00	2 136 900,00
Total des recettes financières		40 130 699,00	0,00	2 554 400,00	2 554 400,00	42 685 099,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		82 743 850,00	0,00	2 201 545,00	2 201 545,00	84 945 395,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	14 480 000,00		-530 000,00	-530 000,00	13 950 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	7 357 150,00		-15 545,00	-15 545,00	7 341 605,00
041	Opérations patrimoniales (10)	824 000,00		0,00	0,00	824 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		22 661 150,00		-545 545,00	-545 545,00	22 115 605,00

TOTAL	105 405 000,00	0,00	1 656 000,00	1 656 000,00	107 061 000,00
--------------	-----------------------	-------------	---------------------	---------------------	-----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	107 061 000,00
---	-----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	18 849 390,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	25 153 350,00	0,00	1 146 360,00	1 146 360,00	26 299 710,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	63 500 000,00	0,00	877 500,00	877 500,00	64 377 500,00
014	Atténuations de produits	225 000,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	15 734 235,00	0,00	-28 315,00	-28 315,00	15 705 920,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		104 612 585,00	0,00	1 995 545,00	1 995 545,00	106 608 130,00
66	Charges financières	2 396 000,00	0,00	0,00	0,00	2 396 000,00
67	Charges spécifiques (4)	155 265,00	0,00	0,00	0,00	155 265,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		107 163 850,00	0,00	1 995 545,00	1 995 545,00	109 159 395,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	14 480 000,00		-530 000,00	-530 000,00	13 950 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	7 357 150,00		-15 545,00	-15 545,00	7 341 605,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		21 837 150,00		-545 545,00	-545 545,00	21 291 605,00

TOTAL	129 001 000,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00	130 451 000,00
--------------	-----------------------	-------------	---------------------	---------------------	-----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	130 451 000,00
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	57 000,00	0,00	21 587,00	21 587,00	78 587,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 661 400,00	0,00	-51 000,00	-51 000,00	6 610 400,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	21 926 153,00	0,00	0,00	0,00	21 926 153,00
731	Fiscalité locale	65 195 000,00	0,00	1 168 775,00	1 168 775,00	66 363 775,00
74	Dotations et participations (4)	28 795 280,00	0,00	53 138,00	53 138,00	28 848 418,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	1 216 030,00	0,00	371 000,00	371 000,00	1 587 030,00
Total des recettes de gestion courante		123 850 863,00	0,00	1 563 500,00	1 563 500,00	125 414 363,00
76	Produits financiers	451 065,00	0,00	85 350,00	85 350,00	536 415,00
77	Produits spécifiques (4)	22 372,00	0,00	35 635,00	35 635,00	58 007,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		124 324 300,00	0,00	1 684 485,00	1 684 485,00	126 008 785,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	2 676 700,00		-234 485,00	-234 485,00	2 442 215,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 676 700,00		-234 485,00	-234 485,00	2 442 215,00

TOTAL	127 001 000,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00	128 451 000,00
--------------	-----------------------	-------------	---------------------	---------------------	-----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 000 000,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	130 451 000,00
--	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	18 849 390,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		-198 825,00	-198 825,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	-497 400,00		-497 400,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	-98 800,00	0,00	-98 800,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	358 300,00	0,00	358 300,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 905 652,00	0,00	1 905 652,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	137 233,00	0,00	137 233,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	85 500,00	0,00	85 500,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		-60 000,00	-60 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		24 340,00	24 340,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 890 485,00	-234 485,00	1 656 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 656 000,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 146 360,00		1 146 360,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	877 500,00		877 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	-28 315,00	0,00	-28 315,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	-15 545,00	-15 545,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		-530 000,00	-530 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 995 545,00	-545 545,00	1 450 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 450 000,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

VILLE DE BEZIERS - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2022

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	407 000,00	0,00	407 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 580 985,00	0,00	1 580 985,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		-15 545,00	-15 545,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-1 960 000,00	0,00	-1 960 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	26 160,00	0,00	26 160,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		-530 000,00	-530 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-852 600,00		-852 600,00
Recettes d'investissement – Total		2 201 545,00	-545 545,00	1 656 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 656 000,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	21 587,00		21 587,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	-51 000,00		-51 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	1 168 775,00		1 168 775,00
74	Dotations et participations (8)	53 138,00		53 138,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	371 000,00	0,00	371 000,00
76	Produits financiers	85 350,00	0,00	85 350,00
77	Produits spécifiques (8)	35 635,00	-60 000,00	-24 365,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	-174 485,00	-174 485,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 684 485,00	-234 485,00	1 450 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 450 000,00
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		92 838 327,28	0,00	0,00	1 656 000,00	1 656 000,00	242 500,00	1 413 500,00	1 656 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	558 081,98	0,00	0,00	-98 800,00	-98 800,00	0,00	-98 800,00	-98 800,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	4 563 268,00	0,00	0,00	358 300,00	358 300,00	0,00	358 300,00	358 300,00
21	Immobilisations corporelles	7 186 830,19	0,00	0,00	1 905 652,00	1 905 652,00	0,00	1 905 652,00	1 905 652,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	11 830 659,68	0,00	0,00	137 233,00	137 233,00	0,00	137 233,00	137 233,00
	Total des opérations d'équipement (4)	40 214 167,43	0,00	0,00	-497 400,00	-497 400,00	242 500,00	-739 900,00	-497 400,00
Total des dépenses d'équipement		64 353 007,28	0,00	0,00	1 804 985,00	1 804 985,00	242 500,00	1 562 485,00	1 804 985,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	16 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	12 988 620,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	85 500,00	85 500,00	0,00	85 500,00	85 500,00
27	Autres immobilisations financières	11 920 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		24 984 620,00	0,00	0,00	85 500,00	85 500,00	0,00	85 500,00	85 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		89 337 627,28	0,00	0,00	1 890 485,00	1 890 485,00	242 500,00	1 647 985,00	1 890 485,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	2 676 700,00			-234 485,00	-234 485,00		-234 485,00	-234 485,00
041	Opérations patrimoniales (8)	824 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 500 700,00			-234 485,00	-234 485,00		-234 485,00	-234 485,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	1 656 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

VILLE DE BEZIERS - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2022

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		86 097 177,01	0,00	1 656 000,00	1 656 000,00	1 656 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	11 281 651,00	0,00	1 580 985,00	1 580 985,00	1 580 985,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	31 110 000,00	0,00	-1 960 000,00	-1 960 000,00	-1 960 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	26 160,00	26 160,00	26 160,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	21 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		42 613 151,00	0,00	-352 855,00	-352 855,00	-352 855,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 210 376,01	0,00	407 000,00	407 000,00	407 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 703 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 920 000,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 989 500,00	0,00	-852 600,00	-852 600,00	-852 600,00
Total des recettes financières		20 822 876,01	0,00	2 554 400,00	2 554 400,00	2 554 400,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		63 436 027,01	0,00	2 201 545,00	2 201 545,00	2 201 545,00
021	Virement de la section de fonctionnement	14 480 000,00		-530 000,00	-530 000,00	-530 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	7 357 150,00		-15 545,00	-15 545,00	-15 545,00
041	Opérations patrimoniales (7)	824 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		22 661 150,00		-545 545,00	-545 545,00	-545 545,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	1 656 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

VILLE DE BEZIERS - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2022

- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		92 838 327,28	0,00	0,00	1 656 000,00	1 656 000,00	242 500,00	1 413 500,00	1 656 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	558 081,98	0,00	0,00	-98 800,00	-98 800,00	0,00	-98 800,00	-98 800,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	140 000,00	0,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00
2031	Frais d'études	415 081,98	0,00	0,00	-48 800,00	-48 800,00	0,00	-48 800,00	-48 800,00
2051	Concessions, droits similaires	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	4 563 268,00	0,00	0,00	358 300,00	358 300,00	0,00	358 300,00	358 300,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	753 216,00	0,00	0,00	112 300,00	112 300,00	0,00	112 300,00	112 300,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	538 500,00	0,00	0,00	86 000,00	86 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	2 471 552,00	0,00	0,00	-30 000,00	-30 000,00	0,00	-30 000,00	-30 000,00
2046	Attributions compensation investissement	800 000,00	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00	0,00	190 000,00	190 000,00
21	Immobilisations corporelles	7 186 830,19	0,00	0,00	1 905 652,00	1 905 652,00	0,00	1 905 652,00	1 905 652,00
2118	Autres terrains	511 628,17	0,00	0,00	270 000,00	270 000,00	0,00	270 000,00	270 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	1 786 702,00	1 786 702,00	0,00	1 786 702,00	1 786 702,00
21318	Autres bâtiments publics	921,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	1 431 712,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 966 500,00	0,00	0,00	-416 000,00	-416 000,00	0,00	-416 000,00	-416 000,00
2152	Installations de voirie	84 312,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	756 341,06	0,00	0,00	29 200,00	29 200,00	0,00	29 200,00	29 200,00
21621	Biens sous-jacents	130 064,52	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21828	Autres matériels de transport	1 190 947,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	19 899,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	170 540,85	0,00	0,00	3 450,00	3 450,00	0,00	3 450,00	3 450,00
2188	Autres immobilisations corporelles	839 963,36	0,00	0,00	227 300,00	227 300,00	0,00	227 300,00	227 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE BEZIERS - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2022

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	11 830 659,68	0,00	0,00	137 233,00	137 233,00	0,00	137 233,00	137 233,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	6 174,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	7 938 727,34	0,00		219 793,00	219 793,00	0,00	219 793,00	219 793,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	261,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	3 387 289,84	0,00		-100 000,00	-100 000,00	0,00	-100 000,00	-100 000,00
2316	Restaur. des collections oeuvres art	159 207,50	0,00		17 440,00	17 440,00	0,00	17 440,00	17 440,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	324 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	40 214 167,43	0,00	0,00	-497 400,00	-497 400,00	242 500,00	-739 900,00	-497 400,00
Total des dépenses d'équipement		64 353 007,28	0,00	0,00	1 804 985,00	1 804 985,00	242 500,00	1 562 485,00	1 804 985,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	60 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	16 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	16 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	12 988 620,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	9 510 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	775 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	2 700 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	620,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	85 500,00	85 500,00	0,00	85 500,00	85 500,00
261	Titres de participation	0,00	0,00		85 500,00	85 500,00	0,00	85 500,00	85 500,00
27	Autres immobilisations financières	11 920 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE BEZIERS - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2022

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	11 900 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		24 984 620,00	0,00	0,00	85 500,00	85 500,00	0,00	85 500,00	85 500,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		89 337 627,28	0,00	0,00	1 890 485,00	1 890 485,00	242 500,00	1 647 985,00	1 890 485,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	2 676 700,00			-234 485,00	-234 485,00		-234 485,00	-234 485,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	2 526 700,00			-234 485,00	-234 485,00		-234 485,00	-234 485,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	25 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	200,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	4 300,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	10 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
15112	Provisions pour litiges et contentieux	250 000,00			-236 725,00	-236 725,00		-236 725,00	-236 725,00
15172	Provisions pour garanties d'emprunt	566 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
1542	Provisions pour compte épargne temps	0,00			37 900,00	37 900,00		37 900,00	37 900,00
1582	Autres provisions pour charges	10 700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	1 560 000,00			-60 000,00	-60 000,00		-60 000,00	-60 000,00
4912	Dépréciation des comptes de redevables	100 000,00			24 340,00	24 340,00		24 340,00	24 340,00
	Charges transférées (8)	150 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	70 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	70 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	824 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	300 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	524 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 500 700,00			-234 485,00	-234 485,00		-234 485,00	-234 485,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

VILLE DE BEZIERS - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2022

- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
201309	PROG. ANNUEL BATIMENTS CULTUELS		67 249,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201414	AMENAGEMENT PLACE JEAN JAURES		11 178,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201414	AMENAGEMENT PLACE JEAN JAURES	AP1501	11 856 107,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201501	EMBELLISSEMENT DU CENTRE VILLE	AP1501	13 944 241,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201506	ECOLES	AP1502	10 589 536,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201611	ACCESSIBILITE		0,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00	0,00	-50 000,00
201611	ACCESSIBILITE	AP1601	1 492 618,78	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00
201625	FRESQUES		564 371,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201803	PROGRAMME ANNUEL VIDEO SURVEILLANCE		232 269,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201808	ACROPOLE - PROJET MUSEAL		133 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201814	LIAISON 9 ECLUSES / ACROPOLE	AP1801	6 813 537,60	0,00	-200 000,00	-200 000,00	-200 000,00	0,00
201901	NOUVEAU PROGRAMME RENOUVELLEMENT URBAIN DEVEZE		0,00	0,00	-533 000,00	-533 000,00	0,00	-533 000,00
201901	NOUVEAU PROGRAMME RENOUVELLEMENT URBAIN DEVEZE	AP1901	6 717 036,72	0,00	-147 000,00	-147 000,00	-147 000,00	0,00
201902	PROGRAMME ANNUEL SYSTEME INFORMATION		505 223,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201903	PROGRAMME ANNUEL VIDEO SURVEILLANCE		1 337 917,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201915	PROGRAMME ANNUEL VOIRIE		8 116 938,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202001	REFONTE SYSTEME INFORMATION	AP2001	2 015 152,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202002	PROGRAMME ANNUEL SYSTEME INFORMATION		512 223,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202003	PROGRAMME ANNUEL VIDEO SURVEILLANCE		635 678,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202004	RENOVATION GARE ROUTIERE		32 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202006	RECONSTRUCTION ECOLE LES TAMARIS		5 492 520,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202014	TRAVAUX SUITE AUX INTEMPERIES		1 944 443,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202015	PROGRAMME ANNUEL VOIRIE		6 024 254,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202021	PROGRAMME ANNUEL ESPACES VERTS		1 188 908,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202022	OPERATION PLANTATIONS 5000 ARBRES	AP2002	617 538,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202099	TRAVAUX EN REGIE		408 081,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202102	PROGRAMME ANNUEL SYSTEME INFORMATION		553 352,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202103	PROGRAMME ANNUEL VIDEOSURVEILLANCE		595 993,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
202105	PLACE DE GAULLE PARC DE STATIONNEMENT / GARE ROUTIERE		587 315,84	0,00	5 300,00	5 300,00	0,00	5 300,00
202105	PLACE DE GAULLE PARC DE STATIONNEMENT / GARE ROUTIERE	AP2102	229 352,51	0,00	-1 500 000,00	-1 500 000,00	-1 500 000,00	0,00
202115	PROGRAMME ANNUEL VOIRIE		3 499 871,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202116	ALLEES PAUL RIQUET		188 758,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202116	ALLEES PAUL RIQUET	AP2201	0,00	0,00	2 100 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00	0,00
202117	PLAN LUMIERE		0,00	0,00	-35 000,00	-35 000,00	0,00	-35 000,00
202117	PLAN LUMIERE	AP2101	233 842,80	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	0,00
202121	PROGRAMME ANNUEL ESPACES VERTS		1 622 118,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202199	TRAVAUX EN REGIE		320 352,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202199	TRAVAUX EN REGIE	AP2101	206 532,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202202	PROGRAMME ANNUEL SYSTEME INFORMATION		0,00	0,00	-127 200,00	-127 200,00	0,00	-127 200,00
202203	PROGRAMME ANNUEL VIDEOSURVEILLANCE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202206	ECOLES PROGRAMME 2022 2026	AP2202	0,00	0,00	-95 500,00	-95 500,00	-95 500,00	0,00
202221	PORGRAMME ANNUEL ESPACES VERTS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202299	TRAVAUX EN REGIE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			87 645 922,67	0,00	-497 400,00	-497 400,00	242 500,00	-739 900,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201414
LIBELLE : AMENAGEMENT PLACE JEAN JAURES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP1501

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	11 856 107,58	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	21 592,88	0,00	0,00	0,00	
2152	Installations de voirie	0,00	3 157,84	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	6 052,04	0,00	0,00	0,00	
2161	Biens histo. et cult. immobiliers	0,00	12 383,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	11 834 514,70	0,00	0,00	0,00	
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	11 803 811,18	0,00	0,00	0,00	
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	30 703,52	0,00	0,00	0,00	

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201501
LIBELLE : EMBELLISSEMENT DU CENTRE VILLE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP1501

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	13 896 307,81	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	208 665,20	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	208 665,20	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	915 640,16	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	915 640,16	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	971 640,42	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	730 083,83	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	135 299,27	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	31 207,20	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	49 006,56	0,00	0,00	0,00
2161	Biens histo. et cult. immobiliers	0,00	13 730,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	12 313,56	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	11 800 362,03	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	8 594 001,12	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	3 189 919,34	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	16 441,57	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		215 972,42	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	215 972,42	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	185 972,42	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	30 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201506
LIBELLE : ECOLES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP1502

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		10 599 995,82	10 105 266,25	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	106 655,42	100 181,29	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	15 004,39	16 018,04	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	32 143,77	23 375,13	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	59 507,26	60 788,12	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	10 493 340,40	10 005 084,96	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 002 197,14	987 306,72	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	9 475 143,26	9 002 196,44	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	16 000,00	15 581,80	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201611
LIBELLE : ACCESSIBILITE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP1601

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		3 593 037,03	1 492 618,78	a	50 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	860,00	854,90	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	860,00	854,90	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 592 177,03	1 491 763,88	0,00	50 000,00	50 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 232 913,71	932 913,71	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 603 640,00	337 335,21	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	755 623,32	221 514,96	0,00	50 000,00	50 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-50 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201814
LIBELLE : LIAISON 9 ECLUSES / ACROPOLE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP1801

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		13 000 000,00	6 813 537,60	a 0,00	-200 000,00	b -200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	13 000 000,00	6 813 537,60	0,00	-200 000,00	-200 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 373 667,85	1 373 667,85	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	11 626 332,15	5 439 869,75	0,00	-200 000,00	-200 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	200 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201901
LIBELLE : NOUVEAU PROGRAMME RENOUVELLEMENT URBAIN DEVEZE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP1901

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
DEPENSES		17 420 130,00	6 717 036,72	a	0,00	-147 000,00	b	-147 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	248 300,00	39 553,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 683,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	55 617,00	39 553,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	17 171 830,00	6 677 483,72	0,00	-147 000,00	-147 000,00	0,00	-147 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	464 658,56	331 905,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	15 372 111,44	5 497 779,47	0,00	-147 000,00	-147 000,00	0,00	-147 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 222 590,00	755 723,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	112 470,00	92 074,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	147 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202001
LIBELLE : REFONTE SYSTEME INFORMATION
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP2001

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 616 000,00	1 411 677,20	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	517 698,80	337 542,01	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	76 450,00	64 170,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	441 248,80	273 372,01	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 362 839,89	770 993,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	734 981,78	563 268,87	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	627 858,11	207 724,13	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	735 461,31	303 142,19	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	405 503,97	234 148,17	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	329 957,34	68 994,02	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202022
LIBELLE : OPERATION PLANTATIONS 5000 ARBRES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP2002

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		3 000 000,00	617 538,17	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 000 000,00	617 538,17	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	3 000 000,00	617 538,17	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202105
LIBELLE : PLACE DE GAULLE PARC DE STATIONNEMENT / GARE ROUTIERE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP2102

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		12 500 000,00	229 352,51	a	-1 500 000,00	b -1 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	12 500 000,00	229 352,51	0,00	-1 500 000,00	-1 500 000,00
2313	Constructions	8 246 095,00	0,00	0,00	-1 000 000,00	-1 000 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	3 615 000,00	428,40	0,00	-500 000,00	-500 000,00
2316	Restaur. des collections oeuvres art	315 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	323 405,00	228 924,11	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	1 500 000,00
--------------------------------------	---------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202116
LIBELLE : ALLEES PAUL RIQUET
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP2201

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		14 000 000,00	0,00	a	2 100 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	14 000 000,00	0,00	0,00	2 100 000,00	2 100 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	13 840 100,00	0,00	0,00	2 100 000,00	2 100 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	159 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-2 100 000,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202117
LIBELLE : PLAN LUMIERE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP2101

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 395 000,00	233 842,80	a	35 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 395 000,00	233 842,80	0,00	35 000,00	35 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 395 000,00	233 842,80	0,00	35 000,00	35 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-35 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202199
LIBELLE : TRAVAUX EN REGIE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP2101

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		940 000,00	206 532,72	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	940 000,00	206 532,72	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	940 000,00	206 532,72	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202206
LIBELLE : ECOLES PROGRAMME 2022 2026
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP2202

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		10 185 000,00	0,00	a	-95 500,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 739 948,00	0,00	0,00	-95 500,00	-95 500,00
21831	Matériel informatique scolaire	1 254 948,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	485 000,00	0,00	0,00	-95 500,00	-95 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	8 445 052,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	6 914 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	30 552,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	95 500,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201309
LIBELLE : PROG. ANNUEL BATIMENTS CULTUELS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		67 249,13	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	67 249,13	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	67 249,13	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		11 023,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	11 023,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	11 023,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201414
LIBELLE : AMENAGEMENT PLACE JEAN JAURES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		11 178,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	11 178,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	11 178,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 269 943,14	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 269 943,14	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	90 000,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	300 000,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	350 000,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201501
LIBELLE : EMBELLISSEMENT DU CENTRE VILLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		5 062 892,38	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	5 062 892,38	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	52 500,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	3 947 575,91	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	55 200,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	998 539,83	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	9 076,64	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201506
LIBELLE : ECOLES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		2 029 200,36	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	2 029 200,36	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 509 430,25	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	519 770,11	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201611
LIBELLE : ACCESSIBILITE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
			0,00	-50 000,00	-50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		304 169,07	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	304 169,07	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	33 164,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	271 005,07	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	50 000,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201625
LIBELLE : FRESQUES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		564 371,78	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	455 802,02	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	455 802,02	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	108 569,76	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	108 569,76	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201803
LIBELLE : PROGRAMME ANNUEL VIDEO SURVEILLANCE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		216 222,69	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	25 243,46	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	25 243,46	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	190 979,23	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	190 979,23	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		48 064,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	48 064,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	48 064,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201808
LIBELLE : ACROPOLE - PROJET MUSEAL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		133 776,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 620,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	40 620,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	93 156,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	93 156,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		13 600,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	13 600,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	10 500,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	3 100,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201814
LIBELLE : LIAISON 9 ECLUSES / ACROPOLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 635 607,26	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 635 607,26	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	510 607,26	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 125 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201901
LIBELLE : NOUVEAU PROGRAMME RENOUVELLEMENT URBAIN DEVEZE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	-533 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	-533 000,00	-533 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	-533 000,00	-533 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		786 546,00	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	786 546,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	729 995,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	56 551,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	533 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201902
LIBELLE : PROGRAMME ANNUEL SYSTEME INFORMATION
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		445 059,87	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	189 102,26	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	79 096,93	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	110 005,33	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	101 197,53	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	101 197,53	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	154 760,08	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	58 059,73	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	96 700,35	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201903
LIBELLE : PROGRAMME ANNUEL VIDEO SURVEILLANCE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 080 481,85	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	51 822,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	51 822,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	139 876,81	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	99 222,37	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	40 654,44	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	888 783,04	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	888 783,04	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		76 834,36	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	76 834,36	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	76 834,36	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201915
LIBELLE : PROGRAMME ANNUEL VOIRIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		8 116 938,16	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	55 622,18	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	5 582,18	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 040,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	8 061 315,98	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	8 002 672,88	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	58 643,10	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202002
LIBELLE : PROGRAMME ANNUEL SYSTEME INFORMATION
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		357 367,03	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	273 840,33	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	43 920,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	229 920,33	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	35 079,87	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	27 601,76	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	7 478,11	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	48 446,83	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	21 031,53	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	27 415,30	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202003
LIBELLE : PROGRAMME ANNUEL VIDEO SURVEILLANCE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		615 268,19	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	21 561,72	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	21 561,72	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	264 957,41	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	82 514,64	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	156 750,29	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	17 593,20	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	8 099,28	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	328 749,06	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	5 829,60	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	322 919,46	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202004
LIBELLE : RENOVATION GARE ROUTIERE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		32 220,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	32 220,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	32 220,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202006
LIBELLE : RECONSTRUCTION ECOLE LES TAMARIS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		5 492 520,67	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	132 324,02	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	131 041,52	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 282,50	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 360 196,65	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	5 360 196,65	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 044 392,47	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 044 392,47	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	580 164,33	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	164 228,14	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	300 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202014
LIBELLE : TRAVAUX SUITE AUX INTEMPERIES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 944 443,16	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	93 942,42	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	93 942,42	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 850 500,74	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	571 399,99	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	251 110,30	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 027 990,45	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202015
LIBELLE : PROGRAMME ANNUEL VOIRIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		6 024 254,14	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 193,20	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	6 193,20	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 018 060,94	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	4 114 113,94	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 903 947,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202021
LIBELLE : PROGRAMME ANNUEL ESPACES VERTS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 188 908,87	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 848,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	22 848,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 166 060,87	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 166 060,87	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202099
LIBELLE : TRAVAUX EN REGIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		408 081,26	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	84 770,18	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	39 990,86	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	11 040,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	33 739,32	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	323 311,08	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	146 587,24	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	62 756,69	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	47 080,80	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	66 886,35	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202102
LIBELLE : PROGRAMME ANNUEL SYSTEME INFORMATION
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		553 352,93	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	58 011,60	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	58 011,60	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	403 946,19	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	153 079,82	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	19 980,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	198 703,51	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	32 182,86	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	91 395,14	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	79 209,10	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	12 186,04	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202103
LIBELLE : PROGRAMME ANNUEL VIDEOSURVEILLANCE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		595 993,63	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	32 640,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	32 640,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	544 353,15	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	478 590,45	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	65 762,70	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	19 000,48	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	19 000,48	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202105
LIBELLE : PLACE DE GAULLE PARC DE STATIONNEMENT / GARE ROUTIERE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		587 315,84	a	5 300,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	587 315,84	0,00	5 300,00	5 300,00
2313	Constructions	2 119,20	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	585 196,64	0,00	5 300,00	5 300,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		670 511,50	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	670 511,50	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	670 511,50	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-5 300,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202115
LIBELLE : PROGRAMME ANNUEL VOIRIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		3 499 871,43	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 397 708,23	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	3 392 256,39	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	5 451,84	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	102 163,20	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	102 163,20	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202116
LIBELLE : ALLEES PAUL RIQUET
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		188 758,71	a	0,00	b
			0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	188 758,71	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	188 758,71	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202117
LIBELLE : PLAN LUMIERE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	-35 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	-35 000,00	-35 000,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	-35 000,00	-35 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	35 000,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202121
LIBELLE : PROGRAMME ANNUEL ESPACES VERTS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 622 118,20	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	192 969,36	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	30 897,60	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	46 346,40	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	115 725,36	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 429 148,84	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 319 518,19	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	109 630,65	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		18 300,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	18 300,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	18 300,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202199
LIBELLE : TRAVAUX EN REGIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		320 352,99	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	74 414,90	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	30 833,11	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	32 909,64	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	10 672,15	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	245 938,09	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	51 852,18	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	35 812,03	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	127 219,56	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	31 054,32	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202202
LIBELLE : PROGRAMME ANNUEL SYSTEME INFORMATION
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
			0,00	-127 200,00	-127 200,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	-127 200,00	-127 200,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	-127 200,00	-127 200,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	127 200,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202203
LIBELLE : PROGRAMME ANNUEL VIDEOSURVEILLANCE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202221
LIBELLE : PORGRAMME ANNUEL ESPACES VERTS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202299
LIBELLE : TRAVAUX EN REGIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		86 097 177,01	0,00	1 656 000,00	1 656 000,00	1 656 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	11 281 651,00	0,00	1 580 985,00	1 580 985,00	1 580 985,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	168 985,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	6 274 063,28	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	1 845 866,86	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	100 574,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 966 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	60 349,86	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	365 812,00	0,00	-84 000,00	-84 000,00	-84 000,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	500 000,00	0,00	1 664 985,00	1 664 985,00	1 664 985,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	31 110 000,00	0,00	-1 960 000,00	-1 960 000,00	-1 960 000,00
1641	Emprunts en euros	31 110 000,00	0,00	-1 960 000,00	-1 960 000,00	-1 960 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	26 160,00	26 160,00	26 160,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	26 160,00	26 160,00	26 160,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	21 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	21 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		42 613 151,00	0,00	-352 855,00	-352 855,00	-352 855,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 210 376,01	0,00	407 000,00	407 000,00	407 000,00
10222	FCTVA	6 000 000,00	0,00	347 000,00	347 000,00	347 000,00
10226	Taxe d'aménagement	210 376,01	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 703 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	2 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 920 000,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	8 900 000,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 989 500,00	0,00	-852 600,00	-852 600,00	-852 600,00
Total des recettes financières		20 822 876,01	0,00	2 554 400,00	2 554 400,00	2 554 400,00

VILLE DE BEZIERS - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2022

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		63 436 027,01	0,00	2 201 545,00	2 201 545,00	2 201 545,00
021	Virement de la section de fonctionnement	14 480 000,00		-530 000,00	-530 000,00	-530 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	7 357 150,00		-15 545,00	-15 545,00	-15 545,00
15112	Provisions pour litiges et contentieux	31 000,00		-4 845,00	-4 845,00	-4 845,00
1542	Provisions pour compte épargne temps	70 700,00		-10 700,00	-10 700,00	-10 700,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	22 650,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	42 000,00		0,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	2 000,00		0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	32 500,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	520 000,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	39 850,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	223 600,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 985 250,00		0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	199 100,00		0,00	0,00	0,00
28046	Attributions compensation investissement	28 700,00		0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	396 700,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	171 100,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	421 600,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 053 000,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	662 700,00		0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	26 700,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	588 700,00		0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	115 600,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	125 500,00		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	30 500,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	467 700,00		0,00	0,00	0,00
4912	Dépréciation des comptes de redevables	100 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	824 000,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	824 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		22 661 150,00		-545 545,00	-545 545,00	-545 545,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	129 001 000,00	0,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00
011	Charges à caractère général (4)	25 153 350,00	0,00	0,00	1 146 360,00	1 146 360,00	0,00	1 146 360,00	1 146 360,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	63 500 000,00	0,00		877 500,00	877 500,00		877 500,00	877 500,00
014	Atténuations de produits	225 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	15 734 235,00	0,00	0,00	-28 315,00	-28 315,00	0,00	-28 315,00	-28 315,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		104 612 585,00	0,00	0,00	1 995 545,00	1 995 545,00	0,00	1 995 545,00	1 995 545,00
66	Charges financières	2 396 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	155 265,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		2 551 265,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		107 163 850,00	0,00	0,00	1 995 545,00	1 995 545,00	0,00	1 995 545,00	1 995 545,00
023	Virement à la section d'investissement	14 480 000,00			-530 000,00	-530 000,00		-530 000,00	-530 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	7 357 150,00			-15 545,00	-15 545,00		-15 545,00	-15 545,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		21 837 150,00			-545 545,00	-545 545,00		-545 545,00	-545 545,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 450 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	127 001 000,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
013	Atténuations de charges (3)	57 000,00	0,00	21 587,00	21 587,00	21 587,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 661 400,00	0,00	-51 000,00	-51 000,00	-51 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	21 926 153,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	65 195 000,00	0,00	1 168 775,00	1 168 775,00	1 168 775,00
74	Dotations et participations (3)	28 795 280,00	0,00	53 138,00	53 138,00	53 138,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 216 030,00	0,00	371 000,00	371 000,00	371 000,00
Total des recettes de gestion des services		123 850 863,00	0,00	1 563 500,00	1 563 500,00	1 563 500,00
76	Produits financiers	451 065,00	0,00	85 350,00	85 350,00	85 350,00
77	Produits spécifiques (3)	22 372,00	0,00	35 635,00	35 635,00	35 635,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		473 437,00	0,00	120 985,00	120 985,00	120 985,00
Total des recettes réelles		124 324 300,00	0,00	1 684 485,00	1 684 485,00	1 684 485,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 676 700,00	0,00	-234 485,00	-234 485,00	-234 485,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 676 700,00	0,00	-234 485,00	-234 485,00	-234 485,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 450 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		129 001 000,00	0,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00
011	Charges à caractère général (5)	25 153 350,00	0,00	0,00	1 146 360,00	1 146 360,00	0,00	1 146 360,00	1 146 360,00
6042	Achats de prestations de services	838 550,00	0,00	0,00	74 900,00	74 900,00	0,00	74 900,00	74 900,00
60611	Eau et assainissement	956 400,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60612	Energie - Electricité	2 784 010,00	0,00	0,00	68 500,00	68 500,00	0,00	68 500,00	68 500,00
60621	Combustibles	32 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	798 000,00	0,00	0,00	-130 000,00	-130 000,00	0,00	-130 000,00	-130 000,00
60623	Alimentation	52 970,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60624	Produits de traitement	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60631	Fournitures d'entretien	136 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	554 595,00	0,00	0,00	14 600,00	14 600,00	0,00	14 600,00	14 600,00
60633	Fournitures de voirie	93 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	225 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6064	Fournitures administratives	97 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	10 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60662	Vaccins et sérums	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	8 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	358 035,00	0,00	0,00	6 200,00	6 200,00	0,00	6 200,00	6 200,00
6068	Autres matières et fournitures	1 697 260,00	0,00	0,00	412 200,00	412 200,00	0,00	412 200,00	412 200,00
611	Contrats de prestations de services	1 484 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	146 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	1 298 720,00	0,00	0,00	139 000,00	139 000,00	0,00	139 000,00	139 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	28 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	1 006 600,00	0,00	0,00	72 900,00	72 900,00	0,00	72 900,00	72 900,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	269 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	73 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	193 650,00	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
61551	Entretien matériel roulant	406 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	111 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	847 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	571 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE BEZIERS - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2022

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	87 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	58 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	57 870,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	235 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	238 210,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	15 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	273 150,00	0,00		5 600,00	5 600,00	0,00	5 600,00	5 600,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	170 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	2 146 470,00	0,00		39 400,00	39 400,00	0,00	39 400,00	39 400,00
6231	Annonces et insertions	282 150,00	0,00		33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	228 000,00	0,00		6 100,00	6 100,00	0,00	6 100,00	6 100,00
6236	Catalogues et imprimés	718 000,00	0,00		170 000,00	170 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00
6238	Divers	288 000,00	0,00		48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00
6241	Transports de biens	379 600,00	0,00		-34 040,00	-34 040,00	0,00	-34 040,00	-34 040,00
6245	Transports de personnes extérieures	238 450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	22 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	47 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	155 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	382 590,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	35 180,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	55 130,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	561 300,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 074 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	295 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
62873	Remb. frais au CCAS	40 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 077 950,00	0,00		41 000,00	41 000,00	0,00	41 000,00	41 000,00
63512	Taxes foncières	650 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	117 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	63 500 000,00	0,00		877 500,00	877 500,00		877 500,00	877 500,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	275 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

VILLE DE BEZIERS - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2022

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6218	Autre personnel extérieur	170 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	570 460,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	382 890,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	29 543 900,00	0,00		880 000,00	880 000,00		880 000,00	880 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	635 870,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	539 660,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64116	Indemnités de licenciement	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	6 619 490,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64121	Rémunération principale	327 260,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64123	Indemnités d'attente	1 290,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64126	Indemnités de licenciement	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64128	Autres indemnités	107 930,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	3 867 130,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	75 160,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	29 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	759 590,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	1 211 030,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	431 290,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	27 020,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 540 640,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	9 652 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	278 930,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	118 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 260,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	94 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	190 400,00	0,00		-3 500,00	-3 500,00		-3 500,00	-3 500,00
014	Atténuations de produits	225 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	100 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	125 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	15 734 235,00	0,00	0,00	-28 315,00	-28 315,00	0,00	-28 315,00	-28 315,00
65132	Prix	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	450 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE BEZIERS - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2022

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65313	Cotisations de retraite	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	150 000,00	0,00		-22 615,00	-22 615,00	0,00	-22 615,00	-22 615,00
6542	Créances éteintes	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	5 475 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	998 580,00	0,00		-8 000,00	-8 000,00	0,00	-8 000,00	-8 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	4 002 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	67 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	600 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	2 976 605,00	0,00		-1 000,00	-1 000,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00
65818	Autres	43 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	777 050,00	0,00		3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		104 612 585,00	0,00	0,00	1 995 545,00	1 995 545,00	0,00	1 995 545,00	1 995 545,00
66	Charges financières	2 396 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 274 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	50 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	72 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	155 265,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	155 265,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		2 551 265,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		107 163 850,00	0,00	0,00	1 995 545,00	1 995 545,00	0,00	1 995 545,00	1 995 545,00
023	Virement à la section d'investissement	14 480 000,00			-530 000,00	-530 000,00		-530 000,00	-530 000,00

VILLE DE BEZIERS - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2022

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	7 357 150,00			-15 545,00	-15 545,00		-15 545,00	-15 545,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	7 155 450,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	101 700,00			-15 545,00	-15 545,00		-15 545,00	-15 545,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		21 837 150,00			-545 545,00	-545 545,00		-545 545,00	-545 545,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	517 371,92
Montant des ICNE de l'exercice N-1	517 371,92
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		127 001 000,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
013	Atténuations de charges (4)	57 000,00	0,00	21 587,00	21 587,00	21 587,00
6095	RRR obtenus sur matériel, équipt, travx	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
619	RRR obtenus sur services extérieurs	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
629	RRR obtenus / autres services extérieurs	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	17 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	7 587,00	7 587,00	7 587,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 661 400,00	0,00	-51 000,00	-51 000,00	-51 000,00
7018	Autres ventes de produits finis	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	76 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70322	Stationnement, location dom. portuaire	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	268 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	551 500,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie,CCAS,CDE	46 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	957 000,00	0,00	-34 000,00	-34 000,00	-34 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	38 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	1 141 200,00	0,00	-60 000,00	-60 000,00	-60 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	144 400,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	622 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	21 926 153,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	20 388 753,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	1 534 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE BEZIERS - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2022

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
738	Autres impôts et taxes	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	65 195 000,00	0,00	1 168 775,00	1 168 775,00	1 168 775,00
73111	Impôts directs locaux	60 552 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	668 775,00	668 775,00	668 775,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	2 500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	113 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	28 795 280,00	0,00	53 138,00	53 138,00	53 138,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	9 426 419,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741123	DSU des communes	9 382 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	2 450 946,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	15 000,00	0,00	47 638,00	47 638,00	47 638,00
74611	DGD des communes et EPCI	470 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	905 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	80 700,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
74741	Participation communes membres du GFP	5 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	3 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	21 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
74788	Autres	3 482 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	2 459 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	15 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	72 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	1 216 030,00	0,00	371 000,00	371 000,00	371 000,00
752	Revenus des immeubles	707 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	416 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	93 030,00	0,00	355 000,00	355 000,00	355 000,00
Total des recettes de gestion des services		123 850 863,00	0,00	1 563 500,00	1 563 500,00	1 563 500,00
76	Produits financiers	451 065,00	0,00	85 350,00	85 350,00	85 350,00
761	Produits de participations	200 050,00	0,00	85 350,00	85 350,00	85 350,00
76812	Sortie empr. risque sans IRA capital.	191 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	22 372,00	0,00	35 635,00	35 635,00	35 635,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	22 372,00	0,00	35 635,00	35 635,00	35 635,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		124 324 300,00	0,00	1 684 485,00	1 684 485,00	1 684 485,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	2 676 700,00		-234 485,00	-234 485,00	-234 485,00

VILLE DE BEZIERS - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2022

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
722	Immobilisations corporelles	150 000,00		0,00	0,00	0,00
7768	Neutral. amort., dépréc. et provisions	1 500 000,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	100 000,00		-60 000,00	-60 000,00	-60 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	260 700,00		-198 825,00	-198 825,00	-198 825,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	100 000,00		24 340,00	24 340,00	24 340,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	566 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 676 700,00		-234 485,00	-234 485,00	-234 485,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		25 031 120,00	9 483 375,24	0,00	1 178 049,07	11 535 015,82	7 193 412,19	754 466,20	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 985 620,00	2 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	920 814,05	0,00	34 000,00	0,00	36 936,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	537 200,00	20 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 482 838,32	0,00	1 119 438,54	463 028,38	882 462,70	30 745,37	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	4 057 722,87	0,00	24 610,53	11 070 987,44	5 736 813,49	703 720,83	0,00
26	Participations et créances rattachées	85 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 900 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		44 827 084,00	29 685 897,01	0,00	168 985,00	2 809 974,13	811 516,00	198 362,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 136 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 925 199,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 164 985,00	313 897,01	0,00	168 985,00	2 808 974,13	811 516,00	198 362,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 700 000,00	29 152 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 900 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		28 605 300,98	307 330,80	1 846 302,18	5 293 739,80		91 228 112,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		60 000,00
13	Subventions d'investissement	16 000,00	0,00	0,00	0,00		16 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		12 988 620,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	309 623,98	0,00	0,00	98 005,30		1 399 379,33
204	Subventions d'équipement versées	3 200 218,00	50 000,00	1 118 000,00	0,00		4 925 418,00
21	Immobilisations corporelles	3 395 270,14	22 436,20	553 302,18	2 306 564,98		13 256 086,81
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	21 684 188,86	234 894,60	175 000,00	2 889 169,52		46 577 108,14
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		85 500,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		11 920 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		4 462 746,86	0,00	0,00	1 980 830,00		84 945 395,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		2 136 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		25 925 199,00
13	Subventions d'investissement	4 415 086,86	0,00	0,00	1 980 830,00		12 862 636,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		31 853 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 160,00	0,00	0,00	0,00		26 160,00
204	Subventions d'équipement versées	21 500,00	0,00	0,00	0,00		21 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		11 920 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		25 031 120,00
102	Dotations et fonds d'investissement	60 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	12 985 000,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	620,00
261	Titres de participation	85 500,00
276	Autres créances immobilisées	11 900 000,00
RECETTES		44 827 084,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 136 900,00
102	Dotations et fonds d'investissement	6 617 376,01
106	Réserves	19 307 822,99
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	2 164 985,00
164	Emprunts auprès des états financiers	2 700 000,00
276	Autres créances immobilisées	11 900 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		8 859 179,86	0,00	39 995,38	0,00	0,00	503 400,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	845 814,05	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	1 786 702,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	921,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	574 166,26	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 999 853,08	0,00	36 995,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	3 557 722,87	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		29 685 897,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	313 897,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des étés financiers	29 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	80 800,00	0,00	9 483 375,24
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	848 814,05
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 786 702,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	921,60
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	583 566,26
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	74 800,00	0,00	2 111 648,46
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 057 722,87
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 685 897,01
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	313 897,01
164	Emprunts auprès des étés financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 150 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	14 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	1 168 049,07	10 000,00	0,00	0,00	0,00	1 178 049,07
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	834 140,59	0,00	0,00	0,00	0,00	834 140,59
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	285 297,95	0,00	0,00	0,00	0,00	285 297,95
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	14 610,53	10 000,00	0,00	0,00	0,00	24 610,53
RECETTES		0,00	168 985,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 985,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	168 985,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 985,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs		21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
		201 Services communs	202 Plan de relance (crise sanitaire)	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		7 500,00	0,00	12 000,00	27 740,31	11 282 472,31	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	913,27	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	7 500,00	0,00	12 000,00	27 740,31	390 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	10 890 559,04	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 581 214,13	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	2 580 214,13	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		205 303,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 535 015,82
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	24 874,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 788,07
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437 240,31
231	Immobilisations corporelles en cours	180 428,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 070 987,44
RECETTES		228 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 809 974,13
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	228 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 808 974,13
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	331 161,00	1 324 361,80	0,00	1 260 239,17	48 500,00	88 220,19	115 373,31	3 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	36 936,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	12 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 221,95	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	102 064,52	0,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	158 300,00	21 086,75	0,00	140 048,99	33 000,00	27 399,51	33 000,00	3 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	261,00	1 164 274,53	0,00	1 087 190,18	15 500,00	60 820,68	22 151,36	0,00
RECETTES		0,00	0,00	88 175,00	0,00	82 475,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	88 175,00	0,00	82 475,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		209 267,55	1 902 234,88	0,00	0,00	1 896 054,29	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	377 200,00	0,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	0,00	96 073,36	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	59 267,55	55 040,07	0,00	0,00	33 360,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	150 000,00	1 751 121,45	0,00	0,00	1 485 494,29	0,00
RECETTES		0,00	229 135,00	0,00	0,00	411 731,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	229 135,00	0,00	0,00	411 731,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		35 Plan de relance (crise sanitaire)	39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres			
DEPENSES		1 000,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 193 412,19
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 936,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	537 200,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 895,31
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 064,52
218	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	568 502,87
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 736 813,49
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	811 516,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	811 516,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	8 176,05	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	8 176,05	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		450,00	0,00	0,00	0,00	264 935,93	260 904,22	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 633,82	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 935,50	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	450,00	0,00	0,00	0,00	264 935,93	238 334,90	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	163 362,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	163 362,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées			428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	20 000,00	0,00	754 466,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 633,82
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 111,55
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	703 720,83
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 362,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 362,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs		51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	502 Plan de relance (crise sanitaire)	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	9 955,20	1 886 819,56	624 048,00	0,00	0,00	0,00	24 897 850,05
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 623,98
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200 218,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	540 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 041 712,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	9 955,20	39 500,77	526 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	66 474,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	1 240 844,79	98 048,00	0,00	0,00	0,00	20 006 296,07
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324 000,00
RECETTES		0,00	0,00	91 450,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	4 121 296,86
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	91 450,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	4 073 636,86
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 160,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	1 171 628,17	0,00	0,00	28 605 300,98
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 623,98
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200 218,00
211	Terrains	0,00	0,00	781 628,17	0,00	0,00	781 628,17
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	390 000,00	0,00	0,00	1 431 712,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	575 455,97
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 474,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 360 188,86
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 462 746,86
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 415 086,86
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 160,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	22 436,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 436,20
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	234 894,60	0,00	307 330,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 436,20
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	234 894,60	0,00	234 894,60
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		139 357,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	588 944,58	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 916,40	
218	Autres immobilisations corporelles	139 357,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	397 028,18	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	1 118 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	1 118 000,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	79	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	Plan de relance (crise sanitaire)	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 846 302,18
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 118 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 916,40
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	536 385,78
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	3 144 390,62	0,00	227 673,86	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	98 005,30	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 246 752,72	0,00	59 812,26	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	799 632,60	0,00	167 861,60	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	639 830,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	639 830,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	88 Plan de relance (crise sanitaire)	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES		1 921 675,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 293 739,80	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 005,30	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 306 564,98	
231	Immobilisations corporelles en cours	1 921 675,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 889 169,52	
RECETTES		1 341 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 980 830,00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	1 341 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 980 830,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		2 683 315,00	37 899 210,00	0,00	14 668 570,00	9 988 722,00	14 263 090,00	10 905 593,00	0,00
011	Charges à caractère général	12 000,00	9 724 245,00	0,00	1 129 200,00	2 562 385,00	5 477 900,00	1 330 995,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	25 749 680,00	0,00	8 062 870,00	6 534 160,00	6 899 190,00	4 815 090,00	0,00
014	Atténuations de produits	100 000,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 050,00	2 370 285,00	0,00	5 476 500,00	892 177,00	1 886 000,00	4 689 508,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	2 396 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	155 265,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		113 490 998,00	1 704 367,00	0,00	567 000,00	547 190,00	1 793 510,00	3 940 700,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	75 587,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	1 349 150,00	0,00	567 000,00	150 500,00	530 700,00	892 700,00	0,00
73	Impôts et taxes	21 922 753,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	66 363 775,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	24 256 038,00	128 610,00	0,00	0,00	235 690,00	800 810,00	3 045 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	355 010,00	150 020,00	0,00	0,00	161 000,00	462 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	535 415,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	58 007,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	6 604 795,00	1 655 590,00	6 491 500,00	3 999 010,00		109 159 395,00
011	Charges à caractère général	0,00	2 585 965,00	685 850,00	1 681 000,00	1 110 170,00		26 299 710,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	4 018 330,00	728 740,00	4 680 600,00	2 888 840,00		64 377 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		225 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	500,00	241 000,00	129 900,00	0,00		15 705 920,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 396 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		155 265,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	781 020,00	540 000,00	755 000,00	1 889 000,00		126 008 785,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		78 587,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	50 150,00	441 000,00	744 000,00	1 885 200,00		6 610 400,00
73	Impôts et taxes	0,00	600,00	0,00	0,00	2 800,00		21 926 153,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		66 363 775,00
74	Dotations et participations	0,00	371 270,00	0,00	11 000,00	0,00		28 848 418,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	359 000,00	99 000,00	0,00	1 000,00		1 587 030,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		536 415,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		58 007,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		2 683 315,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	12 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	20 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	50,00
661	Charges d'intérêts	2 324 000,00
668	Autres charges financières	72 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	155 265,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	100 000,00
RECETTES		113 490 998,00
731	Fiscalité locale	66 363 775,00
732	Fiscalité reversée	21 922 753,00
741	D.G.F.	21 260 050,00
744	FCTVA	62 638,00
746	Dotation générale de décentralisation	470 350,00
748	Autres attributions et participations	2 463 000,00
758	Produits divers de gestion courante	355 010,00
761	Produits de participations	285 400,00
768	Autres produits financiers	250 015,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	58 007,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		32 649 860,00	0,00	1 903 230,00	878 810,00	5 600,00	800 860,00	842 050,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 648 565,00	0,00	8 000,00	176 000,00	0,00	13 210,00	6 550,00	0,00
613	Locations	212 490,00	0,00	45 600,00	91 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	24 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 160 400,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	94 000,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	658 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	391 100,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	1 500,00	7 440,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	275 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	429 600,00	0,00	0,00	444 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	225 750,00	0,00	1 191 500,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	11 600,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	54 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	499 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	32 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	105 210,00	0,00	0,00	139 700,00	0,00	0,00	270,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	707 000,00	0,00	4 040,00	10,00	0,00	5 030,00	5 100,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	16 380 750,00	0,00	477 810,00	70,00	0,00	556 490,00	564 950,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	6 042 650,00	0,00	166 780,00	30,00	0,00	75 630,00	227 740,00	0,00
647	Autres charges sociales	109 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	151 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	127 385,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	1 066 700,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	650 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00
RECETTES		642 937,00	0,00	729 000,00	0,00	0,00	204 130,00	128 300,00	0,00
609	RRR obtenus sur achats	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
619	RRR obtenus sur services extérieurs	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
629	RRR obtenus / autres services extérieurs	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
641	Rémunérations du personnel	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	7 587,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 800,00	0,00	0,00
708	Autres produits	476 350,00	0,00	729 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330,00	40 000,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 280,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	20,00	0,00
768	Autres produits financiers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		535 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	5 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	516 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
609	RRR obtenus sur achats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
619	RRR obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
629	RRR obtenus / autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	283 700,00	0,00	37 899 210,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	153 000,00	0,00	3 005 325,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00	0,00	364 590,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 256 400,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	658 930,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	408 540,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	915 600,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 430 450,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 600,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 900,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	499 100,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 730,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	76 500,00	0,00	327 580,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	721 180,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 980 070,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 512 830,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 600,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	517 200,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 385,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00	1 075 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 700,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 704 367,00
609	RRR obtenus sur achats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
619	RRR obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
629	RRR obtenus / autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intern.					06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 587,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 800,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 245 350,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 330,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 280,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 020,00
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	14 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	8 858 070,00	5 515 500,00	295 000,00	0,00	0,00	14 668 570,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	206 050,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	216 050,00
613	Locations	0,00	1 750,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	281 750,00
615	Entretien et réparations	0,00	121 000,00	40 500,00	0,00	0,00	0,00	161 500,00
618	Divers	0,00	52 910,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	57 910,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	306 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 190,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
628	Divers	0,00	53 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	43 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 760,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	6 060 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 060 810,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 958 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 958 300,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	5 475 000,00	0,00	0,00	0,00	5 475 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
RECETTES		0,00	552 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	567 000,00
708	Autres produits	0,00	552 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	567 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs		20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
		201 Services communs	202 Plan de relance (crise sanitaire)		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
		DEPENSES		889 132,00	0,00	0,00	542 465,00	734 785,00	4 344 065,00	12 700,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 500,00	0,00	0,00	94 865,00	276 305,00	726 835,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	5 800,00	13 200,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	3 000,00	13 100,00	114 300,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	343 500,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 730,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	612 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 012 890,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	254 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	918 710,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	428 800,00	432 180,00	6 100,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	4 012,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 700,00	0,00	0,00
RECETTES		16 000,00	0,00	0,00	34 000,00	0,00	236 690,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	16 000,00	0,00	0,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 690,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		3 313 610,00	53 100,00	0,00	81 480,00	17 385,00	0,00	9 988 722,00
604	Achats d'études, prestations de services	663 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	663 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	44 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	1 152 505,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 400,00
615	Entretien et réparations	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 400,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	10 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	12 100,00
624	Transports biens, transports collectifs	45 000,00	53 100,00	0,00	49 150,00	0,00	0,00	147 250,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 400,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	32 330,00	0,00	0,00	385 830,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	16 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 930,00
641	Rémunérations du personnel	1 606 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 231 710,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	916 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 089 520,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	867 080,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	8 385,00	0,00	25 097,00
RECETTES		160 500,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	547 190,00
706	Prestations de services	500,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 690,00
758	Produits divers de gestion courante	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		2 502 460,00	3 154 565,00	179 185,00	0,00	927 770,00	345 590,00	1 133 050,00	236 580,00	279 110,00
604	Achats d'études, prestations de services	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	18 500,00	155 220,00	14 600,00	0,00	67 600,00	500,00	89 500,00	69 000,00	3 400,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	1 000,00	687 100,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	52 000,00	0,00	20 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	106 380,00	9 720,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	1 050,00	250,00	0,00	1 250,00	6 000,00	500,00	0,00	200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	630 455,00	42 625,00	0,00	45 800,00	0,00	541 840,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	236 000,00	43 400,00	2 500,00	0,00	26 500,00	0,00	24 000,00	1 500,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	9 000,00	7 000,00	0,00	0,00	35 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	755 120,00	1 000,00	0,00	6 700,00	0,00	74 650,00	55 000,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 140,00	2 420,00	700,00	0,00	6 940,00	10,00	1 750,00	550,00	10,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	51 600,00	0,00	0,00	400,00	0,00	52 000,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	291 400,00	354 250,00	74 780,00	0,00	732 240,00	211 100,00	209 170,00	85 410,00	180 810,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	279 070,00	108 920,00	31 810,00	0,00	3 080,00	97 980,00	77 640,00	25 120,00	74 690,00
648	Autres charges de personnel	0,00	23 000,00	1 200,00	0,00	300,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	1 651 350,00	77 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		15 000,00	272 100,00	31 500,00	0,00	4 000,00	0,00	286 280,00	100 000,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	15 000,00	0,00	1 500,00	0,00	3 000,00	0,00	264 100,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	5 100,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
747	Participations	0,00	70 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	22 180,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		216 200,00	2 246 770,00	0,00	0,00	220 000,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	463 400,00	0,00	0,00	130 100,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	1 610,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	107 200,00	0,00	0,00	81 800,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	216 200,00	98 000,00	0,00	0,00	100,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	10 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	1 080 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	485 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		35 Plan de relance (crise sanitaire)	39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres			
DEPENSES		81 750,00	0,00	2 740 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 263 090,00
604	Achats d'études, prestations de services	36 750,00	0,00	21 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 150,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	8 600,00	0,00	47 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 067 820,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
613	Locations	6 000,00	0,00	7 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	777 560,00
615	Entretien et réparations	200,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335 600,00
618	Divers	0,00	0,00	920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 170,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	3 600,00	0,00	37 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 301 470,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333 900,00
624	Transports biens, transports collectifs	7 000,00	0,00	74 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 760,00
628	Divers	19 600,00	0,00	59 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 286 170,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	15 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 950,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	1 725 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 944 720,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	691 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 875 220,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 300,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	56 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 784 800,00
RECETTES		285 230,00	0,00	624 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 793 510,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
706	Prestations de services	94 500,00	0,00	124 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	502 600,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00
747	Participations	190 730,00	0,00	487 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 810,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	462 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		344 850,00	0,00	664 605,00	0,00	0,00	42 520,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	263 295,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	27 400,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	16 700,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 230,00	0,00	4 260,00	0,00	0,00	280,00
641	Rémunérations du personnel	241 360,00	0,00	80 900,00	0,00	0,00	32 630,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	101 260,00	0,00	189 950,00	0,00	0,00	9 610,00
657	Subventions	0,00	0,00	73 500,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		216 000,00	0,00	84 500,00	0,00	0,00	200 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	216 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	29 500,00	0,00	0,00	200 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		4 371 900,00	0,00	10 200,00	0,00	427 500,00	4 721 583,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 300,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	124 200,00	0,00	0,00	0,00	36 500,00	126 500,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 000,00	0,00	0,00
613	Locations	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 400,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 050,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
628	Divers	50,00	0,00	0,00	0,00	160 500,00	92 550,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 670,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	47 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 835 310,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	98 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 142 440,00	0,00	0,00
657	Subventions	4 004 110,00	0,00	10 200,00	0,00	230 500,00	127 063,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉCETTES		90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 108 500,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 745 500,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées			428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	0,00	5 500,00	209 585,00	10 650,00	96 700,00	0,00	10 905 593,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 300,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	552 695,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	29 300,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00	0,00	2 900,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 450,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 750,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	328 100,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 670,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 237 380,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 542 040,00
657	Subventions	0,00	0,00	2 500,00	209 585,00	9 450,00	22 600,00	0,00	4 689 508,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
RÉCETTES		0,00	0,00	0,00	188 700,00	0,00	53 000,00	0,00	3 940 700,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	188 700,00	0,00	53 000,00	0,00	477 700,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 045 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs		51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	502 Plan de relance (crise sanitaire)	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	762 040,00	3 979 725,00	1 553 790,00	0,00	0,00	0,00	22 600,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	40 000,00	646 105,00	841 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	88 600,00	848 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	4 700,00	660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	20 000,00	5 000,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	8 200,00	10,00	3 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	224 710,00	1 751 910,00	472 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	370 830,00	726 540,00	177 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	600,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	528 270,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	371 270,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		282 840,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	200 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	80 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	251 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	50 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	201 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	6 604 795,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 527 605,00
613	Locations	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	986 600,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 360,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 600,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 940,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 649 220,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 355 170,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	781 020,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 150,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	371 270,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	392 800,00	332 290,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	102 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	8 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	62 050,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 300,00	5 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	12 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	55 400,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 150,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 180,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	891 000,00	0,00	1 655 590,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	124 600,00	0,00	231 100,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00	0,00	81 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 050,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	182 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	104 400,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 980,00	0,00	3 990,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	464 200,00	0,00	495 350,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	178 220,00	0,00	229 400,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	398 000,00	0,00	540 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	359 000,00	0,00	419 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00	0,00	39 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		792 820,00	0,00	0,00	0,00	727 500,00	0,00	0,00	4 941 180,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
613	Locations	4 800,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	28 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	28 400,00	0,00	0,00	0,00	722 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 760,00
641	Rémunérations du personnel	458 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 957 750,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	115 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 118 670,00
655	Contributions obligatoires	123 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		51 000,00	0,00	0,00	0,00	594 000,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	594 000,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	79	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	Plan de relance (crise sanitaire)	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 491 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 300,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 200,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 300,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 400,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 840,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 416 290,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 234 470,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 500,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	755 000,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	594 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 170 120,00	0,00	1 638 420,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	116 900,00	0,00	364 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490 000,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	16 000,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	12 510,00	0,00	4 480,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	1 447 740,00	0,00	500 970,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	555 470,00	0,00	197 970,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	252 200,00	0,00	1 634 000,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	252 200,00	0,00	1 633 000,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	88 Plan de relance (crise sanitaire)	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES		0,00	0,00	190 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 999 010,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	481 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490 000,00
613	Locations	0,00	0,00	220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 220,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
628	Divers	0,00	0,00	20 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 090,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	123 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 072 070,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	45 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	798 680,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 889 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 885 200,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000 €		14/12/2020
	Catégories de biens amortis		
L	Logiciels et progiciels	2	14/12/2020
L	Matériel informatique, de monétique et de téléphonie	4	14/12/2020
L	Matériel culturel, sportif, de loisirs et de tourisme	5	14/12/2020
L	Subvention d'équipement versée – Mobilier Matériel Études	5	14/12/2020
L	Frais d'étude, d'élaboration, de modification et de révisions des documents d'urbanisme	5	14/12/2020
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	14/12/2020
L	Frais d'insertion	5	14/12/2020
L	Matériel de reprographie et d'imprimerie	7	14/12/2020
L	Matériel de communication (hors téléphonie)	7	14/12/2020
L	Installation et matériel de voirie	7	14/12/2020
L	Matériel d'éclairage public et d'ateliers	7	14/12/2020
L	Matériel agricole et d'environnement	8	14/12/2020
L	Mobilier et ameublement	8	14/12/2020
L	Matériel de bureau	8	14/12/2020
L	Matériel de transports	8	14/12/2020
L	Matériel d'analyse et de mesures	8	14/12/2020
L	Matériel de chauffage et sanitaire	10	14/12/2020
L	Matériel d'entretien et de nettoyage	10	14/12/2020
L	Matériel médico-social	10	14/12/2020
L	Matériel de restauration	10	14/12/2020
L	Matériel lié au stationnement	10	14/12/2020
L	Équipement de police	10	14/12/2020
L	Matériel de garage	12	14/12/2020
L	Candélabres	20	14/12/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	20	14/12/2020
L	Coffre-fort	30	14/12/2020
L	Subvention d'équipement versée – Bâtiments et installation	30	14/12/2020
L	Subvention d'équipement versée – Projets d'infrastructure d'intérêt national	40	14/12/2020
L	Immeubles de rapport	50	14/12/2020

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	86 155,00		1 505 354,82	1 591 509,82	617 175,00	974 334,82
Provisions pour litiges	26 155,00		667 120,00	693 275,00	13 275,00	680 000,00
Provision pour litiges	26 155,00	11/04/2017	667 120,00	693 275,00	13 275,00	680 000,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		816 864,50	816 864,50	566 000,00	250 864,50
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00	01/01/2006	816 864,50	816 864,50	566 000,00	250 864,50
Autres provisions pour risques	60 000,00		21 370,32	81 370,32	37 900,00	43 470,32
Provision pour risque Compte Epargne Temps	60 000,00	01/01/2014	21 370,32	81 370,32	37 900,00	43 470,32
Dépréciations (3)	100 000,00		18 460,98	118 460,98	24 340,00	94 120,98
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	100 000,00		18 460,98	118 460,98	24 340,00	94 120,98
Compte de Tiers : Fourrière automobile	100 000,00	01/01/2014	18 460,98	118 460,98	24 340,00	94 120,98

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	186 155,00		1 523 815,80	1 709 970,80	641 515,00	1 068 455,80
TOTAL PROVISIONS	186 155,00		1 523 815,80	1 709 970,80	641 515,00	1 068 455,80

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 10 385 620,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		10 285 620,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	9 510 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	775 000,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	620,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		100 000,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10226	Taxe d'aménagement	60 000,00	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	40 000,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	10 385 620,00	8 214 000,00	12 566 672,72	31 166 292,72

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 39 957 026,01	2 008 855,00	VI 2 008 855,00
Ressources propres externes de l'année (a)		15 130 376,01	3 407 000,00	3 407 000,00
10221	TLE	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	6 000 000,00	347 000,00	347 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	210 376,01	60 000,00	60 000,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
275	Dépôts et cautionnements versés	20 000,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	8 900 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		24 826 650,00	-1 398 145,00	-1 398 145,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
15112	<i>Provisions pour litiges et contentieux</i>	31 000,00	-4 845,00	-4 845,00
1542	<i>Provisions pour compte épargne temps</i>	70 700,00	-10 700,00	-10 700,00
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	22 650,00	0,00	0,00
28031	<i>Frais d'études</i>	42 000,00	0,00	0,00
2804112	<i>Subv. Etat : Bâtiments, installations</i>	2 000,00	0,00	0,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	32 500,00	0,00	0,00
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	520 000,00	0,00	0,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	39 850,00	0,00	0,00
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	223 600,00	0,00	0,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	1 985 250,00	0,00	0,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	199 100,00	0,00	0,00
28046	<i>Attributions compensation investissement</i>	28 700,00	0,00	0,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	396 700,00	0,00	0,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	171 100,00	0,00	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	421 600,00	0,00	0,00
28158	<i>Autres inst., matériel, outil. techniques</i>	1 053 000,00	0,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	662 700,00	0,00	0,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	26 700,00	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	588 700,00	0,00	0,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	115 600,00	0,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	125 500,00	0,00	0,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	30 500,00	0,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	467 700,00	0,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>			
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>			
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>			
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>			
4912	<i>Dépréciation des comptes de redevables</i>	100 000,00	0,00	0,00
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 989 500,00	-852 600,00	-852 600,00
021	Virement de la section de fonctionnement	14 480 000,00	-530 000,00	-530 000,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6)	Solde d'exécution R001 (6)	Affectation R1068 (6)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	41 965 881,01	3 070 000,00	0,00	19 307 822,99	64 343 704,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 31 166 292,72
Ressources propres disponibles	VIII 64 343 704,00
Solde	IX = VIII - IV (7) 33 177 411,28

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le signe algébrique.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

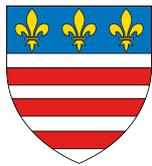
Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...



VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint.M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOUJ, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : FINANCES ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Service : D. ELABO. BUDG. FINANCEMENT

Réf. Service : 6017-fin-bb-n°11

OBJET : 6 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Exercice 2022 - Constitution d'une provision pour le risque de non recouvrement des recettes de la fourrière automobile

Mesdames, Messieurs,

Sur la base des dispositions de l'article R.2321-2 du CGCT, la ville de Béziers poursuit la constitution de provisions budgétaires pour les risques de non recouvrement des recettes de la fourrière automobile.

Le solde de cette provision est de 18 460,98 € au 01/01/2022.

Ce solde étant insuffisant pour l'exercice 2022, il convient donc de compléter cette provision par une dotation complémentaire de 100 000 €.

Le montant de cette provision sera ainsi de 118 460,98 € pour 2022.

Une reprise sur cette provision est effectuée chaque année en fonction des sommes non recouvrées et admises en non valeur par la collectivité suite aux états fournis par le Comptable Public.

Après examen, il vous est proposé :

- d'autoriser la constitution d'une provision d'un montant de 100 000 € pour le non recouvrement des restes sur comptes de tiers de la fourrière automobile.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

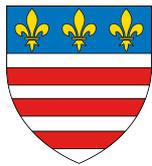
Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84947-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22





VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint.M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOUJ, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : FINANCES ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Service : D. ELABO. BUDG. FINANCEMENT

Réf. Service : 6017-fin-bb-n°11

OBJET : 6 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Exercice 2022 - Constitution d'une provision pour le risque de non recouvrement des recettes de la fourrière automobile

Mesdames, Messieurs,

Sur la base des dispositions de l'article R.2321-2 du CGCT, la ville de Béziers poursuit la constitution de provisions budgétaires pour les risques de non recouvrement des recettes de la fourrière automobile.

Le solde de cette provision est de 18 460,98 € au 01/01/2022.

Ce solde étant insuffisant pour l'exercice 2022, il convient donc de compléter cette provision par une dotation complémentaire de 100 000 €.

Le montant de cette provision sera ainsi de 118 460,98 € pour 2022.

Une reprise sur cette provision est effectuée chaque année en fonction des sommes non recouvrées et admises en non valeur par la collectivité suite aux états fournis par le Comptable Public.

Après examen, il vous est proposé :

- d'autoriser la constitution d'une provision d'un montant de 100 000 € pour le non recouvrement des restes sur comptes de tiers de la fourrière automobile.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

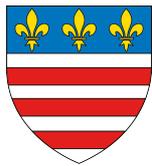
Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84947-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22





VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint.M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOUJ, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : FINANCES ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Service : D. ELABO. BUDG. FINANCEMENT

Réf. Service : 6017-fin-bb-n°10

OBJET : 7 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Admission en non valeur 2022 - Budget principal - Reprise sur provision constituée pour la fourrière automobile

Mesdames, Messieurs,

Le Trésorier Municipal, nous demande l'admission en non valeur des produits irrécouvrables, portés sur l'état n° 5215110333 pour le budget principal concernant les exercices et produits suivants :

Budget Principal:

Exercice 2016 :

TLPE	1744,96
Sous total :	1 744,96 €

Exercice 2017 :

Fourrière automobile	648,88
Droits de place (permis de stationnement)	954
TLPE	1744,96
Sous total :	3 347,84 €

Exercice 2018 :

Fourrière automobile	4 328,57
Droits de place (commerçants)	2 033,10
TLPE	13 880,96
Urbanisme (dispositif publicitaire)	5 659,08
Sous total :	25 901,71 €

Exercice 2019 :

Fourrière automobile	7 137,46
Droits de place (commerçants)	2 608,80
Locations	400
Jugements	800
Sous total :	10 946,26 €

Exercice 2020 :

Fourrière automobile	8 950,80
Droits de place (commerçants)	1 154,31
Droits de place (permis de stationnement)	473,30
Petite enfance	414,56
Dépôts sauvages / Prise en charge Ivresse Publique Manifeste	4 219,97
DRH divers	447,66
Locations	1 782
Affaires scolaires (inscriptions centres)	118,60
Sous total :	17 561,20 €

Exercice 2021 :

Fourrière automobile	3 269,90
Droits de place (permis de stationnement)	44
Petite enfance	521,31

Dépôts sauvages / Prise en charge	560
Ivresse Publique Manifeste	
Sous total :	4 395,21 €

Total général :	63 897,18 €
------------------------	--------------------

Vu ces états de produits irrécouvrables, dressés par le Trésorier Municipal,

Vu également les pièces produites à l'appui,

Considérant que le Trésorier Municipal a justifié dans les formes prévues par les règlements, de l'impossibilité de recouvrer ces sommes, ou que le montant des sommes à recouvrer est inférieur au seuil des poursuites autorisées,

Considérant qu'une provision a été constituée afin de palier le risque de non recouvrement des recettes de la fourrière dont le solde est de 18 460,98 €, et que pour l'année 2022 les produits irrécouvrables se montent à 24 335,61 €, il convient donc d'effectuer une reprise sur provision de ce montant.

Après examen, il vous est proposé :

- d'adopter l'admission en non valeur des sommes ci-dessus reportées,
- et d'autoriser la reprise sur provision constituée pour les produits irrécouvrables de la fourrière automobile à hauteur de 24 335,61 €.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

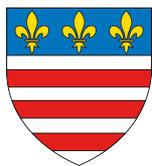
Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84949-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22





VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint.M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOUJ, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : FINANCES ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Service : D. ELABO. BUDG. FINANCEMENT

Réf. Service : 6017-fin-bb-n°12

OBJET : 8 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Exercice 2022 - Reprise sur provision pour risques et charges de fonctionnement courant - Compte Épargne Temps

Mesdames, Messieurs,

Sur préconisation de la Chambre Régionale des comptes, il a été décidé de constituer une provision afin de prévenir le risque financier constitué par la dette sociale que représente la monétisation des heures accumulées sur les comptes épargne temps.

Cette provision destinée à couvrir les demandes exceptionnelles de monétisation de compte épargne temps pouvant survenir en cours d'année, suite aux départs d'agents de la collectivité ou autres motifs exceptionnels, présente un solde de 21 370,32 € au 1er janvier 2022.

Compte tenu du solde de cette provision et de la prévision des demandes exceptionnelles de monétisation de compte épargnes temps, il convient au titre de l'année 2022, de constituer une provision complémentaire de 60 000 €.

Après ce complément, le montant de la provision sera de 81 370,32 €.

D'autre part compte tenu des demandes de versement exceptionnelles formulées du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, il vous est proposé de procéder à une reprise partielle de cette provision à hauteur de 37 840,85 €.

Après cette reprise, le nouveau solde de cette provision sera de 43 529,47 € .

Après examen, il vous est proposé :

- d'autoriser la constitution d'un complément de provision pour risque et charges en vue de la monétisation exceptionnelle des comptes épargnes temps, d'un montant 60 000 €,
- d'autoriser la reprise sur provision pour risques et charges liées au compte épargne temps, d'un montant de 37 840,85 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 et les opérations seront réalisées sur l'exercice 2022.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

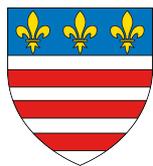
Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84951-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22





VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint.M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOLU, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : LEGALITE ET CITOYENNETE
Service : S. SEC. CONSEIL MUNICIPAL

Réf. Service : PD/CR

OBJET : 9 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - **Recettes des Forfaits Post Stationnement - Convention Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée/Ville de Béziers année 2021**

Mesdames, Messieurs,

Suite à la réforme de la dépenalisation et de la décentralisation du stationnement payant sur voirie, outre les recettes de la redevance de stationnement (recettes horaires des horodateurs et des abonnés), le stationnement payant sur voirie génère des recettes de Forfaits Post Stationnement (FPS). Le FPS est réglé en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement immédiat de la redevance.

La ville perçoit l'intégralité des recettes des FPS par deux sources : les FPS minorés par la société EFFIA, délégataire du service public de stationnement payant de la ville, et, les autres FPS par l'Etat, au travers de la convention avec l'ANTAI (agence nationale de traitement automatisé des infractions).

L'article R.2333-120-18 du code général des collectivités territoriales précise que la commune ayant instituée la redevance de stationnement et l'EPCI signent une convention avant le premier octobre de chaque année, fixant la part des recettes issues des FPS reversée à l'EPCI pour l'exercice de ses compétences en matière d'organisation de la mobilité et de voirie d'intérêt communautaire.

Le reversement s'effectue déduction faite des coûts de mise en œuvre des FPS.

En outre, le produit peut être utilisé pour financer des opérations de voirie portées par la commune.

Pour l'année 2021, les produits de FPS perçus déduction faite des coûts de gestion des FPS sont de 68 807,18 €. Ce solde positif est destiné au financement des opérations de voirie de la commune de Béziers.

Après examen, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer la convention pour la répartition des recettes issues des Forfaits Post Stationnement (FPS) année 2021 entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la ville de Béziers, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84953-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22





CONVENTION POUR LA REPARTITION DES RECETTES ISSUES DES FORFAITS POST STATIONNEMENT (FPS) – ANNEE 2021

Entre,

La Ville de Béziers, représentée par son Maire en exercice, en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du ... 2022

Ci-après désignée « la Ville »,

D'une part,

Et,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée représentée par son Président en exercice, en vertu d'une délibération du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2022

Ci-après désignée « l'Agglomération »,

D'autre part.

PREAMBULE

La réforme de la dépenalisation et décentralisation du stationnement payant sur voirie est entrée en vigueur le 1er janvier 2018.

L'objectif de cette réforme est de donner davantage de compétences aux collectivités locales pour mettre en œuvre un service public du stationnement incluant la définition de la stratégie en matière de tarification et une meilleure incitation au respect, afin d'apporter une réponse adaptée aux enjeux de la mobilité locale.

Le fait de ne pas acquitter la redevance de stationnement n'étant plus constitutif d'une infraction, n'est plus sanctionné par une amende pénale. C'est un forfait post stationnement (FPS) qui s'applique lorsque le montant correspondant à la totalité de la période de stationnement n'est pas (ou insuffisamment) réglé dès le début du stationnement.

Les modalités de cette réforme sont précisées dans le décret n°2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L. 2333-87 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ces textes prévoient que les recettes de Forfait de Post Stationnement (FPS) sont perçues par les communes, puis reversées aux EPCI selon différentes modalités.

Il ressort de l'article R. 2333-120-18 du CGCT que la commune ayant institué la redevance de stationnement et l'EPCI signent une convention, avant le 1er octobre de chaque année, fixant la part des recettes issues des forfaits de post-stationnement reversée à l'EPCI, pour l'exercice de ses compétences en matière

d'organisation de la mobilité et de voirie d'intérêt communautaire.

Les modalités de répartition entre les collectivités et d'utilisation du produit des FPS sont précisées dans le décret n°2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance des véhicules sur voirie prévue à l'article L. 2333-87 du CGCT.

Par conséquent, il a été convenu ce qui suit.

1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de répartition des produits du Forfait Post-Stationnement (FPS) entre la Ville, qui a institué la redevance de stationnement, et l'Agglomération au titre de ses compétences en matière d'organisation de la mobilité et de voirie d'intérêt communautaire au titre de l'année 2021.

2 – Coûts de mise en œuvre des FPS pris en compte

Conformément aux dispositions prévues au III de l'article L.2333-87 du CGCT, la Ville reverse les recettes issues des FPS à l'Agglomération, déduction faite des coûts de mise en œuvre des FPS.

Les coûts de mise en œuvre des FPS sont calculés à partir :

- de l'annexe 2 du rapport 2021 du délégataire qui détaille les charges liées aux FPS
- de la facturation annuelle de l'Agence Nationale de Traitement Automatisée des Infractions (ANTAI)

	Montant TTC des coûts déductibles par la Ville au titre de l'année 2021
Charges directes (cf annexe 2 du rapport annuel d'activité du délégataire)	268 221,17. €
Charges indirectes (cf annexe 2 du rapport annuel d'activité du délégataire)	52 599,50. €
Rémunération de l'ANTAI (CA 2021 chapitre 011 article 6228)	21 913,15.. €
TOTAL	342 733,82. €

3 – Produit FPS pris en compte

Le produit du FPS pris en compte correspond au montant des FPS recouvrés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021 et comptabilisé à l'article 70384 du compte administratif de la Ville.

Le montant retenu est celui issu du Compte administratif de l'exercice considéré.

Pour l'année 2021, le montant du produit FPS figurant au Compte administratif s'élève à **411 541. €**.

4 – Montant du reversement de l'année conventionnée

Conformément aux dispositions de l'article L.2333-87 III du Code Général des Collectivités Territoriales, le produit des FPS peut être destiné au financement des opérations de voirie portées par la Ville.

Ainsi le solde du produit des FPS, déduction faite de l'ensemble des coûts ci-dessus détaillés est conservé par la commune en vue de financer les opérations de voirie dont elle a la charge.

5 – Calendrier et modalités de reversement

La Ville transmet à l'Agglomération au plus tard six semaines avant le Conseil communautaire précédant la date limite de conventionnement du 1^{er} octobre, toutes les informations nécessaires à l'élaboration de la présente convention pour l'année N-1 et notamment les montants définitifs des produits perçus et dépenses réalisées, accompagnés des pièces justificatives.

En cas de reversement, le montant est inscrit :

- en dépenses pour le Budget Principal de la Ville, au chapitre 014 « atténuation de produits » / article 703894,
- en recettes pour le Budget Principal de l'Agglomération, à l'article 70384.

Il intervient au plus tard le 1^{er} novembre N+1.

6 – Litiges

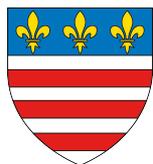
Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Montpellier.

Au préalable, les parties s'engagent toutefois à rechercher une solution amiable au litige.

Fait à Béziers le

Pour la Ville,

Pour l'Agglomération,



VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint.M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOUJ, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : LEGALITE ET CITOYENNETE
Service : S. SEC. CONSEIL MUNICIPAL

Réf. Service : PD/CR

OBJET : 10 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - **Reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM)**

Mesdames, Messieurs,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1, L5211-3, L2121-12, L2131-1, L2131-2 ;

VU la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019-I-1420 du 4 novembre 2019 portant modification des compétences de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ;

VU la compétence obligatoire « Développement économique » de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée notamment en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire » ;

VU la délibération du 26 septembre 2022 de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée,

CONSIDÉRANT que :

La loi de finances pour 2011 a institué la taxe d'aménagement perçue de plein droit par les communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou d'un plan d'occupation des sols (POS) nécessitant une autorisation d'urbanisme. Cette taxe est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager qui peut être un particulier ou un professionnel .

Le reversement de la taxe d'aménagement par les communes aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) était facultative jusqu'au 31 décembre 2021, cette faculté étant laissée à leur libre appréciation.

La communauté d'agglomération Béziers Méditerranée ne perçoit, à ce jour, aucune part de taxe d'aménagement versée par des communes membres.

L'article 109 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 a modifié l'article L331-2 du code de l'urbanisme et rend obligatoire le reversement, total ou partiel, de la taxe d'aménagement par les communes aux EPCI à compter de 2022 ;

La nouvelle rédaction de l'article L.331-2 du code de l'urbanisme stipule que « tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'établissement public de coopération intercommunale ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences».

Les modalités de reversement de la taxe d'aménagement par les communes à la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, doivent être définies par délibérations concordantes.

L'objet de la présente est donc de définir les conditions du reversement de la taxe d'aménagement. Par ailleurs, une convention définissant les modalités de reversement annexée à la présente, a été établie et vous est proposée.

Au titre de sa compétence obligatoire et exclusive en matière de développement économique, la CABM supporte la charge des dépenses d'équipements publics réalisés dans les zones d'activités. Concomitamment, l'exercice de cette compétence par la CABM génère des retombées fiscales pour les communes.

A compter de 2022 et les années suivantes, la ville de BEZIERS reverserait à la CABM l'intégralité de la taxe d'aménagement perçue pour toute opération de construction, de reconstruction et d'agrandissement d'un bâtiment, d'installations ou d'aménagements de toute nature, réalisée sur toute nouvelle zone d'activité économique d'intérêt communautaire, selon les modalités indiquées dans la convention ci-annexée.

Après examen, il vous est proposé :

- d'adopter le principe du reversement de la taxe d'aménagement qui serait perçue par la ville de BEZIERS sur toute nouvelle zone d'activité économique d'intérêt communautaire, selon les modalités indiquées dans la convention ci-annexée,
- d'autoriser, Monsieur Michel HERAIL, Maire - Adjoint, à signer la convention de reversement de la taxe d'aménagement ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84956-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22



CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ENTRE LA COMMUNE DE BEZIERS ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MEDITERRANEE

La commune de Béziers représentée par Michel HERAIL, Maire - Adjoint, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 27/09/2022, certifiée conforme et exécutoire en date du _____, ci-après dénommée « la commune »,

D'une part,

ET

La communauté d'agglomération Béziers méditerranée, représentée par Monsieur Robert Ménard, Président, agissant en vertu de la délibération N° _____ en date du 26/09/2022, certifiée conforme et exécutoire en date du _____, ci-après dénommée « la communauté d'agglomération Béziers méditerranée » (CABM),

D'autre part,

PREAMBULE

La commune de Béziers, membre de la CABM perçoit le produit de la taxe d'aménagement applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations réalisée sur son territoire et nécessitant une autorisation d'urbanisme .

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article L.331-2 du code de l'urbanisme. Cet article stipule que « « tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'établissement public de coopération intercommunale ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences ».

Par délibération en date du 26 septembre 2022, le conseil communautaire a voté le principe du reversement de la taxe d'aménagement par les communes à la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

Par délibération concordante du conseil municipal en date du 27/09/2022, la commune de Béziers a voté ce même principe.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de reversement en vertu des délibérations concordantes prises par les 2 parties.

ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION

Le champ d'application de la présente convention porte sur l'intégralité des recettes de taxe d'aménagement perçues à compter de 2022 et les années suivantes pour toute opération de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, installations ou aménagements de toute nature réalisée sur toute nouvelle zone d'activité économique d'intérêt communautaire.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le reversement par les communes à la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée de la taxe d'aménagement entrant dans le champ d'application est annuel.

Ainsi la taxe d'aménagement perçue l'année N sera reversée en N+1.

A cette occasion, la commune transmettra à la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée au plus tard le 31 janvier N+1 un état reprenant les sommes encaissées sur l'année N. L'extrait du compte administratif N relatif à la présentation par article des recettes d'investissement sera joint à cet état.

Pour chaque somme perçue, les informations suivantes, références cadastrales au format numérique SIG et le numéro d'enregistrement du document d'urbanisme seront indiqués.

Si la commune était amenée à rembourser un trop perçu de taxe d'aménagement, la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée lui reversera le montant correspondant.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE CALCUL

Le montant du reversement au profit de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée s'effectue à hauteur de 100% des sommes perçues par la commune en application du taux de la taxe d'aménagement voté par la commune.

ARTICLE 5 : INSCRIPTION BUDGÉTAIRE

Les reversements seront imputés en section d'investissement, à l'article 10226 en dépenses pour la commune et à l'article 10226 en recettes pour la communauté d'agglomération.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être modifiée par avenant accepté par les deux parties par délibération concordante.

ARTICLE 7 : DURÉE DE LA CONVENTION

Cette convention est renouvelable annuellement, par tacite reconduction sauf si celle-ci devait être modifiée.

ARTICLE 8 : LITIGES

En cas de litige portant sur l'exécution ou l'interprétation de la présente convention, et après épuisement des voies amiables en vigueur, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif, dans le respect des délais de recours.

La présente convention sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Béziers, le /09/2022, en 2 exemplaires originaux.

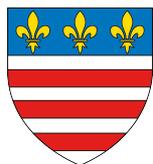
Pour la communauté d'agglomération Béziers méditerranée,

Le président,

Pour la commune de BEZIERS,

Michel HERAIL,

Adjoint au Maire,



VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint.M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOUJ, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : LEGALITE ET CITOYENNETE
Service : S. SEC. CONSEIL MUNICIPAL

Réf. Service :

OBJET : 11 - ADMINISTRATION GENERALE - **Création de la SPL**

Mesdames, Messieurs,

1. La présente délibération vise à approuver la création, par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la Ville de Béziers, de la Société Publique Locale (ci-après « SPL ») restant à dénommer, dont les statuts et le pacte d'actionnaires sont joints en annexes.

2. Au préalable, rappelons que les SPL sont des sociétés de droit privé composées exclusivement d'actionnaires publics, collectivités territoriales ou groupements de collectivités.

Ces sociétés sont régies par l'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que pour le surplus, par les règles applicables aux sociétés d'économie mixte et les dispositions du Code de commerce régissant les sociétés anonymes.

Elles sont représentées par un Directeur général, nommé par le conseil d'administration auquel il rend compte et révocable par ce dernier. Le conseil d'administration des SPL est composé exclusivement d'élus représentant les actionnaires de la société, dont le nombre est fixé en proportion de leur participation au capital social. Les SPL comprennent également des assemblées générales composées de représentants des actionnaires, chargées de délibérer sur les sujets relevant de leur compétence listés par les statuts, tels que l'approbation annuelle des comptes ou la modification des statuts.

Ces sociétés peuvent intervenir sur le territoire et pour le compte de leurs actionnaires, à leur demande, dans le cadre de conventions de prestations intégrées préalablement conclues. En raison du contrôle analogue exercé par les actionnaires sur la société, par le biais du conseil d'administration et du comité technique réuni préalablement à ses délibérations, la SPL peut se voir confier tous types de contrats par ses actionnaires sans publicité ni mise en concurrence préalable (procédure de quasi-régie ou in house).

3. Au cas présent, la SPL dont la création est proposée a pour objet social de :

- Réaliser toutes actions ou opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme ;
- Réaliser toutes actions de construction ou de réhabilitation immobilière poursuivant l'un au moins des objectifs définis à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme ;
- Assurer la commercialisation, gestion et/ou exploitation d'ouvrages, équipements ou services présentant le caractère d'une activité d'intérêt général au sens de l'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Procéder à toute acquisition ou cession d'immeubles, baux commerciaux, fonds de commerce ou fonds artisanaux ;
- Réaliser toutes études préalables ou opérationnelles en lien avec les missions précitées relevant de son objet social statutaire.

Le capital social de la SPL serait fixé à un montant de deux cent vingt-cinq mille euros (225.000 €), minimum obligatoire au titre du Code général des collectivités territoriales, divisé en 1.000 actions de même catégorie d'un montant de 225 € chaque.

Ce capital serait réparti comme suit entre les actionnaires de la société :

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital	Participation au capital
Communauté	620	139.500 €	62%

d'Agglomération Béziers Méditerranée			
Ville de Béziers	380	85.500 €	38%
Total	1.000	225.000 €	100%

Un pacte d'actionnaires a par ailleurs été établi entre la commune et la communauté, afin de préciser les principaux engagements des actionnaires afférents :

- A la composition et l'évolution du capital social ;
- A la gouvernance de la société ;
- A l'activité de la société ;
- Aux modalités d'exercice du contrôle analogue.

Le conseil d'administration serait composé de :

- Trois (3) administrateurs représentant la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ;
- Deux (2) administrateurs représentant la commune de Béziers.

Chaque actionnaire désignera également un élu chargé de le représenter au sein des assemblées générales de la SPL.

Les élus représentant la commune au sein des organes de la SPL sont mandatés par le conseil municipal et à ce titre, protégés contre tous risques d'engagement de leur responsabilité par l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction issue de la loi « 3DS » n°2022-217 du 21 février 2022.

4. La SPL dont la création est proposée permettrait donc à la ville de Béziers comme à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée de disposer d'un outil efficace, souple, externalisé mais pleinement contrôlé, bénéficiant du statut d'opérateur privé, susceptible de favoriser l'aménagement du territoire relevant de leurs compétences partagées.

Cette société n'interviendra que sur saisine de ses actionnaires, dans les conditions approuvées par ces derniers.

5. La création de cette SPL requiert une délibération de chaque actionnaire visant à approuver les documents fondateurs de la société que sont les statuts et le pacte d'actionnaires, à désigner les représentants de chaque actionnaire au sein de la société et à autoriser le versement de la participation au capital social.

A l'issue de cette délibération, la procédure de création de la SPL suivra le cas échéant les étapes ci-après :

- Versement des participations au capital social ;
- Réunions des futurs administrateurs visant à nommer le Président du conseil d'administration et le Directeur général de la société ;
- Signature des statuts ;
- Immatriculation de la société au greffe du Tribunal de commerce de Béziers.

6. Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser la création de la SPL et la participation de la commune à son capital social à hauteur de 85.500 € ;
- Approuver les statuts et le pacte d'actionnaires annexés à la délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1,

Vu le code de commerce, notamment ses articles L.225-1 et suivants,

Vu le projet de statuts de la Société Publique Locale restant à être dénommée, tel qu'annexé à la présente délibération,

Vu le projet de pacte d'actionnaires de la Société Publique Locale, tel qu'annexé à la présente délibération,

Vu le rapport de monsieur le Maire,

Considérant la volonté de la commune de Béziers et de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée de créer entre elles une société publique locale (ci-après « SPL ») compétente pour intervenir, sur leur territoire et à leur demande, en matière d'aménagement, de construction, de commercialisation, gestion et/ou exploitation d'équipements ou services présentant le caractère d'une activité d'intérêt général et d'acquisition ou cession d'immeubles, baux commerciaux, fonds de commerce ou fonds artisanaux ;

Considérant les avantages que procurerait la création d'une telle SPL, tels que rappelés dans le rapport joint à la présente délibération, notamment au regard de son statut d'opérateur privé entièrement contrôlé par ses actionnaires publics, souple, opérationnel et susceptible d'être saisi par ses actionnaires sans publicité ni mise en concurrence préalables, au titre de la procédure de quasi-régie ;

Considérant que le capital social de la SPL serait fixé à un montant de deux cent vingt-cinq mille euros (225.000 €), réparti entre les actionnaires de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital	Participation au capital
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée	620	139.500 €	62%
Ville de Béziers	380	85.500 €	38%
Total	1.000	225.000 €	100%

Considérant que la commune serait représentée au sein de la SPL par deux représentants au conseil d'administration et un représentant aux assemblées générales, désignés au sein du conseil municipal ;

Considérant en conséquence l'opportunité pour la commune de Béziers de participer au capital social de la SPL, dans le cadre de sa création ;

Considérant qu'à cette fin, il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser la création de la SPL ;
- D'approuver les statuts et le pacte d'actionnaires de la SPL ;
- D'autoriser le versement d'une somme de 85.500 € afin de libérer intégralement les actions souscrites par la commune et de permettre la création de la société.

Après examen, il vous est demandé :

1°/ - d'approuver la création et l'adhésion de la commune de Béziers à la Société Publique Locale restant à être dénommée

2°/ - d'approuver les projets de statuts de la société, tels que joints à la présente délibération.

3°/ - d'approuver le projet de pacte d'actionnaires, tel que joint à la présente délibération.

4°/ - d'autoriser le versement d'une somme de quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros (85.500 €) au titre de la participation de la commune au capital de la SPL, dont résultera la propriété pleine et entière de 380 actions ; cette somme sera versée à la Caisse des dépôts et consignation et sera prélevée sur la section correspondante du budget.

5°/ - d'autoriser monsieur le Maire ou l'un des conseillers municipaux titulaires d'une délégation à cette fin, à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces requises pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

Publié le : 29/09/22

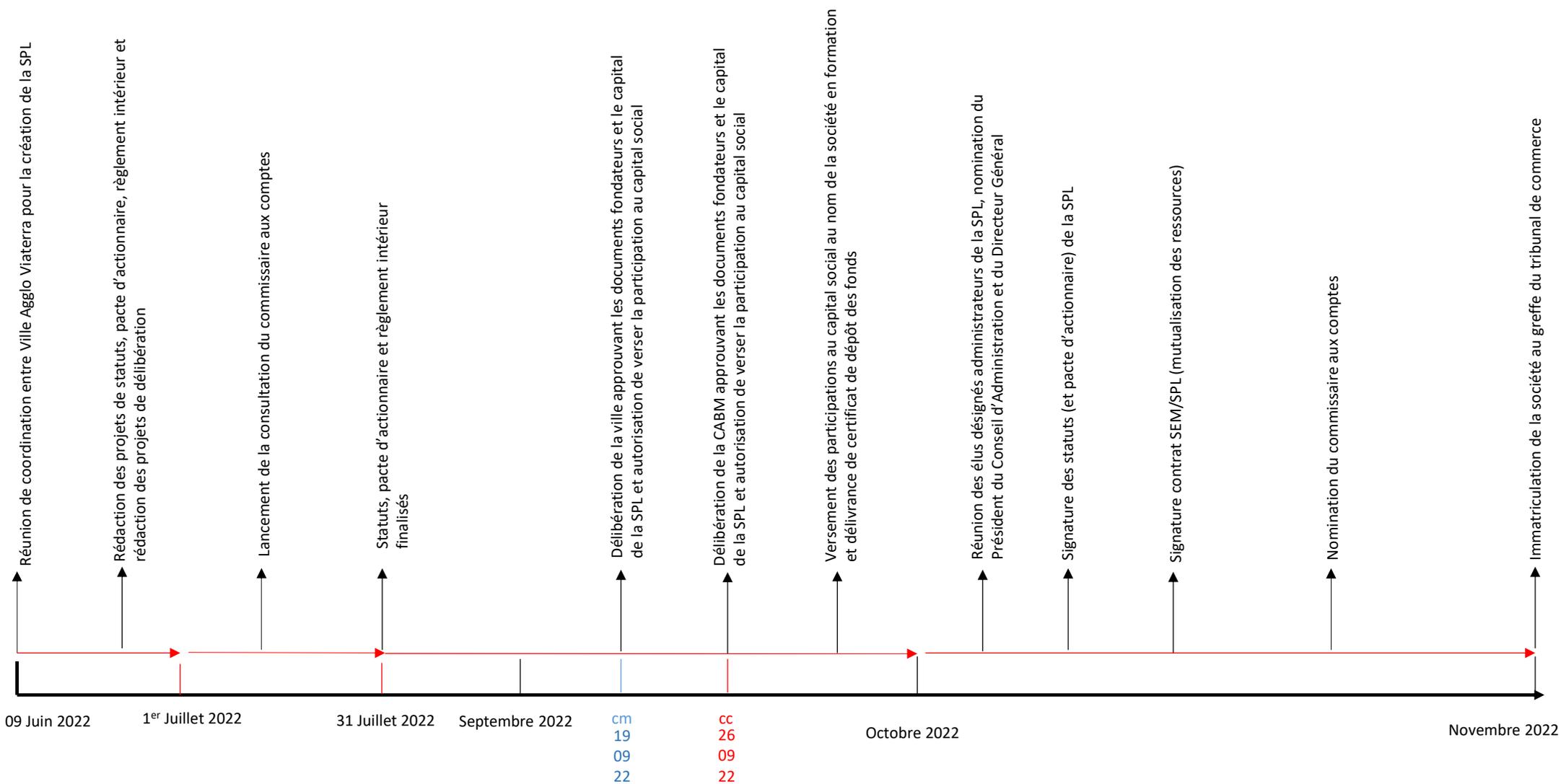
Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84909-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22



Planning de création de la SPL



PACTE D'ACTIONNAIRES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

- 1. La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée**, dont le siège est sis Quai Ouest – 39 boulevard de Verdun – CS 30567 – 34536 Béziers Cedex, représentée par ..., dûment habilité par une délibération du conseil communautaire en date du ... ;

Ci-après désignée « la Communauté d'Agglomération »,

ET :

- 2. La Commune de BEZIERS**, dont le siège est sis Place Gabriel Péri – 34500 Béziers, représentée par son Maire en exercice, monsieur Robert MENARD, dûment habilité par une délibération du conseil municipal en date du ... ;

Ci-après désigné « la Commune »,

En présence de :

La société publique locale (ci-après SPL) « ... », dont le siège est sis 35 boulevard de Verdun – CS 642 – Béziers Cedex, représentée par son Directeur général, désigné suivant délibération en date du

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

1. Les actionnaires signataires du présent pacte ont décidé de constituer entre eux une société publique locale, conformément aux statuts approuvés par décisions conjointes de leurs organes délibérants en date des ...

Par le présent pacte d'actionnaires, ils ont décidé de préciser les règles principales qu'ils s'engagent à respecter en cette qualité, notamment concernant le fonctionnement, la gouvernance, l'activité, l'évolution et le contrôle opéré sur la société créée.

Ce pacte vise ainsi à définir les engagements des actionnaires de la société relatifs :

- A la composition et l'évolution du capital social (**Titre I**) ;
 - A la gouvernance de la société (**Titre II**) ;
 - Aux engagements opérationnels et financiers (**Titre III**) ;
 - Au contrôle analogue (**Titre IV**) ;
 - Au contenu dudit pacte (**Titre V**).
2. Si le pacte d'actionnaires ne saurait valablement contrevenir aux statuts de la société ni être opposé aux tiers, il constitue néanmoins un document contractuel engageant juridiquement ses signataires, conformément aux principes issus des articles 1193 et suivants du code civil, encadrant la force obligatoire des contrats.

Les Parties signataires s'engagent ainsi à respecter les stipulations du présent pacte d'actionnaires, en leur qualité d'actionnaires comme au sein des organes qui leur sont propres.

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

TITRE I : COMPOSITION ET EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Article 1 **Définitions**

Les termes ci-après mentionnés utilisés dans le cadre du Pacte recevront la définition précisée ci-dessous, à savoir :

« **Actionnaires** » : désigne l'ensemble des Actionnaires fondateurs de la Société et le cas échéant, toutes collectivités territoriales ou tous groupements de collectivités qui viendraient à acquérir ultérieurement des actions de la Société, quel qu'en soit le nombre, en adhérant de ce fait au présent Pacte.

« **Désaccord** » : désigne une mésentente entre les Parties relative à l'interprétation ou l'exécution du présent Pacte.

« **Pacte** » : désigne le présent pacte d'actionnaires conclu par les Parties, dont les annexes font partie intégrante, tel qu'il sera éventuellement modifié par avenant signé par chacune des Parties.

« **Parties** » : désigne les Parties signataires du Pacte, soit les Actionnaires de la Société.

« **Plan d'Affaires** » : désigne le document déterminant les objectifs communs des Parties en matière d'activité et de développement de la Société et les moyens pour y parvenir.

« **Société** » : désigne la société publique locale ..., au capital de 225.000 euros, dont le siège est 35 boulevard de Verdun – CS 642 – Béziers Cedex.

« **Statuts** » : désigne les Statuts de la Société en vigueur à la date de signature du Pacte.

« **Tiers** » : désigne toute personne physique ou morale, non actionnaire de la Société qui n'est pas une Partie.

Article 2 **Engagement d'incessibilité et dérogation**

Les Parties estiment essentiel de maintenir une stabilité dans la répartition initialement convenue du capital social.

A ce titre, les Parties s'interdisent pendant une durée de quatre (4) ans à compter de la signature du Pacte, sauf accord exprès et écrit unanime, de céder tout ou partie de

leur participation au capital de la Société, que ce soit au profit d'un Tiers ou d'un autre Actionnaire. Chaque Partie s'interdit également de procéder à une telle cession jusqu'à l'expiration du ou des contrats qu'elle aura conclu avec la Société.

Cette inaliénabilité temporaire des actions sera inscrite en caractère apparent sur le registre de mouvements de titres de la Société et sur les comptes individuels de l'ensemble des Actionnaires.

Toute Cession opérée en violation de la présente clause est nulle.

Toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités souhaitant adhérer à la Société devra, pour ce faire, acquérir des Actions nouvellement créées, par le biais d'apports en numéraire ou en nature.

Article 3 Capital social

Les Parties s'accordent sur une clé de répartition du capital social fixée en considération du nombre d'habitants de chaque actionnaire.

Le capital social constitué à la création de la structure, à hauteur du montant minimum requis par l'article L.1522-3 du code général des collectivités territoriales, a été partagé selon cette clé de répartition, qui s'appliquera également aux collectivités territoriales ou groupements de collectivités qui souhaiteraient adhérer à la Société.

TITRE II : GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

Article 4 Conseil d'administration

Les Parties conviennent que le Conseil d'administration conservera pendant toute la durée du présent Pacte la structure et la composition suivante, issue de la répartition des sièges d'administrateurs entre les Actionnaires au prorata de leur participation au capital :

- Pour la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée: trois (3) sièges d'administrateurs ;
- Pour la Commune de Béziers : deux (2) sièges d'administrateurs.

Les collectivités territoriales et/ou groupements de collectivités intéressés pourraient se voir octroyer, avec l'accord des Actionnaires, un poste de délégué spécial au sein du Conseil d'administration. Le ou les délégués spéciaux ainsi désignés disposeraient d'une information complète sur le fonctionnement de la Société dans l'optique d'une adhésion future, sans bénéficier de droit de vote, mais avec le droit d'être entendu à tout moment durant les réunions du Conseil d'administration.

Article 5 Convention de vote

5.1. Pour toutes les décisions portant sur les matières ci-après énumérées, l'Actionnaire majoritaire s'engage à demander l'accord par écrit de l'Actionnaire minoritaire directement concerné avant tout vote au sein du Conseil d'administration.

- Décisions relatives à la conclusion ou l'exécution d'une convention de prestations intégrées sollicitée par l'Actionnaire minoritaire, pour des prestations réalisées de manière conforme aux clauses du Pacte d'actionnaire, validée préalablement par le Comité technique ;
- Décisions relatives à l'approbation d'un acte ou d'une convention tendant à confier à la Société la réalisation d'une action ou opération d'aménagement ou immobilière concernant le territoire de l'Actionnaire minoritaire ;
- Décisions relatives à la cession d'immeubles, baux commerciaux, fonds de commerce ou fonds artisanaux afférents à un local situé sur le territoire de l'Actionnaire minoritaire.

5.2. Afin d'améliorer la participation des actionnaires minoritaires de la Société aux assemblées générales, le ou les Actionnaires majoritaires s'engagent à soutenir toute demande de dépôt d'un projet de résolution par un ou plusieurs actionnaires

minoritaires, en application de l'article L.225-105 du code de commerce, quel que soit le montant de leur participation au capital social.

Ainsi, les Parties au présent pacte veilleront à ce que tout Actionnaire de la Société puisse, indépendamment du montant de sa participation au capital social, proposer un projet de résolution aux assemblées générales.

PROJET

TITRE III : ACTIVITE OPERATIONNELLE

Article 6 Objectifs partagés

Les Parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour permettre la bonne réalisation, par la Société, des missions qui lui seront confiées, notamment en ce qui concerne la transmission de tous éléments d'information disponibles, le versement des subventions susceptibles d'être octroyées, les éventuelles garanties d'emprunt susceptibles d'être valablement octroyées et les décisions administratives financières ou techniques requises.

Article 7 Engagements financiers des Actionnaires

Les Actionnaires s'engagent à voter favorablement, le cas échéant et au sein des organes de la Société, aux décisions tendant à réaffecter l'ensemble du résultat excédentaire de l'exercice et des réserves disponibles en vue de favoriser la réalisation de l'objet social conformément aux principes et objectifs fixés par le présent Pacte.

TITRE IV : CONTROLE ANALOGUE

Article 8 Comité technique

8.1. Les Parties conviennent de constituer au sein de la Société un Comité technique dont l'objet est de donner son avis sur les conventions susceptibles d'être conclues avec la Société et de contrôler l'exécution des contrats passés avec la structure.

Ce comité complète les organes sociaux dans la mise en œuvre du contrôle analogue de la société par les Actionnaires, et notamment du contrôle des orientations stratégiques de la société, de ses modalités de fonctionnement et du déroulement des opérations.

Dès la constitution de la Société, les Parties conviennent de voter en faveur de toute résolution qui serait soumise au Conseil d'administration et qui aurait pour objet de créer le Comité technique conformément aux dispositions de l'article R. 225-29 du Code de commerce.

8.2. Le Comité technique sera composé de 3 membres permanents :

- Le Directeur Général de la Société, ou le représentant qu'il désignera ;
- Un représentant désigné par la direction générale de chaque Actionnaire, parmi ses services.

Le Comité technique pourra constituer des groupes de travail pour chacune des missions soumises à son examen.

Le Comité technique et les groupes de travail pourront être assistés de tous tiers et de toutes personnalités qualifiées dont la présence sera estimée utile, qui disposeront d'une simple voix consultative.

Les membres du Comité technique sont nommés pour une durée de trois (3) ans, renouvelable indéfiniment et le cas échéant tacitement. Toutefois, la perte de la qualité d'Actionnaire entraîne de plein droit la démission du représentant dudit actionnaire au Comité technique.

Les fonctions occupées par les membres du Comité technique ne donneront lieu à aucune rétribution financière.

8.3. Le Comité technique a un rôle consultatif. Il formule toute recommandation, observation, demande de précisions et/ou complément concernant la réalisation de l'objet de la Société.

Le Comité technique sera obligatoirement saisi de toutes les questions affectant les orientations stratégiques de la Société ou des opérations, avant leur étude par les organes sociaux, que ce soit sur les sujets financiers, opérationnels, de programmation ou autres.

Le Comité technique peut également se faire communiquer par la Société tous les éléments d'information, actes, décisions ou documents nécessaires à l'exercice de ses missions.

8.4. Le Comité technique se réunira au moins trois (3) fois par exercice et aussi souvent que l'intérêt social l'exige, en fonction du volume de dossiers à traiter. Il se réunira au minimum avant chaque délibération du Conseil d'administration de la Société.

Le Comité technique pourra être réuni à l'initiative du Directeur général ou à la demande de la moitié au moins de ses membres.

Chaque membre du Comité devra être convoqué par tous moyens au moins 4 jours avant la date de ladite réunion. Toutefois, en cas d'urgence et si tous les membres du Comité technique y consentent, ils pourront être réunis sans délai.

Le Comité technique pourra se réunir par visioconférence ou conférence téléphonique.

Les réunions du Comité pourront donner lieu à l'établissement d'un procès-verbal signé par le Directeur général et un autre membre du Comité technique.

8.5. Les avis du Comité technique seront :

- soit des avis favorables, avec ou sans réserves ;
- soit des avis défavorables.

Les avis seront pris à l'unanimité des membres composant le Comité technique, sans condition de quorum.

Tous les avis seront soumis au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration peut statuer favorablement sur un projet même en cas d'avis défavorable.

TITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 9 **Durée**

Le présent Pacte entre en vigueur dès sa signature par les Parties. Il est conclu pour une durée expirant le 31 décembre 2026.

A l'issue de cette durée, le Pacte pourra, sur décision expresse et unanime des Actionnaires, être reconduit dans les mêmes termes ou renégocié.

Le Pacte pourra être modifié à tout moment, par décision unanime des Actionnaires.

Article 10 **Adhésion au Pacte**

Toute entrée d'un nouvel actionnaire est subordonnée à son engagement exprès et préalable de se soumettre aux stipulations du présent Pacte.

Les Parties donnent tous pouvoirs à la Société, qui l'accepte, pour recueillir l'adhésion des nouveaux actionnaires et actualiser le Pacte afin de tenir compte de leur adhésion.

Article 11 **Notifications**

Dans le cadre du présent Pacte, les Parties font élection de domicile à l'adresse indiquée en tête des présentes.

Toute notification prévue ou effectuée en exécution du Pacte, doit être faite par lettre remise en main propre contre décharge, par signification par acte d'huissier ou par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception adressée au siège de la partie destinataire, tel qu'il figure en tête du Pacte ; dans ces derniers cas, la date de première présentation vaut notification.

Il appartient à chaque Partie de notifier tout changement d'adresse aux autres Parties et à la Société.

Article 12 **Indépendance des stipulations du Pacte**

Le présent Pacte forme un tout indivisible. Cependant si l'une quelconque des stipulations du Pacte devait être considérée comme non opposable, nulle ou illicite par une juridiction, une autorité ou une administration compétente, cela ne porterait

pas atteinte à la validité ou à l'application des autres stipulations, sauf si ces dernières sont clairement indissociables.

Dans cette hypothèse, les Parties s'efforceront en toute bonne foi de trouver un accord sur les modifications à apporter au Pacte afin de remplacer la clause inapplicable par des stipulations valides qui auront un effet identique ou aussi proche que possible et lui donner ainsi, dans toute la mesure du possible, un effet correspondant à leur commune intention.

Article 13 **Clause de règlement des différends**

En cas de différend entre les Parties relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent Pacte, celles-ci s'engagent à rechercher une issue amiable par tous les moyens à leur disposition, préalablement à la saisine d'une juridiction.

Dès son apparition, la Partie concernée et/ou la plus diligente notifie ce différend aux autres Parties et à la Société.

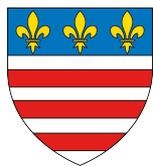
Les Parties recherchent alors une solution amiable et peuvent, à cette fin, désigner un conciliateur unique d'un commun accord ou en confiant sa désignation à la Société. Le cas échéant, le conciliateur dispose d'un délai d'un (1) mois pour rendre sa décision.

A défaut de solution amiable et/ou de désignation d'un conciliateur unique, dans un délai de deux (2) mois suivant la notification du litige, la Partie la plus diligente pourra soumettre le différend à la juridiction compétente.

Fait en 3 exemplaires originaux à Béziers, le ... 2022,

Pour la Communauté d'agglomération	Pour la Commune	Pour la société

PROJET



VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint.M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOUJ, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : SERVICES AUX BITERROIS

Service : D. MOYEN GENERAUX

Réf. Service : ddsb/mg/5030/ra/fc

OBJET : 12 - ADMINISTRATION GENERALE - **Mise en réforme divers matériels**

Mesdames, Messieurs,

La commission de réforme a procédé au recensement de divers matériels : une pelle Mecalac, un tracteur, un lot de 2 herse, un aérateur, une sableuse, un semoir, un plateau de coupe, un lot de 10 tables et un lot de 20 chaises, un broyeur à cartons, une banque d'accueil.

La commission propose de réformer et de sortir de l'actif, les divers matériels listés en pièce jointe.

Après examen, il vous est proposé :

- d'autoriser, la réforme, la sortie de l'actif et la cession des divers matériels,
- d'autoriser M. le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84959-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22





DIRECTION DELEGUEE SERVICES AUX BITERROIS

COMMISSION DE REFORME 3ème TRIMESTRE 2022 (suite 2)

PARC AUTO

Code	CG	Clés	Désignation du matériel	Année	Immatriculation	Kms / heures	Destination	Observations
5458			PELLE MECALAC SUR PNEUS TYPE 10 MSX	2004	Engin	7000/heures	VENTE	PANNE ROTATION TOURELLE, FUITE HUILE HYDRAULIQUE, ÉTAT GÉNÉRAL MÉDIOCRE
45		x	TRACTEUR	1982		4650/heures	VENTE	VÉTUSTE

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

DÉSIGNATION DU MATÉRIEL	LIEU DE STOCKAGE	Destination	Observations
LOT DE 2 HERSES ET AÉRATEUR	STADE MEDITERRANEE	VENTE ET FERRAILLE	APPAREIL VÉTUSTE ET NON APPROPRIÉ
SABLEUSE			
SEMOIR			
PLATEAU DE COUPE	RIOLS		

CCAS

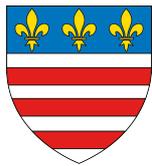
DÉSIGNATION DU MATÉRIEL	LIEU DE STOCKAGE	Destination	Observations
LOT DE 10 TABLES ET 20 CHAISES	ROUGE GORGE	VENTE POUR LE CCAS	RENOUVELLEMENT DE MATÉRIEL

COMMERCE

DÉSIGNATION DU MATÉRIEL	LIEU DE STOCKAGE	Destination	Observations
BROYEUR A CARTONS	HALLES MUNICIPALES	FERRAILLE	MATÉRIEL HORS D'USAGE

BÂTIMENTS

DÉSIGNATION DU MATÉRIEL	LIEU DE STOCKAGE	Destination	Observations
BANQUE D'ACCUEIL (ex hôtel de ville)	ROUGE GORGE	VENTE	RENOUVELLEMENT DE MATÉRIEL



VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint.M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOUJ, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : LEGALITE ET CITOYENNETE

Service : D. AFFAIRES JURIDIQUES

Réf. Service : AP/AP

OBJET : 13 - ADMINISTRATION GENERALE - Convention de groupement de commande entre la commune, l'agglomération et le CCAS pour des prestations de délégué à la protection des données et d'audit RGPD

Mesdames, Messieurs,

La commune, son CCAS et la Communauté d'Agglomération sont des organismes publics regroupant plus de 2 000 agents et sont donc soumis aux règles du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Dans un souci d'optimiser la gestion de ces données, dans un contexte de cybercriminalité toujours plus important, il est envisagé de faire appel à des entreprises spécialisées dans cette question.

Dans cette logique, compte tenu de la grande proximité entre la commune, son CCAS et l'agglomération l'objectif est de rechercher un même prestataire afin d'harmoniser les pratiques.

Après examen, il vous est proposé :

- d'approuver un groupement de commandes entre la commune de Béziers son CCAS et l'agglomération pour l'achat de prestation de services relatifs au respect des règles RGPD et à la fonction de délégué à la protection des données,
- d'autoriser M. le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment la convention de groupement de commandes.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84962-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22





CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

ENTRE LA VILLE DE BÉZIERS

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BÉZIERS

ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE

**pour la mise en place d'une mission de délégué à la protection des données (DPO)
externalisé et audit RGPD**

Entre :

La Ville de Béziers,

représentée par son Maire, Robert Ménard, dûment habilité en vertu de la délibération du conseil municipal en date du
Ci-après désignée sous le terme « la Ville »

Et :

Le Centre Communal d'Action Sociale de Béziers,

représenté par sa vice-présidente Bénédicte Firmin, dûment habilitée en vertu de la délibération du conseil d'administration en date du
Ci-après désigné sous le terme « le CCAS »

Et :

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,

représenté par son vice-président Robert Gély, dûment habilité en vertu de la délibération du conseil communautaire en date du
Ci-après désigné sous le terme « la CABM »

Ensemble désignés « les parties »

Préambule

Le Code de la Commande publique prévoit la possibilité de constituer des groupements de commandes entre acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Ces groupements de commandes visent à coordonner et regrouper les achats et donc permettent de réaliser des économies d'échelle et une unicité des procédures de passation des marchés.

La Ville de Béziers, son CCAS et la Communauté d'Agglomération sont des organismes publics regroupant plus de 2 000 agents et sont donc soumis aux règles du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). L'actuelle déléguée à la protection des données de la commune et du CCAS partant à la retraite, la CABM étant actuellement sans délégué, et compte tenu des tensions que connaît cette filière en matière de recrutement, il apparaît opportun de recourir à un prestataire extérieur par marché public.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de créer un groupement de commandes entre les parties, en vue de la passation et de l'exécution des marchés publics ou accords-cadres ci-après définis (cf. article 2 de la présente convention) et de préciser les modalités de fonctionnement du groupement, conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande publique.

ARTICLE 2 : PÉRIMÈTRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le périmètre du groupement comprend la désignation d'un prestataire assurant les missions de délégué à la protection des données au sens du RGPD pour le compte de la Ville de Béziers, de son CCAS et de la CABM. A cette mission principale pourra également s'ajouter une ou plusieurs missions d'audit et de mise en conformité.

Les marchés publics ou accords-cadres pourront prévoir l'obligation d'une compatibilité avec les outils, prestataires ou applications possédés par les pouvoirs adjudicateurs.

ARTICLE 3 : RÈGLE DE PASSATION DES MARCHES

Le groupement est soumis, pour les procédures de passation des marchés ou accords-cadres dans les domaines de la présente convention (cf. article 2) au respect de l'intégralité des règles applicables aux collectivités locales établies par le Code de la Commande Publique.

ARTICLE 4 : DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

Est désignée, comme coordonnateur du groupement, la Ville de Béziers.

Ce coordonnateur ainsi désigné devra préciser qu'il agit en cette qualité dans chacune des démarches relevant des missions confiées par le groupement.

ARTICLE 5 : RÔLE DU COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

Le Coordonnateur est chargé :

- de centraliser les besoins concernés par la mise en concurrence, qui seront recensés par chaque membre et préparer avec ces derniers le dossier de consultation des entreprises,

- d'organiser l'ensemble des opérations de mise en concurrence et passation des marchés ou accords-cadres, dont notamment la gestion des avis de publicité, la réception des offres, la convocation des commissions, l'examen des candidatures, l'information des candidats, l'analyse des offres, la rédaction des rapports d'analyse, les rapports de présentation, les lettres aux candidats retenus ou non, l'accomplissement de toutes démarches administratives (dont transmission au contrôle de légalité), les négociations éventuelles, la mise au point si nécessaire,
- d'optimiser le rapport coût/qualité des biens achetés,
- signer, notifier et transmettre aux membres du groupement les marchés ou accords-cadres dont l'objet est stipulé dans la présente convention (cf. article 2) conformément à la réglementation en vigueur en matière de marchés publics,
- d'exécuter les formalités administratives de gestion des marchés ou accords-cadres (rédaction et signature des éventuels avenants, la résiliation ou la non-reconduction en cas de reconduction tacite, ...),
- de gérer les pré-contentieux et le contentieux afférents à la passation des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre du groupement.
- d'exécuter les formalités administratives liées à d'éventuels avenants à la présente convention de groupement de commande.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DU COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

Le coordonnateur s'engage à réaliser les prestations objet de la présente convention dans le strict respect de la définition des besoins, pour chaque membre du groupement et des enveloppes financières.

Le Coordonnateur s'engage à recueillir l'avis des membres du groupement (lors du Comité de Pilotage) à chacune des étapes des procédures suivantes :

- validation du DCE,
- analyse des offres,
- attribution des marchés ou accords-cadres, avenants, sous-traitance, reconduction éventuelle.
- élaboration d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 7 : RÔLE DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Leur rôle, auprès du coordonnateur, est :

- de définir le besoin pour le compte de l'établissement,
- de mettre en œuvre les marchés ou accords-cadres au sein de de l'établissement,
- de suivre le bilan d'exécution pour l'établissement,
- de donner leur avis sur la reconduction ou la relance de la procédure,
- de stipuler leur accord ou leur refus de l'affermissement d'une éventuelle tranche optionnelle.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Chaque membre du groupement s'engage à :

- gérer les bons de commandes et livraisons pour son compte,
- contrôler les livrables (réception qualitative et quantitative),
- payer les factures des prestataires conformément aux dispositions prévues dans le cadre du groupement (cf. Article 10).
- informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de l'exécution des marchés ou accords-

cadres passés dans le cadre du groupement. Le coordonnateur sera amené à gérer tout litige né à l'occasion de l'exécution des marchés ou accords-cadres,

ARTICLE 9 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT

Les parties conviennent que la Commission d'Appel d'Offres compétente est celle du coordonnateur du groupement.

Les règles de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres sont celles prévues par la réglementation en vigueur en matière de marchés publics.

Précision est donnée qu'en cas de recours à une procédure adaptée, la Commission de la Commande Publique, instaurée par délibération du conseil municipal de la Ville de Béziers, sera amenée à donner son avis au coordonnateur.

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES DU GROUPEMENT

Les marchés seront à bon de commande, chaque membre du groupement faisant son affaire de la rédaction de son bon de commande et du paiement de la facture qui lui est adressée.

Chaque membre du groupement garde toutefois compétence pour passer, en son nom propre et pour son compte, d'autres marchés ou accords-cadres que ceux listés à l'article 2 de la présente convention.

En ce qui concerne la procédure de passation, le Coordonnateur assure ses missions à titre gracieux et prend en charge les frais liés au fonctionnement du groupement (reprographie, publicités, frais postaux, ...).

ARTICLE 11 : ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION ET DURÉE DU GROUPEMENT

Le groupement de commandes est réputé constitué une fois la présente convention signée par ses membres et transmise au contrôle de légalité pour être exécutoire.

Il aura une durée maximale de 5 ans. En tout état de cause, il prendra fin au règlement des sommes dues après exécution complète des marchés ou accords-cadres, objet du groupement, reconductions éventuelles comprises et contrats de maintenance inclus.

ARTICLE 12 : ADHÉSION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU GROUPEMENT

Une Ville membre de la CABM pourra demander l'adhésion au groupement de commandes constitué par la présente convention.

Toute nouvelle adhésion doit :

- faire l'objet d'un accord de chacune des parties à la convention ;
- être approuvée par la personne morale souhaitant adhérer conformément aux dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Chaque nouvelle adhésion est formalisée par la conclusion d'un avenant à la présente convention, par lequel le nouveau membre en accepte les conditions sans réserve.

Le nouvel adhérent ne peut bénéficier des conditions d'un marché en cours. Toute nouvelle adhésion n'a d'effet que pour les consultations postérieures.

ARTICLE 13 : RETRAIT D'UN MEMBRE

Le retrait d'un membre est constaté par une délibération de l'assemblée délibérante ou par une décision de l'instance autorisée du membre concerné.

Si le retrait intervient en cours de passation ou d'exécution du marché ou accord-cadre, il ne prend effet qu'à la fin de la période d'exécution dudit contrat.

Le coordonnateur doit être informé de tout projet de retrait par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois.

Le retrait de l'un des membres du groupement n'entraîne pas la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 14 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La présente convention n'est pas renouvelable.

ARTICLE 15 : CAPACITÉ A AGIR EN JUSTICE

Le CCAS et la CABM donnent mandat à la Ville de Béziers, coordonnateur du groupement, pour le représenter vis à vis des cocontractants et tiers, à l'occasion de tout litige né de la passation ou de l'exécution des marchés ou accords-cadres définis dans la présente convention (cf. article 2). Le coordonnateur donne information aux membres de toute procédure.

ARTICLE 16 : COMPÉTENCES DES TRIBUNAUX

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de cette convention relève de la compétence du tribunal administratif de Montpellier.

Toutefois, les membres s'obligent à rechercher au préalable une solution amiable au litige.

ARTICLE 17 : ÉLECTION DE DOMICILE

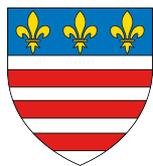
Pour la signature des présentes, élection de domicile est faite en l'Hôtel de Ville de Béziers.

Fait à Béziers, le

Pour la Ville de Béziers

Pour la CABM

Pour le CCAS



VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint.M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOL, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : SERVICES AUX BITERROIS

Service : S. HYGIENE ET ENVIRONNEMENT

Réf. Service : cb/vd-n°570-she

OBJET : 14 - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation des représentants de la Ville à la Commission de Suivi de Site (CSS) pour l'unité d'incinération de boues et graisses issues de la station d'épuration intercommunale située à Béziers

Mesdames, Messieurs,

Par Arrêté Préfectoral n° 2015-I-2151 en date du 30 décembre 2015, Mr le Préfet de l'Hérault a autorisé la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée à exploiter une unité d'incinération de boues et de graisses d'épuration, sur le site de sa station intercommunale de traitement des effluents urbains, située Plaine St-Pierre à Béziers.

Compte tenu des réticences d'une partie des riverains, des associations environnementales et de la Ville de Béziers exprimées sur ce projet, ainsi que de l'incertitude quant à l'innocuité de cet équipement sur l'environnement et la santé humaine, les Maires des communes de Béziers et Villeneuve les Béziers ont souhaité que cette installation fasse l'objet d'un suivi par l'ensemble des parties concernées.

Aussi, conformément aux articles L.125-2-1 et R.125-5 du Code de l'Environnement, il a été créé une Commission de Suivi de Site (CSS) pour l'unité d'incinération de boues et de graisses de la station d'épuration de Béziers, par Arrêté Préfectoral n° 2017-I-269 en date du 14 mars 2017 pour une durée de 5 ans.

Cette commission a pour mission :

- de créer entre les différents représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées par l'exploitant, sous le contrôle des services de l'État, en vue de prévenir les risques d'atteinte à l'environnement et à la santé publique,
- de suivre l'activité de l'installation classée, lors de sa création, de son exploitation ou de sa cessation d'activité,
- de promouvoir l'information du public sur l'unité concernée.

La CSS réunit les représentants de l'État, des Collectivités Territoriales, des riverains de l'installation ou associations de protection de l'environnement, des exploitants et des salariés de l'installation.

Le mandat des membres étant parvenu à expiration, la Ville de Béziers doit désigner ses deux représentants, un titulaire et un suppléant, qui intégreront le collège des « élus des collectivités territoriales concernées » au sein de cette commission conformément à l'arrêté préfectoral n°2020-I-1163 du 5 octobre 2020.

Après examen, il vous est proposé

- de nommer comme représentants de la Ville de Béziers à la Commission de Suivi de Site (CSS) pour l'unité d'incinération de boues et graisses de la station d'épuration de Béziers, les élu(e)s suivant(e)s, dans le cadre de leurs délégations respectives :

- Monsieur l'adjoint au Maire chargé de la voirie, du stationnement, des espaces verts, de la propreté et de la gestion des déchets : membre titulaire,
- Monsieur le Conseiller Municipal délégué à la voirie et à la signalétique : membre suppléant.

Votants : 46

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 1

Ne prend pas part au vote : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84965-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22





VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint.M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOUJ, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : LEGALITE ET CITOYENNETE

Service : D. AFFAIRES JURIDIQUES

Réf. Service : AP/AP

OBJET : 15 - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation d'un représentant de la Ville au sein de la Commission Locale sur l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Orb Libron

Mesdames, Messieurs,

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) Orb-Libron a été constituée par arrêté préfectoral du 28 juin 2016. Le mandat du représentant de la Commune dans cette instance étant de 6 ans, il convient donc de procéder à son renouvellement.

La Commune de Béziers dispose d'un siège au sein de la CLE du SAGE Orb Libron.

Pour rappel, cette instance assurant une représentation équilibrée des différents intérêts en présence sur le territoire a permis, au cours de ces 6 dernières années, d'initier de nombreux chantiers (quatrième contrat de rivière Orb-Libron, approbation du SAGE, plan de gestion de la ressource en eau, études et travaux, ...).

DÉCLARATION DE CANDIDATURE :

Titulaire :

- Monsieur Jean-Louis AYCART

Opération de vote :

Selon le vote ci-dessous, Jean-Louis AYCART est élu en tant que titulaire pour siéger au sein de la Commission Locale sur l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Orb Libron

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

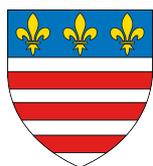
Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84917-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22





VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint. M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOUJ, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : LEGALITE ET CITOYENNETE

Service : D. AFFAIRES JURIDIQUES

Réf. Service : AP/AP

OBJET : 16 - ADMINISTRATION GENERALE - Mise en place d'une procédure pour la rétrocession des concessions funéraires

Mesdames, Messieurs,

La rétrocession d'une concession funéraire consiste, pour le titulaire de la concession (appelé également concessionnaire), à la revendre, notamment en raison d'un déménagement ou d'un changement de volonté pour l'inhumation.

Ces rétrocessions sont possibles mais restent non-obligatoire pour la Commune.

Pour pouvoir être acceptée par la Commune, la législation impose que cette rétrocession réponde à trois critères cumulatifs :

- La demande doit émaner du titulaire de la concession (Les héritiers ne peuvent pas effectuer cette demande) ;
- La demande doit émaner de l'ensemble des concessionnaires en cas de pluralité de titulaires ;
- La concession doit être vide de tout corps.

Si le montant de l'indemnité versé pour les concessions est fixé par les textes, ce n'est pas le cas des caveaux et des monuments pour lesquels le prix est fixé librement par la Commune. Charge pour le titulaire de la concession d'accepter, ou non, les conditions proposées.

Ainsi, il convient de fixer les règles de rétrocession des concessions funéraires situées sur la Commune de Béziers de la manière suivante :

- Pour les concessions (terrain), le remboursement versé au concessionnaire sera calculé sur les deux tiers de la somme réglée initialement sur laquelle sera effectué un calcul au prorata temporis.

La formule de rétrocession est la suivante :

$$\frac{2/3 \text{ du prix d'acquisition} \times \text{temps restant à courir}}{\text{Durée initiale}}$$

Remarque : la rétrocession s'effectue sur les deux tiers du prix du terrain car le troisième tiers correspond à un versement effectué en faveur du CCAS qui ne peut pas faire l'objet de remboursement. Dans l'hypothèse où la rétrocession concernerait une concession suffisamment ancienne pour ne pas comprendre ce versement au CCAS, le calcul sera effectué sur la totalité du prix réglé.

- Pour les caveaux (cuves), la reprise sera effectuée au prix de départ si le caveau n'a jamais été utilisé. En revanche, la reprise sera effectuée au prorata temporis si le caveau a déjà servi.

Pour les cuves ayant déjà servi, la formule de rétrocession est la suivante :

$$\frac{\text{Prix d'acquisition} \times \text{temps restant à courir}}{\text{Durée initiale}}$$

Dans l'hypothèse où une cuve serait dans un état impropre à l'utilisation, la Commune se réserve le droit de refuser l'acquisition ou de la réaliser à l'euro symbolique.

- Pour les monuments (pierres tombales), la reprise sera effectuée au prorata temporis avec une décote supplémentaire correspondant au coût nécessaire pour remettre en état le monument notamment en anonymisant la concession (ponçage ou autre).

La formule de rétrocession est la suivante :

Prix d'acquisition x temps restant à courir

----- - Coût d'anonymisation

Durée initiale

Dans l'hypothèse où un monument serait dans un état impropre à l'utilisation, la Commune se réserve le droit de refuser l'acquisition ou de la réaliser à l'euro symbolique.

Les concessions ainsi rétrocédées seront proposées aux demandeurs sur la base du catalogue des tarifs en vigueur. Les caveaux et monuments seront, eux, revendu au prix d'achat.

Après examen, il vous est proposé :

- D'accepter les rétrocessions de concessions aux tarifs et conditions exposés dans le corps de la présente délibération ;
- D'autoriser le Maire, ou l' élu(e) délégué(e), à accepter ou refuser ces rétrocessions suivant l'état des éléments de la concession ;
- D'autoriser le Maire, ou l' élu(e) délégué(e), à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

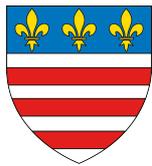
Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84967-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22





VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint.M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOUJ, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : CULTURE, COMMERCE, SPORT

Service : D. COMMERCES

Réf. Service : II/II

OBJET : 17 - COMMERCE, ARTISANAT ET TOURISME - Ouverture dominicale des commerces de détail - Année 2023 - Proposition de dates

Mesdames, Messieurs,

Selon la loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite loi Macron, il est possible d'autoriser l'ouverture des commerces de détail jusqu'à 12 dimanches par an.

Après consultation des divers représentants du secteur commercial, les 12 dates suivantes ont été retenues pour l'année 2023 :

- le 1er dimanche des soldes d'hiver soit le 15 janvier 2023 sous réserve de modification de date
- le 2ème dimanche des soldes d'hiver soit le 22 janvier 2023 sous réserve de modification de date
- le 9 avril 2023 week-end de Pâques
- le 1er dimanche des soldes d'été soit le 2 juillet 2023 sous réserve de modification de date
- le 2ème dimanche des soldes d'été soit le 9 juillet 2023 sous réserve de modification de date
- le 13 août 2023
- le 3 septembre 2023, dimanche de la rentrée des classes sous réserve de modification de date
- le 26 novembre pour le Black Friday sous réserve de modification de date
- les 3-10-17 et 24 décembre 2023.

Ces propositions de dates sont soumises à l'avis du Conseil Municipal.

Ensuite, l'avis conforme de la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée sera sollicité, avant décision définitive de Monsieur le Maire par arrêté.

Certains types de commerces ne sont pas concernés par ce dispositif :

*les commerces de l'ameublement, de l'équipement de la maison et d'articles de décoration font l'objet d'un accord collectif dans le département de l'Hérault, entre les syndicats de salariés et celui des employeurs déterminant certains dimanches qui ne coïncident pas forcément avec ceux proposés et qui prévaut sur toutes les décisions municipales des communes de l'Hérault

*les entreprises distributrices de véhicules font l'objet d'un arrêté municipal qui déterminera 5 dimanches maximum sur proposition du Conseil National des Professionnels de l'Automobile.

Cette affaire a été présentée en Commission des finances, de l'administration générale, du commerce et de l'artisanat, des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et du foncier.

Après examen, il vous est proposé :

- d'adopter la liste des dimanches pendant lesquels les établissements de commerces de détail seront ouverts en 2023 telle que proposée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 46

Pour : 43

Contre : 2

Abstentions : 1

Ne prend pas part au vote : 0

Le Conseil adopte à la majorité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

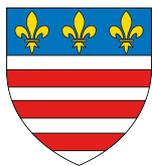
Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84969-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22





VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint.M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOUJ, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : D. PATRIMOINE ET MEDIATION CULTURELLE

Service : S. MUSEES
2022-12

Réf. Service : Musées MS/CD/SC

OBJET : 18 - CULTURE - Achat de matériel adapté dans le cadre du chantier des collections muséales de la commune / demande de subvention auprès des partenaires institutionnels.

Mesdames, Messieurs,

Suite à la décision prise par la ville de Béziers en 2019 de réaliser sur le site du Palais Épiscopal le futur musée d'Art et d'Histoire de Béziers, le service des musées s'est engagé activement dans le chantier des collections, opération destinée à mieux connaître les collections, à en vérifier l'état de conservation, à réaliser un plan de conservation et de restauration et à

conditionner et stocker dans des conditions optimales les œuvres. Environ 35 000 items, toutes typologies confondues, sont concernés, entre 800 et 1 000 intégreront les collections permanentes du nouveau musée de Béziers.

Dans ce cadre, la ville de Béziers est amenée à acheter du matériel adapté, que ce soit pour le dépoussiérage, le conditionnement, le stockage, le déplacement...

Pour 2023, le montant prévisionnel de ces acquisitions est estimé à la somme de 18 833,33 € HT soit 22 000,00 € TTC.

Ainsi, afin de mener à bien le chantier des collections qui permettra d'appréhender concrètement la complexité et la richesse des collections biterroises, il est proposé de solliciter auprès de nos partenaires institutionnels, notamment le ministère de la Culture, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, la Région Occitanie, des subventions ou participations financières les plus élevées possibles.

Après examen, il vous est proposé :

- de valider pour 2023 l'achat de matériel adapté dans le cadre du chantier des collections pour un montant estimatif de 18 333,33 € HT,
- de demander une subvention la plus élevée possible auprès de nos partenaires institutionnels dont le ministère de la Culture, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, la Région Occitanie,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document et à effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

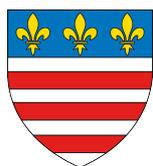
Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84971-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22





VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint.M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOU, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : D. PATRIMOINE ET MEDIATION CULTURELLE

Service : S. MUSEES
2022-11

Réf. Service : Musées MS/CD/SC

**OBJET : 19 - CULTURE - Marché de restauration des œuvres des musées de Béziers /
Demande de subventions**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restructuration des musées, un important travail sur les collections a été mené par le service des Musées afin notamment de connaître de façon exhaustive l'ensemble des

collections et leur état de conservation, et de sélectionner les œuvres destinées à intégrer le parcours permanent du futur musée (environ 800 / 1 000 objets).

Parmi les étapes nécessaires à la réalisation du chantier des collections, ces œuvres, conservées pendant des années dans des conditions inadaptées, ont prioritairement fait l'objet d'études préalables par des prestataires agréés Musées de France afin d'établir la nature des restaurations nécessaires.

Un marché de services en vue de la réalisation des travaux de conservation et de restauration de ces œuvres, sous la forme d'un accord-cadre alloti pluri-attributaires et à marchés subséquents est en cours d'élaboration. Il sera composé de 16 lots pour couvrir toute les typologies des collections : peintures, cadres, arts graphiques, sculptures, textiles, arts du feu, collections naturalistes, éléments mobiliers/arts et traditions populaires. Les interventions demandées pourront aller du simple dépoussiérage à des opérations fondamentales.

La durée de l'accord-cadre est fixée à 1 an renouvelable 3 fois, soit 4 années maximum, la date prévisionnelle de début des prestations est début Janvier 2023.

Le montant prévisionnel total s'élève à la somme de 2 033 333,33 € HT soit 2 500 000,00 € TTC.

Pour 2023, le montant prévisionnel des restaurations s'élève pour 124 items à 425 730 € HT soit 510 876 € TTC.

Les interventions concerneront des peintures, des cadres et des items textiles (ombrelles, éventails...).

Pour cette première phase de restaurations, qui permettra de valoriser les collections des musées de Béziers et de favoriser leur diffusion, il est proposé de solliciter auprès de nos partenaires institutionnels, notamment le ministère de la Culture, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, la Région Occitanie, des subventions ou participations financières les plus élevées possibles.

Après examen, il vous est proposé :

- de valider pour 2023 la première phase de restauration des œuvres du parcours permanent du futur Musée de Béziers pour la somme estimative de 425 730 € HT,
- de demander une subvention la plus élevée possible auprès de nos partenaires institutionnels dont le ministère de la Culture, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, la Région Occitanie,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document et à effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

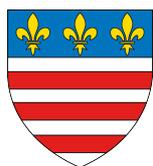
Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84973-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22





VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint.M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOL, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : CULTURE, COMMERCE, SPORT

Service : S. ADMINISTRATION GENERALE, CULTURE, SPORT

Réf. Service :

OBJET : 20 - CULTURE - **Plan Objet Année 3**

Mesdames, Messieurs,

Le partenariat pluriannuel 2020-2022 conclu entre l'État et la Ville de Béziers pour la mise en œuvre d'un Plan-Objet visant à assurer l'étude, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine mobilier - protégé ou non au titre des Monuments historiques - est dans sa troisième année.

Cette dernière année sera consacrée à :

- la poursuite des opérations mises en œuvre en année 1 (récolement du mobilier conservé dans les églises paroissiales de Béziers, et conservation préventive d'un ensemble de vêtements liturgiques)
- le traitement et la stabilisation d'objets en bois doré conservés dans la basilique Saint-Aphrodise et la cathédrale Saint-Nazaire

Pour mener à bien ces interventions, la Ville de Béziers a réservé un budget de 30.000€ TTC sur l'exercice 2022 et sollicite auprès de la DRAC Occitanie une subvention à hauteur de 40 % du montant HT des dépenses engagées.

Après examen, il vous est proposé :

- de demander une subvention à hauteur de 40 % du montant HT des dépenses auprès de la DRAC pour la mise en œuvre des opérations prévues en année 3 du Plan-Objet
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84975-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22



**CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT
PLAN-OBJET DE LA COMMUNE DE BÉZIERS (HÉRAULT)
2020-2022**

Avenant financier 2022

Entre :

L'État - Ministère de la Culture et de la Communication,
Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie,
Conservation régionale des monuments historiques,
5 rue Salle L'Évêque 34967 Montpellier CEDEX 2,
représenté par Monsieur Etienne Guyot, préfet de la région Occitanie,
d'une part,

et

La Ville de Béziers,
représentée par Monsieur Robert Ménard, Maire de Béziers,
autorisé aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du 19/09/2022,
d'autre part,

Vu la convention de partenariat signée le 14/10/2020 entre les parties,

PREAMBULE

L'État et la Ville de Béziers ont conclu un partenariat pluriannuel entre 2020 et 2022 pour la mise en œuvre d'un Plan-Objet, visant à assurer l'étude, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine mobilier protégé ou non au titre des Monuments historiques, sur le territoire de la commune et suivant les trois axes prioritaires suivants :

- actions de connaissance et de recensement des œuvres avec bilan sanitaire et sécuritaire, et enregistrement des données sur l'outil informatique de gestion des connaissances du patrimoine élaboré par la DRAC (sous licence Filemakerpro)
- programme de conservation préventive, d'interventions curatives, de protection, de restauration et de mise en valeur *in situ* des œuvres (éclairage, signalétique, ...)
- actions de valorisation du patrimoine mobilier auprès du public (publications, conférences, ...)

La convention de partenariat prévoit dans son article 3 qu'un avenant annuel précisera le contenu des actions prévues au titre des années 2 (2021) et 3 (2022).

Article 1 : Actions programmées au titre de l'année 2022

Le programme d'actions retenu pour l'année 3 (2022) est le suivant :

- poursuite des opérations mises en œuvre en année 1 (récolement du mobilier conservé dans les églises paroissiales de Béziers, et conservation préventive d'un ensemble de vêtements liturgiques)

- traitement et la stabilisation d'objets en bois doré conservés dans la basilique Saint-Aphrodise et la cathédrale Saint-Nazaire

Article 2 : Modalités financières

L'État (DRAC Occitanie) apportera un soutien financier annuel à hauteur de 40% du montant HT des dépenses engagées sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Béziers.

Le coût de l'opération est évalué pour l'année 3 (2022) à 30.000 € TTC d'investissement, concernant les actions prévues au titre de l'article 1.

Article 3 : Résiliation et contentieux

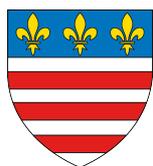
Il pourra être mis fin de façon anticipée au partenariat par dénonciation de la convention par l'une ou l'autre des parties, notamment en cas de non-respect des conditions énoncées dans la présente convention au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 8 jours.

En cas de litige, le tribunal administratif de Montpellier sera compétent pour tous les différends que pourrait soulever l'application de la présente convention. Préalablement à toute procédure judiciaire, un règlement à l'amiable pourra être recherché par les parties.

Fait à Montpellier, le

Le Préfet de la Région Occitanie

Le Maire de Béziers



VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint.M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOUJ, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : D. PATRIMOINE ET MEDIATION CULTURELLE

Service : S. MUSEES
2022-10

Réf. Service : Musées MS/CD/SC

OBJET : 21 - CULTURE - **Acquisition en vente aux enchères d'une toile Vue de Béziers de Charles Euphrasie KUWASSEG**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Projet Scientifique et Culturel définissant les orientations du futur Musée d'Art et Histoire de Béziers, le service des Musées envisage d'y proposer un espace muséographique dédié aux vues de Béziers, témoignant ainsi des mutations de la ville au cours des siècles.

Lors d'une vente aux enchères le Dimanche 17 Juillet 2022 dans une galerie New-yorkaise (Butterscotch Auction Gallery LLC, 76 Westchester Avenue, Suite 5, Pound Ridge, NY 10576), la ville de Béziers a pu acquérir une *Vue de Béziers* réalisée par Charles Euphrasie KUWASSEG (1838-1904), peintre de paysage reconnu.

Cette Huile sur toile de 33 x 46 cms, signée et datée en bas à droite "C. Kuwasseg-Fils 1876" est en excellent état de conservation et a été achetée au prix de 2 751,22 € (pas de TVA).

Pour cette opération, qui permettra de valoriser les collections des musées de Béziers, il est proposé de solliciter auprès de nos partenaires institutionnels, notamment la Région et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, au titre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration des œuvres des musées bénéficiant de l'appellation Musée de France (FRAR), des subventions ou participations financières les plus élevées possibles.

Après examen, il vous est proposé :

- de valider l'acquisition du tableau de Charles Euphrasie Kuwasseg tel que décrit précédemment,
- de demander pour cette acquisition une subvention la plus élevée possible auprès de nos partenaires institutionnels dont la Région et de la DRAC Occitanie au titre du FRAR,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document et à effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

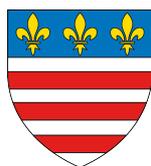
Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-85101-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22





VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint. M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOUJ, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : D. EVENEMENTIEL

Service : S. EVENEMENTS CULTURELS, COMMERCIAUX Réf. Service : ma-ma-7070-2022

OBJET : 22 - CULTURE - Attribution d'une subvention à l'association Société des Beaux Arts pour le Salon International d'Art Plastiques qui se déroulera du 1er au 8 octobre 2022 à l'espace Chapat.

Mesdames, Messieurs,

L'association Société des Beaux Arts organise du 1^{er} au 8 octobre 2022 son 62^{ème} Salon International d'Arts Plastiques à l'espace Chapat de Béziers.

La Ville souhaite apporter son soutien à cette association en lui attribuant une subvention correspondant au montant du Grand Prix de la Ville de Béziers soit 1 000 euros.

Les crédits correspondants sont inscrits en enveloppe à répartir en subventions.

Après examen, il vous est proposé :

- d'accorder une subvention de 1 000 euros à l'association Société des Beaux-Arts,
- d'autoriser M. le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

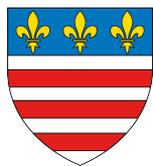
Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84978-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22





VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint.M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOU, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : D. PATRIMOINE ET MEDIATION CULTURELLE

Service : S. EQUIPEMENTS CULTURELS

Réf. Service : amfg/2022/7080

OBJET : 23 - CULTURE - Convention de Partenariat avec l'association OCB Musique pour la saison 2022-2023

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la programmation 2022/2023 des Théâtres de Béziers, l'association OCB Musiqué, qui s'attache à faire rayonner la musique classique dans l'agglomération Biterroise, proposera cinq concerts selon le calendrier suivant :

Dimanche 16 octobre 2022 : Trio Atanassov

Théâtre municipal 17h

Samedi 12 novembre 2022 : Dolce vita lirica

Théâtre municipal 19h30

Dimanche 11 décembre 2022 : Nonetto "Jubiloso"

Théâtre municipal 17h

Samedi 21 janvier 2023 : Quatuor avec piano

Théâtre municipal 19h30

Samedi 4 février 2023 : La musique tchèque à l'honneur

Théâtre municipal 19h30

Les tarifs pratiqués par l'association sont les suivants :

- 30,00 € TTC - Tarif normal
- 22,00 € TTC - Tarif abonné
- 10,00 € TTC - pour les moins de 26 ans

L'association prendra à sa charge tous les frais artistiques du projet et percevra le reversement des recettes correspondantes. Elle mettra également à la disposition de la Ville de Béziers vingt invitations pour chaque représentation.

En contrepartie, la Ville de Béziers accordera à l'association la gratuité du Théâtre Municipal, et mettra à disposition le personnel, le matériel nécessaire à ces représentations musicales.

La Ville de Béziers vendra pour le compte de l'association, par le biais de la régie du Théâtre Municipal, les billets de ces spectacles, encaissera les recettes correspondantes et les reversera à ladite association. Les frais de catering fournis aux artistes seront à la charge de la Ville de Béziers.

Une convention précisant les modalités de ce partenariat est établie entre la ville de Béziers et l'association OCB Musiqué.

Après examen, il vous est proposé :

- d'approuver la convention de spectacle entre la ville de Béziers et l'association OCB Musiqué pour la programmation de cinq concerts en 2022/2023,
- d'autoriser la mise à disposition gratuite du Théâtre Municipal,
- d'autoriser la régie du Théâtre Municipal à vendre la billetterie correspondant à ces cinq concerts pour le compte de l'association OCB Musiqué,
- d'autoriser M. le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document et à effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84980-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22





CONVENTION DE SPECTACLE

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Commune de Béziers,

Numéro de siret : 213 400 328 000 18

Hôtel de Ville - Place Gabriel Péri - 34543 Béziers Cedex

représentée par Monsieur Robert MENARD,

Maire autorisé par délibération du conseil municipal en date du 27 Septembre 2021,

ci après désignée « **la Commune** »

d'une part

Et

L'association OCB Musiqué

Domiciliée : 22 allées Paul Riquet 34500 BEZIERS

Représentée par : **Monsieur Jean-Pierre FABREGAT**

En sa qualité de président

Inscrite en sous-préfecture de Béziers (Hérault) sous le numéro d'agrément n°W341001706

Ci-après dénommé « l'Association »

D'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Commune et l'Association OCB Musiqué en vue de la présentation de cinq événements culturels sur la saison 2022/2023 tels que concerts et récitals.

Ces concerts se tiendront au Théâtre Municipal sis 1 Allées Paul Riquet à Béziers.

Article 2 – Obligations de l'Association

L'Association assurera l'organisation des spectacles prévus à l'article 3 et assumera l'entière

responsabilité des représentations. Elle prendra en charge l'ensemble des frais liés à ses obligations. Elle fournira les décors, les costumes, le backline, et si besoin la location éventuelle des éléments techniques de sonorisation et d'éclairage nécessaire à la représentation et prendra en charge tous les frais de transport, d'hébergement et de restauration du personnel. Elle mettra à disposition de la Commune vingt invitations par représentation.

En qualité d'employeur, l'Association assumera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché aux spectacles. Il lui appartiendra notamment de solliciter en temps utile, auprès des autorités compétentes les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étrangers dans les spectacles.

L'Association s'acquittera de l'ensemble des dépenses liées à l'exploitation du spectacle, ainsi que de l'ensemble des taxes suivantes : TVA sur les recettes, droits d'auteurs, droits de mise en scène, taxe parafiscale...

L'Association assumera seule les éventuels bénéfices ou déficits d'exploitation des spectacles susvisés.

Article 3 – Modalités d'organisation

Spectacles concernés par la présente convention pour la saison 2022/2023 :

Dimanche 16 octobre 2022 : Trio Atanassov
Théâtre municipal 17h

Samedi 12 novembre 2022 : Dolce vita lirica
Théâtre municipal 19h30

Dimanche 11 décembre 2022 : Nonetto "Jubiloso"
Théâtre municipal 17h

Samedi 21 janvier 2023 : Quatuor avec piano
Théâtre municipal 19h30

Samedi 4 février 2023 : La musique tchèque à l'honneur
Théâtre municipal 19h30

Tarifs pratiqués par l'Association :

30 € - Tarif normal

22 € - Tarif abonné

10 € - pour les moins de 26 ans

Mise en œuvre :

La Commune mettra gratuitement à disposition de l'Association le Théâtre Municipal pour chaque représentation.

L'association transmettra à la Commune une fiche technique par spectacle détaillant la liste

du matériel nécessaire à ces cinq représentations.

Ainsi, la Commune mettra à disposition le matériel dans la limite de ses moyens disponibles. Elle prendra également en charge le catering des artistes.

La Commune fournira la billetterie par le biais de la Régie du Théâtre Municipal, et vendra pour le compte de l'Association les billets des spectacles cités précédemment. Deux billetteries seront mises à disposition :

- Une billetterie en ligne
- Une billetterie au guichet du Théâtre Municipal

La Régie du Théâtre encaissera les recettes correspondantes et les reversera dans leur intégralité à l'Association.

La Régie du Théâtre Municipal doit fournir à la Trésorerie municipale un bordereau récapitulatif de remise de caisse. Une copie sera également transmise à l'Association.

Les recettes perçues par la Régie du Théâtre Municipal seront déposées à la Trésorerie municipale et la Régie du Théâtre les reversera sur le compte de l'Association visé à l'article 4, au moyen d'un mandat administratif.

Article 4 – Modalité de paiement

Billetterie :

Le délai de règlement est de 30 jours conformément au décret n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique transposent la directive 2011/7/UE du 16 février 2011 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

L'article 1^{er} décret n°2013-269 du 29 mars 2013 prévoit que **le délai de paiement est de 30 jours pour les collectivités territoriales,**

Ainsi, après émission d'un titre de recettes puis d'un mandat administratif par la Régie du Théâtre Municipal, le reversement des recettes sera effectué à l'issue de chaque représentation par mandat administratif sur le compte ouvert à :

Banque : CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON

Code Etablissement : 13485

Guichet : 00800

Compte N° : 08910298445

Code rice : 86

Ouvert au nom de : O C B M

Article 5 – Conditions particulières

Sauf cas de force majeure, si l'une des parties désignées ci-dessus ne respectait pas ses engagements, elle s'exposerait à régler à l'autre les frais engagés.

En outre dans le cas où l'Association ne remplirait pas ses obligations en termes de respect des conditions de représentation, une indemnité financière forfaitaire de 10 % de la recette par spectacle sera conservée par la Régie du Théâtre.

Article 6 - Assurances

Chacune des Parties doit souscrire et maintenir des polices d'assurance pour les montants requis en vertu du présent contrat pour couvrir les activités, les équipements et le personnel qui la concernent.

L'ASSOCIATION doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée de la période d'engagement, une police d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages éventuels à son équipement et aux artistes, ainsi que les dommages pouvant découler de ses activités dans le cadre du spectacle.

L'ASSOCIATION est tenue d'assurer sa responsabilité civile garantissant les tiers en cas d'accidents survenus du fait du matériel lui appartenant, loué ou dont il a la garde au titre d'une assurance dommages aux biens, ainsi qu'au titre de sa responsabilité civile professionnelle.

En cas d'accident de travail impliquant ses propres salariés, **L'ASSOCIATION** sera tenue d'effectuer les formalités légales.

LA COMMUNE doit souscrire et maintenir, pour toute la durée de la période d'engagement, une police d'assurance responsabilité civile générale couvrant les éventuels blessures, décès et dommages aux biens pouvant découler de ses activités afférentes au spectacle.

LA COMMUNE déclare être garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir ainsi que ses agents en raison des accidents corporels et / ou matériels causés à autrui pour l'organisation du spectacle.

LA COMMUNE déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle dans son lieu.

Sur demande, les Parties devront fournir un certificat d'assurance démontrant les couvertures prévues au présent article.

LA COMMUNE et **L'ASSOCIATION** s'engagent à vérifier que tous les prestataires, sous-traitants et intervenants à quelque titre que ce soit dans la bonne organisation du spectacle, soient bien couverts par leurs propres assurances.

En cas de défaillance de leur part, **LA COMMUNE** et **L'ASSOCIATION** ne pourront être tenus responsables, et leurs assureurs se réservent le droit de se retourner contre ces sociétés

Article 7 – Clauses d'annulation

Le présent contrat se trouverait suspendu de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence. La force majeure ne peut être évoquée que de manière exceptionnelle. Conformément à l'article 1148 du Code civil et une jurisprudence constante, l'événement en question doit s'avérer extérieur à la volonté des parties, irrésistible et imprévisible. Les cas de catastrophe naturelle, guerre, deuil national sont reconnus comme tels. En revanche, il ne saurait en être ainsi des intempéries.

En cas de force majeure, la Partie affectée devra, dans les meilleurs délais, aviser l'autre Partie des circonstances et de la mesure dans lesquelles l'exécution de ses obligations aux présentes est empêchée, retardée ou interrompue.

Si les parties ne peuvent s'entendre sur une date de report du spectacle ou si la tenue du spectacle est rendue objectivement impossible, elles pourront alors annuler le présent contrat sans que l'une ou l'autre d'entre elles ne puissent prétendre à une quelconque indemnité de quelque nature que ce soit.

Article 8 – Litiges

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, seul le Tribunal Administratif de Montpellier sera compétent en la matière.

Article 9 – Élection de domicile - Documents

Pour la signature de la présente convention, élection de domicile est faite à l'hôtel de Ville de Béziers.

L'association doit fournir les documents suivants :

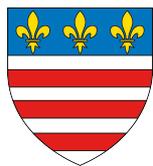
- **Agrément Sous-Préfecture de l'Hérault**
- **Attestations d'assurance en cours de validité**
- **RIB**

Fait à Béziers, le _____ en deux exemplaires.

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé, bon pour accord », parapher chaque page de la présente convention.

Pour la Ville de Béziers
Robert MÉNARD
Le Maire

Pour l'Association
Jean Pierre FABREGAT
Président



VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme FIRMIN, M. HERAIL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme DE SAINT PIERRE, M. ANGELI, Adjoint(s).

M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme AZAIS, M. ALAMI, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme RAHNI, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, M. HUC, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme RUL, Adjoint.M. ANDRIEU, Mme NAVARRO, Mme JAOUJ, Mme GOULLIART, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s): M. REILLES, M. ALZINGRE, Mme VIDAL-LAUR, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : D. PATRIMOINE ET MEDIATION CULTURELLE

Service : S. EQUIPEMENTS CULTURELS

Réf. Service : amfg/2022/7080

OBJET : 24 - CULTURE - Convention de Partenariat avec l'association Jazz Club Béziers pour la saison 2022-2023

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la programmation 2022/2023 des théâtres de Béziers, l'association Jazz Club Biterrois, qui s'attache à faire rayonner la musique jazz dans l'agglomération Biterroise, proposera cinq concerts selon le calendrier suivant :

Vendredi 18 novembre 2022 - 20H - Théâtre des Franciscains

Nirek Mocar & his boogie Messengers

Samedi 28 janvier 2023 - 20H - Zinga Zanga
Hommage à Glenn Miller

Vendredi 24 mars 2023 - 20H - Théâtre des Franciscains
Roe & Jazz Rumba Club

Jeudi 13 avril 2023 - 20H - Théâtre des Franciscains
Lucienne Renaudin-Vary et le Trio Duchemin

Mercredi 17 mai 2023 - 20H - Théâtre des Franciscains
Barcelona Gipsy Balkan Orchestra

Les tarifs pratiqués par l'association sont les suivants :

- 25,00 € TTC - Tarif normal
- 18,00 € TTC - Tarif abonné
- 10,00 € TTC - pour les moins de 26 ans
- Pass Béziers Jazz Club : 3 Spectacles pour 50 euros

L'association prendra à sa charge tous les frais artistiques du projet et mettra également à disposition de la ville de Béziers vingt invitations pour chaque représentation.

Cette proposition venant enrichir la programmation théâtrale, la Ville de Béziers accordera à l'association la gratuité du Théâtre des Franciscains et de la salle Zinga Zanga, et mettra à disposition le personnel, le matériel nécessaire à ces représentations musicales.

La Ville de Béziers versera la somme de 16 000 € (seize mille euros) afin de permettre à l'association Jazz Club Béziers de proposer une programmation qualitative accessible au plus grand nombre sans une augmentation considérable du ticket d'entrée.

La Ville de Béziers vendra pour le compte de l'association, par le biais de la régie du Théâtre Municipal, les billets de ces spectacles, encaissera les recettes correspondantes à ces cinq concerts et les reversera à ladite association. Les frais de catering fournis aux artistes seront à la charge de la ville de Béziers.

Une convention précisant les modalités de ce partenariat est établie entre la ville de Béziers et l'association Jazz Club Béziers.

Après examen, il vous est proposé :

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Béziers et l'association Jazz Club Béziers pour la programmation de cinq concerts en 2022/2023,
- d'autoriser la mise à disposition gratuite du Théâtre des Franciscains et de la salle Zinga Zanga,
- d'autoriser la régie du Théâtre Municipal à vendre la billetterie correspondant à ces cinq concerts pour le compte de l'association Jazz Club Béziers,
- d'autoriser le versement d'une subvention de 16 000 euros à l'association Jazz Club Béziers.
- d'autoriser M. le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document et à effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits
pour expédition conforme
le Maire

Publié le : 29/09/22

Déposé en préfecture le : 29/09/22

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20220927-84983-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 29/09/22





CONVENTION DE SPECTACLE

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Commune de Béziers,

Numéro de siret : 213 400 328 000 18

Hôtel de Ville - Place Gabriel Péri - 34543 Béziers Cedex

représentée par Monsieur Robert MENARD,

Maire autorisé par délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2021,

ci après désignée « **la Commune** »

d'une part

Et

L'association Jazz Club Béziers

Domiciliée : Grange Haute 34710 LESPIGNAN

Représentée par : Monsieur Jean-Pierre FABREGAT

En sa qualité de président

Inscrite en sous-préfecture de Béziers (Hérault) sous le numéro d'agrément n°W341013098

Ci-après dénommé « l'Association »

D'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Commune et l'Association Jazz Club Béziers en vue de la présentation de cinq concerts sur la saison 2022/2023.

Ces concerts se tiendront au Théâtre des Franciscains 13 bd Duguesclin à Béziers et à la Salle Zinga Zanga Traverse de Colombiers à Béziers,

Article 2 – Obligations de l'Association

L'Association assurera l'organisation des spectacles prévus à l'article 3 et assumera l'entière

responsabilité des représentations. Elle prendra en charge l'ensemble des frais liés à ses obligations. Elle fournira les décors, les costumes, le backline, et si besoin la location éventuelle des éléments techniques de sonorisation et d'éclairage nécessaire à la représentation et prendra en charge tous les frais de transport, d'hébergement et de restauration du personnel. Elle mettra à disposition de la Commune vingt invitations par représentation.

En qualité d'employeur, l'Association assumera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché aux spectacles. Il lui appartiendra notamment de solliciter en temps utile, auprès des autorités compétentes les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étrangers dans les spectacles.

L'Association s'acquittera de l'ensemble des dépenses liées à l'exploitation du spectacle, ainsi que de l'ensemble des taxes suivantes : TVA sur les recettes, droits d'auteurs, droits de mise en scène, taxe parafiscale...

L'Association assumera seule les éventuels bénéfices ou déficits d'exploitation des spectacles susvisés.

Article 3 – Modalités d'organisation

Spectacles concernés par la présente convention pour la saison 2022/2023 :

Vendredi 18 novembre 2022 - 20H - Théâtre des Franciscains

Nirek Mokar & his boogie Messengers

Samedi 28 janvier 2023 - 20H - Zinga Zanga

Hommage à Glenn Miller

Vendredi 24 mars 2023 - 20H - Théâtre des Franciscains

Roe & Jazz Rumba Club

Jeudi 13 avril 2023 - 20H - Théâtre des Franciscains

Lucienne Renaudin-Vary et le Trio Duchemin

Mercredi 17 mai 2023 - 20H - Théâtre des Franciscains

Barcelona Gipsy Balkan Orchestra

Tarifs pratiqués par l'Association :

25 € - Tarif normal

18 € - Tarif abonné

10 € - pour les moins de 26 ans

Pass Béziers Jazz Club : 3 Spectacles pour 50 euros

Mise en œuvre :

La Commune mettra gratuitement à disposition de l'Association le Théâtre des Franciscains pour quatre représentations et la salle Zinga Zanga pour une représentation.

L'association transmettra à la Commune une fiche technique par spectacle détaillant la liste du matériel nécessaire à ces cinq représentations.

Ainsi, la Commune mettra à disposition le matériel dans la limite de ses moyens disponibles. Elle prendra également en charge le catering des artistes.

La Commune fournira la billetterie par le biais de la Régie du Théâtre Municipal, et vendra pour le compte de l'Association les billets des spectacles cités précédemment.

Deux billetteries seront mises à disposition :

- Une billetterie en ligne
- Une billetterie au guichet du Théâtre Municipal

Une billetterie sera également disponible les soirs de chaque représentation directement au guichet de la salle concernée.

La Régie du Théâtre encaissera les recettes correspondantes et les reversera dans leur intégralité à l'Association.

La Régie du Théâtre Municipal doit fournir à la Trésorerie municipale un bordereau récapitulatif de remise de caisse. Une copie sera également transmise à l'Association.

Les recettes perçues par la Régie du Théâtre Municipal seront déposées à la Trésorerie municipale et la Régie du Théâtre les reversera sur le compte de l'Association visé à l'article 4, au moyen d'un mandat administratif.

Article 4 – Prix

La Commune s'engage à verser à l'Association la somme de **16 000 €** (seize mille euros). Le versement s'effectuera dans les conditions prévues par l'article 5 sur présentation de factures.

Article 5 – Modalité de paiement

Le règlement du montant tel que défini à l'article 4 sera effectué comme suit :

2 000 € (deux mille euros) à la signature du contrat
(cette somme est considérée acquise par l'association pour ses frais engagés pour la bonne tenue de la programmation)

2 800 € (deux mille huit cents euros) à l'issue du 1^{er} concert
2 800 € (deux mille huit cents euros) à l'issue du 2^{ème} concert
2 800 € (deux mille huit cents euros) à l'issue du 3^{ème} concert
2 800 € (deux mille huit cents euros) à l'issue du 4^{ème} concert
2 800 € (deux mille huit cents euros) à l'issue du 5^{ème} concert

Par chèque établi à l'ordre de l'Association Jazz Club Béziers et remis par le régisseur d'avances du Théâtre.

Si pour une raison ou une autre, un ou plusieurs concerts ne devaient pas se tenir, la subvention sera réduite d'autant.

Billetterie :

Le délai de règlement est de 30 jours conformément au décret n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique transposent la directive 2011/7/UE du 16 février 2011 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

L'article 1^{er} décret n°2013-269 du 29 mars 2013 prévoit que **le délai de paiement est de 30 jours pour les collectivités territoriales.**

Ainsi, après émission d'un titre de recettes puis d'un mandat administratif par la Régie du Théâtre Municipal, le reversement des recettes sera effectué à l'issue de chaque représentation par mandat administratif sur le compte ouvert à :

Banque : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT
Code Etablissement : 30077
Guichet : 04818
Compte N° : 14448500200
Code rice : 58
Ouvert au nom de : JAZZ CLUB BEZIERS

Article 6 – Conditions particulières

Sauf cas de force majeure, si l'une des parties désignées ci-dessus ne respectait pas ses engagements, elle s'exposerait à régler à l'autre les frais engagés.

En outre dans le cas où l'Association ne remplirait pas ses obligations en termes de respect des conditions de représentation, une indemnité financière forfaitaire de 10 % de la recette par spectacle sera conservée par la Régie du Théâtre.

Article 7 - Assurances

Chacune des Parties doit souscrire et maintenir des polices d'assurance pour les montants requis en vertu du présent contrat pour couvrir les activités, les équipements et le personnel qui la concernent.

L'ASSOCIATION doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée de la période d'engagement, une police d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages éventuels à son équipement et aux artistes, ainsi que les dommages pouvant découler de ses activités dans le cadre du spectacle.

L'ASSOCIATION est tenue d'assurer sa responsabilité civile garantissant les tiers en cas d'accidents survenus du fait du matériel lui appartenant, loué ou dont il a la garde au titre d'une assurance dommages aux biens, ainsi qu'au titre de sa responsabilité civile professionnelle.

En cas d'accident de travail impliquant ses propres salariés, **L'ASSOCIATION** sera tenue d'effectuer les formalités légales.

LA COMMUNE doit souscrire et maintenir, pour toute la durée de la période d'engagement, une police d'assurance responsabilité civile générale couvrant les éventuels blessures, décès et dommages aux biens pouvant découler de ses activités afférentes au spectacle.

LA COMMUNE déclare être garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir ainsi que ses agents en raison des accidents corporels et / ou matériels causés à autrui pour l'organisation du spectacle.

LA COMMUNE déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle dans son lieu.

Sur demande, les Parties devront fournir un certificat d'assurance démontrant les couvertures prévues au présent article.

LA COMMUNE et **L'ASSOCIATION** s'engagent à vérifier que tous les prestataires, sous-traitants et intervenants à quelque titre que ce soit dans la bonne organisation du spectacle, soient bien couverts par leurs propres assurances.

En cas de défaillance de leur part, **LA COMMUNE** et **L'ASSOCIATION** ne pourront être tenus responsables, et leurs assureurs se réservent le droit de se retourner contre ces sociétés

Article 8 – Clauses d'annulation

Le présent contrat se trouverait suspendu de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence. La force majeure ne peut être évoquée que de manière exceptionnelle. Conformément à l'article 1148 du Code civil et une jurisprudence constante, l'événement en question doit s'avérer extérieur à la volonté des parties, irrésistible et imprévisible. Les cas de catastrophe naturelle, guerre, deuil national sont reconnus comme tels. En revanche, il ne saurait en être ainsi des intempéries.

En cas de force majeure, la Partie affectée devra, dans les meilleurs délais, aviser l'autre Partie des circonstances et de la mesure dans lesquelles l'exécution de ses obligations aux présentes est empêchée, retardée ou interrompue.

Si les parties ne peuvent s'entendre sur une date de report du spectacle ou si la tenue du spectacle est rendue objectivement impossible, elles pourront alors annuler le présent contrat sans que l'une ou l'autre d'entre elles ne puissent prétendre à une quelconque indemnité de quelque nature que ce soit.

Article 9 - Litiges

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, seul le Tribunal Administratif de Montpellier sera compétent en la matière.

Article 10 – Élection de domicile - Documents

Pour la signature de la présente convention, élection de domicile est faite à l'hôtel de Ville de Béziers.

L'association doit fournir les documents suivants :

- **Agrément Sous-Préfecture de l'Hérault**
- **Attestations d'assurance en cours de validité**
- **RIB**

Fait à Béziers, le

en deux exemplaires.

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé, bon pour accord », parapher chaque page de la présente convention.

Pour la Ville de Béziers

Robert MÉNARD

Le Maire

Pour l'Association

Jean-Pierre FABREGAT

Président